



**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 30 septembre 2023**

BL

SICAV à compartiments multiples
de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B45243

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus en vigueur ("Prospectus") comprenant les statuts et les fiches signalétiques de chacun des compartiments et des documents d'informations clés ("DIC").

Le Prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel incluant les états financiers audités et du dernier rapport semestriel non-audité, si celui-ci est plus récent que le dernier rapport annuel incluant les états financiers audités.

Les bulletins de souscription, de remboursement, de conversion et de transfert peuvent être obtenus sur simple demande :

- auprès de l'Administration Centrale, Uifa S.A., 2, Rue d'Alsace, L-1122 LUXEMBOURG
- au siège de la SICAV, 16, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
- au siège de la Société de Gestion, 16, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

Organisation	5
Rapport du Conseil d'Administration et rapport de la Société de Gestion	8
Rapport du réviseur d'entreprise agréé	13
Etat globalisé du patrimoine	16
Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net	17
BL Equities America	18
Etat du patrimoine	18
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	19
Statistiques	20
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	22
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	23
BL American Small & Mid Caps	24
Etat du patrimoine	24
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	25
Statistiques	26
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	27
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	28
BL Equities Europe	29
Etat du patrimoine	29
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	30
Statistiques	31
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	33
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	34
BL Equities Europe PEA	35
Etat du patrimoine	35
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	36
Statistiques	37
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	38
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	40
BL European Small & Mid Caps	41
Etat du patrimoine	41
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	42
Statistiques	43
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	44
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	45
BL European Family Businesses	46
Etat du patrimoine	46
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	47
Statistiques	48
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	49
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	50
BL Equities Japan	51
Etat du patrimoine	51
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	52
Statistiques	53
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	55
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	57

BL Equities Asia	58
Etat du patrimoine	58
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	59
Statistiques	60
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	62
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	64
BL Equities Emerging Markets	65
Etat du patrimoine	65
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	66
Statistiques	67
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	68
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	70
BL Equities Dividend	71
Etat du patrimoine	71
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	72
Statistiques	73
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	75
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	76
BL Global Impact	77
Etat du patrimoine	77
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	78
Statistiques	79
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	80
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	81
BL Emerging Markets	82
Etat du patrimoine	82
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	83
Statistiques	84
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	86
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	89
BL Global Flexible EUR	91
Etat du patrimoine	91
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	92
Statistiques	93
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	95
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	97
BL Global Flexible USD	98
Etat du patrimoine	98
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	99
Statistiques	100
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	101
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	103
BL Global Equities	104
Etat du patrimoine	104
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	105
Statistiques	106
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	107
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	109

BL Global 75	110
Etat du patrimoine	110
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	111
Statistiques	112
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	114
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	116
BL Global 50	117
Etat du patrimoine	117
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	118
Statistiques	119
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	120
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	122
BL Global 30	123
Etat du patrimoine	123
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	124
Statistiques	125
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	126
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	128
BL Global Bond Opportunities	129
Etat du patrimoine	129
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	130
Statistiques	131
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	132
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	134
BL Bond Euro	136
Etat du patrimoine	136
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	137
Statistiques	138
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	139
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	140
BL Bond Dollar	141
Etat du patrimoine	141
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	142
Statistiques	143
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	144
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	145
BL Bond Emerging Markets Euro	146
Etat du patrimoine	146
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	147
Statistiques	148
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	149
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	151
BL Bond Emerging Markets Dollar	153
Etat du patrimoine	153
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	154
Statistiques	155
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	156
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	158

BL

Sommaire (suite)

BL Corporate Bond Opportunities	160
Etat du patrimoine	160
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	161
Statistiques	162
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	163
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	166
Notes aux états financiers	168
Informations supplémentaires (non-auditées)	185

BL

Organisation

Siège social

16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Conseil d'Administration

Président

Florence PILOTAZ
Secrétaire Général
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Administrateurs

Cosita DELVAUX
Notaire
36, Boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG

Philippe HOSS
Avocat
ELVINGER HOSS PRUSSEN
Société Anonyme
2, Place Winston Churchill
L-1340 LUXEMBOURG

Fernand REINERS
Membre du Comité Exécutif
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Luc RODESCH
Membre du Comité Exécutif
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Thomas SEALE
Administrateur
39, Rue de la Paix
L-7244 BERELDANGE

Société de Gestion

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

BL

Organisation (suite)

**Conseil d'Administration de
la Société de Gestion**

Président

Nicolas BUCK
Chief Executive Officer
AVANTERRA (anciennement SEQVOIA)
Société Anonyme
33-39, Rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE

Administrateurs

Ruth BÜLTMANN
Administrateur indépendant
40, Rue d'Ernster
L-6977 OBERANVEN
(jusqu'au 31 décembre 2022)

Gary JANAWAY
Chief Executive Officer
UI efa S.A.
(anciennement EUROPEAN FUND ADMINISTRATION)
Société Anonyme
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG

Fanny NOSETTI-PERROT
Chief Executive Officer
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Guy WAGNER
Chief Investment Officer
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Dirigeants de la Société de Gestion

Cédric LENOBLE
Chief Operating Officer and Chief Financial Officer

Fanny NOSETTI-PERROT
Chief Executive Officer

Nico THILL
Deputy Chief Executive Officer

Guy WAGNER
Chief Investment Officer

Domiciliataire

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

BL

Organisation (suite)

**Dépositaire et
Agent Payeur Principal,**

BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Administration Centrale

BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
(jusqu'au 30 septembre 2023)

UI efa S.A.
(anciennement EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A.)
Société Anonyme
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG
(depuis le 1er octobre 2023)

**Sous-traitant de
l'Administration Centrale**

UI efa S.A.
(anciennement EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A.)
Société Anonyme
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG
(jusqu'au 30 septembre 2023)

Cabinet de révision agréé

DELOITTE AUDIT
Société à responsabilité limitée
20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 LUXEMBOURG

Rapport du Conseil d'Administration

Chers investisseurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de notre SICAV couvrant l'exercice fiscal du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Notre SICAV a enregistré des rachats nets qui n'ont pas pu être compensés par la performance nette globale positive des portefeuilles de la SICAV. En conséquence, les actifs nets de la SICAV sont passés à environ EUR 10.439 millions au terme de l'exercice fiscal écoulé, soit une diminution d'environ 1,89% par rapport aux actifs nets au terme de l'exercice fiscal précédent.

Au terme de l'exercice fiscal écoulé, la SICAV offrait les compartiments suivants à la souscription :

<u>Dénomination des compartiments</u>	<u>Actifs nets (arrondis au million près) des compartiments au terme de l'exercice fiscal</u>		
BL Equities America	USD	1.618	millions
BL American Small & Mid Caps	USD	518	millions
BL Equities Europe	EUR	1.302	millions
BL Equities Europe PEA	EUR	47	millions
BL European Small & Mid Caps	EUR	219	millions
BL European Family Businesses	EUR	106	millions
BL Equities Japan	JPY	96,841	millions
BL Equities Asia	USD	556	millions
BL Equities Emerging Markets	USD	84	millions
BL Equities Dividend	EUR	575	millions
BL Global Impact ¹	EUR	101	millions
BL Emerging Markets	EUR	375	millions
BL Global Flexible EUR	EUR	1.532	millions
BL Global Flexible USD	USD	95	millions
BL Global Equities	EUR	268	millions
BL Global 75	EUR	790	millions
BL Global 50	EUR	344	millions
BL Global 30	EUR	111	millions
BL Global Bond Opportunities	EUR	298	millions
BL Bond Euro	EUR	217	millions
BL Bond Dollar	USD	128	millions
BL Bond Emerging Markets Euro	EUR	321	millions
BL Bond Emerging Markets Dollar ²	USD	49	millions
BL Corporate Bond Opportunities	EUR	342	millions
TOTAL (après conversion en EUR)	EUR	10.439	millions

¹Avec effet au 15 mars 2023, la dénomination du compartiment BL Sustainable Horizon a été modifiée en BL Global Impact.

²Avec effet au 15 mars 2023, la dénomination du compartiment BL Bond Emerging Markets Sustainable a été modifiée en BL Bond Emerging Markets Dollar.

Durant l'exercice fiscal écoulé, la SICAV n'a ni lancé de nouveaux compartiments ni procédé à la liquidation de compartiments existants.

L'exercice fiscal a notamment été marqué par l'intégration des effets de la réglementation sur la publication d'informations en matière de durabilité des investissements.

Nous vous invitons à lire le Rapport de la Société de Gestion aux fins d'informations générales sur les marchés financiers ainsi qu'aux fins de plus amples informations concernant la mise en œuvre de la stratégie d'investissement des compartiments de la SICAV.

BL

Rapport du Conseil d'Administration et rapport de la Société de Gestion (suite)

Durant l'exercice fiscal écoulé, aucun changement n'est à noter dans la composition du Conseil d'Administration de la SICAV.

Le prospectus de la SICAV en vigueur à la date du présent rapport est daté du 1er octobre 2023.

Concernant le passage intitulé "Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers" du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé, il correspond aux "International Standards on Auditing" (ISA) élaborés par l'"International Federation of Accountants".

Sans porter de jugement sur le passage en question, le Conseil d'Administration de la SICAV précise que sa responsabilité est déterminée par la loi. A ce titre il lui incombe, en particulier, la préparation et la présentation fidèle des états financiers conformément aux directives européennes telles que transposées par la loi luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration de la SICAV considère qu'il s'est pleinement conformé à ces obligations.

Nous souhaitons enfin profiter du présent rapport pour remercier nos investisseurs de la confiance continue qu'ils accordent à la SICAV.

Luxembourg, le 30 octobre 2023

Le Conseil d'Administration

Rapport de la Société de Gestion

Après le ralentissement de la croissance en 2022, l'exercice écoulé fut caractérisé par une résilience remarquable de l'économie mondiale empêchant l'avènement d'une récession. La faiblesse de l'activité s'est principalement limitée au secteur manufacturier, affecté par la remontée des taux d'intérêt et la fin du boom de la consommation de biens durant la pandémie. A l'opposé, les activités de services ont enregistré une demande robuste, bénéficiant d'un effet de rattrapage suite à une période étendue de privation de loisirs. La part croissante des activités de services au sein des économies modernes ainsi que leur moindre cyclicité comparée à celle de la production manufacturière semblent procurer à l'activité une résilience plus prononcée que celle observée lors des cycles antérieurs. Au niveau géographique, la conjoncture américaine a affiché le comportement le plus solide, les ménages continuant à puiser dans leurs réserves financières constituées durant la pandémie. Dans la zone euro, l'exposition plus élevée au secteur manufacturier et une facture énergétique plus lourde ont pesé davantage sur l'activité, qui se retrouva au bord de la récession à la fin de l'exercice écoulé. En Chine, l'amélioration conjoncturelle suite à la réouverture de l'économie en début d'année s'est rapidement estompée, étant donné l'absence de reprise du secteur immobilier affecté par les problèmes financiers persistants des promoteurs et des prix des logements toujours sous pression. Au Japon, l'activité conjoncturelle a plutôt bien évolué, soutenue par les augmentations de salaires les plus élevées depuis trois décennies, ainsi que la faiblesse du yen.

Afin de combattre les tensions inflationnistes résultant de la forte stimulation de la demande et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement durant la pandémie, ainsi que du conflit militaire entre l'Ukraine et la Russie, les banques centrales américaine et européenne ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire entamé en 2022. Ainsi, la Réserve Fédérale aux Etats-Unis a porté la fourchette cible du taux des fonds fédéraux à 5,25% - 5,50%, quand la Banque centrale européenne a elle remonté son taux de refinancement à 4,50%. Ce durcissement monétaire a ramené les taux directeurs américains et européens aux niveaux les plus élevés depuis le début des années 2000. La hausse des taux d'intérêt et le rétablissement des chaînes d'approvisionnement ont engendré un ralentissement progressif de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique. Ainsi, aux Etats-Unis, la hausse des prix a reculé d'un sommet de 9,10% en juin 2022 à 3,70% en août 2023. Dans la zone euro, l'inflation avait atteint son pic à 10,60% en octobre 2022, pour baisser à 4,30% en septembre 2023. Les hausses de prix touchant les biens de consommation se sont particulièrement atténuées, alors que l'inflation des services, étroitement liée à l'évolution des salaires, s'est avérée plus tenace, réduisant ainsi la modération de l'inflation hors énergie et alimentation.

Sur les marchés obligataires, la poursuite du resserrement monétaire des banques centrales et la ténacité de l'inflation dans le domaine des services ont maintenu sous tension les taux d'intérêt à long terme. Néanmoins, la remontée des rendements à échéance des obligations durant l'exercice écoulé fut nettement moins importante que celle enregistrée au cours des 12 mois antérieurs. Ainsi, de septembre 2022 à septembre 2023, le taux du bon du trésor US à 10 ans est passé de 3,83% à 4,57%, son niveau le plus élevé depuis octobre 2007. Dans la zone euro, le taux de référence à 10 ans est passé de 2,11% à 2,84% en Allemagne, de 2,72% à 3,40% en France, de 3,28% à 3,93% en Espagne et de 4,51% à 4,78% en Italie. De fait, durant l'exercice écoulé, l'indice 'JP Morgan EMU Government Bond Index' a reculé de 2,10%, enregistrant son second exercice consécutif de baisse après la chute de 17% réalisée sur les 12 mois précédents. Le comportement des obligations des entreprises a été globalement plus favorable que celui des emprunts d'Etats en raison d'une contraction des écarts de rendements entre la dette souveraine et celle des entreprises à la suite de la meilleure résilience qu'attendue de l'économie mondiale.

Les marchés actions se sont considérablement repris durant l'exercice écoulé, effaçant les pertes enregistrées au cours des 12 mois antérieurs. La résilience économique dissipant les craintes de récession ainsi que l'euphorie déclenchée par la thématique de l'intelligence artificielle constituent les deux principaux facteurs à l'origine du rebond. La faiblesse des cours de bourses au mois de mars suite à la faillite de Silicon Valley Bank aux Etats-Unis et la reprise de Crédit Suisse par UBS fut de courte durée, le secteur financier n'affichant plus de signes de stress majeurs par la suite. Ainsi, sur l'ensemble de l'exercice écoulé, l'indice MSCI World All Countries total return net en EUR a progressé de 11,80%,

la hausse de l'indice exprimé en euros ayant été tempérée par la remontée de la monnaie européenne en début d'exercice. En monnaie locale, la plupart des indices boursiers aux Etats-Unis, en Europe et au Japon ont affiché des progressions entre 15% et 30% alors que les pays émergents furent pour le troisième exercice consécutif la région la moins performante. Au niveau sectoriel, la technologie et les services de communication sont sortis du lot, bénéficiant de l'engouement entourant la thématique de l'intelligence artificielle. A l'opposé, de nombreuses valeurs au sein des secteurs défensifs comme les services publics, la consommation de base et la santé n'ont pas participé à la reprise des marchés boursiers.

Les marchés des changes furent caractérisés par le rebond de l'euro face au dollar (+7,90%) après la faiblesse enregistrée par la monnaie européenne durant l'exercice antérieur. En dehors des couronnes suédoise et norvégienne qui ont reculé au cours des 12 derniers mois, les autres principales devises européennes ont peu évolué face à la monnaie unique. En raison du maintien de la politique accommodante de la Banque du Japon, la faiblesse du yen s'est poursuivie, la devise nipponne reculant encore de 10,10% contre l'euro. Malgré la poursuite de la remontée des taux directeurs par les banques centrales, les cours des métaux précieux ont rebondi, aidés notamment par le recul du billet vert face à l'euro. Exprimée en dollars, l'once d'or a avancé de 11,30% au cours de l'exercice écoulé, alors que l'once d'argent a enregistré une progression de 16,60%.

Au sein des compartiments mixtes de la Sicav, la stratégie de gestion est restée défensive, les gérants continuant à estimer que l'avènement d'une récession restait le scénario le plus probable étant donné la forte remontée des taux directeurs par les principales banques centrales depuis mars 2022. Ainsi, l'exposition nette aux actions a été maintenue à des niveaux globalement faibles, les secteurs défensifs comme la consommation de base et la santé ont été fortement pondérés et l'exposition à l'or, à travers des entreprises aurifères ou des certificats investissant dans de l'or physique, reste élevée. Le poids des obligations a été légèrement augmenté, la partie obligataire étant censée assumer un rôle de stabilisateur du portefeuille en cas de forte dégradation des perspectives économiques. La stratégie de gestion défensive a fini par réduire la capacité des compartiments mixtes à participer fortement au rebond des marchés actions durant l'exercice écoulé.

Au sein des compartiments actions, les gérants ont continué à mettre en oeuvre une approche entrepreneuriale (appelée « Business-Like Investing ») appliquée de longue date, mettant l'accent sur les entreprises de qualité, disposant d'un avantage compétitif solide et pérenne qui s'avère essentiel pour la création de valeur à long terme. Par ailleurs, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance font partie intégrante du processus d'analyse afin d'appréhender tous les risques encourus par une entreprise, y compris les risques extra-financiers. La focalisation sur les critères de qualité conduit à une prédilection d'entreprises au sein des secteurs de la consommation de base, de la consommation discrétionnaire, de la santé, de la technologie et de l'industrie, alors que l'énergie, les matières premières, les services publics, la télécommunication, la finance et les industries intensives en capital et hautement cycliques sont généralement peu considérés. Bien que la plupart des compartiments actions de la Sicav BL aient participé au rebond des marchés boursiers, leur performance est restée en-dessous de celle de leur indice de référence respectif. La forte présence des secteurs défensifs comme la consommation de base et la santé ainsi que l'absence du secteur bancaire en Europe et au Japon représentent les principaux facteurs qui ont affecté le potentiel de rebond des portefeuilles correspondants.

Au sein des portefeuilles obligataires, les compartiments investissant principalement dans des obligations d'entreprises ou des emprunts des pays émergents ont généré des performances positives, bénéficiant de la contraction des écarts de rendements entre la dette des émetteurs publics considérés comme étant sans risque et le reste du marché obligataire. Les compartiments focalisés sur la dette souveraine de la plus haute qualité n'ont pas su se découpler de la performance négative de leurs indices de référence respectifs.

A court terme, les perspectives des marchés actions dépendent principalement de l'aboutissement final du ralentissement économique actuel. Si ce dernier débouchait sur une récession (comme ce fut toujours le cas dans l'histoire d'après-guerre après une inversion de la courbe des taux d'intérêt durant au moins 3 mois), le rebond des cours boursiers durant l'exercice écoulé, basé principalement sur une expansion des multiples de valorisation, devrait s'estomper. Si, à l'opposé, le ralentissement économique finirait pour la première fois par un atterrissage en douceur de l'activité, les cours des actions pourraient alors continuer à s'apprécier. Indépendamment des perspectives à court terme, les actions devraient rester la principale classe d'actifs permettant le maintien dans la durée du pouvoir d'achat du capital en termes réels.

Les perspectives à court terme des marchés obligataires dépendent également de l'issue de la décélération économique en cours. Si la survenue d'une récession suffisamment intense pour perpétuer le ralentissement de l'inflation devait se matérialiser, les rendements à échéance des émetteurs de bonne qualité devraient se détendre, sans toutefois pouvoir atteindre les niveaux dérisoires affichés à la fin de l'année 2021. Si, à l'opposé, l'inflation se mettait à réaccélérer, la tendance haussière des rendements à échéance sur les marchés obligataires pourrait se poursuivre. A plus long terme, les obligations semblent moins à même de pouvoir protéger le pouvoir d'achat du capital en termes réels que les actions.

La nécessité de la plupart des Etats à devoir financer des déficits budgétaires croissants à un moment où les taux d'endettement publics se situent à des niveaux records, devrait maintenir élevé l'attrait de l'or qui, contrairement aux monnaies-papier, ne peut pas être imprimé à volonté par les banques centrales. Si le ralentissement économique se poursuivait, la fin probable du cycle de resserrement monétaire devrait se répercuter favorablement sur le cours de l'or. Si, à l'opposé, les taux d'intérêt continuaient à être relevés, la résilience du cours de l'or, en concurrence avec des placements monétaires de mieux en mieux rémunérés, serait alors mise en péril.

Luxembourg, le 13 octobre 2023

La Société de Gestion

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Aux Actionnaires de
BL
16, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BL (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 30 septembre 2023, ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 30 septembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 15 des états financiers qui décrit que les états financiers pour l'exercice se terminant au 30 septembre 2023 et approuvés au 6 décembre 2023 ont été réémis afin de refléter les amendements effectués à certaines réponses dans les informations en matière de durabilité reprises dans la section Informations supplémentaires (non-auditées) des états financiers. Il n'y a pas eu d'autres changements effectués qui impactent les états financiers réémis.

Les états financiers réémis et le rapport du réviseur d'entreprises agréé remplacent les états financiers et le rapport du réviseur d'entreprises agréé daté du 8 décembre 2023. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la SICAV à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Jean-Philippe Bachelet, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Le 21 décembre 2023

BL

Etat globalisé du patrimoine (en EUR)
au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	9.958.157.005,23
Contrats d'options à la valeur d'évaluation	28.629.547,17
Dépôts de garantie sur futures	9.080.644,88
Avoirs bancaires	435.505.756,24
Frais d'établissement, nets	27.484,48
A recevoir sur garantie en espèces payée	15.290.326,75
A recevoir sur émissions d'actions	6.758.367,68
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	23.370.680,97
Intérêts bancaires à recevoir	34.650,69
Plus-values non réalisées sur futures	5.328.325,60
Plus-values non réalisées sur changes à terme	3.178.443,18
Charges payées d'avance	4.307,12
	<hr/>
Total de l'actif	10.485.365.539,99
	<hr/>

Exigible

Dettes bancaires	1.759.890,17
Garantie en espèces reçue à rembourser	3.015.796,39
A payer sur rachats d'actions	9.896.153,08
Intérêts bancaires à payer	2.280,67
Moins-values non réalisées sur changes à terme	15.034.856,13
Frais à payer	10.589.162,07
Autres dettes	5.575.506,89
	<hr/>
Total de l'exigible	45.873.645,40
	<hr/>
Actif net à la fin de l'exercice	10.439.491.894,59
	<hr/>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL

Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	134.704.335,19
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	32.920.919,96
Rendements sur sukuk	126.804,44
Intérêts bancaires	12.984.292,12
Autres commissions reçues	787,43
Autres revenus	2.369.322,07
Total des revenus	183.106.461,21

Charges

Commission de gestion	102.965.729,31
Commission de dépositaire	4.645.639,04
Frais bancaires et autres commissions	1.508.134,08
Frais sur transactions	8.432.769,61
Frais d'administration centrale	2.815.653,51
Frais professionnels	184.299,67
Autres frais d'administration	3.708.046,85
Taxe d'abonnement	5.043.416,46
Autres impôts	2.645.214,05
Intérêts bancaires payés	984.534,66
Autres charges	509.700,95
Total des charges	133.443.138,19

Revenus nets des investissements	49.663.323,02
----------------------------------	---------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	337.362.229,57
- sur futures	-78.355.262,38
- sur changes à terme	40.172.559,14
- sur devises	-18.631.158,97
Résultat réalisé	330.211.690,38

Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	402.892.599,67
- sur options	6.655.641,19
- sur futures	-49.457.993,88
- sur changes à terme	14.792.910,55
Résultat des opérations	705.094.847,91

Dividendes payés	-4.931.552,90
------------------	---------------

Réinvestissements	3.225,40
-------------------	----------

Emissions	1.438.273.668,37
-----------	------------------

Rachats	-2.046.619.850,35
---------	-------------------

Total des variations de l'actif net	91.820.338,43
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	10.641.893.848,62
---	-------------------

Ecart de réévaluation	-294.222.292,46
-----------------------	-----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	10.439.491.894,59
---	-------------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities America

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.567.499.590,00
Avoirs bancaires	47.784.728,79
A recevoir sur garantie en espèces payée	9.945.000,00
A recevoir sur émissions d'actions	4.718.214,37
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	137.147,50
Intérêts bancaires à recevoir	6.796,64
Charges payées d'avance	646,37
Total de l'actif	1.630.092.123,67

Exigible

Dettes bancaires	53,17
A payer sur rachats d'actions	341.011,58
Moins-values non réalisées sur changes à terme	9.619.584,66
Frais à payer	1.767.682,65
Total de l'exigible	11.728.332,06

Actif net à la fin de l'exercice 1.618.363.791,61

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	14.271,844	USD	312,71	4.462.972,60
AM	477.951,203	USD	323,74	154.732.716,31
AR	1,000	USD	227,48	227,48
B	4.584.500,870	USD	94,95	435.336.153,20
B EUR HEDGED	1.557.671,889	EUR	167,78	276.731.317,65
BI	12.357,994	USD	1.056,39	13.054.814,88
BM	7.627.396,777	USD	95,12	725.529.228,43
BM EUR HEDGED	46.406,797	EUR	173,30	8.516.118,53
BR	1,000	USD	242,53	242,53
				1.618.363.791,61

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities America

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus	
Dividendes, nets	13.533.948,40
Intérêts bancaires	2.480.659,42
Total des revenus	16.014.607,82
Charges	
Commission de gestion	16.986.231,36
Commission de dépositaire	691.358,58
Frais bancaires et autres commissions	101.897,85
Frais sur transactions	550.031,34
Frais d'administration centrale	220.268,14
Frais professionnels	28.386,16
Autres frais d'administration	507.673,08
Taxe d'abonnement	820.398,47
Autres impôts	365.509,37
Intérêts bancaires payés	192.101,27
Autres charges	34.606,22
Total des charges	20.498.461,84
Pertes nettes des investissements	-4.483.854,02
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	109.046.191,31
- sur changes à terme	8.471.736,41
- sur devises	33.730,50
Résultat réalisé	113.067.804,20
Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	171.255.823,76
- sur changes à terme	8.555.733,13
Résultat des opérations	292.879.361,09
Dividendes payés	-
Réinvestissements	-
Emissions	172.838.237,74
Rachats	-432.498.858,47
Total des variations de l'actif net	33.218.740,36
Total de l'actif net au début de l'exercice	1.585.145.051,25
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	1.618.363.791,61

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities America

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	USD	1.931.686.933,55	1.585.145.051,25	1.618.363.791,61

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	329,55	265,91	312,71
AM	USD	338,82	274,33	323,74
AR	USD	240,82	193,93	227,48
B	USD	99,98	80,71	94,95
B EUR HEDGED	EUR	187,22	147,19	167,78
BI	USD	1.096,99	891,67	1.056,39
BM	USD	99,41	80,55	95,12
BM EUR HEDGED	EUR	191,84	151,44	173,30
BR	USD	256,38	206,60	242,53

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	17,08	-19,31	17,60
AM	USD	17,55	-19,03	18,01
AR	USD	16,74	-19,47	17,30
B	USD	17,07	-19,27	17,64
B EUR HEDGED	EUR	15,63	-21,38	13,99
BI	USD	17,89	-18,72	18,47
BM	USD	17,55	-18,97	18,09
BM EUR HEDGED	EUR	16,09	-21,06	14,43
BR	USD	16,88	-19,42	17,39

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	12.727,144	3.463,177	-1.918,477	14.271,844
AM	528.783,902	48.227,875	-99.060,574	477.951,203
AR	1,000	-	-	1,000
B	4.914.420,947	247.764,249	-577.684,326	4.584.500,870
B EUR HEDGED	2.240.391,670	365.943,035	-1.048.662,816	1.557.671,889
BI	24.053,368	1.569,805	-13.265,179	12.357,994
BM	8.546.692,639	707.014,372	-1.626.310,234	7.627.396,777
BM EUR HEDGED	47.935,701	16.967,773	-18.496,677	46.406,797
BR	1,000	-	-	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audit)

(en %)

A	1,44
AM	1,09
AR	1,68
B	1,40
B EUR HEDGED	1,43
BI	0,70
BM	1,02

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities America

Statistiques (en USD) (suite)

au 30 septembre 2023

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non- audité)	(en %)
BM EUR HEDGED	1,03
BR	1,60

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities America

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
USD	450.000	Abbott Laboratories	28.163.902,20	43.582.500,00	2,69
USD	100.000	Adobe Inc Reg	40.467.023,63	50.990.000,00	3,15
USD	375.000	Alphabet Inc A	20.355.920,83	49.072.500,00	3,03
USD	350.000	Amazon.com Inc	34.276.669,64	44.492.000,00	2,75
USD	200.000	Anheuser-Busch InBev SA ADR spon repr 1 Share	17.106.558,01	11.060.000,00	0,68
USD	440.000	Apple Inc Reg	16.479.291,50	75.332.400,00	4,66
USD	225.000	Aptiv Plc Reg	18.355.420,56	22.182.750,00	1,37
USD	275.000	Becton Dickinson & Co	65.837.866,74	71.095.750,00	4,39
USD	8.000	Booking Holdings Inc	12.998.848,28	24.671.600,00	1,52
USD	150.000	Caterpillar Inc Reg	32.824.084,70	40.950.000,00	2,53
USD	260.000	Constellation Brands Inc A	38.959.201,78	65.345.800,00	4,04
USD	100.000	Cummins Inc	24.727.185,61	22.846.000,00	1,41
USD	150.000	Danaher Corp	36.728.722,08	37.215.000,00	2,30
USD	270.000	EBay Inc	14.718.018,82	11.904.300,00	0,74
USD	60.000	Ecolab Inc	7.213.957,77	10.164.000,00	0,63
USD	100.000	Enphase Energy Inc	16.335.885,28	12.015.000,00	0,74
USD	100.000	Estée Lauder Companies Inc A	15.971.208,42	14.455.000,00	0,89
USD	43.000	Fedex Corp	8.304.242,64	11.391.560,00	0,70
USD	300.000	Gilead Sciences Inc	24.657.269,89	22.482.000,00	1,39
USD	190.000	Honeywell Intl Inc	23.732.798,01	35.100.600,00	2,17
USD	90.000	IQVIA Holdings Inc Reg	12.348.693,45	17.707.500,00	1,09
USD	142.000	Johnson & Johnson	14.236.084,97	22.116.500,00	1,37
USD	310.000	Lowe's Companies Inc	27.092.892,70	64.430.400,00	3,98
USD	200.000	Mastercard Inc A	22.857.621,81	79.182.000,00	4,89
USD	480.000	Microsoft Corp	20.977.148,95	151.560.000,00	9,37
USD	345.000	Mondelez Intl Inc	13.101.242,33	23.943.000,00	1,48
USD	50.000	Moody's Corp	19.124.917,99	15.808.500,00	0,98
USD	600.000	Nike Inc B	51.959.693,55	57.372.000,00	3,55
USD	180.000	PayPal Holdings Inc	11.495.250,47	10.522.800,00	0,65
USD	215.000	Pepsico Inc	22.163.498,08	36.429.600,00	2,25
USD	74.000	Rockwell Automation	9.612.887,20	21.154.380,00	1,31
USD	90.000	Roper Technologies Inc	21.721.157,59	43.570.800,00	2,69
USD	50.000	Thermo Fisher Scientific Inc	8.754.502,92	25.308.500,00	1,56
USD	585.000	TJX Cos Inc	23.208.211,66	51.994.800,00	3,21
USD	130.000	Union Pacific Corp	15.327.048,34	26.471.900,00	1,64
USD	135.000	United Health Group Inc	42.502.554,71	68.065.650,00	4,21
USD	85.000	United Parcel Service Inc B	9.919.151,93	13.248.950,00	0,82
USD	100.000	Verisk Analytics Inc	12.487.625,36	23.624.000,00	1,46
USD	425.000	Visa Inc A	46.756.903,84	97.754.250,00	6,04
USD	235.000	Zoetis Inc A	16.522.418,46	40.885.300,00	2,53
Total portefeuille-titres			920.383.582,70	1.567.499.590,00	96,86
Avoirs bancaires				47.784.728,79	2,95
Dettes bancaires				-53,17	0,00
Autres actifs/(passifs) nets				3.079.525,99	0,19
Total				1.618.363.791,61	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities America

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	32,02 %
Biens de consommation durable	22,45 %
Services de santé	21,53 %
Biens de consommation non-cyclique	11,51 %
Industrie	7,98 %
Energie	0,74 %
Matières premières	0,63 %
Total	<u>96,86 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	94,81 %
Jersey	1,37 %
Belgique	0,68 %
Total	<u>96,86 %</u>

BL American Small & Mid Caps

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	512.011.855,20
Avoirs bancaires	6.425.623,12
A recevoir sur garantie en espèces payée	1.555.000,00
A recevoir sur émissions d'actions	123.031,87
Intérêts bancaires à recevoir	684,54
Charges payées d'avance	254,47
Total de l'actif	520.116.449,20

Exigible

A payer sur rachats d'actions	240.787,26
Moins-values non réalisées sur changes à terme	1.506.673,30
Frais à payer	499.742,82
Total de l'exigible	2.247.203,38
Actif net à la fin de l'exercice	517.869.245,82

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	13.731,127	USD	200,89	2.758.512,52
AM	308.811,929	USD	206,10	63.646.618,01
B	294.431,633	USD	215,75	63.523.927,95
B EUR HEDGED	78.273,990	EUR	178,93	14.830.575,08
BI	29.347,286	USD	2.106,57	61.821.974,91
BI EUR HEDGED	9.460,618	EUR	1.208,54	12.107.009,94
BM	1.274.850,596	USD	221,51	282.387.722,53
BM EUR HEDGED	85.420,015	EUR	185,66	16.792.904,88
				517.869.245,82

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL American Small & Mid Caps

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	2.886.952,25
Intérêts bancaires	560.814,62
Total des revenus	3.447.766,87

Charges

Commission de gestion	5.214.557,55
Commission de dépositaire	249.398,86
Frais bancaires et autres commissions	27.803,76
Frais sur transactions	293.385,66
Frais d'administration centrale	185.364,92
Frais professionnels	10.104,83
Autres frais d'administration	221.415,04
Taxe d'abonnement	259.440,91
Autres impôts	183.875,16
Intérêts bancaires payés	28.239,17
Autres charges	14.840,27
Total des charges	6.688.426,13

Pertes nettes des investissements	-3.240.659,26
-----------------------------------	---------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	31.992.181,89
- sur changes à terme	1.752.205,50
- sur devises	260.153,14
Résultat réalisé	30.763.881,27

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	35.407.496,37
- sur changes à terme	619.883,76

Résultat des opérations	66.791.261,40
-------------------------	---------------

Dividendes payés	-
------------------	---

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	71.823.237,51
-----------	---------------

Rachats	-200.843.993,80
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	-62.229.494,89
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	580.098.740,71
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	517.869.245,82
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL American Small & Mid Caps

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	USD	751.326.156,58	580.098.740,71	517.869.245,82

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	222,00	182,80	200,89
AM	USD	226,12	186,88	206,10
B	USD	238,15	196,21	215,75
B EUR HEDGED	EUR	209,33	168,11	178,93
BI	USD	2.293,13	1.902,54	2.106,57
BI EUR HEDGED	EUR	1.394,80	1.127,62	1.208,54
BM	USD	242,69	200,70	221,51
BM EUR HEDGED	EUR	215,50	173,73	185,66

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	28,20	-17,66	9,90
AM	USD	28,72	-17,35	10,28
B	USD	28,20	-17,61	9,96
B EUR HEDGED	EUR	26,54	-19,69	6,44
BI	USD	29,09	-17,03	10,72
BI EUR HEDGED	EUR	27,44	-19,16	7,18
BM	USD	28,72	-17,30	10,37
BM EUR HEDGED	EUR	27,06	-19,38	6,87

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	14.454,050	2.832,479	-3.555,402	13.731,127
AM	371.755,739	33.006,856	-95.950,666	308.811,929
B	442.776,879	70.162,124	-218.507,370	294.431,633
B EUR HEDGED	74.011,992	26.282,072	-22.020,074	78.273,990
BI	29.652,239	7.047,559	-7.352,512	29.347,286
BI EUR HEDGED	11.883,507	5.322,665	-7.745,554	9.460,618
BM	1.612.815,778	76.977,353	-414.942,535	1.274.850,596
BM EUR HEDGED	92.101,264	18.013,861	-24.695,110	85.420,015

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audité)	(en %)
A	1,48
AM	1,12
B	1,42
B EUR HEDGED	1,46
BI	0,73
BI EUR HEDGED	0,76
BM	1,05
BM EUR HEDGED	1,06

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL American Small & Mid Caps

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
USD	130.000	A.O.Smith Corp	7.103.845,81	8.596.900,00	1,66
USD	44.000	ANSYS Inc	11.302.496,11	13.092.200,00	2,53
USD	110.000	AptarGroup Inc	12.595.940,89	13.754.400,00	2,66
USD	53.020	Aspen Technology Inc	5.434.413,02	10.829.865,20	2,09
USD	145.000	Bio-Techne Corp	11.983.614,78	9.870.150,00	1,91
USD	46.500	Burlington Stores Inc	7.748.421,52	6.291.450,00	1,22
USD	66.000	CDW Corp	7.577.458,88	13.316.160,00	2,57
USD	107.000	Check Point Software Tec Ltd	11.923.264,01	14.260.960,00	2,75
USD	30.000	Chemed Corp	12.389.269,51	15.591.000,00	3,01
USD	144.000	Church & Dwight Co Inc	10.022.419,33	13.194.720,00	2,55
USD	42.000	Clorox Co	7.096.349,09	5.504.520,00	1,06
USD	128.000	Cognex Corp	6.579.570,08	5.432.320,00	1,05
USD	30.000	Cooper Companies Inc (The)	8.613.984,23	9.532.500,00	1,84
USD	31.000	Domino's Pizza Inc Reg	9.282.839,39	11.742.490,00	2,27
USD	62.000	Equifax Inc	10.004.222,94	11.357.160,00	2,19
USD	224.000	Globus Medical Inc	11.965.900,49	11.121.600,00	2,15
USD	111.000	Graco Inc	6.126.529,87	8.089.680,00	1,56
USD	80.000	Henry Jack & Associates Inc	11.761.686,43	12.091.200,00	2,33
USD	44.000	Ilex Corp	9.681.289,49	9.152.880,00	1,77
USD	26.000	IDEXX Laboratories Inc	9.273.681,52	11.369.020,00	2,20
USD	39.000	Insulet Corp	8.732.341,40	6.220.110,00	1,20
USD	78.000	Lamb Weston Holdings Inc Reg S	5.282.781,57	7.211.880,00	1,39
USD	31.000	Lennox Intl Inc	7.785.674,44	11.607.640,00	2,24
USD	46.000	Littelfuse Inc	9.065.318,21	11.376.720,00	2,20
USD	230.000	LKQ Corp	7.157.388,94	11.387.300,00	2,20
USD	56.000	Manhattan Associates Inc	4.443.025,05	11.068.960,00	2,14
USD	71.000	Masimo Corp	12.192.056,74	6.225.280,00	1,20
USD	90.000	McCormick & Co	6.282.125,75	6.807.600,00	1,31
USD	8.000	Mettler Toledo Intl Inc	6.745.839,75	8.864.560,00	1,71
USD	27.000	MSCI Inc	9.503.487,00	13.853.160,00	2,68
USD	53.000	Nordson Corp	8.683.701,99	11.828.010,00	2,28
USD	45.000	Paycom Software Inc	14.039.508,87	11.667.150,00	2,25
USD	41.500	Pool Corp	9.620.835,62	14.778.150,00	2,85
USD	72.000	Qualys Inc	7.466.124,45	10.983.600,00	2,12
USD	124.000	Resmed Inc	21.568.543,18	18.335.880,00	3,54
USD	310.000	Rollins Inc	8.957.482,39	11.572.300,00	2,23
USD	100.000	SiteOne Landscape Supply Inc	11.003.301,35	16.345.000,00	3,16
USD	49.000	Tractor Supply Co	4.450.895,78	9.949.450,00	1,92
USD	50.000	Tyler Technologies Inc	15.954.981,08	19.307.000,00	3,73
USD	22.000	Ulta Beauty Inc Reg	5.505.581,30	8.787.900,00	1,70
USD	72.000	Verisign Inc	13.928.435,33	14.582.160,00	2,82
USD	99.000	Verisk Analytics Inc	16.376.990,74	23.387.760,00	4,52
USD	49.000	Waters Corp	10.756.923,60	13.436.290,00	2,59
USD	32.000	Watsco Inc	5.916.287,24	12.087.040,00	2,33
USD	26.000	Zebra Technologies Corp A	5.722.015,64	6.149.780,00	1,19
Total portefeuille-titres			425.608.844,80	512.011.855,20	98,87
Avoirs bancaires				6.425.623,12	1,24
Autres actifs/(passifs) nets				-568.232,50	-0,11
Total				517.869.245,82	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL American Small & Mid Caps

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	32,75 %
Industrie	22,19 %
Services de santé	19,64 %
Biens de consommation durable	12,16 %
Biens de consommation non-cyclique	9,47 %
Matières premières	2,66 %
Total	<u>98,87 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	96,12 %
Israël	2,75 %
Total	<u>98,87 %</u>

BL Equities Europe

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.283.401.513,89
Avoirs bancaires	19.444.219,72
A recevoir sur émissions d'actions	403.146,73
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	977.203,70
Intérêts bancaires à recevoir	1.990,33
Plus-values non réalisées sur changes à terme	2.677,09
Charges payées d'avance	546,50
Total de l'actif	1.304.231.297,96

Exigible

A payer sur rachats d'actions	517.909,79
Frais à payer	1.303.945,37
Autres dettes	78.264,00
Total de l'exigible	1.900.119,16
Actif net à la fin de l'exercice	1.302.331.178,80

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	32.180,404	EUR	221,14	7.116.233,91
AM	873.664,590	EUR	226,84	198.181.545,16
AR	1,000	EUR	158,25	158,25
B	3.095.792,083	EUR	100,39	310.782.631,20
B CHF HEDGED	1,000	CHF	130,44	134,66
B USD HEDGED	248,096	USD	139,84	32.763,78
BI	15.938,523	EUR	1.139,22	18.157.436,29
BM	8.259.373,007	EUR	92,98	767.979.090,97
BM CHF HEDGED	1,000	CHF	136,49	140,90
BM USD HEDGED	511,358	USD	144,00	69.538,39
BR	67,510	EUR	168,48	11.374,10
BR CHF HEDGED	1,000	CHF	127,08	131,19
				1.302.331.178,80

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus	
Dividendes, nets	25.049.942,21
Intérêts bancaires	857.482,15
Autres revenus	922.728,74
Total des revenus	26.830.153,10
Charges	
Commission de gestion	13.139.245,34
Commission de dépositaire	583.800,10
Frais bancaires et autres commissions	139.889,60
Frais sur transactions	1.970.142,70
Frais d'administration centrale	207.553,25
Frais professionnels	23.993,30
Autres frais d'administration	308.830,48
Taxe d'abonnement	672.377,19
Autres impôts	425.656,16
Autres charges	109.893,32
Total des charges	17.581.381,44
Revenus nets des investissements	9.248.771,66
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	116.918.583,26
- sur changes à terme	-5.251,99
- sur devises	-750.647,70
Résultat réalisé	125.411.455,23
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	-28.253.882,01
- sur changes à terme	-15.198,09
Résultat des opérations	97.142.375,13
Dividendes payés	-158.758,79
Réinvestissements	-
Emissions	85.372.258,98
Rachats	-217.411.948,31
Total des variations de l'actif net	-35.056.072,99
Total de l'actif net au début de l'exercice	1.337.387.251,79
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	1.302.331.178,80

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	1.559.350.783,85	1.337.387.251,79	1.302.331.178,80

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	255,26	207,18	221,14
AM	EUR	260,94	211,98	226,84
AR	EUR	184,43	149,02	158,25
B	EUR	115,86	94,04	100,39
B CHF HEDGED	CHF	152,41	123,08	130,44
B USD HEDGED	USD	154,69	127,70	139,84
BI	EUR	1.296,53	1.059,76	1.139,22
BM	EUR	106,50	86,77	92,98
BM CHF HEDGED	CHF	157,15	127,79	136,49
BM USD HEDGED	USD	158,04	130,99	144,00
BR	EUR	195,34	158,19	168,48
BR CHF HEDGED	CHF	149,74	120,63	127,08

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	13,64	-18,84	6,74
AM	EUR	14,09	-18,57	7,09
AR	EUR	13,09	-19,20	6,19
B	EUR	13,63	-18,83	6,75
B CHF HEDGED	CHF	13,20	-19,24	5,98
B USD HEDGED	USD	14,66	-17,45	9,51
BI	EUR	14,42	-18,26	7,50
BM	EUR	14,05	-18,53	7,16
BM CHF HEDGED	CHF	13,65	-18,68	6,81
BM USD HEDGED	USD	15,12	-17,12	9,93
BR	EUR	13,37	-19,02	6,50
BR CHF HEDGED	CHF	12,91	-19,44	5,35

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	40.005,917	2.841,311	-10.666,824	32.180,404
AM	872.794,254	81.257,172	-80.386,836	873.664,590
AR	1,000	-	-	1,000
B	3.334.578,778	150.420,963	-389.207,658	3.095.792,083
B CHF HEDGED	500,000	-	-499,000	1,000
B USD HEDGED	1.494,240	-	-1.246,144	248,096
BI	62.014,555	2.674,791	-48.750,823	15.938,523
BM	8.808.635,384	495.434,393	-1.044.696,770	8.259.373,007
BM CHF HEDGED	1,000	-	-	1,000
BM USD HEDGED	609,173	-	-97,815	511,358
BR	67,510	-	-	67,510
BR CHF HEDGED	500,000	-	-499,000	1,000

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Europe

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non- audité)	(en %)
A	1,41
AM	1,08
AR	1,94
B	1,40
B CHF HEDGED	1,45
B USD HEDGED	1,44
BI	0,70
BM	1,02
BM CHF HEDGED	0,46
BM USD HEDGED	1,03
BR	1,62
BR CHF HEDGED	1,70

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	EUR	0,18	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Europe

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	573.290	Alcon Inc Reg	38.741.870,08	41.984.061,18	3,22
CHF	110.360	Co Financière Richemont SA	15.300.920,55	12.759.939,35	0,98
CHF	45.631	Geberit AG Reg	19.043.804,51	21.621.786,15	1,66
CHF	3.444	Givaudan SA Reg	10.239.962,92	10.644.710,01	0,82
CHF	588.987	Nestlé SA Reg	66.046.944,12	63.076.973,70	4,84
CHF	221.125	Roche Holding Ltd Pref	78.685.573,68	57.171.261,84	4,39
CHF	706.054	SGS SA	63.972.009,61	56.138.438,41	4,31
CHF	122.132	Sika Ltd	6.636.378,85	29.389.394,49	2,26
			298.667.464,32	292.786.565,13	22,48
DKK	308.024	Chr. Hansen Holding A/S	20.000.779,09	17.860.540,74	1,37
DKK	155.695	Coloplast A/S B	17.671.015,59	15.608.757,03	1,20
DKK	380.274	Novo Nordisk AS B	7.161.246,37	32.835.181,39	2,52
DKK	468.010	Novozymes AS B	20.034.674,88	17.867.630,45	1,37
			64.867.715,93	84.172.109,61	6,46
EUR	98.751	Adidas AG Reg	20.748.352,95	16.453.891,62	1,26
EUR	330.704	Air Liquide SA	28.352.068,48	52.859.727,36	4,06
EUR	43.010	ASML Holding NV	24.786.991,65	24.046.891,00	1,85
EUR	374.979	Dassault Systemes SA	9.246.279,04	13.234.883,81	1,02
EUR	242.028	Deutsche Boerse AG Reg	39.987.701,62	39.619.983,60	3,04
EUR	267.615	EssilorLuxottica SA	30.602.948,69	44.199.293,40	3,40
EUR	716.287	Industria de Diseno Textil SA	18.038.274,35	25.277.768,23	1,94
EUR	434.301	Kone Oyj B	20.813.810,33	17.337.295,92	1,33
EUR	83.300	L'Oréal SA	18.528.956,61	32.753.560,00	2,52
EUR	547.815	Legrand Holding SA	28.787.454,94	47.824.249,50	3,67
EUR	64.038	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	9.044.849,21	45.876.823,20	3,52
EUR	268.168	Pernod-Ricard SA	30.847.669,74	42.330.318,80	3,25
EUR	420.374	SAP SE	31.764.835,33	51.630.334,68	3,97
EUR	228.984	Schneider Electric SE	32.690.492,12	35.945.908,32	2,76
EUR	194.636	Symrise AG	11.228.696,00	17.579.523,52	1,35
EUR	1.053.741	Unilever Plc Reg	47.672.730,47	49.404.646,79	3,79
EUR	212.184	Wolters Kluwer NV	21.158.842,45	24.326.895,60	1,87
			424.300.953,98	580.701.995,35	44,60
GBP	206.561	Ashtead Group Plc	13.349.406,24	11.909.963,54	0,92
GBP	262.761	AstraZeneca Plc	34.111.548,23	33.626.413,28	2,58
GBP	468.854	Croda International Plc Reg	17.811.734,55	26.563.149,41	2,04
GBP	1.252.649	Diageo Plc	52.373.426,64	43.809.005,03	3,37
GBP	513.315	Experian Plc	17.530.211,41	15.922.676,45	1,22
GBP	503.084	Halma Plc	3.553.733,65	11.241.511,99	0,86
GBP	614.908	Intertek Group Plc	28.778.870,70	29.146.181,61	2,24
GBP	909.041	Reckitt Benckiser Group Plc	60.682.065,51	60.712.816,38	4,66
GBP	171.222	Spirax-Sarco Engineering Plc	6.439.575,50	18.801.329,48	1,44
			234.630.572,43	251.733.047,17	19,33
SEK	2.409.514	Assa Abloy AB B	37.590.307,76	49.864.872,20	3,83
SEK	621.134	Atlas Copco AB A	7.007.171,32	7.946.284,41	0,61
SEK	1.996.400	Hexagon AB	14.231.105,23	16.196.640,02	1,24
			58.828.584,31	74.007.796,63	5,68
Total portefeuille-titres			1.081.295.290,97	1.283.401.513,89	98,55
Avoirs bancaires				19.444.219,72	1,49
Autres actifs/(passifs) nets				-514.554,81	-0,04
Total				1.302.331.178,80	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	25,86 %
Biens de consommation non-cyclique	23,80 %
Services de santé	13,91 %
Matières premières	11,90 %
Biens de consommation durable	11,10 %
Technologies	8,94 %
Finances	3,04 %
Total	<u>98,55 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	24,20 %
Suisse	22,48 %
Royaume-Uni	21,90 %
Allemagne	9,62 %
Danemark	6,46 %
Suède	5,68 %
Pays-Bas	3,72 %
Espagne	1,94 %
Finlande	1,33 %
Irlande	1,22 %
Total	<u>98,55 %</u>

BL Equities Europe PEA

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	47.065.557,57
Avoirs bancaires	593.138,04
Frais d'établissement, nets	12.880,39
A recevoir sur émissions d'actions	26.102,36
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	10.472,49
Intérêts bancaires à recevoir	43,01
Charges payées d'avance	19,17
Total de l'actif	<u>47.708.213,03</u>

Exigible

A payer sur rachats d'actions	519.507,03
Frais à payer	49.450,17
Total de l'exigible	<u>568.957,20</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u><u>47.139.255,83</u></u>

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	426,107	EUR	91,59	39.026,98
B	6.723,174	EUR	95,97	645.223,02
BM	487.630,201	EUR	95,27	46.455.005,83
				<u><u>47.139.255,83</u></u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe PEA

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	678.340,59
Intérêts bancaires	16.503,06
Total des revenus	694.843,65

Charges

Commission de gestion	392.404,09
Commission de dépositaire	36.150,55
Frais bancaires et autres commissions	4.770,31
Frais sur transactions	89.014,28
Frais d'administration centrale	55.855,73
Frais professionnels	786,72
Autres frais d'administration	59.669,12
Taxe d'abonnement	22.925,47
Intérêts bancaires payés	424,83
Autres charges	8.911,55
Total des charges	670.912,65

Revenus nets des investissements	23.931,00
----------------------------------	-----------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	44.732,20
- sur changes à terme	-44,10
- sur devises	7.636,54
Résultat réalisé	76.255,64

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	2.862.584,27
Résultat des opérations	2.938.839,91

Dividendes payés	-
------------------	---

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	22.615.027,22
-----------	---------------

Rachats	-19.908.662,39
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	5.645.204,74
-------------------------------------	--------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	41.494.051,09
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	47.139.255,83
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe PEA

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	59.989.854,27	41.494.051,09	47.139.255,83

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	108,31	84,65	91,59
B	EUR	113,50	88,70	95,97
BM	EUR	111,77	87,70	95,27

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	-21,84	8,20
B	EUR	-21,85	8,20
BM	EUR	-21,54	8,63

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	412,726	13,381	-	426,107
B	7.469,244	1.107,992	-1.854,062	6.723,174
BM	465.182,071	222.107,318	-199.659,188	487.630,201

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audit)	(en %)
A	1,67
B	1,66
BM	1,26

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Europe PEA

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	10.027	Alcon Inc Reg	696.007,59	734.312,79	1,56
CHF	2.691	Co Financière Richemont SA	373.880,51	311.136,25	0,66
CHF	1.484	Geberit AG Reg	763.020,85	703.178,34	1,49
CHF	175	Givaudan SA Reg	532.771,51	540.889,74	1,15
CHF	10.667	Nestlé SA Reg	1.177.702,10	1.142.371,70	2,42
CHF	3.813	Roche Holding Ltd Pref	1.205.705,65	985.840,68	2,09
CHF	12.893	SGS SA	1.277.060,98	1.025.123,98	2,18
CHF	2.904	Sika Ltd	688.607,45	698.807,86	1,48
			6.714.756,64	6.141.661,34	13,03
DKK	15.461	Chr. Hansen Holding A/S	1.170.957,31	896.494,50	1,90
DKK	4.849	Coloplast A/S B	547.325,54	486.122,63	1,03
DKK	17.405	Novo Nordisk AS B	588.547,29	1.502.854,08	3,19
DKK	25.829	Novozymes AS B	1.406.714,08	986.096,51	2,09
			3.713.544,22	3.871.567,72	8,21
EUR	5.608	Adidas AG Reg	1.538.394,73	934.404,96	1,98
EUR	11.810	Air Liquide SA	1.489.492,34	1.887.710,40	4,00
EUR	1.460	ASML Holding NV	871.583,15	816.286,00	1,73
EUR	10.054	BioMerieux SA	943.398,37	923.158,28	1,96
EUR	30.238	Dassault Systemes SA	1.147.642,40	1.067.250,21	2,26
EUR	9.304	Deutsche Boerse AG Reg	1.549.120,03	1.523.064,80	3,23
EUR	9.773	EssilorLuxottica SA	1.411.113,82	1.614.108,68	3,42
EUR	13.795	Eurofins Scientific SE	882.323,73	738.032,50	1,57
EUR	14.027	Heineken NV	1.353.004,76	1.170.693,42	2,48
EUR	47.024	Industria de Diseno Textil SA	1.290.957,74	1.659.476,96	3,52
EUR	8.868	Kerry Group Plc A	880.014,09	702.168,24	1,49
EUR	25.734	Kone Oyj B	1.592.298,95	1.027.301,28	2,18
EUR	4.023	L'Oréal SA	1.339.559,16	1.581.843,60	3,36
EUR	19.183	Legrand Holding SA	1.459.922,30	1.674.675,90	3,55
EUR	2.357	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	1.363.044,98	1.688.554,80	3,58
EUR	9.934	Pernod-Ricard SA	1.691.620,70	1.568.081,90	3,33
EUR	5.814	Reply SpA Reg	613.658,90	517.736,70	1,10
EUR	15.548	SAP SE	1.714.570,58	1.909.605,36	4,05
EUR	2.348	Sartorius Stedim Biotech	588.509,65	530.648,00	1,13
EUR	9.101	Schneider Electric SE	1.346.746,42	1.428.674,98	3,03
EUR	11.655	Symrise AG	1.222.469,47	1.052.679,60	2,23
EUR	17.148	Unilever Plc Reg	776.026,19	803.983,98	1,71
EUR	13.856	Wolters Kluwer NV	1.450.939,65	1.588.590,40	3,37
			28.516.412,11	28.408.730,95	60,26
GBP	5.858	Ashtead Group Plc	378.185,20	337.762,53	0,72
GBP	6.226	AstraZeneca Plc	817.439,40	796.762,26	1,69
GBP	9.721	Croda International Plc Reg	748.769,27	550.747,94	1,17
GBP	18.477	Diageo Plc	768.993,33	646.197,77	1,37
GBP	16.143	Halma Plc	473.988,06	360.718,55	0,77
GBP	15.407	Reckitt Benckiser Group Plc	1.107.719,73	1.028.999,09	2,18
GBP	5.601	Spirax-Sarco Engineering Plc	767.545,44	615.027,55	1,31
			5.062.640,43	4.336.215,69	9,21
SEK	91.365	Assa Abloy AB B	1.997.247,46	1.890.797,92	4,01
SEK	39.151	Atlas Copco AB A	478.000,73	500.866,13	1,06
SEK	116.715	Hexagon AB	1.227.433,30	946.899,84	2,01

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe PEA

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
SEK	77.992	Nibe Industrier AB	703.859,77	486.516,98	1,03
SEK	54.318	Sweco AB B Reg	717.362,01	482.301,00	1,02
			<u>5.123.903,27</u>	<u>4.307.381,87</u>	<u>9,13</u>
		Total portefeuille-titres	49.131.256,67	47.065.557,57	99,84
		Avoirs bancaires		593.138,04	1,26
		Autres actifs/(passifs) nets		-519.439,78	-1,10
		Total		<u>47.139.255,83</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe PEA

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	26,52 %
Biens de consommation non-cyclique	20,24 %
Biens de consommation durable	13,16 %
Services de santé	12,65 %
Matières premières	12,12 %
Technologies	11,92 %
Finances	3,23 %
Total	<u>99,84 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	29,62 %
Suisse	13,03 %
Allemagne	11,49 %
Royaume-Uni	10,92 %
Suède	9,13 %
Danemark	8,21 %
Pays-Bas	7,58 %
Espagne	3,52 %
Finlande	2,18 %
Luxembourg	1,57 %
Irlande	1,49 %
Italie	1,10 %
Total	<u>99,84 %</u>

BL European Small & Mid Caps

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	217.122.677,45
Avoirs bancaires	2.747.766,69
A recevoir sur émissions d'actions	28.770,58
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	51.195,97
Intérêts bancaires à recevoir	304,70
Plus-values non réalisées sur changes à terme	1.738,72
Charges payées d'avance	90,84
Total de l'actif	219.952.544,95

Exigible

A payer sur rachats d'actions	305.632,62
Frais à payer	229.228,78
Total de l'exigible	534.861,40
Actif net à la fin de l'exercice	219.417.683,55

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	9.032,883	EUR	187,13	1.690.305,53
AM	141.675,906	EUR	191,75	27.165.885,95
B	296.741,724	EUR	193,75	57.493.864,57
B USD HEDGED	701,205	USD	145,68	96.470,50
BI	4.410,863	EUR	1.535,96	6.774.905,91
BM	634.167,090	EUR	198,99	126.195.841,03
BM USD HEDGED	2,897	USD	149,88	410,06
				219.417.683,55

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Small & Mid Caps

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus	
Dividendes, nets	3.458.684,62
Intérêts bancaires	112.847,58
Autres revenus	152.875,07
Total des revenus	3.724.407,27
Charges	
Commission de gestion	2.233.284,13
Commission de dépositaire	102.896,54
Frais bancaires et autres commissions	41.908,52
Frais sur transactions	49.053,68
Frais d'administration centrale	125.040,53
Frais professionnels	4.047,17
Autres frais d'administration	109.714,21
Taxe d'abonnement	113.851,53
Autres impôts	71.170,98
Autres charges	9.437,93
Total des charges	2.860.405,22
Revenus nets des investissements	864.002,05
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	6.118.240,47
- sur changes à terme	-8.515,08
- sur devises	-82.502,66
Résultat réalisé	6.891.224,78
Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	22.871.519,31
- sur changes à terme	-10.055,92
Résultat des opérations	29.752.688,17
Dividendes payés	-57.048,60
Réinvestissements	-
Emissions	35.938.994,42
Rachats	-50.940.170,70
Total des variations de l'actif net	14.694.463,29
Total de l'actif net au début de l'exercice	204.723.220,26
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	219.417.683,55

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Small & Mid Caps

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	292.872.562,54	204.723.220,26	219.417.683,55

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	234,55	163,84	187,13
AM	EUR	239,20	167,60	191,75
B	EUR	242,71	169,59	193,75
B USD HEDGED	USD	172,36	123,67	145,68
BI	EUR	1.897,22	1.335,03	1.535,96
BM	EUR	247,39	173,52	198,99
BM USD HEDGED	USD	175,69	126,61	149,88

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	26,01	-30,15	14,22
AM	EUR	26,51	-29,91	14,63
B	EUR	26,00	-30,13	14,25
B USD HEDGED	USD	27,19	-28,25	17,80
BI	EUR	26,88	-29,63	15,05
BM	EUR	26,51	-29,86	14,68
BM USD HEDGED	USD	27,70	-27,94	18,38

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	8.494,035	925,312	-386,464	9.032,883
AM	144.731,467	12.478,520	-15.534,081	141.675,906
B	286.479,504	95.771,554	-85.509,334	296.741,724
B USD HEDGED	1.840,220	5,000	-1.144,015	701,205
BI	8.841,295	1.607,220	-6.037,652	4.410,863
BM	682.672,050	49.606,395	-98.111,355	634.167,090
BM USD HEDGED	2,897	-	-	2,897

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audité)	(en %)
A	1,51
AM	1,15
B	1,48
B USD HEDGED	1,52
BI	0,76
BM	1,10
BM USD HEDGED	0,96

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	EUR	0,39	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL European Small & Mid Caps

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	20.206	Comet Holding AG Reg	829.841,08	4.263.636,15	1,94
CHF	4.492	Emmi AG Reg	1.497.162,06	4.006.566,78	1,83
CHF	2.229	Interroll-Holding SA Reg	1.674.215,47	5.775.674,18	2,63
CHF	1.706	LEM Holding SA	995.291,15	3.601.564,82	1,64
CHF	60.443	Logitech Intl SA Reg	2.117.631,97	3.948.493,05	1,80
			7.114.141,73	21.595.934,98	9,84
DKK	71.479	Royal Unibrew A/S	3.111.063,43	5.231.622,04	2,38
EUR	107.687	Aalberts NV	4.727.164,72	3.734.585,16	1,70
EUR	379.233	Amplifon SpA Post Frazionamento	3.554.177,51	10.664.031,96	4,86
EUR	135.196	Brunello Cucinelli SpA	3.960.185,48	9.740.871,80	4,44
EUR	70.671	Carl Zeiss Meditec AG	2.167.140,80	5.852.972,22	2,67
EUR	20.300	CEWE Stiftung & Co KGaA	2.087.136,05	1.788.430,00	0,81
EUR	119.482	CompuGroup Medical SE & KGaA	6.118.094,93	4.430.392,56	2,02
EUR	322.395	De'Longhi SpA	7.679.680,23	6.647.784,90	3,03
EUR	249.179	Ebro Foods SA	4.345.679,82	3.961.946,10	1,81
EUR	453.918	Fagron SA	11.063.728,49	7.312.618,98	3,33
EUR	94.533	Gerresheimer AG	5.698.625,91	9.401.306,85	4,28
EUR	178.966	Interpump Group SpA	2.375.406,35	7.783.231,34	3,55
EUR	77.604	Kion Group AG	4.218.736,11	2.824.009,56	1,29
EUR	93.938	Krones AG	8.264.223,35	9.163.651,90	4,18
EUR	45.145	KWS Saat SE & Co KGaA	2.364.686,91	2.510.062,00	1,14
EUR	50.666	Nemetschek SE	2.460.206,00	2.932.548,08	1,34
EUR	68.619	Prysmian SpA	2.484.914,46	2.617.814,85	1,19
EUR	8.949	Rational AG Reg	4.735.015,92	5.369.400,00	2,45
EUR	55.429	Sopra Steria Group SA	7.725.929,47	10.858.541,10	4,95
EUR	66.725	Stabilus SE	3.759.991,21	3.533.088,75	1,61
EUR	50.892	Stroeer SE & Co KGaA	3.166.468,35	2.142.553,20	0,98
EUR	34.262	Virbac SA	5.926.021,21	8.771.072,00	4,00
EUR	178.488	Viscofan SA	9.115.798,03	10.316.606,40	4,70
EUR	83.007	Warehouses De Pauw NV Reg	716.004,74	1.945.684,08	0,89
			108.715.016,05	134.303.203,79	61,22
GBP	401.257	Britvic Plc	3.780.853,08	4.033.272,12	1,84
GBP	194.170	Fevertree Drinks Plc	4.727.465,33	2.685.850,24	1,22
GBP	1.665.081	Rotork Plc	4.903.909,80	5.999.882,65	2,73
GBP	123.661	Spectris Plc	4.067.458,00	4.837.968,20	2,20
GBP	42.993	Spirax-Sarco Engineering Plc	2.534.262,89	4.720.921,13	2,15
			20.013.949,10	22.277.894,34	10,14
NOK	401.211	Tomra Systems ASA	2.881.581,79	4.349.416,06	1,98
SEK	284.333	AAK AB Reg	5.198.961,71	4.866.502,97	2,22
SEK	328.895	Loomis AB Reg	8.279.476,18	8.418.089,00	3,84
SEK	362.140	Mycronic AB	3.796.974,69	7.110.635,81	3,24
SEK	759.554	Nibe Industrier AB	1.627.714,94	4.738.125,92	2,16
SEK	169.752	Thule Group AB	5.012.546,37	4.231.252,54	1,93
			23.915.673,89	29.364.606,24	13,39
Total portefeuille-titres			165.751.425,99	217.122.677,45	98,95
Avoirs bancaires				2.747.766,69	1,25
Autres actifs/(passifs) nets				-452.760,59	-0,20
Total				219.417.683,55	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Small & Mid Caps

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	31,46 %
Services de santé	19,14 %
Technologies	17,49 %
Biens de consommation durable	12,83 %
Biens de consommation non-cyclique	12,44 %
Matières premières	4,70 %
Finances	0,89 %
Total	<u>98,95 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Allemagne	21,16 %
Italie	17,07 %
Suède	13,39 %
Royaume-Uni	10,14 %
Suisse	9,84 %
France	8,95 %
Espagne	6,51 %
Belgique	4,22 %
Danemark	2,38 %
Norvège	1,98 %
Pays-Bas	1,70 %
Luxembourg	1,61 %
Total	<u>98,95 %</u>

BL European Family Businesses

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	102.784.932,63
Avoirs bancaires	3.280.657,01
A recevoir sur émissions d'actions	9.969,24
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	21.438,00
Intérêts bancaires à recevoir	340,25
Plus-values non réalisées sur changes à terme	11.836,05
Charges payées d'avance	44,61
Total de l'actif	106.109.217,79

Exigible

A payer sur rachats d'actions	76.242,30
Frais à payer	114.030,41
Total de l'exigible	190.272,71
Actif net à la fin de l'exercice	105.918.945,08

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	11.236,282	EUR	121,98	1.370.563,31
AM	125.989,857	EUR	124,37	15.669.508,87
B	203.083,103	EUR	122,60	24.898.699,07
B USD HEDGED	2.783,388	USD	141,55	372.084,00
BI	1.557,860	EUR	1.286,16	2.003.654,54
BM	488.952,174	EUR	125,99	61.604.294,17
BM USD HEDGED	1,000	USD	149,43	141,12
				105.918.945,08

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Family Businesses

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus	
Dividendes, nets	1.686.469,06
Intérêts bancaires	120.533,65
Autres revenus	17.959,64
Total des revenus	1.824.962,35
Charges	
Commission de gestion	1.092.254,08
Commission de dépositaire	56.954,57
Frais bancaires et autres commissions	26.299,96
Frais sur transactions	26.327,96
Frais d'administration centrale	89.427,81
Frais professionnels	1.978,78
Autres frais d'administration	87.137,94
Taxe d'abonnement	55.910,33
Autres impôts	37.186,22
Autres charges	6.693,22
Total des charges	1.480.170,87
Revenus nets des investissements	344.791,48
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	3.134.679,22
- sur changes à terme	-13.761,49
- sur devises	275,01
Résultat réalisé	3.465.984,22
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	9.450.866,60
- sur changes à terme	-6.021,46
Résultat des opérations	12.910.829,36
Dividendes payés	-
Réinvestissements	-
Emissions	4.933.901,76
Rachats	-14.347.766,26
Total des variations de l'actif net	3.496.964,86
Total de l'actif net au début de l'exercice	102.421.980,22
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	105.918.945,08

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Family Businesses

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	161.079.752,85	102.421.980,22	105.918.945,08

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	159,65	108,85	121,98
AM	EUR	161,68	110,60	124,37
B	EUR	160,48	109,40	122,60
B USD HEDGED	USD	176,30	122,77	141,55
BI	EUR	1.659,43	1.139,55	1.286,16
BM	EUR	163,60	111,98	125,99
BM USD HEDGED	USD	182,25	128,27	149,43

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	31,04	-31,82	12,06
AM	EUR	31,56	-31,59	12,45
B	EUR	31,04	-31,83	12,07
B USD HEDGED	USD	32,35	-30,36	15,30
BI	EUR	31,94	-31,33	12,87
BM	EUR	31,56	-31,55	12,51
BM USD HEDGED	USD	33,56	-29,62	16,50

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	12.570,404	369,288	-1.703,410	11.236,282
AM	125.434,255	10.308,644	-9.753,042	125.989,857
B	222.519,446	4.523,817	-23.960,160	203.083,103
B USD HEDGED	2.865,807	37,835	-120,254	2.783,388
BI	2.177,866	-	-620,006	1.557,860
BM	535.761,787	22.638,543	-69.448,156	488.952,174
BM USD HEDGED	1,000	-	-	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audité)	(en %)
A	1,56
AM	1,21
B	1,56
B USD HEDGED	1,63
BI	0,84
BM	1,16
BM USD HEDGED	0,51

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL European Family Businesses

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	8.389	Belimo Holding AG	1.414.771,08	3.774.125,31	3,56
CHF	22.177	Bossard Holding AG	3.967.802,86	4.601.694,15	4,34
CHF	1.012	LEM Holding SA	1.381.863,19	2.136.449,94	2,02
CHF	19.012	SFS Group SA	1.634.465,85	1.966.592,70	1,86
			8.398.902,98	12.478.862,10	11,78
DKK	20.566	Coloplast A/S B	1.686.832,97	2.061.785,52	1,95
EUR	104.705	Amplifon SpA Post Frazionamento	3.333.768,72	2.944.304,60	2,78
EUR	64.257	Basler AG	997.957,67	629.718,60	0,59
EUR	29.119	BioMerieux SA	2.427.299,73	2.673.706,58	2,52
EUR	45.031	Brunello Cucinelli SpA	1.167.602,56	3.244.483,55	3,06
EUR	25.046	CEWE Stiftung & Co KGaA	3.030.036,00	2.206.552,60	2,08
EUR	50.682	CompuGroup Medical SE & KGaA	2.246.010,12	1.879.288,56	1,77
EUR	250.866	Datalogic SpA Post Frazionamento	4.819.674,75	1.530.282,60	1,44
EUR	271.704	Davide Campari-Milano NV Reg	1.757.730,03	3.033.575,16	2,86
EUR	151.209	De'Longhi SpA	4.662.638,27	3.117.929,58	2,94
EUR	18.719	EssilorLuxottica SA	2.159.416,32	3.091.630,04	2,92
EUR	49.810	Eurofins Scientific SE	2.532.178,62	2.664.835,00	2,52
EUR	140.171	Fluidra SA	1.247.522,16	2.715.112,27	2,56
EUR	24.597	Heineken NV	2.399.986,19	2.052.865,62	1,94
EUR	371	Hermes Intl SA	218.424,64	641.755,80	0,61
EUR	8.469	ID Logistics Group	1.763.052,95	2.113.015,50	1,99
EUR	84.159	Interpump Group SpA	2.086.083,11	3.660.074,91	3,46
EUR	89.508	Kinepolis Group NV	4.448.113,42	4.215.826,80	3,98
EUR	54.925	Kone Oyj B	2.609.323,93	2.192.606,00	2,07
EUR	5.491	L'Oréal SA	1.397.930,65	2.159.061,20	2,04
EUR	266	Lotus Bakeries NV	721.487,68	2.045.540,00	1,93
EUR	5.790	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	1.579.839,87	4.147.956,00	3,92
EUR	37.141	Nemetschek SE	1.367.087,06	2.149.721,08	2,03
EUR	3.012	Rational AG Reg	1.471.317,46	1.807.200,00	1,71
EUR	32.214	Reply SpA Reg	2.466.257,84	2.868.656,70	2,71
EUR	3.742	Robertet SA	1.725.071,28	3.019.794,00	2,85
EUR	7.146	Rémy Cointreau SA	869.149,42	826.434,90	0,78
EUR	25.400	SEB SA	3.342.131,16	2.251.710,00	2,13
EUR	163.420	Sol SpA	1.726.753,91	4.379.656,00	4,13
EUR	86.180	Stroeer SE & Co KGaA	4.761.220,13	3.628.178,00	3,43
EUR	411.347	Technogym SpA	2.919.802,20	3.011.060,04	2,84
EUR	18.251	Virbac SA	2.825.148,18	4.672.256,00	4,41
EUR	155.713	Warehouses De Pauw NV Reg	2.662.658,33	3.649.912,72	3,45
			73.742.674,36	85.224.700,41	80,45
SEK	140.256	Sweco AB B Reg	1.992.818,17	1.245.362,67	1,18
SEK	297.254	Systemair AB	1.181.586,46	1.774.221,93	1,68
			3.174.404,63	3.019.584,60	2,86
Total portefeuille-titres			87.002.814,94	102.784.932,63	97,04
Avoirs bancaires				3.280.657,01	3,10
Autres actifs/(passifs) nets				-146.644,56	-0,14
Total				105.918.945,08	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Family Businesses

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Biens de consommation durable	30,10 %
Industrie	26,76 %
Services de santé	11,66 %
Biens de consommation non-cyclique	9,55 %
Technologies	8,54 %
Matières premières	6,98 %
Finances	3,45 %
Total	<u>97,04 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Italie	26,22 %
France	24,17 %
Suisse	11,78 %
Allemagne	11,61 %
Belgique	9,36 %
Suède	2,86 %
Espagne	2,56 %
Luxembourg	2,52 %
Finlande	2,07 %
Danemark	1,95 %
Pays-Bas	1,94 %
Total	<u>97,04 %</u>

BL Equities Japan

Etat du patrimoine (en JPY)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	92.884.212.380
Avoirs bancaires	3.683.702.862
A recevoir sur émissions d'actions	294.278
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	339.260.957
Plus-values non réalisées sur changes à terme	402.155.148
Charges payées d'avance	37.973
Total de l'actif	97.309.663.598

Exigible

Garantie en espèces reçue à rembourser	376.200.000
Intérêts bancaires à payer	33.574
Frais à payer	92.836.450
Total de l'exigible	469.070.024
Actif net à la fin de l'exercice	96.840.593.574

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en JPY)
A	6.528,847	JPY	29.134	190.208.742
AM	423.880,919	JPY	30.079	12.749.877.350
AR	1,000	JPY	18.091	18.091
B	274.495,398	JPY	25.803	7.082.857.852
B CHF HEDGED	609,172	CHF	154,26	15.329.199
B EUR HEDGED	49.492,216	EUR	268,77	2.101.872.070
B USD HEDGED	23.458,284	USD	251,52	880.477.720
BI	75.455,596	JPY	100.895	7.613.093.221
BI CHF HEDGED	711,000	CHF	1.564,12	181.407.085
BI EUR HEDGED	28.819,184	EUR	1.603,73	7.303.140.836
BM	2.043.338,406	JPY	26.504	54.157.526.308
BM CHF HEDGED	6.220,000	CHF	158,62	160.939.401
BM EUR HEDGED	15.539,657	EUR	276,44	678.803.213
BM USD HEDGED	95.090,104	USD	258,48	3.667.724.289
BR	3.075,000	JPY	18.632	57.293.597
BR CHF HEDGED	1,000	CHF	150,81	24.600
				96.840.593.574

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Japan

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en JPY)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	1.325.333.523
Intérêts bancaires	154.334
Total des revenus	1.325.487.857

Charges

Commission de gestion	789.600.468
Commission de dépositaire	38.895.762
Frais bancaires et autres commissions	6.045.760
Frais sur transactions	102.929.776
Frais d'administration centrale	26.573.194
Frais professionnels	1.576.261
Autres frais d'administration	49.255.078
Taxe d'abonnement	40.697.130
Autres impôts	24.890.958
Intérêts bancaires payés	11.425.002
Autres charges	2.370.324
Total des charges	1.094.259.713

Revenus nets des investissements	231.228.144
----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	2.630.172.512
- sur changes à terme	1.902.513.843
- sur devises	15.142.075
Résultat réalisé	4.779.056.574

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	11.529.744.280
- sur changes à terme	-61.139.961

Résultat des opérations	16.247.660.893
-------------------------	----------------

Dividendes payés	-31.273.460
------------------	-------------

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	15.243.664.195
-----------	----------------

Rachats	-18.169.773.360
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	13.290.278.268
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	83.550.315.306
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	96.840.593.574
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Japan

Statistiques (en JPY)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	JPY	99.283.489.230	83.550.315.306	96.840.593.574

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	JPY	29.205	24.954	29.134
AM	JPY	30.037	25.740	30.079
AR	JPY	18.294	15.555	18.091
B	JPY	25.851	22.095	25.803
B CHF HEDGED	CHF	155,15	131,09	154,26
B EUR HEDGED	EUR	267,26	225,54	268,77
B USD HEDGED	USD	238,66	205,36	251,52
BI	JPY	99.669	85.786	100.895
BI CHF HEDGED	CHF	1.552,00	1.320,02	1.564,12
BI EUR HEDGED	EUR	1.572,63	1.336,42	1.603,73
BM	JPY	26.350	22.607	26.504
BM CHF HEDGED	CHF	158,24	134,25	158,62
BM EUR HEDGED	EUR	272,67	231,05	276,44
BM USD HEDGED	USD	243,25	210,15	258,48
BR	JPY	18.755	15.992	18.632
BR CHF HEDGED	CHF	152,45	128,45	150,81

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	JPY	17,69	-14,56	16,75
AM	JPY	18,16	-14,26	17,17
AR	JPY	17,16	-14,97	16,30
B	JPY	17,69	-14,53	16,78
B CHF HEDGED	CHF	16,56	-15,51	17,67
B EUR HEDGED	EUR	16,72	-15,61	19,17
B USD HEDGED	USD	17,78	-13,95	22,48
BI	JPY	18,51	-13,93	17,61
BI CHF HEDGED	CHF	17,37	-14,95	18,49
BI EUR HEDGED	EUR	17,53	-15,02	20,00
BM	JPY	18,16	-14,20	17,24
BM CHF HEDGED	CHF	17,02	-15,16	18,15
BM EUR HEDGED	EUR	17,19	-15,26	19,65
BM USD HEDGED	USD	18,24	-13,61	23,00
BR	JPY	17,39	-14,73	16,51
BR CHF HEDGED	CHF	16,27	-15,74	17,41

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	8.428,380	97,001	-1.996,534	6.528,847
AM	422.508,401	39.221,057	-37.848,539	423.880,919
AR	1,000	-	-	1,000
B	270.709,837	40.301,355	-36.515,794	274.495,398
B CHF HEDGED	1.159,587	-	-550,415	609,172
B EUR HEDGED	68.924,727	46.119,832	-65.552,343	49.492,216
B USD HEDGED	1.761,284	22.000,000	-303,000	23.458,284
BI	76.231,251	54.055,163	-54.830,818	75.455,596

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Japan

Statistiques (en JPY) (suite)

au 30 septembre 2023

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
BI CHF HEDGED	571,000	140,000	-	711,000
BI EUR HEDGED	29.010,883	1.244,977	-1.436,676	28.819,184
BM	2.070.693,841	199.871,623	-227.227,058	2.043.338,406
BM CHF HEDGED	6.801,000	830,000	-1.411,000	6.220,000
BM EUR HEDGED	38.375,858	8.613,194	-31.449,395	15.539,657
BM USD HEDGED	125.299,145	1.780,406	-31.989,447	95.090,104
BR	2.929,000	261,000	-115,000	3.075,000
BR CHF HEDGED	500,000	-	-499,000	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non- audité)

(en %)

A	1,47
AM	1,11
AR	1,83
B	1,44
B CHF HEDGED	1,47
B EUR HEDGED	1,49
B USD HEDGED	1,49
BI	0,74
BI CHF HEDGED	0,78
BI EUR HEDGED	0,78
BM	1,05
BM CHF HEDGED	1,07
BM EUR HEDGED	1,06
BM USD HEDGED	1,07
BR	1,68
BR CHF HEDGED	1,74

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	JPY	73	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Japan

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en JPY)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
JPY	400.000	Advantest Corp	1.034.251.979	1.672.400.000	1,73
JPY	500.000	Air Water Inc	974.507.120	931.500.000	0,96
JPY	325.000	Asahi Group Holdings Ltd	1.533.626.897	1.816.750.000	1,88
JPY	770.000	Asahi Intecc Co Ltd	1.927.054.480	2.069.760.000	2,14
JPY	720.000	CALBEE Inc	2.046.074.000	2.047.680.000	2,11
JPY	630.000	Daifuku Co Ltd	1.618.135.107	1.782.585.000	1,84
JPY	600.000	Denso Corp Reg	1.137.892.886	1.440.600.000	1,49
JPY	85.500	Disco Corp	764.667.305	2.358.090.000	2,44
JPY	150.000	Ebara Corp	1.034.849.240	1.051.350.000	1,09
JPY	375.000	Fanuc Corp	1.700.684.305	1.459.875.000	1,51
JPY	170.000	Fujifilm Holdings Corp	1.112.985.367	1.471.860.000	1,52
JPY	650.000	GMO Internet Group Inc Reg	1.770.129.346	1.504.750.000	1,55
JPY	190.000	Hitachi Ltd	874.653.928	1.762.250.000	1,82
JPY	280.000	Hoshizaki Corp Ltd	1.302.464.517	1.454.600.000	1,50
JPY	95.000	Hoya Corp	1.053.317.820	1.455.875.000	1,50
JPY	850.000	Japan Exchange Group Inc	1.770.269.186	2.357.900.000	2,44
JPY	850.000	JGC Holdings Inc Reg	1.510.381.872	1.767.575.000	1,83
JPY	400.000	Kansai Paint Co Ltd	916.465.055	855.000.000	0,88
JPY	350.000	Kao Corp	2.394.187.444	1.942.850.000	2,01
JPY	40.000	Keyence Corp	1.458.593.311	2.220.000.000	2,29
JPY	550.000	Kobe Bussan Co Ltd Reg	1.761.920.610	1.928.300.000	1,99
JPY	440.000	Komatsu Ltd	1.177.282.159	1.778.920.000	1,84
JPY	350.000	Kubota Corp	836.069.190	771.400.000	0,80
JPY	840.000	MatsukiyoCocokara Co	1.288.447.351	2.251.620.000	2,33
JPY	330.000	Minebea Mitsumi Inc	848.358.365	805.695.000	0,83
JPY	375.000	Misumi Group Inc	1.111.186.365	876.187.500	0,90
JPY	470.000	Miura Co Ltd Reg	1.313.846.290	1.414.700.000	1,46
JPY	810.000	Murata Manufacturing Co Ltd	2.002.169.246	2.214.540.000	2,29
JPY	575.000	Nabtesco Corp	1.955.188.311	1.550.487.500	1,60
JPY	400.000	Nakanishi Inc	693.107.456	1.398.000.000	1,44
JPY	850.000	Nichirei Corp Reg	2.369.923.060	2.792.250.000	2,88
JPY	200.000	Nintendo Co Ltd	904.315.962	1.246.000.000	1,29
JPY	600.000	Nomura Research Institute Ltd Reg	2.084.777.920	2.335.800.000	2,41
JPY	90.000	Obic Co Ltd	1.325.786.113	2.041.650.000	2,11
JPY	750.000	Olympus Corp	1.681.240.960	1.456.125.000	1,50
JPY	350.000	Otsuka Corp	1.674.869.503	2.216.200.000	2,29
JPY	1.000.000	Pigeon Corp	2.666.302.897	1.688.500.000	1,74
JPY	450.000	Recruit Holdings Co Ltd	1.650.840.242	2.074.050.000	2,14
JPY	710.000	Rohto Pharmaceutical Co Ltd	1.234.324.296	2.879.050.000	2,97
JPY	1.250.000	Santen Pharmaceutical Co Ltd	1.643.080.601	1.716.875.000	1,77
JPY	320.000	Secom Co Ltd	2.808.590.315	3.244.800.000	3,35
JPY	63.000	Shimano Inc	1.134.180.634	1.270.395.000	1,31
JPY	375.000	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	1.050.581.749	1.628.625.000	1,68
JPY	290.000	Shiseido Co Ltd	1.680.955.228	1.522.500.000	1,57
JPY	150.000	Sony Group Corp	1.456.334.378	1.836.000.000	1,90
JPY	310.000	Square Enix Hgs Co Ltd	1.756.661.265	1.588.750.000	1,64
JPY	215.000	Sysmex Corp	1.853.461.255	1.533.595.000	1,58
JPY	625.000	TechnoPro Holdings Inc	1.806.420.945	2.033.125.000	2,10
JPY	360.000	Terumo Corp	1.440.356.493	1.426.680.000	1,47
JPY	80.000	Tokyo Electron Ltd	1.202.380.228	1.635.200.000	1,69
JPY	1.250.000	Toray Industries Inc	755.240.462	972.500.000	1,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Japan

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en JPY) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
JPY	450.180	Unicharm Corp	1.878.940.982	2.381.902.380	2,46
JPY	480.000	Yakult Honsha Co Ltd	1.455.692.342	1.743.840.000	1,80
JPY	440.000	Zozo Inc Reg	1.196.347.840	1.206.700.000	1,25
Total portefeuille-titres			79.634.372.178	92.884.212.380	95,91
Avoirs bancaires				3.683.702.862	3,80
Autres actifs/(passifs) nets				272.678.332	0,29
Total				96.840.593.574	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Japan

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	26,54 %
Biens de consommation non-cyclique	22,59 %
Services de santé	15,89 %
Technologies	15,05 %
Biens de consommation durable	8,88 %
Matières premières	4,52 %
Finances	2,44 %
Total	<u>95,91 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Japon	<u>95,91 %</u>
Total	<u>95,91 %</u>

BL Equities Asia

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	537.982.264,13
Avoirs bancaires	18.323.522,33
A recevoir sur émissions d'actions	26.734,40
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	739.006,60
Intérêts bancaires à recevoir	172,53
Charges payées d'avance	242,07
Total de l'actif	557.071.942,06

Exigible

A payer sur rachats d'actions	993.029,49
Frais à payer	536.163,18
Total de l'exigible	1.529.192,67
Actif net à la fin de l'exercice	555.542.749,39

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	16.362,835	USD	93,63	1.532.126,18
AM	1.074.702,909	USD	94,85	101.938.737,60
AR	500,400	USD	90,78	45.425,38
B	378.250,256	USD	97,55	36.897.204,81
BC	75.563,984	EUR	125,30	10.025.991,37
BCM	5.100,310	EUR	127,99	691.215,82
BI	21,868	USD	750,46	16.410,97
BM	4.036.591,220	USD	100,18	404.395.537,89
BR	1,000	USD	99,37	99,37
				555.542.749,39

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus	
Dividendes, nets	13.252.570,45
Intérêts bancaires	326.445,38
Autres revenus	30.605,02
Total des revenus	13.609.620,85
Charges	
Commission de gestion	5.212.449,31
Commission de dépositaire	248.774,97
Frais bancaires et autres commissions	194.992,86
Frais sur transactions	396.588,23
Frais d'administration centrale	110.563,60
Frais professionnels	10.091,97
Autres frais d'administration	208.560,68
Taxe d'abonnement	295.589,27
Autres impôts	232.457,71
Autres charges	58.460,43
Total des charges	6.968.529,03
Revenus nets des investissements	6.641.091,82
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	-7.716.287,35
- sur devises	356.657,75
Résultat réalisé	-718.537,78
Variation nette de la plus-/moins- value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	48.327.403,92
Résultat des opérations	47.608.866,14
Dividendes payés	-603.173,11
Réinvestissements	-
Emissions	38.101.004,71
Rachats	-68.334.875,99
Total des variations de l'actif net	16.771.821,75
Total de l'actif net au début de l'exercice	538.770.927,64
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	555.542.749,39

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	USD	697.132.132,89	538.770.927,64	555.542.749,39

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	118,36	86,56	93,63
AM	USD	119,66	87,70	94,85
AR	USD	115,23	84,04	90,78
B	USD	123,00	90,02	97,55
BC	EUR	144,32	124,96	125,30
BCM	EUR	146,37	127,18	127,99
BI	USD	929,86	687,06	750,46
BM	USD	125,35	92,09	100,18
BR	USD	124,37	91,08	99,37

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	6,02	-26,87	8,30
AM	USD	6,43	-26,59	8,72
AR	USD	5,74	-27,07	8,02
B	USD	6,00	-26,81	8,36
BC	EUR	7,24	-13,41	0,27
BCM	EUR	7,67	-13,11	0,64
BI	USD	6,92	-26,11	9,23
BM	USD	6,43	-26,53	8,78
BR	USD	5,10	-26,77	9,10

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	18.647,835	36.992,000	-39.277,000	16.362,835
AM	1.077.346,789	99.951,929	-102.595,809	1.074.702,909
AR	500,400	-	-	500,400
B	430.499,930	11.760,649	-64.010,323	378.250,256
BC	81.313,001	3.633,799	-9.382,816	75.563,984
BCM	5.100,310	-	-	5.100,310
BI	0,143	21,725	-	21,868
BM	4.270.713,867	224.057,984	-458.180,631	4.036.591,220
BR	1,000	-	-	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audit)

(en %)

A	1,51
AM	1,13
AR	1,78
B	1,46
BC	1,45
BCM	1,09
BI	0,74

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Asia

Statistiques (en USD) (suite)

au 30 septembre 2023

TER par classe d'action (en %)
au 30.09.2023 (non-audité)

BM	1,07
BR	0,72

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	USD	0,13	07.02.2023
AM	USD	0,55	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Asia

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CNY	90.000	Kweichow Moutai Co Ltd A Reg	13.671.950,88	22.169.348,72	3,99
HKD	2.500.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	50.009.353,80	27.325.718,64	4,92
HKD	1.300.000	ASM Pacific Technology Ltd	13.306.730,55	11.636.414,67	2,09
HKD	6.000.000	Budweiser Brewing Co APAC Ltd Reg	16.330.800,03	11.844.549,82	2,13
HKD	10.000.000	China Feihe Ltd Unitary Share Reg	18.421.578,50	5.899.290,66	1,06
HKD	1.800.000	Fuyao Glass Industry Gr Co Ltd	8.011.451,36	8.251.345,51	1,49
HKD	2.800.000	Haitian Intl Holdings Ltd	6.607.169,49	5.935.043,94	1,07
HKD	550.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	25.242.812,21	20.549.195,79	3,70
HKD	700.028	JD.com Inc Reg A	20.306.069,93	10.288.416,90	1,85
HKD	1.600.000	Netease Inc Reg	28.233.450,37	32.586.557,92	5,87
HKD	600.000	Techtronic Industries Co Ltd	4.635.516,72	5.822.676,49	1,05
HKD	4.000.000	Travelsky Technology Ltd H	7.246.027,00	6.936.135,68	1,25
HKD	21.000.000	Want Want China Holdings Ltd	17.547.649,20	13.702.443,30	2,47
HKD	400.000	Yum China Holdings Inc	24.029.713,81	22.565.425,22	4,06
			239.928.322,97	183.343.214,54	33,01
IDR	140.000.000	Kalbe Farma Tbk (PT)	15.034.838,63	15.897.772,80	2,86
IDR	14.000.000	PT Indofood CBP Sukses Mak Tbk	8.756.759,56	10.032.355,20	1,81
			23.791.598,19	25.930.128,00	4,67
INR	1.500.000	Container Corp of India Ltd Reg	9.828.874,65	12.935.947,10	2,33
INR	850.000	Infosys Ltd Reg	18.736.814,66	14.691.957,07	2,64
INR	570.000	Tata Consultancy Services Ltd	24.327.352,73	24.218.650,55	4,36
			52.893.042,04	51.846.554,72	9,33
KRW	100.000	Amorepacific Corp (New)	17.257.528,91	9.064.258,40	1,63
KRW	80.000	Binggrae Co Ltd	4.592.309,72	3.310.683,23	0,60
KRW	200.000	Coway Co Ltd	14.303.751,97	6.136.948,72	1,10
KRW	24.000	LG H&H Co Ltd	25.669.249,96	7.961.687,95	1,43
KRW	130.000	Orion Corp	12.595.079,98	12.392.029,99	2,23
KRW	160.000	S-1 CORP	11.659.605,10	6.728.354,43	1,21
KRW	600.000	Samsung Electronics Co Ltd	26.492.734,41	30.491.570,88	5,49
			112.570.260,05	76.085.533,60	13,69
PHP	17.848.967	RFM Corp	1.669.442,02	990.470,20	0,18
PHP	4.000.000	Universal Robina Corp	12.003.729,25	8.405.054,32	1,51
			13.673.171,27	9.395.524,52	1,69
SGD	4.500.000	Sheng Siong Group Ltd	3.822.018,06	5.011.172,57	0,90
SGD	50.000.000	Thai Beverage PLC	26.913.870,90	21.063.042,61	3,79
			30.735.888,96	26.074.215,18	4,69
THB	8.000.000	CP All PCL Foreign	16.217.351,05	13.253.011,90	2,39
THB	6.200.000	Major Cineplex Group PCL Foreign Reg	5.271.669,69	2.376.779,82	0,43
THB	10.000.000	Osotspa PCL Foreign Reg	11.283.723,95	6.845.564,00	1,23
THB	9.000.000	TOA Paint Thailand PCL Reg	9.901.825,33	5.643.482,96	1,02
			42.674.570,02	28.118.838,68	5,07
TWD	110.000	Aspeed Tec Inc Reg	6.524.539,87	9.452.403,81	1,70
TWD	300.000	King Slide Works Co Ltd	3.722.772,35	7.719.799,79	1,39
TWD	370.000	MediaTek Inc	8.468.749,71	8.451.689,02	1,52
TWD	2.400.000	President Chain Store Corp	21.887.488,23	19.579.202,37	3,52
TWD	600.000	Sinbon Electronics Co Ltd	6.226.151,37	6.032.259,02	1,09
TWD	1.400.000	Taiwan Secom	3.894.141,20	4.633.744,56	0,83
TWD	2.700.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	21.080.385,35	43.885.383,60	7,90
			71.804.228,08	99.754.482,17	17,95

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite) au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
VND	5.000.000	Vietnam Dairy Product Corp	21.937.299,61	15.264.424,00	2,75
Total portefeuille-titres			<u>623.680.332,07</u>	<u>537.982.264,13</u>	<u>96,84</u>
Avoirs bancaires				18.323.522,33	3,30
Autres actifs/(passifs) nets				-763.037,07	-0,14
Total				<u><u>555.542.749,39</u></u>	<u><u>100,00</u></u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	35,68 %
Biens de consommation non-cyclique	33,62 %
Biens de consommation durable	14,42 %
Industrie	5,54 %
Finances	3,70 %
Services de santé	2,86 %
Matières premières	1,02 %
Total	<u>96,84 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Taiwan	17,95 %
Chine	16,66 %
Caïmans (Iles)	15,59 %
Corée du Sud	13,69 %
Inde	9,33 %
Thaïlande	8,86 %
Hong Kong	4,75 %
Indonésie	4,67 %
Vietnam	2,75 %
Philippines	1,69 %
Singapour	0,90 %
Total	<u>96,84 %</u>

BL Equities Emerging Markets

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	82.683.940,78
Avoirs bancaires	2.038.235,41
Frais d'établissement, nets	15.464,27
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	124.598,69
Intérêts bancaires à recevoir	5,03
Charges payées d'avance	36,94
Total de l'actif	84.862.281,12

Exigible

Dettes bancaires	670.058,90
A payer sur rachats d'actions	56.959,03
Intérêts bancaires à payer	88,61
Frais à payer	85.868,01
Total de l'exigible	812.974,55
Actif net à la fin de l'exercice	84.049.306,57

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
AM	126.043,326	USD	79,15	9.976.592,98
B	20.341,159	USD	78,79	1.602.607,87
BC	562,976	EUR	86,26	51.419,82
BCM	8.320,932	EUR	85,19	750.572,40
BI	4.859,000	USD	797,88	3.876.904,85
BM	854.555,325	USD	79,33	67.791.208,65
				84.049.306,57

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus	
Dividendes, nets	2.375.677,59
Intérêts bancaires	53.352,79
Autres revenus	27.272,46
Total des revenus	2.456.302,84
Charges	
Commission de gestion	774.109,42
Commission de dépositaire	51.492,98
Frais bancaires et autres commissions	36.226,21
Frais sur transactions	96.139,23
Frais d'administration centrale	59.715,89
Frais professionnels	1.572,91
Autres frais d'administration	109.176,55
Taxe d'abonnement	43.955,84
Autres impôts	38.334,23
Intérêts bancaires payés	2.112,94
Autres charges	16.920,25
Total des charges	1.229.756,45
Revenus nets des investissements	1.226.546,39
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	-965.517,28
- sur devises	13.936,80
Résultat réalisé	274.965,91
Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	7.546.406,52
Résultat des opérations	7.821.372,43
Dividendes payés	-13.108,59
Réinvestissements	-
Emissions	7.622.934,45
Rachats	-13.044.330,29
Total des variations de l'actif net	2.386.868,00
Total de l'actif net au début de l'exercice	81.662.438,57
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	84.049.306,57

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023
	USD	81.662.438,57	84.049.306,57

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023
AM	USD	72,54	79,15
B	USD	72,35	78,79
BC	EUR	85,60	86,26
BCM	EUR	84,20	85,19
BI	USD	727,63	797,88
BM	USD	72,58	79,33

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023
AM	USD	9,24
B	USD	8,90
BC	EUR	0,77
BCM	EUR	1,18
BI	USD	9,65
BM	USD	9,30

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
AM	127.486,709	19.561,508	-21.004,891	126.043,326
B	22.050,171	2.105,527	-3.814,539	20.341,159
BC	250,000	312,976	-	562,976
BCM	9.594,921	1.260,193	-2.534,182	8.320,932
BI	6.300,000	1.767,000	-3.208,000	4.859,000
BM	901.371,213	49.873,644	-96.689,532	854.555,325

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audité)	(en %)
AM	1,30
B	1,60
BC	1,59
BCM	1,20
BI	0,91
BM	1,24

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	USD	0,10	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
BRL	1.000.000	Ambev SA	2.756.251,43	2.619.406,79	3,12
BRL	1.200.000	Odontoprev SA	2.521.375,29	2.611.015,10	3,11
BRL	550.000	Pet Center Comerc Particip SA	1.375.886,63	518.686,50	0,62
BRL	416.000	Raia Drogasil SA Reg	1.656.932,58	2.295.711,25	2,73
BRL	200.000	Weg SA	1.419.793,18	1.449.365,13	1,72
			9.730.239,11	9.494.184,77	11,30
HKD	300.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	5.528.820,49	3.279.086,24	3,90
HKD	250.000	ASM Pacific Technology Ltd	2.534.472,26	2.237.772,05	2,66
HKD	1.200.000	Budweiser Brewing Co APAC Ltd Reg	3.224.972,58	2.368.909,96	2,82
HKD	550.000	Cafe de Coral Holdings Ltd	973.869,81	594.845,14	0,71
HKD	1.800.000	China Feihe Ltd Unitary Share Reg	2.735.747,91	1.061.872,32	1,26
HKD	200.000	Fuyao Glass Industry Gr Co Ltd	861.694,75	916.816,17	1,09
HKD	550.000	Haitian Intl Holdings Ltd	1.430.074,34	1.165.812,20	1,39
HKD	85.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	3.877.702,88	3.175.784,80	3,78
HKD	90.000	JD.com Inc Reg A	2.837.906,18	1.322.743,55	1,57
HKD	180.000	Netease Inc Reg	3.383.951,95	3.665.987,77	4,36
HKD	80.000	Techtronic Industries Co Ltd	1.254.770,97	776.356,87	0,92
HKD	650.000	Travelsky Technology Ltd H	1.210.212,15	1.127.122,05	1,34
HKD	2.200.000	Want Want China Holdings Ltd	1.740.624,63	1.435.494,06	1,71
HKD	50.000	Yum China Holdings Inc	2.834.575,46	2.820.678,15	3,36
			34.429.396,36	25.949.281,33	30,87
IDR	10.000.000	Kalbe Farma Tbk (PT)	1.122.109,64	1.135.555,20	1,35
IDR	1.000.000	PT Indofood CBP Sukses Mak Tbk	625.220,54	716.596,80	0,85
			1.747.330,18	1.852.152,00	2,20
INR	90.000	Infosys Ltd Reg	2.044.762,54	1.555.618,98	1,85
INR	60.000	Tata Consultancy Services Ltd	2.823.022,68	2.549.331,64	3,03
			4.867.785,22	4.104.950,62	4,88
KRW	13.000	Amorepacific Corp (New)	1.944.374,83	1.178.353,59	1,40
KRW	40.000	Coway Co Ltd	2.579.807,20	1.227.389,74	1,46
KRW	4.500	LG H&H Co Ltd	4.035.258,95	1.492.816,49	1,78
KRW	35.000	S-1 CORP	2.068.402,68	1.471.827,53	1,75
KRW	80.000	Samsung Electronics Co Ltd	4.726.521,88	4.065.542,78	4,84
			15.354.365,54	9.435.930,13	11,23
MXN	1.200.000	Kimberly-Clark Mex SAB de CV A	1.959.033,78	2.397.091,71	2,85
MYR	200.000	Carlsberg Brewery Malaysia Bhd	1.043.078,39	851.924,82	1,01
MYR	200.000	Heineken Malaysia Bhd	1.061.095,58	1.035.940,58	1,23
			2.104.173,97	1.887.865,40	2,24
PHP	9.000.000	D&L Industries Inc	1.410.769,61	1.021.118,67	1,22
PHP	800.000	Universal Robina Corp	2.038.496,00	1.681.010,86	2,00
			3.449.265,61	2.702.129,53	3,22
SGD	1.300.000	Sheng Siong Group Ltd	1.378.930,53	1.447.672,08	1,72
THB	1.200.000	CP All PCL Foreign	2.279.598,89	1.987.951,79	2,37
THB	1.500.000	Major Cineplex Group PCL Foreign Reg	975.130,89	575.027,38	0,68
THB	1.700.000	Osotspa PCL Foreign Reg	1.716.595,13	1.163.745,88	1,39
			4.971.324,91	3.726.725,05	4,44
TWD	7.000	Aspeed Tec Inc Reg	584.371,08	601.516,61	0,72
TWD	30.000	King Slide Works Co Ltd	461.906,37	771.979,98	0,92
TWD	70.000	MediaTek Inc	1.536.919,16	1.598.968,19	1,90
TWD	320.000	President Chain Store Corp	3.225.574,64	2.610.560,32	3,11

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
TWD	80.000	Sinbon Electronics Co Ltd	874.074,65	804.301,20	0,96
TWD	330.000	Taiwan Secom	1.192.796,45	1.092.239,79	1,30
TWD	300.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	5.907.600,31	4.876.153,73	5,80
			13.783.242,66	12.355.719,82	14,71
USD	140.000	Cia Cervecerias Unidas SA ADR repr 2 Shares	2.293.635,23	1.764.000,00	2,10
USD	22.000	Coca-Cola Femsa SAB de CV ADR repr 10 Units	1.233.895,60	1.725.680,00	2,05
			3.527.530,83	3.489.680,00	4,15
ZAR	450.000	AVI Ltd	2.264.879,87	1.782.078,92	2,12
ZAR	150.000	Clicks Group Ltd	2.834.721,55	2.058.479,42	2,45
			5.099.601,42	3.840.558,34	4,57
Total portefeuille-titres			102.402.220,12	82.683.940,78	98,38
Avoirs bancaires				2.038.235,41	2,43
Dettes bancaires				-670.058,90	-0,80
Autres actifs/(passifs) nets				-2.810,72	-0,01
Total				84.049.306,57	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Biens de consommation non-cyclique	41,29 %
Technologies	29,53 %
Biens de consommation durable	14,33 %
Industrie	4,99 %
Services de santé	4,46 %
Finances	3,78 %
Total	<u>98,38 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Caïmans (Iles)	15,31 %
Taiwan	14,71 %
Brésil	11,30 %
Corée du Sud	11,23 %
Chine	10,15 %
Mexique	4,90 %
Inde	4,88 %
Hong Kong	4,70 %
Afrique du Sud	4,57 %
Thaïlande	4,44 %
Philippines	3,22 %
Malaisie	2,24 %
Indonésie	2,20 %
Chili	2,10 %
Singapour	1,72 %
Bermudes (Iles)	0,71 %
Total	<u>98,38 %</u>

BL Equities Dividend

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	518.192.342,43
Avoirs bancaires	56.393.934,70
A recevoir sur émissions d'actions	992.189,12
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	928.550,33
Intérêts bancaires à recevoir	5.474,12
Plus-values non réalisées sur changes à terme	613.934,76
Charges payées d'avance	232,31
Total de l'actif	577.126.657,77

Exigible

Garantie en espèces reçue à rembourser	635.000,00
A payer sur rachats d'actions	516.496,28
Frais à payer	663.015,04
Total de l'exigible	1.814.511,32

Actif net à la fin de l'exercice 575.312.146,45

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	693.370,576	EUR	166,41	115.382.957,36
AI	15.692,500	EUR	1.069,38	16.781.225,46
AM	101.870,193	EUR	171,57	17.477.696,57
AR	6.062,684	EUR	178,47	1.081.991,36
B	1.237.289,776	EUR	233,08	288.386.524,89
B CHF HEDGED	2.186,098	CHF	139,43	314.656,74
B USD HEDGED	70.690,929	USD	224,06	14.957.791,81
BI	37.876,110	EUR	1.081,47	40.961.894,97
BI USD HEDGED	1,000	USD	1.144,67	1.081,00
BM	314.609,332	EUR	239,44	75.328.589,84
BM CHF HEDGED	1,000	CHF	147,82	152,60
BM USD HEDGED	20.918,847	USD	233,33	4.609.460,47
BR	130,959	EUR	213,67	27.982,26
BR CHF HEDGED	1,000	CHF	136,70	141,12
				<u>575.312.146,45</u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Dividend

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus	
Dividendes, nets	13.135.765,12
Intérêts bancaires	1.397.212,21
Autres revenus	312.258,24
Total des revenus	14.845.235,57
Charges	
Commission de gestion	6.586.661,65
Commission de dépositaire	248.919,05
Frais bancaires et autres commissions	71.683,68
Frais sur transactions	296.469,99
Frais d'administration centrale	207.249,09
Frais professionnels	10.049,44
Autres frais d'administration	235.027,49
Taxe d'abonnement	269.810,78
Autres impôts	93.863,36
Intérêts bancaires payés	2.049,24
Autres charges	21.979,61
Total des charges	8.043.763,38
Revenus nets des investissements	6.801.472,19
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	29.755.229,55
- sur changes à terme	-660.821,50
- sur devises	-2.375.167,66
Résultat réalisé	33.520.712,58
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	-7.597.024,16
- sur changes à terme	-492.264,79
Résultat des opérations	25.431.423,63
Dividendes payés	-1.067.426,17
Réinvestissements	2.741,25
Emissions	79.719.512,51
Rachats	-90.079.525,60
Total des variations de l'actif net	14.006.725,62
Total de l'actif net au début de l'exercice	561.305.420,83
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	575.312.146,45

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Dividend

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	519.706.507,11	561.305.420,83	575.312.146,45

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	162,77	160,06	166,41
AI	EUR	1.045,42	1.028,64	1.069,38
AM	EUR	167,85	165,02	171,57
AR	EUR	174,74	171,64	178,47
B	EUR	224,56	222,92	233,08
B CHF HEDGED	CHF	137,36	135,79	139,43
B USD HEDGED	USD	208,06	209,26	224,06
BI	EUR	1.027,26	1.027,06	1.081,47
BI USD HEDGED	USD	1.042,80	1.059,51	1.144,67
BM	EUR	228,90	228,11	239,44
BM CHF HEDGED	CHF	142,92	142,61	147,82
BM USD HEDGED	USD	214,93	217,04	233,33
BR	EUR	206,76	204,83	213,67
BR CHF HEDGED	CHF	135,43	133,55	136,70

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	9,51	-0,71	4,57
AI	EUR	10,27	-0,02	5,30
AM	EUR	9,95	-0,37	4,94
AR	EUR	9,23	-1,05	4,23
B	EUR	9,51	-0,73	4,56
B CHF HEDGED	CHF	9,09	-1,14	2,68
B USD HEDGED	USD	10,17	0,58	7,07
BI	EUR	10,27	-0,02	5,30
BI USD HEDGED	USD	11,35	1,60	8,04
BM	EUR	9,95	-0,35	4,97
BM CHF HEDGED	CHF	10,07	-0,22	3,65
BM USD HEDGED	USD	10,61	0,98	7,51
BR	EUR	9,23	-0,93	4,32
BR CHF HEDGED	CHF	8,81	-1,39	2,36

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	625.141,146	136.661,629	16,207	-68.448,406	693.370,576
AI	15.693,268	0,833	-	-1,601	15.692,500
AM	110.024,926	4.762,804	-	-12.917,537	101.870,193
AR	6.792,429	-	-	-729,745	6.062,684
B	1.240.946,577	145.700,711	-	-149.357,512	1.237.289,776
B CHF HEDGED	2.869,382	-	-	-683,284	2.186,098
B USD HEDGED	78.048,732	2.979,673	-	-10.337,476	70.690,929
BI	49.386,194	12.177,890	-	-23.687,974	37.876,110
BI USD HEDGED	700,143	2,857	-	-702,000	1,000
BM	332.552,588	30.518,875	-	-48.462,131	314.609,332
BM CHF HEDGED	1,000	-	-	-	1,000

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Dividend

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
BM USD HEDGED	20.894,532	24,315	-	-	20.918,847
BR	166,205	0,870	-	-36,116	130,959
BR CHF HEDGED	500,000	-	-	-499,000	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non- audité)

(en %)

A	1,44
AI	0,74
AM	1,09
AR	1,77
B	1,45
B CHF HEDGED	1,48
B USD HEDGED	1,50
BI	0,74
BI USD HEDGED	0,86
BM	1,06
BM CHF HEDGED	0,44
BM USD HEDGED	1,09
BR	1,68
BR CHF HEDGED	1,75

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	0,98	07.02.2023
AI	EUR	13,92	07.02.2023
AM	EUR	1,62	07.02.2023
AR	EUR	0,43	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Dividend

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
AUD	157.536	Domino's Pizza Enterprises Ltd Reg	4.475.024,87	5.106.646,60	0,89
CAD	237.130	Canadian National Railway Co	18.217.648,65	24.367.912,20	4,24
CHF	8.502	Givaudan SA Reg	20.712.574,16	26.277.968,78	4,57
CHF	252.139	Nestlé SA Reg	19.712.820,40	27.002.574,03	4,69
CHF	308.780	SGS SA	25.776.320,55	24.551.134,92	4,27
			66.201.715,11	77.831.677,73	13,53
DKK	173.337	Coloplast A/S B	18.602.522,85	17.377.405,29	3,02
EUR	9.785	Hermes Intl SA	11.271.765,57	16.926.093,00	2,94
EUR	370.168	Kone Oyj B	19.677.927,19	14.777.106,56	2,57
EUR	51.337	L'Oréal SA	15.633.796,49	20.185.708,40	3,51
EUR	25.210	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	13.294.544,35	18.060.444,00	3,14
EUR	697.694	Unilever Plc Reg	26.613.803,01	32.711.383,19	5,69
			86.491.836,61	102.660.735,15	17,85
GBP	422.992	Intertek Group Plc	22.414.762,06	20.049.506,02	3,49
GBP	1.888.767	National Grid Plc Reg	22.957.203,16	21.336.485,22	3,71
GBP	413.025	Reckitt Benckiser Group Plc	27.181.285,41	27.585.016,50	4,80
GBP	391.106	Severn Trent Plc	11.299.437,65	10.662.131,66	1,85
GBP	1.599.564	United Utilities Plc	18.363.413,72	17.483.162,32	3,04
			102.216.102,00	97.116.301,72	16,89
TWD	851.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	8.936.384,10	13.062.633,63	2,27
USD	78.500	Accenture Plc	13.448.371,23	22.767.149,87	3,96
USD	341.800	Colgate-Palmolive Co	20.332.619,95	22.953.440,36	3,99
USD	109.100	Kimberly-Clark Corp	12.593.310,48	12.451.350,46	2,16
USD	64.800	Microsoft Corp	7.301.797,91	19.322.504,49	3,36
USD	46.500	Paychex Inc	3.040.983,17	5.064.543,39	0,88
USD	122.000	Pepsico Inc	12.404.775,71	19.521.843,42	3,39
USD	224.600	Philip Morris Intl Inc	17.985.180,88	19.636.857,12	3,41
USD	39.700	Resmed Inc	5.817.403,96	5.543.903,11	0,96
USD	176.500	Rollins Inc	5.883.591,76	6.222.254,23	1,08
USD	22.400	S&P Global Inc	8.272.635,01	7.729.893,29	1,34
USD	127.850	Union Pacific Corp	19.601.330,04	24.585.981,21	4,27
			126.682.000,10	165.799.720,95	28,80
VND	2.560.980	Vietnam Dairy Product Corp	9.990.098,37	7.383.489,39	1,28
ZAR	2.001.612	AVI Ltd	11.455.134,73	7.485.819,77	1,30
Total portefeuille-titres			453.268.467,39	518.192.342,43	90,07
Avoirs bancaires				56.393.934,70	9,80
Autres actifs/(passifs) nets				725.869,32	0,13
Total				575.312.146,45	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Dividend

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Biens de consommation non-cyclique	34,22 %
Industrie	22,14 %
Technologies	9,59 %
Services aux collectivités	8,60 %
Biens de consommation durable	6,97 %
Matières premières	4,57 %
Services de santé	3,98 %
Total	<u>90,07 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	24,84 %
Royaume-Uni	22,58 %
Suisse	13,53 %
France	9,59 %
Canada	4,24 %
Irlande	3,96 %
Danemark	3,02 %
Finlande	2,57 %
Taiïwan	2,27 %
Afrique du Sud	1,30 %
Vietnam	1,28 %
Australie	0,89 %
Total	<u>90,07 %</u>

BL Global Impact

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	94.999.191,69
Avoirs bancaires	5.711.293,29
A recevoir sur émissions d'actions	16.446,26
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	62.368,33
Intérêts bancaires à recevoir	579,07
Charges payées d'avance	31,58
Total de l'actif	100.789.910,22

Exigible

A payer sur rachats d'actions	44.721,61
Frais à payer	104.828,22
Total de l'exigible	149.549,83
Actif net à la fin de l'exercice	100.640.360,39

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	3.946,001	EUR	170,91	674.423,99
AM	1,000	EUR	176,94	176,94
AR	1,000	EUR	159,49	159,49
B	515.802,864	EUR	101,12	52.158.986,78
BI	40.239,334	EUR	973,75	39.183.075,22
BM	83.073,595	EUR	103,80	8.623.368,22
BR	1,000	EUR	169,75	169,75
				100.640.360,39

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Impact

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	1.172.845,24
Intérêts bancaires	170.702,90
Autres revenus	41.736,06
Total des revenus	1.385.284,20

Charges

Commission de gestion	940.303,44
Commission de dépositaire	51.092,33
Frais bancaires et autres commissions	7.291,55
Frais sur transactions	145.297,85
Frais d'administration centrale	70.041,72
Frais professionnels	1.625,40
Autres frais d'administration	91.622,35
Taxe d'abonnement	35.283,08
Autres impôts	9.204,25
Intérêts bancaires payés	5.020,41
Autres charges	7.709,87
Total des charges	1.364.492,25

Revenus nets des investissements	20.791,95
----------------------------------	-----------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	3.981.616,39
- sur changes à terme	13.706,12
- sur devises	-378.263,69
Résultat réalisé	3.637.850,77

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.715.526,14
---------------------------	--------------

Résultat des opérations	5.353.376,91
-------------------------	--------------

Dividendes payés	-1,87
------------------	-------

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	63.971.558,23
-----------	---------------

Rachats	-42.692.468,80
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	26.632.464,47
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	74.007.895,92
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	100.640.360,39
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Impact

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	70.314.374,76	74.007.895,92	100.640.360,39

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	176,03	160,28	170,91
AM	EUR	181,90	165,89	176,94
AR	EUR	165,78	150,35	159,49
B	EUR	104,00	94,78	101,12
BI	EUR	987,50	906,34	973,75
BM	EUR	105,91	96,91	103,80
BR	EUR	176,09	159,85	169,75

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	7,49	-8,89	6,63
AM	EUR	8,46	-7,93	7,79
AR	EUR	6,85	-9,31	6,08
B	EUR	7,50	-8,87	6,69
BI	EUR	8,24	-8,22	7,44
BM	EUR	7,92	-8,50	7,11
BR	EUR	7,05	-9,22	6,19

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	4.795,102	-	-849,101	3.946,001
AM	1,000	-	-	1,000
AR	1,000	-	-	1,000
B	455.559,353	156.630,118	-96.386,607	515.802,864
BI	15.052,433	45.809,800	-20.622,899	40.239,334
BM	169.405,367	24.396,321	-110.728,093	83.073,595
BR	1,000	-	-	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audit)	(en %)
A	1,59
AM	0,44
AR	2,00
B	1,55
BI	0,87
BM	1,16
BR	1,89

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	EUR	1,87	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Impact

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
AUD	22.367	CSL Ltd	4.066.464,21	3.419.345,04	3,40
CAD	30.000	Canadian National Railway Co	2.604.670,59	3.082.854,83	3,06
CHF	6.194	Belimo Holding AG	2.759.802,81	2.786.617,26	2,77
CHF	4.892	Geberit AG Reg	2.330.976,02	2.318.024,54	2,30
CHF	36.875	SGS SA	3.242.626,82	2.931.935,68	2,91
CHF	13.145	Sonova Holding AG	2.867.772,59	2.954.186,54	2,94
			11.201.178,24	10.990.764,02	10,92
DKK	18.797	Chr. Hansen Holding A/S	1.286.397,33	1.089.929,95	1,08
DKK	30.326	Coloplast A/S B	3.397.004,29	3.040.246,41	3,02
DKK	66.072	Novo Nordisk AS B	1.633.538,78	5.705.060,31	5,67
DKK	73.700	Novozymes AS B	3.686.297,04	2.813.709,89	2,80
			10.003.237,44	12.648.946,56	12,57
EUR	27.537	Air Liquide SA	2.607.344,80	4.401.514,08	4,37
EUR	27.770	BioMerieux SA	2.456.460,72	2.549.841,40	2,53
EUR	24.474	SAP SE	1.921.453,62	3.005.896,68	2,99
EUR	27.515	Schneider Electric SE	3.315.306,11	4.319.304,70	4,29
EUR	28.150	Wolters Kluwer NV	2.331.864,03	3.227.397,50	3,21
			12.632.429,28	17.503.954,36	17,39
HKD	661.250	Occitane International SA (L') Reg	1.552.415,81	1.865.883,02	1,85
JPY	57.600	Advantest Corp	1.029.421,55	1.524.074,21	1,51
JPY	48.200	Secom Co Ltd	3.167.781,39	3.093.060,80	3,07
JPY	57.400	Sysmex Corp	3.432.070,05	2.591.120,32	2,57
			7.629.272,99	7.208.255,33	7,15
SEK	373.216	Nibe Industrier AB	3.618.067,05	2.328.135,20	2,31
SEK	15.000	Nordic Waterproofing Hg AB Reg	313.662,27	211.902,12	0,21
SEK	205.482	Sweco AB B Reg	2.333.876,92	1.824.518,11	1,81
			6.265.606,24	4.364.555,43	4,33
USD	35.500	Advanced Drainage Systems Inc Reg	3.061.141,01	3.816.191,33	3,79
USD	4.000	Analog Devices Inc	689.554,11	661.403,34	0,66
USD	14.000	ANSYS Inc	3.569.953,05	3.933.988,10	3,91
USD	10.800	Automatic Data Processing Inc	2.137.118,13	2.453.738,79	2,44
USD	18.000	Donaldson Co Inc	1.039.649,34	1.013.806,78	1,01
USD	50.700	Edwards Lifesciences Corp	4.036.121,82	3.317.117,76	3,30
USD	17.000	Ilex Corp	3.509.034,19	3.339.635,47	3,32
USD	25.900	Keysight Technologies Inc Reg	3.816.423,84	3.236.215,88	3,22
USD	69.300	LKQ Corp	3.079.214,08	3.240.195,49	3,22
USD	7.900	Microsoft Corp	992.345,01	2.355.675,70	2,34
USD	14.800	Veeva Syst Inc	2.524.847,92	2.843.573,52	2,83
USD	14.300	Waters Corp	3.157.340,67	3.703.090,94	3,68
			31.612.743,17	33.914.633,10	33,72
Total portefeuille-titres			87.568.017,97	94.999.191,69	94,39
Avoirs bancaires				5.711.293,29	5,67
Autres actifs/(passifs) nets				-70.124,59	-0,06
Total				100.640.360,39	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Impact

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	37,28 %
Services de santé	29,94 %
Technologies	13,85 %
Matières premières	7,17 %
Biens de consommation durable	3,22 %
Biens de consommation non-cyclique	2,93 %
Total	<u>94,39 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	33,72 %
Danemark	12,57 %
France	11,19 %
Suisse	10,92 %
Japon	7,15 %
Suède	4,33 %
Australie	3,40 %
Pays-Bas	3,21 %
Canada	3,06 %
Allemagne	2,99 %
Luxembourg	1,85 %
Total	<u>94,39 %</u>

BL Emerging Markets

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	340.197.577,18
Avoirs bancaires	34.465.380,99
A recevoir sur émissions d'actions	22.432,67
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	908.368,45
Intérêts bancaires à recevoir	3.612,55
Charges payées d'avance	162,36
Total de l'actif	375.597.534,20

Exigible

A payer sur rachats d'actions	313.377,96
Frais à payer	375.501,89
Total de l'exigible	688.879,85
Actif net à la fin de l'exercice	374.908.654,35

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	50.382,157	EUR	125,07	6.301.327,91
AM	447.969,026	EUR	128,44	57.535.545,52
AR	1,000	EUR	107,95	107,95
B	392.323,912	EUR	163,10	63.988.412,25
BC	18.730,385	USD	92,25	1.631.752,58
BCI	1,000	USD	1.069,10	1.009,63
BCM	34.303,242	USD	94,81	3.071.474,25
BI	14.051,811	EUR	891,17	12.522.483,27
BM	1.350.567,935	EUR	167,53	226.260.075,99
BR	27.536,080	EUR	130,61	3.596.465,00
				374.908.654,35

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	9.216.502,22
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	602.286,85
Rendements sur sukuk	58.618,12
Intérêts bancaires	1.160.414,40
Autres revenus	22.241,56
Total des revenus	11.060.063,15

Charges

Commission de gestion	3.649.263,61
Commission de dépositaire	168.510,26
Frais bancaires et autres commissions	159.230,92
Frais sur transactions	317.250,89
Frais d'administration centrale	111.119,86
Frais professionnels	6.760,86
Autres frais d'administration	175.108,91
Taxe d'abonnement	188.793,59
Autres impôts	121.345,52
Intérêts bancaires payés	426,36
Autres charges	46.734,53
Total des charges	4.944.545,31

Revenus nets des investissements	6.115.517,84
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	1.398.383,89
- sur devises	-2.581.443,12
Résultat réalisé	4.932.458,61

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-163.368,36
---------------------------	-------------

Résultat des opérations	4.769.090,25
-------------------------	--------------

Dividendes payés	-650.115,52
------------------	-------------

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	19.316.704,14
-----------	---------------

Rachats	-48.217.529,21
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-24.781.850,34
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	399.690.504,69
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	374.908.654,35
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	500.313.129,50	399.690.504,69	374.908.654,35

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	133,01	124,88	125,07
AM	EUR	136,70	128,23	128,44
AR	EUR	114,76	107,83	107,95
B	EUR	171,53	161,77	163,10
BC	USD	106,21	84,67	92,25
BCI	USD	1.214,55	974,55	1.069,10
BCM	USD	108,26	86,65	94,81
BI	EUR	924,16	877,71	891,17
BM	EUR	174,83	165,52	167,53
BR	EUR	138,15	129,97	130,61

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	9,03	-5,68	0,83
AM	EUR	9,46	-5,39	1,15
AR	EUR	9,95	-4,92	1,62
B	EUR	9,03	-5,69	0,82
BC	USD	7,77	-20,28	8,95
BCI	USD	8,47	-19,76	9,70
BCM	USD	8,21	-19,96	9,42
BI	EUR	9,78	-5,03	1,53
BM	EUR	9,46	-5,33	1,21
BR	EUR	8,75	-5,92	0,49

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	55.902,988	3.444,271	-8.965,102	50.382,157
AM	449.693,183	36.732,482	-38.456,639	447.969,026
AR	1,000	-	-	1,000
B	435.026,675	9.434,003	-52.136,766	392.323,912
BC	21.685,330	-	-2.954,945	18.730,385
BCI	1,000	-	-	1,000
BCM	41.933,734	1.514,666	-9.145,158	34.303,242
BI	17.178,321	719,111	-3.845,621	14.051,811
BM	1.450.696,670	69.589,015	-169.717,750	1.350.567,935
BR	29.931,444	21,150	-2.416,514	27.536,080

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audit)

(en %)

A	1,47
AM	1,16
AR	0,67
B	1,48

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Emerging Markets

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

TER par classe d'action (en %)
au 30.09.2023 (non-audité)

BC	1,49
BCI	0,74
BCM	1,07
BI	0,78
BM	1,09
BR	1,81

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	0,89	07.02.2023
AM	EUR	1,33	07.02.2023
AR	EUR	1,70	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
BRL	3.500.000	Ambev SA	12.004.641,42	8.657.969,37	2,31
BRL	2.700.000	Odontoprev SA	6.937.353,83	5.548.006,39	1,48
BRL	1.200.000	Pet Center Comerc Particip SA	2.829.271,07	1.068.731,36	0,28
BRL	1.040.000	Raia Drogasil SA Reg	3.108.727,08	5.420.037,89	1,45
BRL	500.000	Weg SA	915.411,77	3.421.864,98	0,91
			25.795.405,17	24.116.609,99	6,43
CNY	30.000	Kweichow Moutai Co Ltd A Reg	5.085.760,98	6.978.735,39	1,86
HKD	850.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	14.236.998,00	8.773.958,19	2,34
HKD	650.000	ASM Pacific Technology Ltd	5.784.174,24	5.494.576,76	1,47
HKD	3.300.000	Budweiser Brewing Co APAC Ltd Reg	8.113.392,09	6.152.141,27	1,64
HKD	1.700.000	Cafe de Coral Holdings Ltd	3.303.371,98	1.736.341,73	0,46
HKD	4.500.000	China Feihe Ltd Unitary Share Reg	6.826.991,13	2.507.017,47	0,67
HKD	700.000	Fuyao Glass Industry Gr Co Ltd	2.784.705,34	3.030.367,91	0,81
HKD	1.300.000	Haitian Intl Holdings Ltd	1.903.853,07	2.602.281,72	0,69
HKD	180.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	7.339.895,68	6.351.110,91	1,69
HKD	271.904	JD.com Inc Reg A	7.442.148,92	3.773.929,57	1,01
HKD	500.000	Netease Inc Reg	7.455.618,31	9.616.865,94	2,56
HKD	2.500.000	Occitane International SA (L') Reg	4.504.232,42	7.054.378,15	1,88
HKD	200.000	Techtronic Industries Co Ltd	2.028.107,92	1.832.932,44	0,49
HKD	1.500.000	Travelsky Technology Ltd H	2.425.087,96	2.456.370,65	0,65
HKD	13.000.000	Want Want China Holdings Ltd	9.863.418,98	8.010.638,30	2,14
HKD	160.000	Yum China Holdings Inc	8.141.023,47	8.524.100,56	2,27
			92.153.019,51	77.917.011,57	20,77
IDR	100.000.000	Ace Hardware Indonesi (PT) Tbk	6.023.856,23	4.582.869,02	1,22
IDR	45.000.000	Kalbe Farma Tbk (PT)	4.260.783,27	4.825.761,07	1,29
IDR	12.000.000	PT Indofood CBP Sukses Mak Tbk	6.620.056,65	8.120.843,89	2,17
			16.904.696,15	17.529.473,98	4,68
INR	550.000	Container Corp of India Ltd Reg	3.494.895,87	4.479.347,06	1,19
INR	120.000	Infosys Ltd Reg	2.163.781,62	1.958.786,14	0,52
INR	90.000	Tata Consultancy Services Ltd	3.284.829,89	3.611.292,34	0,96
			8.943.507,38	10.049.425,54	2,67
KRW	25.000	Amorepacific Corp (New)	4.277.936,22	2.140.017,57	0,57
KRW	140.000	Binggrae Co Ltd	7.446.261,82	5.471.428,52	1,46
KRW	80.000	Coway Co Ltd	3.607.483,14	2.318.235,42	0,62
KRW	7.000	LG H&H Co Ltd	4.257.684,76	2.192.991,77	0,58
KRW	60.000	Orion Corp	4.516.972,04	5.401.264,01	1,44
KRW	130.000	S-1 CORP	6.638.285,16	5.162.704,67	1,38
KRW	250.000	Samsung Electronics Co Ltd	13.380.217,58	11.998.131,27	3,20
			44.124.840,72	34.684.773,23	9,25
MXN	3.500.000	Kimberly-Clark Mex SAB de CV A	5.416.545,24	6.602.623,00	1,76
MYR	650.000	Carlsberg Brewery Malaysia Bhd	1.861.109,08	2.614.747,05	0,70
MYR	550.000	Heineken Malaysia Bhd	1.708.161,13	2.690.373,58	0,72
			3.569.270,21	5.305.120,63	1,42
PEN	1.154.967	Alicorp SAA	2.459.613,90	1.783.379,27	0,48
PHP	30.000.000	D&L Industries Inc	4.602.085,45	3.214.400,69	0,86
PHP	42.408.933	RFM Corp	3.641.391,11	2.222.443,47	0,59
PHP	3.000.000	Universal Robina Corp	5.914.467,67	5.953.150,19	1,59
			14.157.944,23	11.389.994,35	3,04

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
SGD	6.500.000	Sheng Siong Group Ltd	2.131.901,50	6.835.735,58	1,82
SGD	25.000.000	Thai Beverage PLC	8.476.531,78	9.945.718,52	2,65
			10.608.433,28	16.781.454,10	4,47
THB	4.000.000	CP All PCL Foreign	7.088.149,72	6.257.914,77	1,67
THB	5.500.000	Major Cineplex Group PCL Foreign Reg	3.402.062,56	1.991.154,70	0,53
THB	4.700.000	Osotspa PCL Foreign Reg	4.244.296,93	3.038.450,35	0,81
THB	5.200.000	TOA Paint Thailand PCL Reg	4.850.672,48	3.079.307,81	0,82
			19.585.181,69	14.366.827,63	3,83
TWD	45.000	Aspeed Tec Inc Reg	2.307.386,10	3.651.801,37	0,97
TWD	200.000	King Slide Works Co Ltd	2.092.510,37	4.860.263,66	1,30
TWD	170.000	MediaTek Inc	3.565.740,35	3.667.209,81	0,98
TWD	2.009.467	Pacific Hospital Supply Co Ltd	3.848.242,00	4.900.962,73	1,31
TWD	950.000	President Chain Store Corp	6.279.740,91	7.319.011,18	1,95
TWD	350.000	Sinbon Electronics Co Ltd	3.461.313,16	3.323.087,88	0,89
TWD	2.600.000	Taiwan Secom	4.834.460,54	8.126.853,92	2,17
TWD	820.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	5.540.598,82	12.586.791,52	3,36
			31.929.992,25	48.435.982,07	12,93
USD	600.000	Cia Cervecerias Unidas SA ADR repr 2 Shares	9.535.364,38	7.139.484,37	1,90
USD	100.000	Coca-Cola Femsa SAB de CV ADR repr 10 Units	6.129.142,14	7.407.687,22	1,98
			15.664.506,52	14.547.171,59	3,88
VND	3.500.000	Vietnam Dairy Product Corp	12.979.987,63	10.090.751,53	2,69
ZAR	900.000	AVI Ltd	4.714.533,70	3.365.905,98	0,90
ZAR	450.000	Clicks Group Ltd	4.718.402,04	5.831.937,17	1,56
ZAR	600.000	Tiger Brands Ltd	9.049.881,58	4.613.239,30	1,23
			18.482.817,32	13.811.082,45	3,69
Total actions			327.861.522,18	314.390.416,32	83,85
Obligations					
EUR	3.000.000	Peru 2.75% Sen 15/30.01.26	3.314.850,00	2.880.915,00	0,77
EUR	2.000.000	Philippines 0.875% EMTN Sen 19/17.05.27	1.976.400,00	1.774.700,00	0,47
EUR	3.000.000	Romania 2.875% EMTN 14/28.10.24	3.223.360,00	2.951.250,00	0,79
			8.514.610,00	7.606.865,00	2,03
USD	2.000.000	Abu Dhabi (Emirate of) 3.125% MTN Ser6 Sen Reg S 17/11.10.27	1.773.851,52	1.764.415,91	0,47
USD	2.000.000	Chile 3.125% Sen 14/27.03.25	1.807.123,48	1.827.216,92	0,49
USD	3.000.000	Indonesia 4.125% Reg S Ser 13 Tr 1 15/15.01.25	2.877.693,50	2.788.450,28	0,74
USD	2.000.000	Panama 3.75% 15/16.03.25	1.833.581,73	1.826.414,21	0,49
USD	3.000.000	Poland 3.25% Sen 16/06.04.26	2.860.175,12	2.694.007,93	0,72
USD	2.000.000	Romania 3% 22/27.02.27	1.687.000,80	1.720.105,77	0,46
			12.839.426,15	12.620.611,02	3,37
Total obligations			21.354.036,15	20.227.476,02	5,40
Sukuk					
USD	2.000.000	Malaysia Sukuk Global Bhd 3.179% Reg S Ser 1 16/27.04.26	1.825.472,93	1.802.729,25	0,48
Total sukuk			1.825.472,93	1.802.729,25	0,48

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Actions					
KRW	35.000	Leeno Industrial Inc	3.999.629,80	3.776.955,59	1,01
Total actions			3.999.629,80	3.776.955,59	1,01
Total portefeuille-titres			355.040.661,06	340.197.577,18	90,74
Avoirs bancaires				34.465.380,99	9,19
Autres actifs/(passifs) nets				245.696,18	0,07
Total				374.908.654,35	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Biens de consommation non-cyclique	44,03 %
Technologies	19,67 %
Biens de consommation durable	10,40 %
Pays et gouvernements	4,93 %
Industrie	4,17 %
Services de santé	4,08 %
Finances	2,17 %
Matières premières	0,82 %
Administrations publiques locales	0,47 %
Total	<u>90,74 %</u>

BL Emerging Markets

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 septembre 2023

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Taiwan	12,93 %
Corée du Sud	10,26 %
Caïmans (Iles)	9,96 %
Chine	8,15 %
Thaïlande	6,48 %
Bésil	6,43 %
Indonésie	5,42 %
Mexique	3,74 %
Afrique du Sud	3,69 %
Philippines	3,51 %
Vietnam	2,69 %
Inde	2,67 %
Chili	2,39 %
Hong Kong	2,18 %
Malaisie	1,90 %
Luxembourg	1,88 %
Singapour	1,82 %
Roumanie	1,25 %
Pérou	1,25 %
Pologne	0,72 %
Panama	0,49 %
Emirats Arabes Unis	0,47 %
Bermudes (Iles)	0,46 %
Total	<u>90,74 %</u>

BL Global Flexible EUR

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.506.005.575,27
Contrats d'options à la valeur d'évaluation	28.629.547,17
Avoirs bancaires	264.063,70
A recevoir sur garantie en espèces payée	4.430.000,00
A recevoir sur émissions d'actions	200.159,30
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	2.268.328,63
Intérêts bancaires à recevoir	900,21
Charges payées d'avance	709,18
Total de l'actif	1.541.799.283,46

Exigible

Dettes bancaires	875.252,87
A payer sur rachats d'actions	3.004.133,74
Intérêts bancaires à payer	1.947,63
Moins-values non réalisées sur changes à terme	4.527.482,47
Frais à payer	1.623.836,95
Total de l'exigible	10.032.653,66
Actif net à la fin de l'exercice	1.531.766.629,80

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	386.285,455	EUR	134,24	51.854.192,56
AM	352.838,585	EUR	138,36	48.817.325,88
AR	479,859	EUR	139,78	67.073,19
B	4.329.552,502	EUR	186,09	805.693.150,89
B CHF HEDGED	29.766,000	CHF	116,54	3.580.997,48
BI	343.796,291	EUR	1.013,71	348.509.403,82
BM	1.355.107,221	EUR	191,18	259.069.029,80
BM CHF HEDGED	162,000	CHF	121,10	20.252,80
BR	79.713,921	EUR	177,57	14.155.085,80
BR CHF HEDGED	1,000	CHF	113,90	117,58
				1.531.766.629,80

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	25.546.223,88
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	3.749.670,72
Intérêts bancaires	1.135.496,52
Autres revenus	488.206,28
Total des revenus	30.919.597,40

Charges

Commission de gestion	17.712.781,73
Commission de dépositaire	718.994,85
Frais bancaires et autres commissions	192.191,84
Frais sur transactions	2.928.607,48
Frais d'administration centrale	251.290,03
Frais professionnels	29.551,34
Autres frais d'administration	413.669,21
Taxe d'abonnement	691.521,83
Autres impôts	307.125,32
Intérêts bancaires payés	397.006,66
Autres charges	59.682,78
Total des charges	23.702.423,07

Revenus nets des investissements	7.217.174,33
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	32.960.494,11
- sur futures	-62.584.615,25
- sur changes à terme	16.398.062,93
- sur devises	-304.163,89
Résultat réalisé	-6.313.047,77

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-14.451.910,19
- sur options	6.655.641,19
- sur futures	-34.100.476,01
- sur changes à terme	6.420.306,41
Résultat des opérations	-41.789.486,37

Dividendes payés	-173.714,97
------------------	-------------

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	173.090.701,77
-----------	----------------

Rachats	-338.834.844,04
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	-207.707.343,61
-------------------------------------	-----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	1.739.473.973,41
---	------------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	1.531.766.629,80
---	------------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	1.725.291.539,35	1.739.473.973,41	1.531.766.629,80

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	147,80	138,56	134,24
AM	EUR	151,93	142,74	138,36
AR	EUR	154,56	144,58	139,78
B	EUR	204,81	192,04	186,09
B CHF HEDGED	CHF	131,23	122,43	116,54
BI	EUR	1.100,11	1.038,76	1.013,71
BM	EUR	208,78	196,52	191,18
BM CHF HEDGED	CHF	135,33	126,62	121,10
BR	EUR	196,41	183,69	177,57
BR CHF HEDGED	CHF	128,97	120,03	113,90

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	6,75	-6,25	-3,12
AM	EUR	7,18	-5,88	-2,74
AR	EUR	6,49	-6,46	-3,32
B	EUR	6,76	-6,24	-3,10
B CHF HEDGED	CHF	6,30	-6,71	-4,81
BI	EUR	7,50	-5,58	-2,41
BM	EUR	7,19	-5,87	-2,72
BM CHF HEDGED	CHF	6,42	-6,44	-4,36
BR	EUR	6,50	-6,48	-3,33
BR CHF HEDGED	CHF	6,03	-6,93	-5,11

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	393.651,923	64.981,245	-72.347,713	386.285,455
AM	354.541,283	39.762,944	-41.465,642	352.838,585
AR	649,859	-	-170,000	479,859
B	4.859.196,124	324.095,098	-853.738,720	4.329.552,502
B CHF HEDGED	32.245,000	520,000	-2.999,000	29.766,000
BI	346.988,541	60.023,541	-63.215,791	343.796,291
BM	1.647.390,526	137.016,336	-429.299,641	1.355.107,221
BM CHF HEDGED	1.352,000	160,000	-1.350,000	162,000
BR	68.365,152	14.590,689	-3.241,920	79.713,921
BR CHF HEDGED	500,000	-	-499,000	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audit)

(en %)

A	1,44
AM	1,05
AR	1,64
B	1,41

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Flexible EUR

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

TER par classe d'action (en %)
au 30.09.2023 (non-audité)

B CHF HEDGED	1,44
BI	0,71
BM	1,02
BM CHF HEDGED	1,01
BR	1,65
BR CHF HEDGED	1,70

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	EUR	0,50	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Flexible EUR

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	100.000	Canadian National Railway Co	10.959.839,76	10.276.182,77	0,67
CAD	1.310.000	Enbridge Inc	46.328.729,90	41.230.135,58	2,69
CAD	539.952	Franco Nevada Corporation	44.766.070,19	68.402.738,28	4,47
CAD	1.500.000	Lundin Gold Inc	13.831.063,67	15.981.214,28	1,04
CAD	1.250.000	Osisko Gold Royalties Ltd	15.946.947,73	13.928.981,85	0,91
CAD	1.000.000	Pembina Pipeline Corp	29.544.411,13	28.532.143,88	1,86
CAD	1.500.000	Wheaton Precious Metals Corp Reg	44.361.272,03	57.762.920,07	3,77
			205.738.334,41	236.114.316,71	15,41
CHF	36.000	Geberit AG Reg	16.272.823,14	17.058.234,57	1,11
CHF	6.000	Givaudan SA Reg	16.397.172,06	18.544.790,96	1,21
CHF	450.000	Nestlé SA Reg	36.334.936,50	48.192.299,94	3,15
CHF	275.000	Novartis AG Reg	21.313.368,88	26.648.846,02	1,74
CHF	285.000	Roche Holding Ltd Pref	73.830.855,45	73.685.967,77	4,81
CHF	450.000	SGS SA	39.246.594,90	35.779.554,09	2,34
CHF	21.000	VAT Gr SA Reg	7.768.046,64	7.132.373,68	0,47
			211.163.797,57	227.042.067,03	14,83
DKK	120.000	Novo Nordisk AS B	2.895.018,73	10.361.533,44	0,68
DKK	390.000	Novozymes AS B	17.543.670,28	14.889.373,90	0,97
			20.438.689,01	25.250.907,34	1,65
EUR	25.000	ASML Holding NV	16.691.938,60	13.977.500,00	0,91
EUR	580.000	Kone Oyj B	29.183.355,15	23.153.600,00	1,51
EUR	45.000	L'Oréal SA	12.180.361,68	17.694.000,00	1,16
EUR	120.000	Legrand Holding SA	8.571.622,07	10.476.000,00	0,68
EUR	16.000	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	6.240.797,76	11.462.400,00	0,75
EUR	120.000	SAP SE	11.061.494,57	14.738.400,00	0,96
EUR	850.000	Unilever Plc Reg	39.930.809,36	39.852.250,00	2,60
			123.860.379,19	131.354.150,00	8,57
GBP	1.300.000	GSK Plc	20.697.734,83	22.357.878,55	1,46
GBP	350.000	Intertek Group Plc	17.636.936,43	16.589.739,54	1,08
GBP	500.000	Reckitt Benckiser Group Plc	34.758.021,06	33.393.882,33	2,18
			73.092.692,32	72.341.500,42	4,72
HKD	4.000.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	57.690.948,75	41.289.215,03	2,70
HKD	1.750.000	ASM Pacific Technology Ltd	16.021.172,70	14.793.091,28	0,97
HKD	1.000.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	37.341.861,14	35.283.949,53	2,30
			111.053.982,59	91.366.255,84	5,97
INR	1.000.000	Infosys Ltd Reg	14.280.517,59	16.323.217,84	1,07
JPY	475.000	Asahi Group Holdings Ltd	15.739.897,28	16.803.853,31	1,10
JPY	930.000	Asahi Intecc Co Ltd	15.973.826,00	15.820.335,06	1,03
JPY	750.000	Daifuku Co Ltd	12.641.804,06	13.429.950,93	0,88
JPY	600.000	Fanuc Corp	20.311.639,88	14.782.201,51	0,97
JPY	75.000	Hoya Corp	6.178.124,56	7.273.864,57	0,48
JPY	30.000	Keyence Corp	9.820.749,68	10.537.017,52	0,69
JPY	930.000	Nabtesco Corp	22.674.335,26	15.870.362,16	1,04
JPY	600.000	Nintendo Co Ltd	23.261.280,95	23.656.078,97	1,54
JPY	610.000	Nomura Research Institute Ltd Reg	13.017.149,75	15.028.571,54	0,98
JPY	1.000.000	Olympus Corp	14.329.815,60	12.286.858,57	0,80
JPY	600.000	Recruit Holdings Co Ltd	16.714.337,58	17.500.941,89	1,14
JPY	600.000	Secom Co Ltd	37.883.024,59	38.502.831,58	2,51
JPY	130.000	Shimano Inc	20.177.525,92	16.589.948,69	1,08
JPY	210.000	Sony Group Corp	12.195.264,91	16.266.876,77	1,06
JPY	150.000	Sysmex Corp	9.067.078,13	6.771.220,36	0,44
JPY	575.000	Terumo Corp	16.473.411,09	14.421.000,15	0,94

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
JPY	60.000	Tokyo Electron Ltd	7.914.381,96	7.761.320,29	0,51
JPY	300.000	Unicharm Corp	7.217.298,25	10.045.290,03	0,66
			281.590.945,45	273.348.523,90	17,85
KRW	250.000	Coway Co Ltd	11.828.103,74	7.244.485,69	0,47
KRW	630.000	Samsung Electronics Co Ltd	34.706.252,90	30.235.290,80	1,97
			46.534.356,64	37.479.776,49	2,44
SEK	760.000	Assa Abloy AB B	14.864.045,20	15.728.193,68	1,03
SGD	30.980.800	Thai Beverage PLC	13.121.404,23	12.325.052,65	0,80
TWD	900.000	Sinbon Electronics Co Ltd	8.358.160,13	8.545.083,13	0,56
TWD	1.600.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	12.631.489,20	24.559.593,20	1,60
			20.989.649,33	33.104.676,33	2,16
USD	60.000	Accenture Plc	8.335.987,66	17.401.643,21	1,14
USD	150.000	Check Point Software Tec Ltd	14.977.995,10	18.879.969,78	1,23
USD	240.000	Edwards Lifesciences Corp	17.248.000,68	15.702.332,61	1,03
USD	390.000	Gilead Sciences Inc	26.246.037,68	27.600.906,60	1,80
USD	33.000	Microsoft Corp	5.856.503,89	9.840.164,32	0,64
USD	790.000	Osisko Gold Royalties Ltd	9.563.146,12	8.766.172,44	0,57
USD	475.000	Royal Gold Inc	42.157.421,40	47.697.374,63	3,11
USD	75.000	Verisign Inc	13.051.642,65	14.344.838,98	0,94
USD	63.000	Waters Corp	15.117.416,56	16.314.316,74	1,07
			152.554.151,74	176.547.719,31	11,53
Total actions			1.289.282.945,27	1.348.326.357,54	88,03
Obligations					
USD	120.000.000	US 1.25% T-Notes 20/15.05.50	80.231.812,99	53.510.724,34	3,49
USD	100.000.000	US 2% Ser Bonds 21/15.08.51	76.479.329,01	54.530.352,25	3,56
USD	75.000.000	US ILB Sen 20/15.02.50	64.015.349,48	49.638.141,14	3,24
Total obligations			220.726.491,48	157.679.217,73	10,29
Total portefeuille-titres			1.510.009.436,75	1.506.005.575,27	98,32
Options					
Instruments financiers cotés					
Options sur indices					
EUR	4.000	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index PUT 03/24 EUX 4350	7.832.000,00	9.204.000,00	0,60
EUR	3.500	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index PUT 12/23 EUX 4275	4.904.158,73	5.271.000,00	0,34
			12.736.158,73	14.475.000,00	0,94
USD	350	S&P 500 Index PUT 03/24 OPRA 4575	5.815.182,58	9.104.495,23	0,60
USD	300	S&P 500 Index PUT 12/23 OPRA 4450	3.422.564,67	5.050.051,94	0,33
			9.237.747,25	14.154.547,17	0,93
Total options			21.973.905,98	28.629.547,17	1,87
Avoirs bancaires				264.063,70	0,02
Dettes bancaires				-875.252,87	-0,06
Autres actifs/(passifs) nets				-2.257.303,47	-0,15
Total				1.531.766.629,80	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	16,68 %
Services de santé	16,28 %
Matières premières	16,05 %
Technologies	13,65 %
Biens de consommation non-cyclique	11,65 %
Pays et gouvernements	10,29 %
Biens de consommation durable	6,87 %
Energie	4,55 %
Finances	2,30 %
Total	<u>98,32 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	18,88 %
Japon	17,85 %
Canada	15,98 %
Suisse	14,83 %
Royaume-Uni	7,32 %
Caïmans (Iles)	3,67 %
France	2,59 %
Corée du Sud	2,44 %
Hong Kong	2,30 %
Taïwan	2,16 %
Danemark	1,65 %
Finlande	1,51 %
Israël	1,23 %
Irlande	1,14 %
Inde	1,07 %
Suède	1,03 %
Allemagne	0,96 %
Pays-Bas	0,91 %
Thaïlande	0,80 %
Total	<u>98,32 %</u>

BL Global Flexible USD

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	83.099.260,05
Dépôts de garantie sur futures	1.736.000,00
Avoirs bancaires	10.393.386,38
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	74.880,30
Intérêts bancaires à recevoir	946,26
Plus-values non réalisées sur futures	1.437.237,50
Charges payées d'avance	38,47
Total de l'actif	96.741.748,96

Exigible

Dettes bancaires	120.675,05
A payer sur rachats d'actions	132.453,36
Intérêts bancaires à payer	15,52
Frais à payer	120.500,09
Autres dettes	1.344.237,51
Total de l'exigible	1.717.881,53
Actif net à la fin de l'exercice	95.023.867,43

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	18.445,106	USD	151,71	2.798.290,65
AM	18.560,665	USD	153,74	2.853.443,48
AR	2.095,000	USD	150,24	314.757,67
B	463.804,310	USD	166,29	77.125.795,81
BI	2.055,725	USD	1.572,15	3.231.916,42
BM	48.470,172	USD	170,89	8.283.180,49
BR	2.682,018	USD	155,29	416.482,91
				95.023.867,43

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	786.764,68
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	198.750,00
Intérêts bancaires	371.118,97
Autres commissions reçues	833,81
Total des revenus	1.357.467,46

Charges

Commission de gestion	1.174.459,46
Commission de dépositaire	53.657,70
Frais bancaires et autres commissions	7.180,44
Frais sur transactions	25.445,13
Frais d'administration centrale	78.665,24
Frais professionnels	1.694,79
Autres frais d'administration	83.653,87
Taxe d'abonnement	45.334,52
Autres impôts	18.980,68
Intérêts bancaires payés	6.555,62
Autres charges	7.740,69
Total des charges	1.503.368,14

Pertes nettes des investissements	-145.900,68
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	4.385.130,72
- sur futures	-2.120.187,83
- sur devises	351.132,97
Résultat réalisé	2.470.175,18

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	7.811.546,88
- sur futures	-2.065.962,50
Résultat des opérations	8.215.759,56

Dividendes payés	-
------------------	---

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	4.743.506,90
-----------	--------------

Rachats	-12.216.028,88
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	743.237,58
-------------------------------------	------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	94.280.629,85
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	95.023.867,43
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	USD	110.199.006,10	94.280.629,85	95.023.867,43

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	160,67	139,70	151,71
AM	USD	161,51	141,01	153,74
AR	USD	159,77	138,61	150,24
B	USD	175,99	153,05	166,29
BI	USD	1.640,61	1.436,83	1.572,15
BM	USD	179,39	156,64	170,89
BR	USD	165,11	143,26	155,29

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	5,74	-13,05	8,60
AM	USD	6,16	-12,69	9,03
AR	USD	5,47	-13,24	8,39
B	USD	5,74	-13,03	8,65
BI	USD	6,47	-12,42	9,42
BM	USD	6,17	-12,68	9,10
BR	USD	5,47	-13,23	8,40

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	18.300,434	2.878,185	-2.733,513	18.445,106
AM	18.659,989	1.397,776	-1.497,100	18.560,665
AR	2.095,000	-	-	2.095,000
B	508.274,442	20.854,051	-65.324,183	463.804,310
BI	1.813,963	318,730	-76,968	2.055,725
BM	51.205,998	850,576	-3.586,402	48.470,172
BR	2.682,018	-	-	2.682,018

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audité)	(en %)
A	1,60
AM	1,21
AR	1,79
B	1,55
BI	0,85
BM	1,14
BR	1,78

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Flexible USD

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
BRL	35.000	Ambev SA	239.736,17	91.679,24	0,10
CHF	7.500	Nestlé SA Reg	557.752,51	850.513,77	0,89
CHF	5.000	Sika Ltd	166.663,46	1.274.048,97	1,34
			724.415,97	2.124.562,74	2,23
EUR	3.000	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	553.506,09	2.275.787,88	2,39
EUR	11.000	SAP SE	772.671,81	1.430.595,08	1,50
EUR	15.000	Unilever Plc Reg	511.428,44	744.697,90	0,78
			1.837.606,34	4.451.080,86	4,67
GBP	30.000	Diageo Plc	871.317,36	1.110.990,12	1,17
GBP	3.500	Intertek Group Plc	181.802,26	175.668,75	0,18
			1.053.119,62	1.286.658,87	1,35
HKD	24.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	484.500,00	262.326,90	0,28
JPY	10.000	Asahi Intecc Co Ltd	100.991,21	180.130,68	0,19
JPY	6.000	Fanuc Corp	203.120,04	156.528,73	0,16
JPY	3.200	Hoya Corp	68.860,54	328.631,26	0,35
JPY	10.800	Murata Manufacturing Co Ltd	64.619,77	197.870,33	0,21
JPY	5.000	Nintendo Co Ltd	175.794,84	208.745,18	0,22
JPY	2.000	Obic Co Ltd	37.650,41	304.037,53	0,32
JPY	5.000	Pigeon Corp	117.892,98	56.575,64	0,06
JPY	3.500	Secom Co Ltd	165.577,04	237.828,78	0,25
JPY	2.000	Shimano Inc	252.530,47	270.263,03	0,28
JPY	8.000	Unicharm Corp	187.293,87	283.652,20	0,30
			1.374.331,17	2.224.263,36	2,34
KRW	200	LG H&H Co Ltd	93.062,44	66.347,40	0,07
PHP	100.000	Universal Robina Corp	139.407,86	210.126,36	0,22
SGD	480.000	Sheng Siong Group Ltd	181.090,74	534.525,07	0,56
TWD	20.000	President Chain Store Corp	151.171,09	163.160,02	0,17
TWD	60.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	446.566,26	975.230,75	1,03
			597.737,35	1.138.390,77	1,20
USD	15.200	Abbott Laboratories	774.106,45	1.472.120,00	1,55
USD	1.800	Adobe Inc Reg	581.328,00	917.820,00	0,97
USD	10.000	Agilent Technologies Inc Reg	1.198.160,14	1.118.200,00	1,18
USD	28.000	Alphabet Inc A	1.091.887,07	3.664.080,00	3,86
USD	12.500	Amazon.com Inc	1.464.571,87	1.589.000,00	1,67
USD	18.000	Apple Inc Reg	574.598,97	3.081.780,00	3,24
USD	4.600	AptarGroup Inc	290.120,36	575.184,00	0,60
USD	3.000	Becton Dickinson & Co	413.843,15	775.590,00	0,82
USD	6.000	Caterpillar Inc Reg	1.311.622,44	1.638.000,00	1,72
USD	13.375	Cia Cervecerias Unidas SA ADR repr 2 Shares	328.993,46	168.525,00	0,18
USD	8.000	Constellation Brands Inc A	1.004.631,36	2.010.640,00	2,12
USD	6.000	Danaher Corp	1.468.726,82	1.488.600,00	1,57
USD	15.000	EBay Inc	939.000,00	661.350,00	0,70
USD	3.000	Estée Lauder Companies Inc A	354.053,71	433.650,00	0,46
USD	8.000	Gilead Sciences Inc	840.658,38	599.520,00	0,63
USD	12.000	Honeywell Intl Inc	1.873.116,57	2.216.880,00	2,33
USD	15.000	Johnson & Johnson	2.565.450,00	2.336.250,00	2,46
USD	18.000	Lowe's Companies Inc	1.597.886,35	3.741.120,00	3,94
USD	9.000	Mastercard Inc A	1.195.474,40	3.563.190,00	3,75

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite) au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	17.000	Microsoft Corp	534.550,94	5.367.750,00	5,65
USD	15.000	Mondelez Intl Inc	501.746,14	1.041.000,00	1,09
USD	25.000	Nike Inc B	1.312.204,25	2.390.500,00	2,52
USD	10.100	Pepsico Inc	998.612,71	1.711.344,00	1,80
USD	2.000	Rockwell Automation	224.573,77	571.740,00	0,60
USD	2.800	Roper Technologies Inc	387.900,53	1.355.536,00	1,43
USD	5.200	Sherwin Williams Co	665.784,00	1.326.260,00	1,40
USD	15.000	The Walt Disney Co	1.501.500,00	1.215.750,00	1,28
USD	1.000	Thermo Fisher Scientific Inc	86.034,43	506.170,00	0,53
USD	23.900	TJX Cos Inc	875.277,11	2.124.232,00	2,23
USD	8.100	Tractor Supply Co	803.460,96	1.644.705,00	1,73
USD	3.700	Union Pacific Corp	357.490,91	753.431,00	0,79
USD	3.900	United Health Group Inc	651.871,23	1.966.341,00	2,07
USD	3.000	United Parcel Service Inc B	313.869,46	467.610,00	0,49
USD	3.000	Verisk Analytics Inc	416.470,00	708.720,00	0,75
USD	27.000	Visa Inc A	3.655.992,56	6.210.270,00	6,53
			33.155.568,50	61.412.858,00	64,64
ZAR	15.000	Tiger Brands Ltd	408.837,04	122.123,98	0,13
Total actions			40.289.413,20	73.924.943,55	77,79
Obligations					
USD	1.000.000	US 2% Ser Bonds 21/15.08.51	710.039,06	577.421,90	0,61
USD	4.000.000	US 2.5% Ser W-2027 22/31.03.27	3.925.703,13	3.716.093,80	3,91
USD	3.000.000	US 2.625% Ser AM-2025 22/15.04.25	2.977.265,63	2.885.800,80	3,04
Total obligations			7.613.007,82	7.179.316,50	7,56
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
USD	50.000	T.Rowe Price Fds SICAV US Large Cap Value Equity I USD Cap	1.777.000,00	1.995.000,00	2,10
Total fonds d'investissement (OPCVM)			1.777.000,00	1.995.000,00	2,10
Total portefeuille-titres			49.679.421,02	83.099.260,05	87,45
Avoirs bancaires				10.393.386,38	10,94
Dettes bancaires				-120.675,05	-0,13
Autres actifs/(passifs) nets				1.651.896,05	1,74
Total				95.023.867,43	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	26,77 %
Biens de consommation durable	19,50 %
Biens de consommation non-cyclique	12,43 %
Services de santé	11,35 %
Pays et gouvernements	7,56 %
Industrie	4,40 %
Matières premières	3,34 %
Fonds d'investissement	2,10 %
Total	<u>87,45 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	72,02 %
France	2,39 %
Japon	2,34 %
Suisse	2,23 %
Royaume-Uni	2,13 %
Luxembourg	2,10 %
Allemagne	1,50 %
Taiwan	1,20 %
Singapour	0,56 %
Caïmans (Iles)	0,28 %
Philippines	0,22 %
Chili	0,18 %
Afrique du Sud	0,13 %
Brésil	0,10 %
Corée du Sud	0,07 %
Total	<u>87,45 %</u>

BL Global Equities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	244.284.253,28
Avoirs bancaires	24.059.082,83
A recevoir sur émissions d'actions	22.774,83
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	166.066,65
Intérêts bancaires à recevoir	1.480,22
Charges payées d'avance	98,52
Total de l'actif	268.533.756,33

Exigible

A payer sur rachats d'actions	95.774,85
Frais à payer	315.889,00
Total de l'exigible	411.663,85
Actif net à la fin de l'exercice	268.122.092,48

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	4.507,455	EUR	215,69	972.226,53
AM	10.047,991	EUR	221,25	2.223.163,78
AR	1,000	EUR	173,82	173,82
B	1.879.384,837	EUR	107,71	202.434.998,05
BI	14.927,384	EUR	1.014,45	15.143.123,81
BM	470.699,853	EUR	100,59	47.348.211,70
BR	1,000	EUR	194,79	194,79
				268.122.092,48

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Equities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus	
Dividendes, nets	2.836.467,20
Intérêts bancaires	510.167,63
Autres revenus	84.230,78
Total des revenus	3.430.865,61
Charges	
Commission de gestion	2.985.736,63
Commission de dépositaire	112.878,95
Frais bancaires et autres commissions	19.784,71
Frais sur transactions	174.654,48
Frais d'administration centrale	89.936,71
Frais professionnels	4.449,71
Autres frais d'administration	114.046,81
Taxe d'abonnement	125.524,61
Autres impôts	51.447,86
Intérêts bancaires payés	8.698,74
Autres charges	13.819,81
Total des charges	3.700.979,02
Pertes nettes des investissements	-270.113,41
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	20.244.981,18
- sur devises	-469.937,01
Résultat réalisé	19.504.930,76
Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	4.878.251,59
Résultat des opérations	24.383.182,35
Dividendes payés	-
Réinvestissements	-
Emissions	24.063.446,11
Rachats	-23.406.736,44
Total des variations de l'actif net	25.039.892,02
Total de l'actif net au début de l'exercice	243.082.200,46
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	268.122.092,48

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Equities

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	277.999.119,72	243.082.200,46	268.122.092,48

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	214,49	196,04	215,69
AM	EUR	219,05	200,36	221,25
AR	EUR	174,05	158,52	173,82
B	EUR	106,94	97,85	107,71
BI	EUR	993,16	915,11	1.014,45
BM	EUR	99,10	91,02	100,59
BR	EUR	194,34	177,37	194,79

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	11,65	-8,60	10,02
AM	EUR	12,08	-8,22	10,43
AR	EUR	11,08	-8,92	9,65
B	EUR	11,63	-8,50	10,08
BI	EUR	12,41	-7,86	10,86
BM	EUR	12,09	-8,15	10,51
BR	EUR	11,34	-8,73	9,82

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	4.211,072	1.471,299	-1.174,916	4.507,455
AM	1.810,488	8.257,489	-19,986	10.047,991
AR	1,000	-	-	1,000
B	1.936.270,206	131.431,757	-188.317,126	1.879.384,837
BI	11.652,267	5.363,194	-2.088,077	14.927,384
BM	458.690,217	24.868,714	-12.859,078	470.699,853
BR	42,000	-	-41,000	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audité)	(en %)
A	1,50
AM	1,07
AR	1,87
B	1,46
BI	0,75
BM	1,06
BR	1,70

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	1.855	Givaudan SA Reg	5.794.466,55	5.733.431,20	2,14
CHF	44.000	Nestlé SA Reg	3.905.826,81	4.712.135,99	1,76
CHF	27.751	Roche Holding Ltd Pref	6.880.499,67	7.174.944,88	2,68
CHF	48.762	SGS SA	4.574.853,35	3.877.072,48	1,45
CHF	12.800	Sika Ltd	503.614,62	3.080.144,84	1,15
			21.659.261,00	24.577.729,39	9,18
DKK	42.300	Chr. Hansen Holding A/S	2.831.827,97	2.452.733,79	0,91
DKK	58.975	Coloplast A/S B	6.455.495,97	5.912.369,99	2,21
DKK	78.985	Novo Nordisk AS B	1.032.013,19	6.820.047,65	2,54
DKK	101.944	Novozymes AS B	4.720.728,05	3.892.005,98	1,45
			15.040.065,18	19.077.157,41	7,11
EUR	33.864	Air Liquide SA	1.998.085,95	5.412.821,76	2,02
EUR	12.755	L'Oréal SA	4.693.516,48	5.015.266,00	1,87
EUR	7.504	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	1.042.352,81	5.375.865,60	2,01
EUR	20.000	Pernod-Ricard SA	1.994.005,15	3.157.000,00	1,18
EUR	126.885	Unilever Plc Reg	4.558.761,77	5.949.003,23	2,22
			14.286.722,16	24.909.956,59	9,30
GBP	105.537	Intertek Group Plc	6.337.328,68	5.002.375,26	1,87
GBP	117.730	Reckitt Benckiser Group Plc	6.827.574,79	7.862.923,53	2,93
			13.164.903,47	12.865.298,79	4,80
JPY	92.000	Asahi Group Holdings Ltd	2.856.575,94	3.254.641,06	1,21
JPY	250.200	Asahi Intecc Co Ltd	4.211.974,80	4.256.180,46	1,59
JPY	8.300	Disco Corp	613.786,04	1.448.691,19	0,54
JPY	22.800	Hoya Corp	1.895.639,27	2.211.254,83	0,82
JPY	182.100	Japan Exchange Group Inc	2.458.643,84	3.196.832,39	1,19
JPY	7.300	Keyence Corp	2.790.091,95	2.564.007,60	0,96
JPY	127.800	Murata Manufacturing Co Ltd	2.186.839,36	2.211.224,45	0,82
JPY	194.400	Recruit Holdings Co Ltd	6.511.276,86	5.670.305,17	2,11
			23.524.828,06	24.813.137,15	9,24
SEK	192.300	Assa Abloy AB B	2.777.606,15	3.979.646,90	1,48
SGD	12.850.000	Thai Beverage PLC	3.648.256,41	5.112.099,32	1,91
USD	13.500	Adobe Inc Reg	5.310.669,48	6.500.755,50	2,42
USD	64.300	Alphabet Inc A	5.145.308,42	7.946.263,10	2,96
USD	50.300	Amazon.com Inc	7.036.232,72	6.038.470,11	2,25
USD	12.700	ANSYS Inc	4.010.120,90	3.568.689,21	1,33
USD	26.824	Aspen Technology Inc	4.558.775,20	5.174.303,75	1,93
USD	10.000	Autodesk Inc	1.959.158,48	1.954.008,88	0,73
USD	6.400	IDEXX Laboratories Inc	2.120.919,33	2.642.863,35	0,99
USD	31.500	Mastercard Inc A	6.715.741,04	11.777.471,90	4,39
USD	40.200	Microsoft Corp	2.187.049,83	11.987.109,26	4,47
USD	84.000	Mondelez Intl Inc	2.995.097,23	5.505.335,73	2,05
USD	37.800	Nike Inc B	3.408.799,79	3.413.387,48	1,27
USD	22.900	Pepsico Inc	2.321.564,53	3.664.346,02	1,37
USD	49.400	Resmed Inc	9.392.366,66	6.898.458,78	2,57
USD	191.600	Rollins Inc	6.216.174,67	6.754.583,06	2,52
USD	11.200	Roper Technologies Inc	3.206.628,06	5.120.543,96	1,91
USD	75.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	514.575,42	6.154.972,14	2,30
USD	8.800	Thermo Fisher Scientific Inc	1.226.390,22	4.206.531,31	1,57
USD	11.000	Tyler Technologies Inc	3.930.959,33	4.011.275,85	1,50
USD	23.000	Union Pacific Corp	3.508.058,27	4.422.976,67	1,65
USD	33.500	Verisk Analytics Inc	5.080.830,34	7.473.831,33	2,79

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	24.500	Visa Inc A	2.699.226,02	5.321.791,48	1,98
USD	17.000	Waters Corp	4.141.140,51	4.402.275,95	1,64
USD	24.400	Zoetis Inc A	2.277.620,17	4.008.982,91	1,50
			<u>89.963.406,62</u>	<u>128.949.227,73</u>	<u>48,09</u>
		Total portefeuille-titres	184.065.049,05	244.284.253,28	91,11
		Avoirs bancaires		24.059.082,83	8,97
		Autres actifs/(passifs) nets		-221.243,63	-0,08
		Total		<u>268.122.092,48</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Equities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	29,25 %
Services de santé	18,11 %
Biens de consommation non-cyclique	17,41 %
Industrie	12,86 %
Matières premières	6,76 %
Biens de consommation durable	5,53 %
Finances	1,19 %
Total	<u>91,11 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	45,79 %
Japon	9,24 %
Suisse	9,18 %
Danemark	7,11 %
France	7,08 %
Royaume-Uni	7,02 %
Taiïwan	2,30 %
Thaïlande	1,91 %
Suède	1,48 %
Total	<u>91,11 %</u>

BL Global 75

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	693.427.940,70
Dépôts de garantie sur futures	4.565.801,50
Avoirs bancaires	93.034.477,09
A recevoir sur émissions d'actions	158.551,57
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	560.169,31
Intérêts bancaires à recevoir	3.609,95
Plus-values non réalisées sur futures	2.263.403,84
Plus-values non réalisées sur changes à terme	3.202,00
Charges payées d'avance	313,87

Total de l'actif 794.017.469,83

Exigible

A payer sur rachats d'actions	361.240,73
Frais à payer	897.760,12
Autres dettes	2.341.411,20

Total de l'exigible 3.600.412,05

Actif net à la fin de l'exercice 790.417.057,78

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	3.257.042,252	EUR	102,49	333.812.837,05
AM	131.711,518	EUR	100,68	13.261.011,32
AR	1,000	EUR	149,47	149,47
B	2.376.301,045	EUR	99,47	236.367.680,51
B CHF HEDGED	3.227,781	CHF	122,45	408.033,31
BI	64.159,116	EUR	1.065,05	68.332.396,69
BM	1.351.990,794	EUR	102,14	138.096.780,54
BM CHF HEDGED	1.106,000	CHF	116,59	133.112,02
BR	31,000	EUR	159,15	4.933,54
BR CHF HEDGED	1,000	CHF	119,47	123,33
				790.417.057,78

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 75

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus	
Dividendes, nets	9.173.021,16
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	62.191,77
Intérêts bancaires	863.490,37
Autres revenus	179.338,59
Total des revenus	10.278.041,89
Charges	
Commission de gestion	8.696.377,85
Commission de dépositaire	326.528,63
Frais bancaires et autres commissions	212.248,09
Frais sur transactions	326.570,90
Frais d'administration centrale	176.505,00
Frais professionnels	13.289,73
Autres frais d'administration	212.838,07
Taxe d'abonnement	369.769,55
Autres impôts	156.273,24
Intérêts bancaires payés	186.059,28
Autres charges	26.881,48
Total des charges	10.703.341,82
Pertes nettes des investissements	-425.299,93
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	19.506.801,41
- sur futures	-13.575.297,36
- sur changes à terme	13.814,30
- sur devises	-7.503.539,02
Résultat réalisé	-1.983.520,60
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	27.081.970,95
- sur futures	-6.525.236,07
- sur changes à terme	-19.049,70
Résultat des opérations	18.554.164,58
Dividendes payés	-
Réinvestissements	-
Emissions	147.155.604,13
Rachats	-150.899.475,10
Total des variations de l'actif net	14.810.293,61
Total de l'actif net au début de l'exercice	775.606.764,17
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	790.417.057,78

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 75

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	768.756.016,46	775.606.764,17	790.417.057,78

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	103,47	100,08	102,49
AM	EUR	100,94	97,97	100,68
AR	EUR	152,96	146,98	149,47
B	EUR	100,47	97,15	99,47
B CHF HEDGED	CHF	126,00	121,70	122,45
BI	EUR	1.060,51	1.032,88	1.065,05
BM	EUR	102,41	99,39	102,14
BM CHF HEDGED	CHF	119,48	115,39	116,59
BR	EUR	161,36	155,74	159,15
BR CHF HEDGED	CHF	123,81	119,27	119,47

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	4,70	-3,28	2,41
AM	EUR	5,13	-2,94	2,77
AR	EUR	3,92	-3,91	1,69
B	EUR	4,71	-3,30	2,39
B CHF HEDGED	CHF	4,31	-3,41	0,62
BI	EUR	5,43	-2,61	3,11
BM	EUR	5,13	-2,95	2,77
BM CHF HEDGED	CHF	4,58	-3,42	1,04
BR	EUR	4,49	-3,48	2,19
BR CHF HEDGED	CHF	4,06	-3,67	0,17

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	3.176.680,337	647.425,625	-567.063,710	3.257.042,252
AM	156.147,239	50.541,747	-74.977,468	131.711,518
AR	1,000	-	-	1,000
B	2.426.222,692	157.907,618	-207.829,265	2.376.301,045
B CHF HEDGED	4.659,642	-	-1.431,861	3.227,781
BI	38.555,603	28.153,654	-2.550,141	64.159,116
BM	1.669.982,114	283.070,889	-601.062,209	1.351.990,794
BM CHF HEDGED	1.631,000	-	-525,000	1.106,000
BR	31,000	-	-	31,000
BR CHF HEDGED	500,000	-	-499,000	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audit)	(en %)
A	1,42
AM	1,08
AR	2,11
B	1,45

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 75

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non- audit�)	(en %)
B CHF HEDGED	1,48
BI	0,73
BM	1,08
BM CHF HEDGED	1,06
BR	1,63
BR CHF HEDGED	1,74

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc es ou liquid es en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul ee.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn ees de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 75

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	335.000	Agnico Eagle Mines Ltd	15.932.272,72	14.445.061,54	1,83
CHF	3.500	Geberit AG Reg	1.382.817,82	1.658.439,47	0,21
CHF	225.000	Nestlé SA Reg	22.502.276,13	24.096.149,97	3,05
CHF	230.000	Novartis AG Reg	17.305.665,79	22.288.125,76	2,82
CHF	100.000	Roche Holding Ltd Pref	24.841.203,33	25.854.725,53	3,27
CHF	100.000	SGS SA	8.112.202,37	7.951.012,02	1,01
CHF	15.000	Sika Ltd	630.381,11	3.609.544,73	0,46
			74.774.546,55	85.457.997,48	10,82
DKK	250.000	Novo Nordisk AS B	3.968.963,62	21.586.527,99	2,73
DKK	65.000	Novozymes AS B	2.841.278,83	2.481.562,32	0,31
			6.810.242,45	24.068.090,31	3,04
EUR	31.000	Adidas AG Reg	5.530.706,82	5.165.220,00	0,65
EUR	88.000	Air Liquide SA	5.361.826,68	14.065.920,00	1,78
EUR	125.000	Danone	7.536.571,36	6.532.500,00	0,83
EUR	115.000	Kone Oyj B	5.243.017,98	4.590.800,00	0,58
EUR	70.000	Legrand Holding SA	3.506.427,45	6.111.000,00	0,77
EUR	20.000	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	3.176.602,98	14.328.000,00	1,81
EUR	50.000	Pernod-Ricard SA	5.857.909,93	7.892.500,00	1,00
EUR	106.000	SAP SE	7.048.257,75	13.018.920,00	1,65
EUR	600.000	Unilever Plc Reg	25.116.751,94	28.131.000,00	3,56
			68.378.072,89	99.835.860,00	12,63
GBP	940.000	GSK Plc	15.568.938,84	16.166.466,03	2,04
GBP	1.900.000	Haleon Plc	6.332.384,19	7.465.094,62	0,94
GBP	420.000	Reckitt Benckiser Group Plc	26.867.210,34	28.050.861,16	3,55
			48.768.533,37	51.682.421,81	6,53
JPY	130.000	Asahi Group Holdings Ltd	4.239.837,72	4.598.949,33	0,58
JPY	30.000	Disco Corp	1.687.796,55	5.236.233,21	0,66
JPY	20.000	Hoya Corp	338.282,22	1.939.697,22	0,25
JPY	75.000	Komatsu Ltd	1.468.000,76	1.918.971,25	0,24
JPY	135.000	Murata Manufacturing Co Ltd	1.884.947,23	2.335.800,48	0,30
JPY	20.000	Obic Co Ltd	286.983,53	2.871.258,17	0,36
JPY	35.000	Recruit Holdings Co Ltd	720.982,06	1.020.888,28	0,13
JPY	100.000	Santen Pharmaceutical Co Ltd	1.647.191,84	869.224,84	0,11
JPY	130.000	Secom Co Ltd	8.009.209,20	8.342.280,18	1,06
JPY	20.000	Shimano Inc	3.099.372,96	2.552.299,80	0,32
JPY	50.000	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	800.570,21	1.374.242,25	0,17
JPY	30.000	Sony Group Corp	1.774.934,05	2.323.839,54	0,29
			25.958.108,33	35.383.684,55	4,47
KRW	110.000	Samsung Electronics Co Ltd	6.423.933,85	5.279.177,76	0,67
SEK	310.000	Assa Abloy AB B	4.485.833,49	6.415.447,42	0,81
SGD	10.000.000	Thai Beverage PLC	4.761.471,85	3.978.287,41	0,50
USD	44.000	Abbott Laboratories	1.835.283,17	4.024.364,91	0,51
USD	88.000	Alphabet Inc A	3.984.573,45	10.875.134,57	1,38
USD	22.000	Apple Inc Reg	610.398,18	3.557.106,43	0,45
USD	45.000	Becton Dickinson & Co	8.805.285,56	10.986.731,51	1,39
USD	180.000	Bristol Myers Squibb Co	11.330.606,25	9.866.087,45	1,25
USD	90.000	Colgate-Palmolive Co	6.519.387,27	6.043.913,50	0,76
USD	60.000	Gilead Sciences Inc	4.764.873,15	4.246.293,32	0,54
USD	50.000	Johnson & Johnson	6.034.059,86	7.354.329,97	0,93

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 75

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	40.000	Kimberly-Clark Corp	5.043.472,51	4.565.114,74	0,58
USD	30.000	Lowe's Companies Inc	1.515.729,27	5.888.374,73	0,74
USD	19.000	Mastercard Inc A	1.195.606,25	7.103.871,94	0,90
USD	62.000	Microsoft Corp	2.493.412,36	18.487.581,45	2,34
USD	139.000	Mondelez Intl Inc	5.291.739,10	9.110.019,83	1,15
USD	165.000	Newmont Corp Reg	8.749.270,85	5.757.625,84	0,73
USD	33.800	Nike Inc B	1.803.896,43	3.052.182,45	0,39
USD	80.000	Pepsico Inc	8.746.276,89	12.801.208,80	1,62
USD	125.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	817.343,40	10.258.286,90	1,30
USD	18.000	Union Pacific Corp	1.663.833,67	3.461.460,01	0,44
USD	20.000	Verisk Analytics Inc	2.382.669,31	4.461.988,86	0,56
USD	30.000	Visa Inc A	1.897.992,07	6.516.479,37	0,82
USD	23.000	Zoetis Inc A	1.401.433,44	3.778.959,30	0,48
			86.887.142,44	152.197.115,88	19,26
Total actions			343.180.157,94	478.743.144,16	60,56
Certificats d'investissements					
EUR	630.000	Dt Boerse Commodities GmbH Certif Gold Perpetual	25.042.660,93	35.516.250,00	4,49
EUR	60.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Phys Gold Perpetual	6.238.076,80	9.866.400,00	1,25
EUR	270.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Physical Silver Perpetual	5.484.906,00	5.281.740,00	0,67
			36.765.643,73	50.664.390,00	6,41
USD	280.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	17.651.961,30	19.496.345,26	2,47
USD	265.000	Invesco Physical Gold PLC Certif Gold 31.12.Perpetual	27.517.822,03	44.798.989,52	5,67
USD	1.160.000	iShares Physical Metals Plc Certif Gold Perpetual	34.256.467,80	39.557.654,17	5,00
USD	350.000	iShares Physical Metals Plc Certif Silver Perpetual	6.834.081,37	7.094.862,59	0,90
			86.260.332,50	110.947.851,54	14,04
Total certificats d'investissements			123.025.976,23	161.612.241,54	20,45
Obligations					
EUR	10.000.000	Deutschland 0% Ser 179 Sen 19/05.04.24	10.163.500,00	9.816.600,00	1,24
EUR	16.000.000	Deutschland 0.25% Sen 17/15.02.27	15.538.960,00	14.680.880,00	1,86
EUR	15.000.000	Deutschland 0.5% Sen 15/15.02.25	14.810.500,00	14.432.250,00	1,83
EUR	15.000.000	Deutschland 0.5% Sen 16/15.02.26	14.151.600,00	14.142.825,00	1,79
			54.664.560,00	53.072.555,00	6,72
Total obligations			54.664.560,00	53.072.555,00	6,72
Total portefeuille-titres			520.870.694,17	693.427.940,70	87,73
Avoirs bancaires				93.034.477,09	11,77
Autres actifs/(passifs) nets				3.954.639,99	0,50
Total				790.417.057,78	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 75

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Services de santé	17,26 %
Biens de consommation non-cyclique	17,18 %
Finances	14,55 %
Matières premières	11,18 %
Technologies	9,97 %
Pays et gouvernements	6,72 %
Industrie	5,55 %
Biens de consommation durable	5,32 %
Total	<u>87,73 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	17,96 %
Irlande	14,04 %
Allemagne	13,51 %
Suisse	10,82 %
Royaume-Uni	10,09 %
France	6,19 %
Japon	4,47 %
Danemark	3,04 %
Jersey	1,92 %
Canada	1,83 %
Taïwan	1,30 %
Suède	0,81 %
Corée du Sud	0,67 %
Finlande	0,58 %
Thaïlande	0,50 %
Total	<u>87,73 %</u>

BL Global 50

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	303.226.128,65
Dépôts de garantie sur futures	2.156.554,67
Avoirs bancaires	38.631.669,25
A recevoir sur émissions d'actions	112.499,48
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	205.827,95
Intérêts bancaires à recevoir	1.747,43
Plus-values non réalisées sur futures	1.280.721,61
Charges payées d'avance	138,70
Total de l'actif	<u>345.615.287,74</u>

Exigible

A payer sur rachats d'actions	228.902,56
Frais à payer	409.226,65
Autres dettes	1.272.726,51
Total de l'exigible	<u>1.910.855,72</u>

Actif net à la fin de l'exercice 343.704.432,02

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	288.111,602	EUR	96,17	27.707.772,20
AM	81.953,636	EUR	99,28	8.136.285,47
AR	885,382	EUR	132,24	117.085,97
B	2.402.346,898	EUR	100,04	240.324.063,17
BI	3.596,660	EUR	1.042,11	3.748.099,52
BM	619.760,806	EUR	102,73	63.670.990,75
BR	1,000	EUR	134,94	134,94
				<u>343.704.432,02</u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 50

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	2.747.519,87
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	193.395,72
Intérêts bancaires	696.682,21
Autres revenus	75.204,58
Total des revenus	3.712.802,38

Charges

Commission de gestion	4.107.832,70
Commission de dépositaire	151.200,49
Frais bancaires et autres commissions	107.270,13
Frais sur transactions	103.072,37
Frais d'administration centrale	121.780,71
Frais professionnels	6.034,83
Autres frais d'administration	119.018,60
Taxe d'abonnement	173.360,28
Autres impôts	66.037,18
Intérêts bancaires payés	68.286,55
Autres charges	16.084,98
Total des charges	5.039.978,82

Pertes nettes des investissements	-1.327.176,44
-----------------------------------	---------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	6.221.247,46
- sur futures	-3.490.063,71
- sur devises	-3.486.223,39
Résultat réalisé	-2.082.216,08

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	8.890.561,27
- sur futures	-2.581.791,04
Résultat des opérations	4.226.554,15

Dividendes payés	-
------------------	---

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	36.101.037,17
-----------	---------------

Rachats	-47.538.153,32
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-7.210.562,00
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	350.914.994,02
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	343.704.432,02
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 50

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	366.015.671,34	350.914.994,02	343.704.432,02

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	97,55	95,11	96,17
AM	EUR	100,02	97,85	99,28
AR	EUR	134,78	131,10	132,24
B	EUR	101,47	98,94	100,04
BI	EUR	1.042,38	1.023,46	1.042,11
BM	EUR	103,43	101,22	102,73
BR	EUR	139,38	134,76	134,94

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	1,95	-2,50	1,11
AM	EUR	2,35	-2,17	1,46
AR	EUR	1,70	-2,73	0,87
B	EUR	1,94	-2,49	1,11
BI	EUR	2,66	-1,82	1,82
BM	EUR	2,35	-2,14	1,49
BR	EUR	1,02	-3,31	0,13

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	292.395,227	45.912,841	-50.196,466	288.111,602
AM	80.610,804	14.045,485	-12.702,653	81.953,636
AR	885,382	-	-	885,382
B	2.571.503,589	168.186,174	-337.342,865	2.402.346,898
BI	5.749,859	2.025,212	-4.178,411	3.596,660
BM	541.441,309	108.780,884	-30.461,387	619.760,806
BR	1,000	-	-	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audit)	(en %)
A	1,46
AM	1,11
AR	1,70
B	1,46
BI	0,76
BM	1,09
BR	2,32

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 50

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	110.000	Agnico Eagle Mines Ltd	5.315.682,30	4.743.154,54	1,38
CHF	2.100	Geberit AG Reg	829.690,69	995.063,68	0,29
CHF	70.000	Nestlé SA Reg	6.604.452,57	7.496.579,99	2,18
CHF	64.000	Novartis AG Reg	4.787.891,12	6.201.913,26	1,80
CHF	27.000	Roche Holding Ltd Pref	5.263.131,71	6.980.775,89	2,03
CHF	30.000	SGS SA	2.401.843,70	2.385.303,61	0,69
CHF	4.500	Sika Ltd	131.500,90	1.082.863,42	0,31
			20.018.510,69	25.142.499,85	7,30
DKK	100.000	Novo Nordisk AS B	1.402.588,03	8.634.611,20	2,51
DKK	10.000	Novozymes AS B	394.635,88	381.778,82	0,11
			1.797.223,91	9.016.390,02	2,62
EUR	10.500	Adidas AG Reg	1.965.263,73	1.749.510,00	0,51
EUR	36.300	Air Liquide SA	2.072.944,25	5.802.192,00	1,69
EUR	40.692	Danone	2.568.821,15	2.126.563,92	0,62
EUR	29.000	Kone Oyj B	1.348.269,06	1.157.680,00	0,34
EUR	22.000	Legrand Holding SA	1.045.693,52	1.920.600,00	0,56
EUR	6.000	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	843.505,37	4.298.400,00	1,25
EUR	15.000	Pernod-Ricard SA	1.463.744,64	2.367.750,00	0,69
EUR	33.000	SAP SE	1.846.290,59	4.053.060,00	1,18
EUR	167.000	Unilever Plc Reg	5.909.517,42	7.829.795,00	2,28
			19.064.049,73	31.305.550,92	9,12
GBP	290.000	GSK Plc	4.553.526,89	4.987.526,75	1,45
GBP	450.000	Haleon Plc	1.461.880,66	1.768.048,73	0,51
GBP	128.000	Reckitt Benckiser Group Plc	7.436.284,97	8.548.833,88	2,49
			13.451.692,52	15.304.409,36	4,45
JPY	36.000	Asahi Group Holdings Ltd	1.211.503,68	1.273.555,20	0,37
JPY	12.000	Disco Corp	548.234,29	2.094.493,28	0,61
JPY	7.000	Hoya Corp	118.358,40	678.894,03	0,20
JPY	36.000	Komatsu Ltd	704.640,37	921.106,20	0,27
JPY	33.000	Murata Manufacturing Co Ltd	153.748,10	570.973,45	0,17
JPY	9.000	Obic Co Ltd	128.509,01	1.292.066,18	0,38
JPY	15.000	Recruit Holdings Co Ltd	308.992,31	437.523,55	0,13
JPY	50.000	Santen Pharmaceutical Co Ltd	823.595,92	434.612,42	0,13
JPY	22.000	Secom Co Ltd	1.042.002,68	1.411.770,49	0,41
JPY	7.500	Shimano Inc	912.250,20	957.112,42	0,28
JPY	27.500	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	440.313,61	755.833,24	0,22
JPY	10.000	Sony Group Corp	411.196,84	774.613,18	0,22
			6.803.345,41	11.602.553,64	3,39
KRW	30.000	Samsung Electronics Co Ltd	1.729.601,52	1.439.775,75	0,42
SEK	113.700	Assa Abloy AB B	1.223.992,51	2.353.020,55	0,68
SGD	4.000.000	Thai Beverage PLC	1.930.807,29	1.591.314,96	0,46
USD	11.000	Abbott Laboratories	229.434,05	1.006.091,23	0,29
USD	27.000	Alphabet Inc A	1.254.130,35	3.336.689,02	0,97
USD	6.500	Apple Inc Reg	132.569,62	1.050.963,26	0,31
USD	8.000	Becton Dickinson & Co	1.258.957,81	1.953.196,71	0,57
USD	56.000	Bristol Myers Squibb Co	3.520.444,95	3.069.449,43	0,89
USD	11.000	Colgate-Palmolive Co	709.344,07	738.700,54	0,21
USD	16.000	Gilead Sciences Inc	1.278.627,32	1.132.344,89	0,33
USD	9.000	Johnson & Johnson	873.142,78	1.323.779,39	0,38

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 50

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	9.000	Kimberly-Clark Corp	1.146.538,66	1.027.150,82	0,30
USD	9.000	Lowe's Companies Inc	460.060,33	1.766.512,42	0,51
USD	7.000	Mastercard Inc A	436.832,70	2.617.215,98	0,76
USD	15.000	Microsoft Corp	586.074,87	4.472.801,96	1,30
USD	36.000	Mondelez Intl Inc	1.239.551,09	2.359.429,60	0,69
USD	65.000	Newmont Corp Reg	3.448.749,45	2.268.155,63	0,66
USD	9.000	Nike Inc B	436.468,60	812.711,30	0,24
USD	18.000	Pepsico Inc	1.807.506,71	2.880.271,98	0,84
USD	35.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	228.857,98	2.872.320,33	0,84
USD	4.000	Union Pacific Corp	371.221,63	769.213,33	0,22
USD	6.000	Verisk Analytics Inc	675.799,87	1.338.596,66	0,39
USD	9.000	Visa Inc A	430.936,12	1.954.943,81	0,57
USD	6.000	Zoetis Inc A	303.655,53	985.815,47	0,29
			<u>20.828.904,49</u>	<u>39.736.353,76</u>	<u>11,56</u>
Total actions			92.163.810,37	142.235.023,35	41,38
Certificats d'investissements					
EUR	350.000	Dt Boerse Commodities GmbH Certif Gold Perpetual	11.962.838,12	19.731.250,00	5,74
EUR	20.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Phys Gold Perpetual	2.229.744,94	3.288.800,00	0,96
EUR	320.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Physical Silver Perpetual	4.415.464,00	6.259.840,00	1,82
			<u>18.608.047,06</u>	<u>29.279.890,00</u>	<u>8,52</u>
USD	120.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	7.574.728,21	8.355.576,54	2,43
USD	145.000	Invesco Physical Gold PLC Certif Gold 31.12.Perpetual	15.192.726,60	24.512.654,64	7,13
USD	455.000	iShares Physical Metals Plc Certif Gold Perpetual	10.818.222,46	15.516.148,83	4,51
			<u>33.585.677,27</u>	<u>48.384.380,01</u>	<u>14,07</u>
Total certificats d'investissements			52.193.724,33	77.664.270,01	22,59
Obligations					
EUR	7.000.000	Deutschland 0% 19/15.08.29	6.065.850,00	5.979.820,00	1,74
EUR	15.000.000	Deutschland 0% 20/15.05.35	11.094.730,00	10.738.950,00	3,12
EUR	15.000.000	Deutschland 0% Sen 16/15.08.26	15.599.100,00	13.809.750,00	4,02
EUR	7.000.000	Deutschland 0% Sen 20/15.02.30	6.002.605,00	5.902.225,00	1,72
EUR	4.000.000	Deutschland 0% Ser 181 20/11.04.25	4.149.370,00	3.806.040,00	1,11
EUR	15.000.000	Deutschland 0.25% Sen 17/15.02.27	15.848.100,00	13.763.325,00	4,00
EUR	4.000.000	Deutschland 0.5% Sen 15/15.02.25	4.170.448,00	3.848.600,00	1,12
EUR	6.000.000	Deutschland 0.5% Sen 16/15.02.26	6.452.280,00	5.657.130,00	1,65
EUR	14.000.000	Deutschland 0.5% Sen 17/15.08.27	13.861.750,00	12.838.910,00	3,74
EUR	2.000.000	Deutschland ILB 21/15.04.33	2.312.487,03	2.277.376,63	0,66
EUR	1.000.000	Deutschland ILB Sen 15/15.04.26	1.189.814,97	1.214.528,42	0,35
EUR	2.800.000	Deutschland ILB Ser I/L 14/15.04.30	3.483.434,14	3.490.180,24	1,02
			<u>90.229.969,14</u>	<u>83.326.835,29</u>	<u>24,25</u>
Total obligations			90.229.969,14	83.326.835,29	24,25
Total portefeuille-titres			<u>234.587.503,84</u>	<u>303.226.128,65</u>	<u>88,22</u>
Avoirs bancaires				38.631.669,25	11,24
Autres actifs/(passifs) nets				1.846.634,12	0,54
Total				<u>343.704.432,02</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 50

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	24,25 %
Finances	18,08 %
Services de santé	11,38 %
Biens de consommation non-cyclique	11,13 %
Matières premières	8,88 %
Technologies	7,00 %
Industrie	3,76 %
Biens de consommation durable	3,74 %
Total	<u>88,22 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Allemagne	31,68 %
Irlande	14,07 %
Etats-Unis d'Amérique	10,72 %
Suisse	7,30 %
Royaume-Uni	6,73 %
France	4,81 %
Japon	3,39 %
Jersey	2,78 %
Danemark	2,62 %
Canada	1,38 %
Taïwan	0,84 %
Suède	0,68 %
Thaïlande	0,46 %
Corée du Sud	0,42 %
Finlande	0,34 %
Total	<u>88,22 %</u>

BL Global 30

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	99.975.105,98
Dépôts de garantie sur futures	718.851,56
Avoirs bancaires	10.901.133,65
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	69.809,81
Intérêts bancaires à recevoir	522,63
Plus-values non réalisées sur futures	426.907,20
Charges payées d'avance	49,45
Total de l'actif	112.092.380,28

Exigible

Dettes bancaires	136.496,42
A payer sur rachats d'actions	115.914,89
Frais à payer	140.365,30
Autres dettes	424.242,17
Total de l'exigible	817.018,78

Actif net à la fin de l'exercice 111.275.361,50

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	193.151,070	EUR	97,89	18.907.472,16
AM	15.221,723	EUR	100,85	1.535.091,98
AR	782,108	EUR	115,69	90.483,08
B	780.219,534	EUR	96,92	75.622.392,43
BI	5.987,516	EUR	969,45	5.804.599,17
BM	92.906,846	EUR	99,58	9.251.713,49
BR	539,464	EUR	117,91	63.609,19
				<u>111.275.361,50</u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 30

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Dividendes, nets	605.672,67
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	126.162,77
Intérêts bancaires	141.205,93
Autres revenus	17.884,42
Total des revenus	890.925,79

Charges

Commission de gestion	1.419.723,87
Commission de dépositaire	58.450,31
Frais bancaires et autres commissions	39.964,47
Frais sur transactions	31.179,72
Frais d'administration centrale	92.469,65
Frais professionnels	2.059,18
Autres frais d'administration	82.762,49
Taxe d'abonnement	56.519,53
Autres impôts	14.657,53
Intérêts bancaires payés	20.450,63
Autres charges	12.021,94
Total des charges	1.830.259,32

Pertes nettes des investissements	-939.333,53
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	1.175.909,87
- sur futures	-1.163.354,58
- sur devises	-899.043,68
Résultat réalisé	-1.825.821,92

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.626.282,17
- sur futures	-860.597,02
Résultat des opérations	-1.060.136,77

Dividendes payés	-
------------------	---

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	16.044.682,05
-----------	---------------

Rachats	-32.610.869,40
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-17.626.324,12
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	128.901.685,62
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	111.275.361,50
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 30

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	145.712.383,31	128.901.685,62	111.275.361,50

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	101,78	98,82	97,89
AM	EUR	104,04	101,43	100,85
AR	EUR	120,88	117,08	115,69
B	EUR	100,78	97,86	96,92
BI	EUR	994,07	971,96	969,45
BM	EUR	102,73	100,15	99,58
BR	EUR	123,19	119,33	117,91

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	-0,47	-2,91	-0,94
AM	EUR	-0,07	-2,51	-0,57
AR	EUR	-0,71	-3,14	-1,19
B	EUR	-0,47	-2,90	-0,96
BI	EUR	0,22	-2,22	-0,26
BM	EUR	-0,07	-2,51	-0,57
BR	EUR	-0,71	-3,13	-1,19

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	221.065,371	32.623,883	-60.538,184	193.151,070
AM	7.262,014	8.359,953	-400,244	15.221,723
AR	849,534	8,574	-76,000	782,108
B	903.240,801	101.134,916	-224.156,183	780.219,534
BI	4.952,026	1.879,461	-843,971	5.987,516
BM	129.351,118	2.026,680	-38.470,952	92.906,846
BR	539,464	-	-	539,464

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audité)	(en %)
A	1,54
AM	1,18
AR	1,79
B	1,55
BI	0,86
BM	1,15
BR	1,79

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 30

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	25.000	Agnico Eagle Mines Ltd	1.202.154,86	1.077.989,67	0,97
CHF	400	Geberit AG Reg	158.036,33	189.535,94	0,17
CHF	13.000	Nestlé SA Reg	1.181.397,14	1.392.222,00	1,25
CHF	13.000	Novartis AG Reg	945.392,66	1.259.763,63	1,13
CHF	5.100	Roche Holding Ltd Pref	1.089.556,60	1.318.591,00	1,18
CHF	5.000	SGS SA	399.138,96	397.550,60	0,36
CHF	1.000	Sika Ltd	22.401,01	240.636,32	0,22
			3.795.922,70	4.798.299,49	4,31
DKK	16.000	Novo Nordisk AS B	204.669,84	1.381.537,79	1,24
DKK	3.000	Novozymes AS B	118.390,76	114.533,65	0,10
			323.060,60	1.496.071,44	1,34
EUR	1.200	Adidas AG Reg	225.613,01	199.944,00	0,18
EUR	5.940	Air Liquide SA	352.736,17	949.449,60	0,85
EUR	7.200	Danone	454.969,12	376.272,00	0,34
EUR	6.000	Kone Oyj B	278.952,21	239.520,00	0,22
EUR	5.000	Legrand Holding SA	241.657,63	436.500,00	0,39
EUR	1.300	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	156.141,22	931.320,00	0,84
EUR	3.000	Pernod-Ricard SA	294.160,17	473.550,00	0,43
EUR	7.000	SAP SE	401.532,90	859.740,00	0,77
EUR	40.000	Unilever Plc Reg	1.333.151,29	1.875.400,00	1,69
			3.738.913,72	6.341.695,60	5,71
GBP	72.000	GSK Plc	1.119.849,79	1.238.282,50	1,11
GBP	70.000	Haleon Plc	207.742,97	275.029,80	0,25
GBP	27.000	Reckitt Benckiser Group Plc	1.542.322,24	1.803.269,65	1,62
			2.869.915,00	3.316.581,95	2,98
JPY	10.000	Asahi Group Holdings Ltd	336.528,81	353.765,33	0,32
JPY	3.600	Disco Corp	164.470,29	628.347,99	0,56
JPY	2.000	Hoya Corp	33.692,99	193.969,72	0,17
JPY	10.000	Komatsu Ltd	195.733,44	255.862,83	0,23
JPY	9.000	Murata Manufacturing Co Ltd	42.463,97	155.720,03	0,14
JPY	2.200	Obic Co Ltd	31.318,09	315.838,40	0,28
JPY	4.000	Recruit Holdings Co Ltd	82.397,95	116.672,95	0,10
JPY	12.500	Santen Pharmaceutical Co Ltd	205.898,98	108.653,10	0,10
JPY	6.000	Secom Co Ltd	290.432,25	385.028,32	0,35
JPY	2.000	Shimano Inc	243.266,73	255.229,98	0,23
JPY	7.500	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	120.085,53	206.136,34	0,19
JPY	2.500	Sony Group Corp	102.799,21	193.653,29	0,17
			1.849.088,24	3.168.878,28	2,84
KRW	7.000	Samsung Electronics Co Ltd	405.437,19	335.947,68	0,30
SEK	19.000	Assa Abloy AB B	129.013,67	393.204,84	0,35
SGD	1.000.000	Thai Beverage PLC	482.701,83	397.828,74	0,36
USD	2.500	Abbott Laboratories	52.991,90	228.657,10	0,21
USD	5.000	Alphabet Inc A	227.284,36	617.905,37	0,56
USD	1.500	Apple Inc Reg	31.197,34	242.529,98	0,22
USD	2.000	Becton Dickinson & Co	317.125,38	488.299,18	0,44
USD	11.000	Bristol Myers Squibb Co	691.919,19	602.927,57	0,54
USD	2.200	Colgate-Palmolive Co	141.868,82	147.740,11	0,13
USD	4.000	Gilead Sciences Inc	322.069,92	283.086,22	0,25
USD	2.100	Johnson & Johnson	204.187,48	308.881,86	0,28

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 30

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	4.500	Kimberly-Clark Corp	529.821,73	513.575,41	0,46
USD	2.000	Lowe's Companies Inc	69.041,19	392.558,32	0,35
USD	1.500	Mastercard Inc A	89.872,22	560.832,00	0,50
USD	3.600	Microsoft Corp	102.021,99	1.073.472,47	0,96
USD	7.600	Mondelez Intl Inc	251.319,46	498.101,80	0,45
USD	15.000	Newmont Corp Reg	780.943,65	523.420,53	0,47
USD	1.900	Nike Inc B	92.447,02	171.572,39	0,15
USD	4.000	Pepsico Inc	412.706,05	640.060,44	0,58
USD	5.100	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	400.969,28	418.538,11	0,38
USD	1.000	Union Pacific Corp	100.768,06	192.303,33	0,17
USD	750	Verisk Analytics Inc	75.927,37	167.324,58	0,15
USD	2.000	Visa Inc A	87.517,59	434.431,96	0,39
USD	1.300	Zoetis Inc A	65.792,03	213.593,35	0,19
			<u>5.047.792,03</u>	<u>8.719.812,08</u>	<u>7,83</u>
Total actions			19.843.999,84	30.046.309,77	26,99
Certificats d'investissements					
EUR	100.000	Dt Boerse Commodities GmbH Certif Gold Perpetual	3.418.901,63	5.637.500,00	5,07
EUR	10.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Phys Gold Perpetual	1.191.035,99	1.644.400,00	1,48
EUR	120.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Physical Silver Perpetual	1.656.623,45	2.347.440,00	2,11
			<u>6.266.561,07</u>	<u>9.629.340,00</u>	<u>8,66</u>
USD	30.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	2.011.858,74	2.088.894,14	1,88
USD	45.000	Invesco Physical Gold PLC Certif Gold 31.12.Perpetual	4.935.736,09	7.607.375,58	6,84
USD	175.000	iShares Physical Metals Plc Certif Gold Perpetual	4.082.605,08	5.967.749,55	5,36
			<u>11.030.199,91</u>	<u>15.664.019,27</u>	<u>14,08</u>
Total certificats d'investissements			17.296.760,98	25.293.359,27	22,74
Obligations					
EUR	5.000.000	Deutschland 0% 19/15.08.29	4.335.450,00	4.271.300,00	3,84
EUR	4.000.000	Deutschland 0% 20/15.05.35	2.970.440,00	2.863.720,00	2,57
EUR	8.000.000	Deutschland 0% Sen 16/15.08.26	8.342.632,00	7.365.200,00	6,62
EUR	5.000.000	Deutschland 0% Sen 20/15.02.30	4.290.525,00	4.215.875,00	3,79
EUR	3.000.000	Deutschland 0% Ser 181 20/11.04.25	3.099.838,80	2.854.530,00	2,57
EUR	8.000.000	Deutschland 0.25% Sen 17/15.02.27	8.472.340,00	7.340.440,00	6,60
EUR	3.000.000	Deutschland 0.5% Sen 15/15.02.25	3.142.186,36	2.886.450,00	2,59
EUR	2.000.000	Deutschland 0.5% Sen 16/15.02.26	2.138.892,00	1.885.710,00	1,69
EUR	8.000.000	Deutschland 0.5% Sen 17/15.08.27	7.940.872,00	7.336.520,00	6,59
EUR	1.000.000	Deutschland ILB 21/15.04.33	1.154.959,72	1.138.688,31	1,02
EUR	500.000	Deutschland ILB Sen 15/15.04.26	589.051,24	607.264,21	0,55
EUR	1.500.000	Deutschland ILB Ser I/L 14/15.04.30	1.868.632,35	1.869.739,42	1,68
			<u>48.345.819,47</u>	<u>44.635.436,94</u>	<u>40,11</u>
Total obligations			48.345.819,47	44.635.436,94	40,11
Total portefeuille-titres			85.486.580,29	99.975.105,98	89,84
Avoirs bancaires				10.901.133,65	9,80
Dettes bancaires				-136.496,42	-0,12
Autres actifs/(passifs) nets				535.618,29	0,48
Total				<u>111.275.361,50</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 30

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	40,11 %
Finances	17,38 %
Matières premières	8,16 %
Biens de consommation non-cyclique	7,63 %
Services de santé	7,09 %
Technologies	4,55 %
Industrie	2,48 %
Biens de consommation durable	2,44 %
Total	<u>89,84 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Allemagne	46,13 %
Irlande	14,08 %
Etats-Unis d'Amérique	7,45 %
Royaume-Uni	4,67 %
Suisse	4,31 %
Jersey	3,59 %
France	2,85 %
Japon	2,84 %
Danemark	1,34 %
Canada	0,97 %
Taïwan	0,38 %
Thaïlande	0,36 %
Suède	0,35 %
Corée du Sud	0,30 %
Finlande	0,22 %
Total	<u>89,84 %</u>

BL Global Bond Opportunities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	282.994.220,79
Avoirs bancaires	11.829.959,25
A recevoir sur émissions d'actions	81.641,85
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	3.314.955,19
Intérêts bancaires à recevoir	2.996,58
Charges payées d'avance	124,12
Total de l'actif	298.223.897,78

Exigible

A payer sur rachats d'actions	166.250,29
Intérêts bancaires à payer	22,23
Frais à payer	207.259,49
Autres dettes	41.250,00
Total de l'exigible	414.782,01
Actif net à la fin de l'exercice	297.809.115,77

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	175.628,819	EUR	241,88	42.480.504,58
B	2.822.744,304	EUR	88,53	249.901.273,82
BI	6.179,809	EUR	878,24	5.427.337,37
				297.809.115,77

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets

7.325.257,07

Intérêts bancaires

611.488,30

Total des revenus

7.936.745,37

Charges

Commission de gestion

1.821.700,00

Commission de dépositaire

131.800,00

Frais bancaires et autres commissions

40.600,00

Frais sur transactions

11,80

Frais d'administration centrale

93.545,00

Frais professionnels

5.239,79

Autres frais d'administration

55.842,28

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	359.064.831,47	307.301.854,39	297.809.115,77

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	273,43	240,01	241,88
B	EUR	97,84	86,72	88,53
BI	EUR	963,69	857,19	878,24

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	-0,02	-11,43	2,02
B	EUR	-0,02	-11,37	2,09
BI	EUR	0,32	-11,05	2,46

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	171.787,948	18.682,122	1,990	-14.843,241	175.628,819
B	3.018.444,324	180.400,698	-	-376.100,718	2.822.744,304
BI	5.034,883	1.796,905	-	-651,979	6.179,809

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audité)	(en %)
A	0,85
B	0,78
BI	0,42

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	2,99	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
BRL	22.000.000	EBRD 0% EMTN 22/02.02.32	1.555.355,34	1.857.181,13	0,62
BRL	13.500.000	EBRD 5% EMTN 21/27.01.25	2.251.978,72	2.406.046,58	0,81
BRL	10.000.000	IBRD 9.5% EMTN Ser 101505 22/09.02.29	1.887.751,43	1.850.194,00	0,62
			5.695.085,49	6.113.421,71	2,05
COP	14.000.000.000	Intl Finance Corp 0% EMTN Ser 2555 23/01.02.38	1.002.616,09	754.854,51	0,25
COP	10.000.000.000	Intl Finance Corp 6.5% EMTN 22/21.01.27	2.035.510,25	2.029.015,77	0,68
			3.038.126,34	2.783.870,28	0,93
EUR	2.500.000	AGCO International Hgs BV 0.8% 21/06.10.28	2.110.250,00	2.070.262,50	0,70
EUR	5.000.000	Albania 3.5% 20/16.06.27	5.132.000,00	4.681.525,00	1,57
EUR	750.000	Albemarle New Holding GmbH 1.625% 19/25.11.28	800.535,00	655.871,25	0,22
EUR	2.000.000	Aliaxis Finance SA 0.875% 21/08.11.28	1.880.000,00	1.606.550,00	0,54
EUR	1.500.000	Bank of America Corp VAR EMTN 22/27.04.33	1.366.305,00	1.306.267,50	0,44
EUR	3.000.000	Belgium 3% 144A 23/22.06.33	2.920.770,00	2.879.430,00	0,97
EUR	1.500.000	Borg Warner Inc 1% 21/19.05.31	1.177.500,00	1.136.010,00	0,38
EUR	1.500.000	BPCE S.A. 0.25% 21/14.01.31	1.098.105,00	1.131.172,50	0,38
EUR	3.000.000	Bulgaria 2.625% EMTN Reg S 15/26.03.27	3.040.850,00	2.891.880,00	0,97
EUR	1.000.000	Caverion Oyj 2.75% 22/25.02.27	998.750,00	935.000,00	0,31
EUR	2.000.000	Ceska Sportelna AS VAR EMTN 22/14.11.25	2.063.000,00	2.031.060,00	0,68
EUR	1.000.000	Cred Mutuel Arkea 3.5% EMTN Ser 154 Sen Reg S 17/09.02.29	1.027.152,00	936.335,00	0,31
EUR	3.000.000	Croatia 1.75% 21/04.03.41	2.218.500,00	2.025.645,00	0,68
EUR	2.500.000	Darling Global Fin BV 3.625% Sen Reg S 18/15.05.26	2.506.000,00	2.433.000,00	0,82
EUR	2.500.000	Derichebourg 2.25% 21/15.07.28	2.568.968,75	2.180.950,00	0,73
EUR	10.000.000	Deutschland 0% 20/15.08.30	8.395.160,00	8.330.000,00	2,80
EUR	10.000.000	Deutschland 0% 21/15.08.31	8.171.060,00	8.090.000,00	2,72
EUR	10.000.000	Deutschland 0% 21/15.08.52	4.864.810,00	4.299.400,00	1,44
EUR	10.000.000	Deutschland 0% Sen 20/15.02.30	8.625.870,00	8.431.750,00	2,83
EUR	10.000.000	Deutschland 2.1% 22/15.11.29	9.774.497,00	9.632.800,00	3,23
EUR	7.000.000	Deutschland 2.3% 23/15.02.33	6.707.120,00	6.715.030,00	2,26
EUR	1.000.000	Dometic Group AB 3% EMTN Sen Reg S 19/08.05.26	1.045.825,00	939.835,00	0,32
EUR	3.000.000	EIB 0.05% 22/15.11.29	2.998.170,00	2.469.675,00	0,83
EUR	3.000.000	Forvia SE 3.125% Sen Reg S 19/15.06.26	3.102.300,00	2.835.930,00	0,95
EUR	1.500.000	Forvia SE 7.25% 22/15.06.26	1.572.000,00	1.550.985,00	0,52
EUR	13.000.000	France 0.5% 144A 21/25.06.44	11.252.100,00	6.939.660,00	2,33
EUR	7.000.000	France 1.25% 22/25.05.38	5.558.250,00	5.084.590,00	1,71
EUR	10.000.000	France 1.25% OAT 16/25.05.36	10.518.100,00	7.645.950,00	2,57
EUR	7.000.000	France 1.75% OAT 17/25.06.39	5.763.660,00	5.423.390,00	1,82
EUR	2.000.000	France 4% OAT 05/25.04.55	2.149.280,00	2.036.090,00	0,68
EUR	1.500.000	Greece 3.875% 144A 23/15.06.28	1.539.150,00	1.502.902,50	0,51
EUR	5.000.000	Hungary 1.75% 20/05.06.35	3.592.450,00	3.374.750,00	1,13
EUR	1.000.000	Ignitis Grupe AB 1.875% EMTN Sen Reg S 18/10.07.28	1.096.875,00	877.335,00	0,30
EUR	2.000.000	Indonesia 0.9% Sen 20/14.02.27	1.762.500,00	1.782.080,00	0,60
EUR	1.500.000	Indonesia 1.1% 21/12.03.33	1.125.000,00	1.083.427,50	0,36
EUR	7.422.154,14	Ireland 1% T-Bills Reg S Sen 16/15.05.26	7.808.622,03	7.029.670,63	2,36
EUR	8.000.000	Ireland 1.35% Sen Reg S 18/18.03.31	7.262.100,00	7.048.040,00	2,37
EUR	3.500.000	Kasachstan 2.375% EMTN Ser 6 Sen Reg S 18/09.11.28	3.847.550,00	3.142.020,00	1,06
EUR	2.500.000	Kion Group AG 1.625% EMTN 20/24.09.25	2.553.083,34	2.368.912,50	0,80
EUR	3.500.000	Kronos Intl Inc 3.75% Sen Reg S 17/15.09.25	3.460.527,78	3.174.115,00	1,07
EUR	2.000.000	LKQ European Holdings BV 4.125% 18/01.04.28	2.047.644,44	1.946.220,00	0,65
EUR	10.000.000	Luxembourg (Grand Duchy of) 0% 20/14.09.32	7.583.330,00	7.479.200,00	2,51
EUR	5.000.000	Mexico 2.25% 21/12.08.36	3.656.250,00	3.523.150,00	1,18
EUR	6.000.000	Morocco 1.5% Sen 19/27.11.31	4.922.100,00	4.416.600,00	1,48
EUR	2.000.000	Morocco 2% 20/30.09.30	1.643.000,00	1.609.620,00	0,54
EUR	7.000.000	Netherlands 0.25% Sen Reg S 19/15.07.29	6.786.622,67	5.985.735,00	2,01
EUR	10.000.000	Netherlands 0.5% 144A 22/15.07.32	8.234.080,00	8.007.300,00	2,69
EUR	2.000.000	Nokia Corp 2% EMTN Sen Reg S 19/11.03.26	2.099.000,00	1.892.190,00	0,64

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	1.000.000	Optus Finance Pty Ltd 1% Sen Reg S 19/20.06.29	1.057.115,37	820.965,00	0,28
EUR	1.500.000	Orsted VAR Reg S 19/Perpetual	1.539.000,00	1.260.187,50	0,42
EUR	5.000.000	Peru 2.75% Sen 15/30.01.26	5.487.000,00	4.801.525,00	1,61
EUR	4.000.000	Peru 3.75% Sen 16/01.03.30	4.110.300,00	3.785.700,00	1,27
EUR	3.000.000	Philippines 1.2% 21/28.04.33	2.355.000,00	2.246.880,00	0,75
EUR	2.000.000	Portugal 1.15% Ser 20Y 144A 22/11.04.42	1.440.880,00	1.247.810,00	0,42
EUR	1.000.000	PPF Telecom Group BV 3.125% EMTN Sen Reg S 19/27.03.26	953.500,00	958.850,00	0,32
EUR	2.500.000	Progroup AG 3% Sen Reg S 18/31.03.26	2.457.057,14	2.310.300,00	0,78
EUR	2.500.000	Republique du Benin 5.75% Sk Sen Reg S 19/26.03.26	2.732.600,00	2.448.912,50	0,82
EUR	3.500.000	Rexel SA 2.125% 21/15.06.28	3.448.075,00	3.083.447,50	1,04
EUR	3.000.000	Romania 4.125% EMTN Ser 2018-5 18/11.03.39	2.260.500,00	2.270.235,00	0,76
EUR	2.100.000	SEB SA 1.375% Sen 20/16.06.25	1.984.500,00	2.005.836,00	0,67
EUR	1.000.000	Senegal 4.75% Sk Sen Reg S 18/13.03.28	1.072.400,00	855.125,00	0,29
EUR	4.000.000	Serbia 1% EMTN 21/23.09.28	3.553.695,00	3.120.100,00	1,05
EUR	3.500.000	Serbia 1.5% Sen Reg S 19/26.06.29	3.301.245,00	2.698.990,00	0,91
EUR	2.000.000	Serbia 2.05% EMTN Ser 4 21/23.09.36	1.281.000,00	1.190.610,00	0,40
EUR	2.131.000	Signify NV 2.375% 20/11.05.27	2.177.181,50	1.978.899,87	0,66
EUR	2.000.000	Slovakia 1.625% Reg S Ser 229 16/21.01.31	2.223.400,00	1.721.910,00	0,58
EUR	2.000.000	Snf Group SA 2% Sen Reg S 20/01.02.26	1.866.000,00	1.880.780,00	0,63
EUR	1.000.000	Svenska Handelsbanken AB 0.5% Ser 347 20/18.02.30	816.800,00	793.150,00	0,27
EUR	1.000.000	Svenska Handelsbanken AB VAR EMTN Sen Reg S 18/05.03.29	958.700,00	984.780,00	0,33
EUR	4.000.000	Telefon AB LM Ericsson 1.125% EMTN 22/08.02.27	3.477.560,00	3.546.880,00	1,19
EUR	2.000.000	Volvo Car AB 2.5% EMTN Sen 20/07.10.27	2.177.027,50	1.800.160,00	0,60
EUR	2.000.000	Wienerberger AG 2.75% Sen 20/04.06.25	2.062.485,71	1.941.320,00	0,65
			247.219.795,23	225.322.665,25	75,67
MXN	50.000.000	IBRD 4.25% EMTN Ser 101280 21/22.01.26	1.981.440,19	2.356.299,19	0,79
MXN	25.000.000	Intl Finance Corp 7.5% Ser 1819 18/18.01.28	1.101.372,68	1.218.501,98	0,41
MXN	500.000	Mexico 5% 21/06.03.25	2.234.964,22	2.519.611,50	0,85
MXN	1.000.000	Mexico 5.75% Bonos Ser M 15/05.03.26	4.219.128,97	4.882.026,74	1,64
			9.536.906,06	10.976.439,41	3,69
PEN	3.000.000	Fondo Mivivienda SA 7% 17/14.02.24	778.628,62	742.955,21	0,25
USD	13.600.000	opportunity SAS 3.4% 22/15.04.26	14.122.533,75	12.843.516,86	4,31
USD	2.100.000	opportunity SAS 5.9% 22/15.04.26	2.180.685,36	1.983.190,11	0,67
USD	10.000.000	US 4.125% Ser AP-2026 23/15.06.26	9.100.374,97	9.269.274,25	3,11
USD	10.000.000	US 4.75% Ser BE-2025 23/31.07.25	9.197.690,40	9.381.787,71	3,15
			34.601.284,48	33.477.768,93	11,24
Total obligations			300.869.826,22	279.417.120,79	93,83
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
EUR	5.000.000	Indonesia 1.3% 21/23.03.34	3.728.710,00	3.577.100,00	1,20
Total obligations			3.728.710,00	3.577.100,00	1,20
Total portefeuille-titres			304.598.536,22	282.994.220,79	95,03
<u>Avoirs bancaires</u>					
Dépôts à terme					
MXN	58.891.038,01	Banque de Luxembourg SA 8.9500% 10.10.2023	3.201.608,25	3.201.608,25	1,07
Total dépôts à terme			3.201.608,25	3.201.608,25	1,07
Avoirs bancaires à vue			8.628.351,00	8.628.351,00	2,90
Total avoires bancaires			11.829.959,25	11.829.959,25	3,97
Autres actifs/(passifs) nets				2.984.935,73	1,00
Total				297.809.115,77	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	66,19 %
Biens de consommation durable	8,42 %
Finances	6,50 %
Institutions internationales	5,01 %
Industrie	3,23 %
Matières premières	2,50 %
Technologies	1,83 %
Services aux collectivités	0,72 %
Services de télécommunication	0,32 %
Immobilier	0,31 %
Total	<u>95,03 %</u>

BL Global Bond Opportunities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 septembre 2023

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

France	19,32 %
Allemagne	17,08 %
Etats-Unis d'Amérique	10,90 %
Pays-Bas	7,85 %
Irlande	4,73 %
Mexique	3,67 %
Luxembourg	3,34 %
Pérou	3,13 %
Suède	2,71 %
République de Serbie	2,36 %
Indonésie	2,16 %
Maroc	2,02 %
Albanie	1,57 %
Belgique	1,51 %
Royaume-Uni	1,43 %
Hongrie	1,13 %
Kazakhstan	1,06 %
Bulgarie	0,97 %
Finlande	0,95 %
Bénin	0,82 %
Roumanie	0,76 %
Philippines	0,75 %
République Tchèque	0,68 %
Croatie	0,68 %
Autriche	0,65 %
Slovaquie	0,58 %
Grèce	0,51 %
Portugal	0,42 %
Danemark	0,42 %
Lituanie	0,30 %
Sénégal	0,29 %
Australie	0,28 %
Total	<u>95,03 %</u>

BL Bond Euro

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	211.798.782,38
Avoirs bancaires	4.318.127,57
A recevoir sur émissions d'actions	11.913,48
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	1.281.982,10
Intérêts bancaires à recevoir	419,95
Charges payées d'avance	9,17
Total de l'actif	217.411.234,65

Exigible

A payer sur rachats d'actions	770.685,91
Frais à payer	133.509,08
Total de l'exigible	904.194,99
Actif net à la fin de l'exercice	216.507.039,66

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	217.817,382	EUR	185,47	40.399.496,85
B	2.078.902,664	EUR	84,71	176.093.453,00
BI	16,897	EUR	833,86	14.089,81
				216.507.039,66

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Euro

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	588.315,95
Rendements sur sukuk	450,59
Intérêts bancaires	122.487,20
Total des revenus	711.253,74

Charges

Commission de gestion	353.819,81
Commission de dépositaire	40.538,93
Frais bancaires et autres commissions	3.410,44
Frais sur transactions	3.700,00
Frais d'administration centrale	42.305,04
Frais professionnels	994,45
Autres frais d'administration	46.351,66
Taxe d'abonnement	51.576,15
Autres impôts	8.632,36
Autres charges	2.633,33
Total des charges	553.962,17

Revenus nets des investissements	157.291,57
----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-1.205.292,22
Résultat réalisé	-1.048.000,65

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-4.429.466,17
Résultat des opérations	-5.477.466,82

Dividendes payés	-
------------------	---

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	212.320.601,95
-----------	----------------

Rachats	-12.577.317,47
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	194.265.817,66
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	22.241.222,00
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	216.507.039,66
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Euro

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	31.687.601,68	22.241.222,00	216.507.039,66

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	214,32	192,58	185,47
B	EUR	97,92	87,97	84,71
BI	EUR	956,04	862,63	833,86

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	-1,55	-10,14	-3,69
B	EUR	-1,56	-10,16	-3,71
BI	EUR	-0,72	-9,77	-3,34

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	660,893	220.349,050	-3.192,561	217.817,382
B	251.304,150	1.967.000,938	-139.402,424	2.078.902,664
BI	7,730	9,167	-	16,897

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audité)	(en %)
A	0,78
B	0,92
BI	0,74

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Bond Euro

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
EUR	4.000.000	Agence Française de Dev SA 2.875% Ser 156 23/21.01.30	3.872.000,00	3.834.920,00	1,77
EUR	9.000.000	Asian Development Bank 0% Sen 19/24.10.29	7.807.724,00	7.387.245,00	3,41
EUR	2.000.000	Asian Development Bank 0.35% EMTN Sen 18/16.07.25	2.065.199,00	1.886.260,00	0,87
EUR	7.500.000	Belgium 1.25% OLO Ser 86 Reg S 18/22.04.33	6.430.542,50	6.214.200,00	2,87
EUR	15.000.000	Belgium 2.75% 22/22.04.39	13.956.550,00	13.179.975,00	6,09
EUR	10.700.000	Caisse d'Amort de la Dette Soc 3% EMTN 23/25.05.28	10.618.901,00	10.499.589,00	4,85
EUR	8.000.000	Council of Europe Dev Bank 0% EMTN Ser 426 21/15.04.28	6.870.850,00	6.884.960,00	3,18
EUR	7.500.000	Deutschland 0% 20/10.10.25	7.043.425,00	7.053.000,00	3,26
EUR	12.000.000	Deutschland 0% 20/15.08.30	10.147.750,00	9.996.000,00	4,62
EUR	18.500.000	Deutschland 0% 21/15.08.31	15.354.485,00	14.966.500,00	6,91
EUR	7.500.000	Deutschland 1.3% 22/15.10.27	7.136.050,00	7.085.775,00	3,27
EUR	7.500.000	Deutschland 2.3% 23/15.02.33	7.441.700,00	7.194.675,00	3,32
EUR	11.250.000	EIB 1.25% EMTN Reg S Sen 14/13.11.26	10.911.737,50	10.592.606,25	4,89
EUR	8.000.000	EIB 2.75% 23/28.07.28	7.850.440,00	7.817.200,00	3,61
EUR	9.000.000	European Union 0% EMTN Ser 14 21/04.07.29	7.532.226,00	7.463.070,00	3,45
EUR	5.000.000	European Union 0.1% EMTN Ser 5 20/04.10.40	2.953.288,00	2.751.800,00	1,27
EUR	15.500.000	France 0.5% 144A 21/25.06.44	9.192.820,00	8.274.210,00	3,82
EUR	10.000.000	France 1.75% OAT 17/25.06.39	8.324.420,00	7.747.700,00	3,58
EUR	15.500.000	Ireland 1.35% Sen Reg S 18/18.03.31	14.028.570,00	13.655.577,50	6,31
EUR	5.500.000	KfW 0% EMTN 20/15.09.28	4.696.945,00	4.674.862,50	2,16
EUR	10.000.000	Luxembourg (Grand Duchy of) 0% 20/14.09.32	7.740.975,00	7.479.200,00	3,45
EUR	2.833.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 1% EMTN Reg S 15/03.09.25	2.872.152,95	2.694.452,13	1,25
EUR	5.000.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 1.25% EMTN 17/07.06.32	4.329.400,00	4.178.875,00	1,93
EUR	7.500.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 3% Ser 1636 23/20.04.33	7.432.250,00	7.220.662,50	3,34
EUR	3.000.000	Nordic Investment Bank 0% 19/25.09.26	2.701.490,00	2.712.600,00	1,25
EUR	2.000.000	Nordic Investment Bank 0.5% EMTN Sen Reg S 18/03.11.25	1.988.025,00	1.877.680,00	0,87
EUR	7.500.000	Oesterreich 1.85% 144A 22/23.05.49	5.810.475,00	5.282.737,50	2,44
EUR	7.500.000	Oesterreich 2.9% 144A 23/23.05.29	7.496.567,50	7.380.225,00	3,41
Total obligations			204.606.958,45	197.986.557,38	91,45
Sukuk					
EUR	1.000.000	IDB Trust Services Ltd 0.037% Sen 19/04.12.24	1.001.600,80	952.030,00	0,44
Total sukuk			1.001.600,80	952.030,00	0,44
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
EUR	15.500.000	KfW 0% EMTN 21/15.06.29	13.060.499,00	12.860.195,00	5,94
Total obligations			13.060.499,00	12.860.195,00	5,94
Total portefeuille-titres			218.669.058,25	211.798.782,38	97,83
Avoirs bancaires				4.318.127,57	1,99
Autres actifs/(passifs) nets				390.129,71	0,18
Total				216.507.039,66	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Euro

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	58,20 %
Institutions internationales	22,80 %
Finances	16,83 %
Total	<u>97,83 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Allemagne	29,48 %
France	17,20 %
Belgique	13,68 %
Luxembourg	11,95 %
Pays-Bas	6,52 %
Irlande	6,31 %
Autriche	5,85 %
Philippines	4,28 %
Finlande	2,12 %
Jersey	0,44 %
Total	<u>97,83 %</u>

BL Bond Dollar

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	121.727.229,55
Avoirs bancaires	5.759.187,49
A recevoir sur émissions d'actions	11.216,88
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	442.987,44
Intérêts bancaires à recevoir	854,74
Charges payées d'avance	52,64
Total de l'actif	127.941.528,74

Exigible

A payer sur rachats d'actions	86.467,84
Frais à payer	94.084,32
Total de l'exigible	180.552,16
Actif net à la fin de l'exercice	127.760.976,58

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	58.607,415	USD	233,63	13.692.647,74
B	1.325.252,518	USD	85,26	112.988.254,88
BI	1.268,645	USD	851,36	1.080.073,96
				127.760.976,58

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Dollar

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	2.641.921,65
Intérêts bancaires	453.153,34
Total des revenus	3.095.074,99

Charges

Commission de gestion	814.330,86
Commission de dépositaire	64.856,39
Frais bancaires et autres commissions	7.595,44
Frais sur transactions	1.388,13
Frais d'administration centrale	71.916,25
Frais professionnels	2.329,76
Autres frais d'administration	48.547,11
Taxe d'abonnement	67.579,15
Autres impôts	25.875,80
Autres charges	3.872,83
Total des charges	1.108.291,72

Revenus nets des investissements	1.986.783,27
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-2.577.493,86
- sur devises	-188,07
Résultat réalisé	-590.898,66

Variation nette de la plus-/moins- value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-1.222.801,48
Résultat des opérations	-1.813.700,14

Dividendes payés	-120.516,26
------------------	-------------

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	29.768.876,25
-----------	---------------

Rachats	-34.138.076,90
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-6.303.417,05
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	134.064.393,63
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	127.760.976,58
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Dollar

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	USD	139.028.544,43	134.064.393,63	127.760.976,58

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	274,39	238,93	233,63
B	USD	98,26	86,40	85,26
BI	USD	974,30	859,70	851,36

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	-2,56	-12,13	-1,39
B	USD	-2,55	-12,07	-1,32
BI	USD	-2,22	-11,76	-0,97

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	58.907,193	4.512,206	-4.811,984	58.607,415
B	1.378.670,696	302.171,580	-355.589,758	1.325.252,518
BI	1.021,375	2.364,066	-2.116,796	1.268,645

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audité)	(en %)
A	0,88
B	0,81
BI	0,46

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	USD	2,06	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Bond Dollar

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
USD	5.000.000	US 0.25% Ser AD-2025 20/30.09.25	4.542.187,50	4.550.879,00	3,56
USD	10.000.000	US 0.375% Ser U-2026 21/31.01.26	9.256.171,88	9.003.515,50	7,05
USD	10.000.000	US 0.5% T-Notes Series W-2025 20/31.03.25	10.064.453,13	9.321.093,50	7,30
USD	10.000.000	US 0.625% T-Notes Ser J-2027 20/31.03.27	9.974.609,38	8.689.453,50	6,80
USD	5.000.000	US 1.125% T-Notes Ser V-2025 Sen 20/28.02.25	5.183.203,12	4.719.824,25	3,69
USD	8.000.000	US 1.25% T-Notes 20/15.05.50	4.521.250,00	3.777.500,40	2,96
USD	5.000.000	US 1.5% T-Notes 20/15.02.30	4.544.531,25	4.146.679,75	3,24
USD	10.000.000	US 1.625% 19/30.11.26	10.185.937,50	9.081.250,00	7,11
USD	5.000.000	US 1.75% Ser F-2029 19/15.11.29	5.017.298,22	4.254.101,75	3,33
USD	8.000.000	US 1.875% Ser B-2032 22/15.02.32	7.981.250,00	6.500.000,40	5,09
USD	10.000.000	US 2.25% Ser Bonds 22/15.02.52	7.842.734,38	6.140.625,50	4,81
USD	9.000.000	US 2.25% T-Notes Ser B-2027 Sen 17/15.02.27	9.435.807,92	8.308.476,45	6,50
USD	10.000.000	US 2.375% Ser Bonds 22/15.02.42	9.603.750,00	6.921.094,00	5,42
USD	7.000.000	US 2.625% Ser B-2029 19/15.02.29	7.525.875,77	6.333.359,55	4,96
USD	8.000.000	US 2.75% Ser E-2032 22/15.08.32	7.276.000,00	6.930.000,40	5,42
USD	10.000.000	US 2.875% T-Notes Ser E-2028 18/15.08.28	10.330.676,09	9.234.375,00	7,23
USD	4.000.000	US 3.375% Ser C-2033 23/15.05.33	3.707.812,50	3.629.062,60	2,84
USD	10.000.000	US 4.75% T-Bonds Ser February 2037 Sen 07/15.02.37	11.961.640,63	10.185.938,00	7,97
Total portefeuille-titres			138.955.189,27	121.727.229,55	95,28
Avoirs bancaires				5.759.187,49	4,51
Autres actifs/(passifs) nets				274.559,54	0,21
Total				127.760.976,58	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Dollar

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	<u>95,28 %</u>
Total	<u><u>95,28 %</u></u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	<u>95,28 %</u>
Total	<u><u>95,28 %</u></u>

BL Bond Emerging Markets Euro

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	307.541.272,30
Avoirs bancaires	9.062.058,50
A recevoir sur émissions d'actions	41.475,42
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	5.028.015,27
Intérêts bancaires à recevoir	889,83
Charges payées d'avance	133,47
Total de l'actif	321.673.844,79

Exigible

A payer sur rachats d'actions	212.896,03
Frais à payer	226.755,11
Total de l'exigible	439.651,14
Actif net à la fin de l'exercice	321.234.193,65

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	756.975,621	EUR	76,35	57.797.908,57
B	2.772.735,165	EUR	94,98	263.366.422,67
BC	1.000,010	USD	73,06	68.993,59
BI	1,000	EUR	868,82	868,82
				321.234.193,65

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Euro

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	8.978.980,79
Intérêts bancaires	543.174,51
Total des revenus	9.522.155,30

Charges

Commission de gestion	1.940.098,91
Commission de dépositaire	139.025,10
Frais bancaires et autres commissions	21.126,46
Frais sur transactions	4.702,88
Frais d'administration centrale	97.728,60
Frais professionnels	5.507,34
Autres frais d'administration	69.982,30
Taxe d'abonnement	163.388,34
Autres impôts	105.313,33
Intérêts bancaires payés	6.403,92
Autres charges	6.875,53
Total des charges	2.560.152,71

Revenus nets des investissements	6.962.002,59
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-8.723.512,65
- sur changes à terme	1.331.149,36
- sur devises	-610.836,90
Résultat réalisé	-1.041.197,60

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	12.949.443,74
- sur changes à terme	636.886,16

Résultat des opérations	12.545.132,30
-------------------------	---------------

Dividendes payés	-854.526,17
------------------	-------------

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	66.294.274,52
-----------	---------------

Rachats	-38.515.022,99
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	39.469.857,66
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	281.764.335,99
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	321.234.193,65
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Euro

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	250.337.232,01	281.764.335,99	321.234.193,65

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	92,77	74,51	76,35
B	EUR	112,18	91,28	94,98
BC	USD	94,41	64,95	73,06
BI	EUR	1.018,21	831,78	868,82

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	0,92	-18,66	3,98
B	EUR	0,92	-18,63	4,05
BC	USD	-0,24	-31,20	12,49
BI	EUR	1,27	-18,31	4,45

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	642.482,264	178.583,411	-64.090,054	756.975,621
B	2.561.619,342	567.731,292	-356.615,469	2.772.735,165
BC	1.000,010	-	-	1.000,010
BI	1,000	-	-	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audit)	(en %)
A	0,85
B	0,78
BC	0,75
BI	0,39

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	1,13	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Bond Emerging Markets Euro

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
BRL	35.000.000	EBRD 0% EMTN 22/02.02.32	3.105.564,52	2.954.606,34	0,92
EUR	6.000.000	Albania 3.5% 18/09.10.25	5.792.600,00	5.797.290,00	1,80
EUR	4.250.000	Albania 3.5% 20/16.06.27	4.195.885,00	3.979.296,25	1,24
EUR	3.000.000	America Movil SAB de CV 2.125% Sen 16/10.03.28	3.305.850,00	2.781.315,00	0,87
EUR	7.000.000	Bulgaria 3.125% EMTN Reg S 15/26.03.35	7.171.550,00	5.907.755,00	1,84
EUR	5.000.000	Bulgaria 4.625% Ser 8 22/23.09.34	5.037.800,00	4.843.200,00	1,51
EUR	3.000.000	Ceska Sportelna AS VAR EMTN 22/14.11.25	3.097.500,00	3.046.590,00	0,95
EUR	4.000.000	Ceske Drahy as 5.625% 22/12.10.27	4.180.080,00	4.108.680,00	1,28
EUR	4.000.000	Chile 1.3% 21/26.07.36	2.916.200,00	2.765.320,00	0,86
EUR	4.000.000	Chile 1.44% Sen Reg S 18/01.02.29	4.120.000,00	3.466.280,00	1,08
EUR	8.000.000	Chile 1.875% Sen Reg S 15/27.05.30	8.112.130,00	6.862.560,00	2,14
EUR	3.000.000	CK Hutchison Europe Fin 18 Ltd 2% Ser B Sen Reg S 18/13.04.30	3.363.940,00	2.601.390,00	0,81
EUR	10.000.000	Colombia 3.875% EMTN Sen 16/22.03.26	10.147.885,00	9.648.000,00	3,00
EUR	5.000.000	Croatia 1.75% 21/04.03.41	3.693.290,00	3.376.075,00	1,05
EUR	5.000.000	Croatia 2.7% Sen Reg S 18/15.06.28	5.826.800,00	4.786.200,00	1,49
EUR	5.000.000	DP World Ltd 2.375% Ser 2-2018 Sen Reg S 18/25.09.26	5.061.821,67	4.700.550,00	1,46
EUR	7.000.000	Emirates Telecom Gr Co PJSC 0.375% EMTN Ser 5 21/17.05.28	6.624.200,00	5.940.795,00	1,85
EUR	4.500.000	Fomento Econom Mexic SAB de CV 0.5% 21/28.05.28	4.314.850,00	3.825.652,50	1,19
EUR	5.000.000	Hungary 1.75% 17/10.10.27	5.230.100,00	4.478.225,00	1,39
EUR	6.000.000	Hungary 1.75% 20/05.06.35	4.925.380,00	4.049.700,00	1,26
EUR	4.000.000	Hungary 4.25% 22/16.06.31	3.839.600,00	3.701.860,00	1,15
EUR	1.500.000	Ignitis Grupe AB 1.875% EMTN Sen Reg S 18/10.07.28	1.491.015,00	1.316.002,50	0,41
EUR	3.500.000	Ignitis Grupe AB 2% EMTN Ser 1 Sen Reg S 17/14.07.27	3.888.920,00	3.219.160,00	1,00
EUR	5.000.000	Indonesia 0.9% Sen 20/14.02.27	4.645.680,00	4.455.200,00	1,39
EUR	7.000.000	Indonesia 1.1% 21/12.03.33	5.502.000,00	5.055.995,00	1,57
EUR	5.000.000	Indonesia 3.75% Ser 19 Sen Reg S 16/14.06.28	5.856.414,45	4.906.125,00	1,53
EUR	6.000.000	Kasachstan 1.5% EMTN Ser 8 19/30.09.34	4.798.700,00	4.296.810,00	1,34
EUR	4.000.000	Kasachstan 2.375% EMTN Ser 6 Sen Reg S 18/09.11.28	4.427.100,00	3.590.880,00	1,12
EUR	10.000.000	Kingdom of Saudi Arabia 2% Sen Reg S 19/09.07.39	8.956.700,00	7.029.450,00	2,19
EUR	2.000.000	Lettonie 1.375% Reg S Sen 16/16.05.36	2.157.900,00	1.429.120,00	0,45
EUR	5.000.000	Macedonia 2.75% Sen Reg S 18/18.01.25	5.243.870,00	4.805.900,00	1,50
EUR	2.000.000	Macedonia 3.675% 20/03.06.26	1.850.200,00	1.885.460,00	0,59
EUR	5.000.000	Mexico 2.125% 21/25.10.51	3.423.500,00	2.562.175,00	0,80
EUR	8.000.000	Mexico 2.25% 21/12.08.36	5.761.370,00	5.637.040,00	1,76
EUR	5.000.000	Mexico 3.375% Sen Reg S 16/23.02.31	5.573.295,00	4.535.600,00	1,41
EUR	2.000.000	Mexico 3.625% EMTN 14/09.04.29	2.326.600,00	1.907.800,00	0,59
EUR	7.000.000	Montenegro 2.55% 19/03.10.29	5.154.000,00	5.566.155,00	1,73
EUR	4.250.000	Montenegro 3.375% 144A 18/21.04.25	3.945.312,50	4.113.107,50	1,28
EUR	8.500.000	Morocco 1.5% Sen 19/27.11.31	7.032.250,00	6.256.850,00	1,95
EUR	5.000.000	Morocco 2% 20/30.09.30	4.081.915,00	4.024.050,00	1,25
EUR	5.000.000	Optus Finance Pty Ltd 1% Sen Reg S 19/20.06.29	4.793.910,00	4.104.825,00	1,28
EUR	9.000.000	Peru 1.25% 21/11.03.33	7.332.460,00	6.560.055,00	2,04
EUR	2.000.000	Peru 2.75% Sen 15/30.01.26	2.200.495,00	1.920.610,00	0,60
EUR	5.000.000	Peru 3.75% Sen 16/01.03.30	6.053.953,33	4.732.125,00	1,47
EUR	7.000.000	Philippines 0.875% EMTN Sen 19/17.05.27	6.783.850,00	6.211.450,00	1,93
EUR	10.000.000	Philippines 1.2% 21/28.04.33	9.061.048,00	7.489.600,00	2,33
EUR	7.000.000	Republique du Benin 4.875% Sk 21/19.01.32	5.780.500,00	5.201.280,00	1,62
EUR	4.250.000	Republique du Benin 5.75% Sk Sen Reg S 19/26.03.26	4.360.205,00	4.163.151,25	1,30
EUR	5.000.000	Romania 2.125% EMTN Ser 2022-3 22/07.03.28	4.892.500,00	4.350.225,00	1,35
EUR	7.000.000	Romania 2.875% EMTN Ser 2021-4 21/13.04.42	4.271.980,00	4.126.850,00	1,28
EUR	10.000.000	Romania 4.125% EMTN Ser 2018-5 18/11.03.39	7.542.730,00	7.567.450,00	2,36
EUR	7.000.000	Senegal 4.75% Sk Sen Reg S 18/13.03.28	6.706.316,67	5.985.875,00	1,86
EUR	5.000.000	Serbia 1% EMTN 21/23.09.28	3.671.000,00	3.900.125,00	1,21
EUR	5.000.000	Serbia 1.5% Sen Reg S 19/26.06.29	5.046.050,00	3.855.700,00	1,20

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Euro

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	4.000.000	Serbia 3.125% 20/15.05.27	3.606.600,00	3.622.720,00	1,13
EUR	10.000.000	South Africa 3.75% 14/24.07.26	9.953.508,50	9.630.350,00	3,00
EUR	4.000.000	Talent Yield (EUR) Ltd 1% 20/24.09.25	4.071.270,00	3.696.640,00	1,15
EUR	4.000.000	Zapadoslovenska Energetika AS 1.75% Sen Reg S 18/02.03.28	4.251.480,00	3.567.600,00	1,11
			287.454.060,12	257.946.245,00	80,30
MXN	810.000	Mexico 7.5% 22/26.05.33	3.959.938,32	3.757.866,71	1,17
USD	2.000.000	Cencosud SA 4.375% Sen Reg S 17/17.07.27	1.859.858,77	1.753.177,83	0,55
USD	1.000.000	Colbun SA 3.95% Sen Reg S 17/11.10.27	925.572,24	873.538,57	0,27
USD	3.000.000	Costa Rica 4.375% 13/30.04.25	2.717.779,61	2.755.373,50	0,86
USD	4.000.000	Costa Rica 6.125% Sk 19/19.02.31	3.684.983,03	3.651.865,15	1,14
USD	2.000.000	Dominican Republic 5.3% 21/21.01.41	1.548.844,83	1.392.992,73	0,43
USD	5.000.000	Georgia 2.75% 21/22.04.26	4.324.389,24	4.232.340,17	1,32
USD	1.500.000	Inversiones CMPC SA 4.375% 17/04.04.27	1.422.447,04	1.329.877,71	0,41
USD	1.000.000	Ministry Fin The Russian Fed 5.1% Sen Reg S 19/28.03.35 **	727.346,12	335.253,57	0,10
USD	3.000.000	Oman (Sultanate of) 5.625% Ser 2 18/17.01.28	3.001.765,74	2.765.006,14	0,86
USD	12.600.000	opportunity SAS 3.4% 22/15.04.26	13.084.112,14	11.899.140,62	3,70
USD	2.000.000	opportunity SAS 5.9% 22/15.04.26	2.076.843,20	1.888.752,48	0,59
USD	1.700.000	Philippines 6.375% 09/23.10.34	1.970.604,12	1.696.861,37	0,53
USD	2.000.000	Qatar (State of) 9.75% Sen Reg S 00/15.06.30	2.864.212,03	2.396.760,79	0,75
USD	1.000.000	SABIC Capital II BV 4.5% Sen Reg S 18/10.10.28	996.099,15	903.673,62	0,28
			41.204.857,26	37.874.614,25	11,79
Total obligations			335.724.420,22	302.533.332,30	94,18
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
EUR	7.000.000	Indonesia 1.3% 21/23.03.34	5.713.707,60	5.007.940,00	1,56
Total obligations			5.713.707,60	5.007.940,00	1,56
Total portefeuille-titres			341.438.127,82	307.541.272,30	95,74
Avoirs bancaires				9.062.058,50	2,82
Autres actifs/(passifs) nets				4.630.862,85	1,44
Total				321.234.193,65	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

** voir note 13

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Euro

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres
au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	75,66 %
Finances	4,47 %
Biens de consommation durable	4,29 %
Services aux collectivités	2,79 %
Industrie	2,74 %
Services de télécommunication	2,72 %
Biens de consommation non-cyclique	1,74 %
Institutions internationales	0,92 %
Matières premières	0,41 %
Total	<u>95,74 %</u>

BL Bond Emerging Markets Euro

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 septembre 2023

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Mexique	7,79 %
Indonésie	6,05 %
Chili	5,31 %
Roumanie	4,99 %
Philippines	4,79 %
France	4,29 %
Pérou	4,11 %
Hongrie	3,80 %
République de Serbie	3,54 %
Bulgarie	3,35 %
Emirats Arabes Unis	3,31 %
Maroc	3,20 %
Albanie	3,04 %
Monténégro	3,01 %
Afrique du Sud	3,00 %
Colombie	3,00 %
Bénin	2,92 %
Croatie	2,54 %
Kazakhstan	2,46 %
République Tchèque	2,23 %
Arabie Saoudite	2,19 %
Macédoine	2,09 %
Costa Rica	2,00 %
Sénégal	1,86 %
Lituanie	1,41 %
Géorgie	1,32 %
Australie	1,28 %
Iles Vierges (britanniques)	1,15 %
Slovaquie	1,11 %
Royaume-Uni	0,92 %
Oman (Sultanat)	0,86 %
Caïmans (Iles)	0,81 %
Qatar	0,75 %
Lettonie	0,45 %
Dominicaine (Rép.)	0,43 %
Pays-Bas	0,28 %
Russie	0,10 %
Total	<u>95,74 %</u>

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	47.114.182,25
Avoirs bancaires	1.498.969,84
A recevoir sur émissions d'actions	2.695,74
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	856.297,34
Intérêts bancaires à recevoir	217,18
Charges payées d'avance	22,39
Total de l'actif	49.472.384,74

Exigible

Dettes bancaires	1.419,26
A payer sur rachats d'actions	763.210,62
Frais à payer	40.244,82
Autres dettes	58.593,75
Total de l'exigible	863.468,45
Actif net à la fin de l'exercice	48.608.916,29

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	74.387,043	USD	79,17	5.888.872,27
B	404.961,248	USD	105,49	42.718.989,04
BI	1,000	USD	1.054,98	1.054,98
				48.608.916,29

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	2.388.516,48
Rendements sur sukuk	71.725,36
Intérêts bancaires	151.548,43
Total des revenus	2.611.790,27

Charges

Commission de gestion	308.072,43
Commission de dépositaire	39.346,34
Frais bancaires et autres commissions	5.994,98
Frais sur transactions	3.984,27
Frais d'administration centrale	54.685,92
Frais professionnels	877,97
Autres frais d'administration	51.622,26
Taxe d'abonnement	25.584,11
Autres impôts	12.765,53
Intérêts bancaires payés	12,99
Autres charges	2.457,28
Total des charges	505.404,08

Revenus nets des investissements	2.106.386,19
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-2.368.584,97
- sur devises	-241,58
Résultat réalisé	-262.440,36

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.960.069,41
Résultat des opérations	1.697.629,05

Dividendes payés	-194.239,54
------------------	-------------

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	3.139.058,46
-----------	--------------

Rachats	-6.791.400,35
---------	---------------

Total des variations de l'actif net	-2.148.952,38
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	50.757.868,67
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	48.608.916,29
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	USD	56.434.411,01	50.757.868,67	48.608.916,29

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	92,20	79,17	79,17
B	USD	115,34	102,10	105,49
BI	USD	1.146,17	1.017,92	1.054,98

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	USD	-0,25	-11,55	3,25
B	USD	-0,24	-11,48	3,32
BI	USD	0,07	-11,19	3,64

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	74.227,270	6.304,836	-6.145,063	74.387,043
B	439.577,483	24.792,349	-59.408,584	404.961,248
BI	1,000	-	-	1,000

TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audité)	(en %)
A	1,04
B	0,97
BI	0,49

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	USD	2,63	07.02.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
USD	500.000	Africa Finance Corp 4.375% EMTN 19/17.04.26	452.900,00	461.635,00	0,95
USD	350.000	Angola 8.25% Sen Reg S 18/09.05.28	315.875,00	303.877,00	0,63
USD	500.000	Armenia (Republic of) 7.15% 15/26.03.25	505.000,00	507.917,50	1,05
USD	500.000	Azerbaijan 3.5% Sk 17/01.09.32	472.500,00	407.147,50	0,84
USD	500.000	Brazil 4.75% 19/14.01.50	382.200,00	347.807,50	0,72
USD	750.000	Brazil 8.25% 04/20.01.34	871.755,00	821.268,75	1,69
USD	2.500.000	Chile 2.45% 20/31.01.31	2.388.880,00	2.061.175,00	4,24
USD	1.500.000	Colombia 10.375% 03/28.01.33	1.680.930,00	1.691.812,50	3,48
USD	750.000	Costa Rica 5.625% 13/30.04.43	661.125,00	622.833,75	1,28
USD	2.250.000	Dominican Republic 5.3% 21/21.01.41	1.760.937,50	1.659.420,00	3,41
USD	1.000.000	Georgia 2.75% 21/22.04.26	1.026.250,00	896.325,00	1,84
USD	600.000	Hungary 7.625% Sen 11/29.03.41	680.748,00	629.484,00	1,30
USD	1.000.000	Hyundai Capital Serv Inc 1.25% EMTN 21/08.02.26	990.345,00	896.540,00	1,84
USD	1.000.000	Indian Railway Financ Corp Ltd 3.835% Sen Reg S 17/13.12.27	1.092.320,00	924.695,00	1,90
USD	500.000	Indonesia 4.35% 17/11.01.48	449.750,00	398.065,00	0,82
USD	1.250.000	Indonesia 8.5% 05/12.10.35	1.756.345,00	1.531.300,00	3,15
USD	1.500.000	Inversiones CMPC SA 4.375% 17/04.04.27	1.670.360,00	1.408.207,50	2,90
USD	1.000.000	Jamaica 6.75% Sk Sen Reg S 15/28.04.28	1.187.000,00	1.017.925,00	2,09
USD	250.000	Jordan 6.125% 15/29.01.26	242.125,00	245.448,75	0,51
USD	1.250.000	Kasachstan 6.5% EMTN 15/21.07.45	1.353.583,75	1.271.800,00	2,62
USD	1.000.000	Korea South East Power Co Ltd 2.125% 20/03.02.25	1.059.260,00	952.755,00	1,96
USD	1.250.000	Mexico 4.875% 22/19.05.33	1.201.250,00	1.124.043,75	2,31
USD	600.000	Ministry Fin The Russian Fed 4.75% Reg S Sen 16/27.05.26 **	455.069,06	332.400,00	0,68
USD	1.000.000	Mongolia 4.45% 21/07.07.31	892.650,00	775.235,00	1,59
USD	500.000	Morocco 2.375% 20/15.12.27	489.350,00	430.562,50	0,89
USD	1.500.000	Oman (Sultanate of) 4.75% 16/15.06.26	1.523.500,00	1.457.242,50	3,00
USD	750.000	Oman (Sultanate of) 6.5% Sen Reg S 17/08.03.47	714.367,50	670.612,50	1,38
USD	2.300.000	opportunity SAS 3.4% 22/15.04.26	2.300.000,00	2.300.000,00	4,73
USD	400.000	opportunity SAS 5.9% 22/15.04.26	400.000,00	400.000,00	0,82
USD	1.500.000	Panama 6.7% Sk 06/26.01.36	1.582.750,00	1.485.555,00	3,06
USD	1.250.000	Panama 9.375% Sen 99/01.04.29	1.826.550,00	1.431.431,25	2,94
USD	750.000	Paraguay 3.849% 22/28.06.33	648.675,00	615.813,75	1,27
USD	1.250.000	Peru 8.75% 03/21.11.33	1.542.242,50	1.490.056,25	3,07
USD	1.000.000	Philippines 4.2% 22/29.03.47	896.500,00	778.445,00	1,60
USD	1.500.000	Philippines 6.375% 09/23.10.34	1.668.321,43	1.585.417,50	3,26
USD	1.250.000	Qatar (State of) 9.75% Sen Reg S 00/15.06.30	1.927.102,50	1.586.206,25	3,26
USD	1.750.000	Republic of Namibia 5.25% Sen Reg S 15/29.10.25	1.675.525,00	1.655.395,00	3,41
USD	1.250.000	Romania 6% EMTN Ser 2022-6 22/25.05.34	1.199.000,00	1.177.543,75	2,42
USD	750.000	Senegal 6.25% Sk 17/23.05.33	654.375,00	602.737,50	1,24
USD	2.000.000	Serbia 2.125% 20/01.12.30	1.705.100,00	1.473.390,00	3,03
USD	1.750.000	South Africa 6.25% 11/08.03.41	1.579.960,00	1.348.515,00	2,77
USD	1.250.000	Uruguay 5.75% Sk 22/28.10.34	1.385.520,00	1.280.206,25	2,63
USD	1.000.000	Uruguay VAR PIK Sen 03/15.01.33	1.398.750,00	1.166.805,00	2,40
Total obligations			48.666.747,24	44.225.053,50	90,98
Sukuk					
USD	1.000.000	Malaysia Sukuk Global Bhd 3.179% Reg S Ser 1 16/27.04.26	1.113.970,00	954.455,00	1,96
USD	1.500.000	Saudi Electricity Global Sukuk Co 5 2.413% 20/17.09.30	1.534.875,00	1.264.605,00	2,60
Total sukuk			2.648.845,00	2.219.060,00	4,56

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

** voir note 13

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite)
au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
USD	750.000	Consortio Transmantaro SA 4.7% Sk 19/16.04.34	843.525,00	670.068,75	1,38
Total obligations			843.525,00	670.068,75	1,38
Total portefeuille-titres			52.159.117,24	47.114.182,25	96,92
Avoirs bancaires				1.498.969,84	3,08
Dettes bancaires				-1.419,26	0,00
Autres actifs/(passifs) nets				-2.816,54	0,00
Total				48.608.916,29	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres
au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	75,88 %
Finances	6,40 %
Biens de consommation durable	5,55 %
Services aux collectivités	3,34 %
Matières premières	2,90 %
Industrie	1,90 %
Institutions internationales	0,95 %
Total	<u>96,92 %</u>

BL Bond Emerging Markets Dollar

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 septembre 2023

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Chili	7,14 %
Panama	6,00 %
France	5,55 %
Uruguay	5,03 %
Philippines	4,86 %
Pérou	4,45 %
Oman (Sultanat)	4,38 %
Indonésie	3,97 %
Corée du Sud	3,80 %
Colombie	3,48 %
Dominicaine (Rép.)	3,41 %
Namibie	3,41 %
Qatar	3,26 %
République de Serbie	3,03 %
Afrique du Sud	2,77 %
Kazakhstan	2,62 %
Caïmans (Iles)	2,60 %
Roumanie	2,42 %
Brésil	2,41 %
Mexique	2,31 %
Jamaïque	2,09 %
Malaisie	1,96 %
Inde	1,90 %
Géorgie	1,84 %
Mongolie	1,59 %
Hongrie	1,30 %
Costa Rica	1,28 %
Paraguay	1,27 %
Sénégal	1,24 %
Arménie	1,05 %
Nigeria	0,95 %
Maroc	0,89 %
Azerbaïdjan	0,84 %
Russie	0,68 %
Angola	0,63 %
Jordanie	0,51 %
Total	<u>96,92 %</u>

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	329.408.168,59
Avoirs bancaires	10.362.509,61
A recevoir sur émissions d'actions	18.088,46
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	3.126.086,58
Intérêts bancaires à recevoir	601,20
Charges payées d'avance	141,54
Total de l'actif	<u>342.915.595,98</u>

Exigible

A payer sur rachats d'actions	177.943,32
Frais à payer	237.652,50
Autres dettes	92.812,50
Total de l'exigible	<u>508.408,32</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u><u>342.407.187,66</u></u>

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	312.048,725	EUR	190,96	59.587.522,64
B	3.422.441,311	EUR	82,64	282.819.665,02
				<u>342.407.187,66</u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	6.356.337,30
Intérêts bancaires	370.916,68
Total des revenus	6.727.253,98

Charges

Commission de gestion	2.108.597,80
Commission de dépositaire	150.632,87
Frais bancaires et autres commissions	21.676,32
Frais sur transactions	8.900,00
Frais d'administration centrale	77.907,48
Frais professionnels	5.960,36
Autres frais d'administration	52.516,96
Taxe d'abonnement	174.198,04
Autres impôts	107.428,36
Autres charges	7.341,15
Total des charges	2.715.159,34

Revenus nets des investissements	4.012.094,64
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-14.626.021,23
Résultat réalisé	-10.613.926,59

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	17.156.647,67
---------------------------	---------------

Résultat des opérations	6.542.721,08
-------------------------	--------------

Dividendes payés	-386.889,38
------------------	-------------

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	22.932.564,24
-----------	---------------

Rachats	-40.978.517,89
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-11.890.121,95
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	354.297.309,61
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	342.407.187,66
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023	
	EUR	250.598.695,20	354.297.309,61	342.407.187,66	
VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023	
A	EUR	225,21	188,80	190,96	
B	EUR	95,97	81,12	82,64	
Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023	
A	EUR	0,69	-15,55	1,81	
B	EUR	0,68	-15,47	1,87	
Nombre d'actions		en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A		308.468,200	30.081,367	-26.500,842	312.048,725
B		3.649.761,411	208.286,805	-435.606,905	3.422.441,311
TER par classe d'action au 30.09.2023 (non-audit)					(en %)
A					0,83
B					0,76
Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action		Date ex-dividende	
A	EUR	1,26		07.02.2023	

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
EUR	4.600.000	AGCO International Hgs BV 0.8% 21/06.10.28	3.883.500,00	3.809.283,00	1,11
EUR	2.000.000	Albemarle New Holding GmbH 1.125% Sen Reg S 19/25.11.25	1.920.232,82	1.880.210,00	0,55
EUR	3.500.000	Albemarle New Holding GmbH 1.625% 19/25.11.28	3.501.332,50	3.060.732,50	0,89
EUR	4.400.000	Aliaxis Finance SA 0.875% 21/08.11.28	3.921.232,00	3.534.410,00	1,03
EUR	2.100.000	Alimentation Couche-Tard Inc 1.875% Reg S Sen 16/06.05.26	2.139.336,00	1.976.961,00	0,58
EUR	5.000.000	Apple Inc 0.5% Sen 19/15.11.31	4.149.460,00	3.939.750,00	1,15
EUR	3.300.000	Aptiv Plc 1.5% Sen 15/10.03.25	3.271.992,00	3.173.791,50	0,93
EUR	2.000.000	Aptiv Plc 1.6% 16/15.09.28	2.005.955,00	1.765.380,00	0,52
EUR	2.000.000	Banco Bilbao Vizcaya Argent SA 3.5% Reg S Sen 17/10.02.27	2.160.389,26	1.942.830,00	0,57
EUR	4.000.000	Banco de Sabadell SA 0.875% EMTN Ser 2 Tr1 Sen 19/22.07.25	3.858.311,00	3.761.280,00	1,10
EUR	2.400.000	Bank of America Corp FRN EMTN 21/22.09.26	2.404.680,00	2.401.860,00	0,70
EUR	3.500.000	Bank of America Corp VAR EMTN 22/27.04.33	3.172.330,00	3.047.957,50	0,89
EUR	2.000.000	BNP Paribas SA VAR EMTN Ser 19676 22/11.07.30	1.641.260,00	1.614.770,00	0,47
EUR	2.400.000	BNP Paribas SA VAR Sen Ser 19195 19/04.06.26	2.393.154,75	2.256.612,00	0,66
EUR	4.000.000	Borg Warner Inc 1% 21/19.05.31	3.126.860,00	3.029.360,00	0,89
EUR	4.000.000	BPCE S.A. 0.5% 20/15.09.27	3.750.762,00	3.555.040,00	1,04
EUR	3.500.000	BPCE S.A. 0.625% 20/15.01.30	3.316.565,00	2.813.545,00	0,82
EUR	2.000.000	Caixabank SA VAR EMTN 20/18.11.26	1.892.031,00	1.826.700,00	0,53
EUR	3.000.000	Caixabank SA VAR EMTN 21/09.02.29	2.652.950,40	2.501.475,00	0,73
EUR	3.000.000	Ceska Sporitelna AS VAR EMTN 22/14.11.25	3.092.400,00	3.046.590,00	0,89
EUR	3.000.000	Ceske Drahy as 5.625% 22/12.10.27	3.015.000,00	3.081.510,00	0,90
EUR	1.000.000	CK Hutchison Europe Fin 18 Ltd 2% Ser B Sen RegS 18/13.04.30	1.122.350,00	867.130,00	0,25
EUR	6.000.000	Coca-Cola Co 0.8% 20/15.03.40	4.278.000,00	3.669.600,00	1,07
EUR	5.000.000	Cred Mutuel Arkea 3.5% EMTN Ser 154 Sen Reg S 17/09.02.29	5.865.370,00	4.681.675,00	1,37
EUR	3.400.000	Crédit Agricole SA 3.375% EMTN 22/28.07.27	3.352.400,00	3.315.476,00	0,97
EUR	2.950.000	Danfoss Finance I BV 0.375% EMTN 21/28.10.28	2.862.714,50	2.436.980,25	0,71
EUR	4.000.000	De Volksbank NV 0.375% EMTN Ser 927 21/03.03.28	3.766.416,00	3.328.240,00	0,97
EUR	2.500.000	Derichebourg 2.25% 21/15.07.28	2.173.183,75	2.180.950,00	0,64
EUR	5.000.000	Deutsche Bahn Finance GmbH 0.625% EMTN 21/15.04.36	3.633.600,00	3.369.750,00	0,98
EUR	2.000.000	EDP Finance BV 1.875% EMTN 22/21.09.29	2.002.610,00	1.758.360,00	0,51
EUR	3.000.000	EIB 0.01% Ser 2460/0100 20/15.11.35	1.986.780,00	1.965.840,00	0,57
EUR	2.000.000	EIB 0.05% 22/15.11.29	1.658.660,00	1.646.450,00	0,48
EUR	6.000.000	EIB 1.5% 22/15.06.32	5.245.160,00	5.160.180,00	1,51
EUR	4.000.000	Electricité de France SA 1% EMTN Ser 38 21/29.11.33	2.926.000,00	2.866.760,00	0,84
EUR	1.500.000	Electricité de France SA 4.625% EMTN Sen Ser 4 10/26.04.30	2.078.115,00	1.524.870,00	0,45
EUR	2.000.000	ERG SpA 1.875% EMTN Ser 1 19/11.04.25	2.049.428,25	1.927.800,00	0,56
EUR	3.500.000	Essity AB 0.25% Ser 31 21/08.02.31	2.664.060,00	2.655.485,00	0,78
EUR	1.000.000	Eutelsat SA 2% Sen Reg S 18/02.10.25	1.058.534,78	920.490,00	0,27
EUR	2.000.000	Evonik Industries AG 2.25% EMTN 22/25.09.27	1.979.532,50	1.859.870,00	0,54
EUR	1.800.000	Ferrovial Emisiones SA 1.375% Sen 17/31.03.25	1.878.504,00	1.728.675,00	0,51
EUR	1.700.000	Forvia SE 7.25% 22/15.06.26	1.781.600,00	1.757.783,00	0,51
EUR	3.700.000	Heraeus Finance GmbH 2.625% 22/09.06.27	3.480.991,00	3.480.146,00	1,02
EUR	2.500.000	HSBC Holdings Plc VAR Ser 40 20/13.11.26	2.428.763,12	2.291.525,00	0,67
EUR	2.300.000	Huhtamaki Oyj 4.25% 22/09.06.27	2.279.300,00	2.251.792,00	0,66
EUR	2.500.000	Iberdrola Intl BV VAR 21/09.02.Perpetual	2.513.390,00	2.172.987,50	0,63
EUR	3.500.000	Ignitis Grupe AB 1.875% EMTN Sen Reg S 18/10.07.28	3.630.840,25	3.070.672,50	0,90
EUR	2.675.000	Ignitis Grupe AB 2% EMTN Ser 1 Sen Reg S 17/14.07.27	2.889.977,75	2.460.358,00	0,72
EUR	3.500.000	ING Groep NV VAR Ser 245 22/14.11.33	3.763.410,00	3.605.612,50	1,05
EUR	2.000.000	Intesa Sanpaolo SpA 1% EMTN Sen Reg S 19/19.11.26	1.981.330,71	1.802.530,00	0,53
EUR	3.000.000	IPSOS SA 2.875% Sen 18/21.09.25	2.904.500,00	2.899.800,00	0,85
EUR	2.800.000	Johnson & 1.65% Sen 16/20.05.35	2.316.328,00	2.272.396,00	0,66
EUR	2.900.000	JPMorgan Chase & Co VAR EMTN 22/23.03.30	2.590.280,00	2.552.145,00	0,75
EUR	2.700.000	KBC Group NV 4.375% EMTN 23/06.12.31	2.685.690,00	2.644.771,50	0,77
EUR	3.500.000	Kerry Group Financial Services 0.875% 21/01.12.31	2.819.075,00	2.725.502,50	0,80

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	3.000.000	KFW 0% EMTN 21/15.09.31	2.346.840,00	2.308.170,00	0,67
EUR	6.800.000	KFW 2.75% EMTN 23/14.02.33	6.725.854,00	6.453.234,00	1,88
EUR	3.700.000	Kion Group AG 1.625% EMTN 20/24.09.25	3.745.757,00	3.505.990,50	1,02
EUR	4.000.000	La Poste 3.125% EMTN 22/14.03.33	3.929.030,00	3.686.280,00	1,08
EUR	2.150.000	Leaseplan Corp NV 3.5% EMTN Sen 20/09.04.25	2.392.408,10	2.126.199,50	0,62
EUR	4.500.000	LKQ European Holdings BV 4.125% 18/01.04.28	4.480.490,00	4.378.995,00	1,28
EUR	5.000.000	Metsa Board Corp 2.75% 17/29.09.27	5.301.010,00	4.702.500,00	1,37
EUR	3.750.000	Metso Outotec Oyj 0.875% EMTN Sen 20/26.05.28	3.537.430,00	3.218.512,50	0,94
EUR	3.000.000	Microsoft Corp 3.125% Sen 13/06.12.28	3.299.988,00	2.947.350,00	0,86
EUR	1.344.000	MOL Hungarian Oil and Gas Plc 1.5% Sen 20/08.10.27	1.351.744,88	1.177.995,84	0,34
EUR	3.000.000	Molnlycke Holding AB 0.875% EMTN Sen Reg S 19/05.09.29	2.903.015,00	2.430.435,00	0,71
EUR	4.300.000	Morgan Stanley VAR 21/29.10.27	4.138.124,00	3.810.853,50	1,11
EUR	4.000.000	Neste Corporation 0.75% 21/25.03.28	3.922.195,00	3.466.600,00	1,01
EUR	4.500.000	Nestle Finance Intl Ltd 1.75% EMTN 94 Tr1 Reg S 17/02.11.37	3.780.852,00	3.485.182,50	1,02
EUR	1.000.000	NIBC Bank NV 0.25% EMTN 21/09.09.26	913.832,90	874.285,00	0,26
EUR	2.900.000	NIBC Bank NV 0.875% EMTN Sen Reg S 19/08.07.25	2.831.923,16	2.721.070,00	0,80
EUR	2.350.000	Nokia Corp 2% EMTN Sen Reg S 19/11.03.26	2.427.300,14	2.223.323,25	0,65
EUR	2.200.000	Nokia Corp 4.375% EMTN 23/21.08.31	2.145.000,00	2.111.879,00	0,62
EUR	4.750.000	Norsk Hydro ASA 1.125% Sen Reg S 19/11.04.25	4.658.343,10	4.533.637,50	1,32
EUR	4.600.000	Novartis Finance SA 1.7% 18/14.08.38	3.943.260,00	3.544.668,00	1,04
EUR	3.000.000	Optus Finance Pty Ltd 1% Sen Reg S 19/20.06.29	2.997.155,00	2.462.895,00	0,72
EUR	3.500.000	Orange SA 2.375% EMTN Ser 170 22/18.05.32	3.337.530,00	3.104.482,50	0,91
EUR	2.000.000	Orange SA VAR EMTN Jun Sub Reg S 19/15.04.Perpetual	2.111.600,00	1.906.470,00	0,56
EUR	4.600.000	Orsted VAR Reg S 19/Perpetual	4.648.250,00	3.864.575,00	1,13
EUR	2.000.000	PPF Telecom Group BV 2.125% EMTN 19/31.01.25	1.923.000,00	1.933.160,00	0,56
EUR	1.750.000	PPF Telecom Group BV 3.125% EMTN Sen Reg S 19/27.03.26	1.691.875,00	1.677.987,50	0,49
EUR	4.500.000	RCI Banque SA 4.75% EMTN 22/06.07.27	4.554.720,00	4.509.450,00	1,32
EUR	5.000.000	Roche Finance Europe BV 3.204% 23/27.08.29	5.025.290,00	4.904.775,00	1,43
EUR	2.500.000	Roche Finance Europe BV 3.355% 23/27.02.35	2.499.944,00	2.407.512,50	0,70
EUR	2.400.000	Royal Bank of Canada FRN EMTN 23/17.01.25	2.405.712,00	2.406.072,00	0,70
EUR	3.800.000	Santander Consumer Fin SA 0.5% EMTN Sen Reg S 19/14.11.26	3.579.021,00	3.392.754,00	0,99
EUR	2.700.000	SEB SA 1.5% Sen 17/31.05.24	2.618.190,00	2.650.806,00	0,77
EUR	1.700.000	SES SA 1.625% EMTN Ser 11 Sen Reg S 18/22.03.26	1.693.661,00	1.596.317,00	0,47
EUR	2.200.000	SES SA 2% Sen Reg S 20/02.07.28	1.919.522,00	1.962.268,00	0,57
EUR	5.250.000	Signify NV 2.375% 20/11.05.27	5.542.367,00	4.875.281,25	1,42
EUR	3.300.000	SKF AB 0.25% 21/15.02.31	2.525.296,00	2.443.452,00	0,71
EUR	3.000.000	SKF AB 0.875% EMTN 19/15.11.29	2.503.410,00	2.470.665,00	0,72
EUR	3.000.000	Smiths Group Plc 2% EMTN Ser 1 Sen Reg S 17/23.02.27	2.792.400,00	2.804.100,00	0,82
EUR	4.810.000	Smurfit Kappa Acquisitions 2.875% Sen Reg S 18/15.01.26	4.911.671,07	4.674.863,05	1,37
EUR	3.000.000	Sparebank 1 SR-Bank ASA 2.875% EMTN Ser 37 22/20.09.25	2.926.560,00	2.923.830,00	0,85
EUR	3.530.000	Standard Chartered Plc VAR EMTN Ser 171 19/02.07.27	3.473.342,60	3.198.850,70	0,93
EUR	2.300.000	Stora Enso Oyj 2.5% EMTN Sen Reg S 17/07.06.27	2.477.149,00	2.176.271,50	0,64
EUR	4.300.000	Svenska Handelsbanken AB 0.5% Ser 347 20/18.02.30	3.505.656,70	3.410.545,00	1,00
EUR	4.800.000	Swedbank AB 0.2% 21/12.01.28	4.418.607,70	4.021.536,00	1,17
EUR	2.350.000	Telefon AB LM Ericsson 1.125% EMTN 22/08.02.27	2.074.599,24	2.083.792,00	0,61
EUR	3.000.000	Telefon AB LM Ericsson 1.875% EMTN Ser 34 17/01.03.24	2.974.075,00	2.968.575,00	0,87
EUR	3.300.000	Teleperformance SE 0.25% EMTN Sen Reg S Pref 20/26.11.27	3.195.396,00	2.788.335,00	0,81
EUR	1.900.000	Telia Co AB VAR Sub Reg S 20/11.05.81	1.932.946,00	1.700.253,00	0,50
EUR	3.000.000	TenneT Holding BV 2% EMTN Sen Reg S 18/05.06.34	2.941.306,67	2.603.730,00	0,76
EUR	3.500.000	TenneT Holding BV 4.75% EMTN 22/28.10.42	4.036.690,00	3.699.832,50	1,08
EUR	1.500.000	TenneT Holding BV VAR 17/01.06.Perpetual	1.589.250,00	1.482.480,00	0,43
EUR	4.600.000	TRATON Finance Luxembourg S.A. 0.125% EMTN 21/24.03.25	4.273.514,00	4.313.213,00	1,26
EUR	5.000.000	Unicredit SpA 0.5% EMTN Sen Reg S 19/09.04.25	4.950.751,60	4.717.000,00	1,38
EUR	4.800.000	Unilever Plc 1.5% 19/11.06.39	3.954.240,00	3.420.240,00	1,00
EUR	4.500.000	UPM-Kymmene Corp 0.125% EMTN 20/19.11.28	4.211.353,50	3.673.957,50	1,07
EUR	4.000.000	Vodafone Group Plc 1.625% EMTN Ser 78 19/24.11.30	3.520.280,00	3.381.720,00	0,99
EUR	2.400.000	Volvo Treasury AB FRN EMTN Ser 444 22/31.05.24	2.420.544,00	2.405.604,00	0,70

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	5.050.000	Wabtec Transportation Neth BV 1.25% 21/03.12.27	4.701.440,50	4.428.976,25	1,29
EUR	2.000.000	Wienerberger AG 2.75% Sen 20/04.06.25	1.944.000,00	1.941.320,00	0,57
EUR	3.500.000	Zapadoslovenska Energetika AS 1.75% Sen Reg S 18/02.03.28	3.466.696,70	3.121.650,00	0,91
Total obligations			348.960.038,90	326.089.408,59	95,23
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
EUR	4.000.000	KFW 0% EMTN 21/15.06.29	3.336.970,00	3.318.760,00	0,97
Total obligations			3.336.970,00	3.318.760,00	0,97
Total portefeuille-titres			352.297.008,90	329.408.168,59	96,20
Avoirs bancaires				10.362.509,61	3,03
Autres actifs/(passifs) nets				2.636.509,46	0,77
Total				342.407.187,66	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Finances	46,44 %
Industrie	12,31 %
Biens de consommation durable	6,88 %
Services aux collectivités	6,65 %
Matières premières	6,17 %
Services de télécommunication	5,32 %
Biens de consommation non-cyclique	3,67 %
Technologies	3,61 %
Institutions internationales	2,56 %
Energie	1,93 %
Services de santé	0,66 %
Total	<u>96,20 %</u>

BL Corporate Bond Opportunities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 septembre 2023

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Pays-Bas	16,10 %
France	14,34 %
Allemagne	8,52 %
Etats-Unis d'Amérique	8,08 %
Suède	7,77 %
Finlande	6,96 %
Luxembourg	6,92 %
Espagne	4,43 %
Royaume-Uni	4,41 %
Italie	2,47 %
Norvège	2,17 %
Irlande	2,17 %
Belgique	1,80 %
République Tchèque	1,79 %
Lituanie	1,62 %
Jersey	1,45 %
Canada	1,28 %
Danemark	1,13 %
Slovaquie	0,91 %
Australie	0,72 %
Autriche	0,57 %
Hongrie	0,34 %
Caïmans (Iles)	0,25 %
Total	<u>96,20 %</u>

Note 1 - Informations générales

BL (la "SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois. La SICAV est soumise à la directive 2009/65/CE telle que modifiée ainsi qu'aux dispositions de la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif (la "Loi de 2010").

La Valeur Nette d'Inventaire ainsi que le prix d'émission, de remboursement et de conversion de chaque classe d'actions sont disponibles chaque jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg au siège social de la SICAV.

La SICAV publie, à la fin de chaque exercice, clôturé au 30 septembre, un rapport annuel incluant les états financiers audités et, à la fin de chaque semestre au 31 mars, un rapport semestriel non audité. Ces rapports financiers contiennent entre autres des états financiers distincts établis pour chaque compartiment. La devise de globalisation de la SICAV est l'euro.

Les documents suivants sont tenus à disposition du public au siège social de la SICAV et au siège social de la Société de Gestion :

- le Prospectus de la SICAV, comprenant les statuts et les fiches signalétiques des compartiments de la SICAV;
- les Documents d'informations clés ("DIC") de la SICAV (également publiées sur le site www.banquedeluxembourginvestments.com) ;
- les rapports financiers de la SICAV.

Par ailleurs, tout actionnaire de la SICAV peut, sur demande, obtenir au siège social de la Société de Gestion (email : info@bli.lu) des informations sur le détail du portefeuille des compartiments dans lesquels l'actionnaire investit.

La procédure de traitement des réclamations telle que prévue par le règlement CSSF relatif à la résolution extrajudiciaire des réclamations est disponible sur simple demande au siège social de la SICAV.

Note 2 - Principales méthodes comptables

a) Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation.

b) Evaluation des actifs

- 1) La valeur de toutes valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public est déterminée suivant leur dernier cours disponible.
- 2) Dans les cas où des investissements de la SICAV sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public et négociés par des teneurs de marché en dehors du marché boursier sur lequel les investissements sont cotés ou du marché sur lequel ils sont négociés, le Conseil d'Administration de la SICAV pourra déterminer le marché principal pour les investissements en question qui seront dès lors évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

- 3) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière et est reconnu et ouvert au public, sont évalués en conformité avec la pratique de marché.
- 4) Les liquidités et instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale majorée d'un taux d'intérêt, ou sur la base du coût amorti. Tous les autres actifs peuvent, dès lors que cette méthode est praticable, être valorisés sur cette même base.
- 5) La valeur des titres représentatifs de tout Organisme de Placement Collectif ouvert est déterminée suivant la dernière valeur nette d'inventaire officielle par part ou suivant la dernière valeur nette d'inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle, à condition que le Conseil d'Administration de la SICAV ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la valeur nette d'inventaire officielle.
- 6) Dans la mesure où :
 - les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotés ou négociés ni à une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou,
 - pour des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés cotés et négociés en bourse ou à un tel autre marché, le prix déterminé suivant l'alinéa 1) n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration de la SICAV, représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés ou,
 - pour des instruments financiers dérivés traités de gré à gré et/ou des titres d'Organismes de Placement Collectif, le prix déterminé suivant les alinéas 3) et 5) n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration de la SICAV, représentatif de la valeur réelle de ces instruments financiers dérivés ou titres d'Organismes de Placement Collectif,le Conseil d'Administration de la SICAV en estime la valeur probable de réalisation avec prudence et bonne foi.
- 7) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Conseil d'Administration de la SICAV estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- 8) Les valeurs exprimées en devises autres que celles de référence du compartiment respectif, sont converties au dernier cours connu.

c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellé en devises autres que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

e) Revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement ("ex-date"), nets de retenue à la source éventuelle.

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

f) Rendement sur sukuk

Les sukuk sont des certificats d'investissement ou titres financiers représentant les droits et les obligations de ses titulaires sur un actif sous-jacent. Leur rémunération est fonction de la performance des actifs, en étant toutefois plafonnée. La rémunération des sukuk est variable en fonction des bénéfices dégagés sur ses actifs ou sur les résultats de l'émetteur ou l'emprunteur.

g) Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme ouverts sont évalués aux cours de change à terme pour la période restante à partir de la date d'évaluation jusqu'à l'échéance des contrats. Les plus- ou moins-values nettes non réalisées sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus-values ou moins-values réalisées sur les contrats de change à terme correspondent à la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur de clôture. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

h) Evaluation des contrats de futures

Les contrats de futures ouverts sont évalués à leur dernier cours de règlement ("settlement price") ou cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés réglementés. Les plus- ou moins-values non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus-values et moins-values réalisées sur les contrats de futures sont déterminées sur base de la méthode FIFO (First In, First Out). Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

i) Evaluation des contrats d'options

Les primes payées lors des achats d'options sont présentées sous la rubrique "Contrats d'options à la valeur d'évaluation" dans l'état du patrimoine et sont présentées comme coût d'acquisition dans l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets. Les contrats d'options ouverts à la date des états financiers sont évalués à leur dernier cours de règlement ("settlement price") ou au cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés réglementés. La variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

j) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une période de cinq ans.

Les frais d'établissement en relation avec le lancement d'un nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur une période maximale de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

k) Conversion des devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux

Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

l) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés de la SICAV sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers.

A la date des états financiers, les cours de change utilisés pour les états globalisés sont les suivants :

1	EUR	=	158,0143525	JPY	Yen japonais
			1,0589000	USD	Dollar américain

m) Ecart de réévaluation

La rubrique "Ecart de réévaluation" dans l'état globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net représente la différence d'évaluation des actifs nets de début d'exercice des compartiments convertis dans la devise de référence de la SICAV avec les cours de change applicables en début d'exercice et les cours de change applicables en fin d'exercice.

n) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

o) Répartition des frais

Les frais non individualisés sont répartis entre les différents compartiments au prorata de l'actif net de chaque compartiment.

Note 3 - Commission de gestion

La rémunération de la Société de Gestion, BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS, est calculée sur base de l'actif net moyen de chaque compartiment pour le mois en question. Cette commission est payable mensuellement.

La Société de Gestion, perçoit directement de la SICAV, pour les compartiments suivants, une commission annuelle aux taux indiqués ci-dessous :

Compartiments	Classes A, B, BC, B CHF HEDGED, B EUR HEDGED, B USD HEDGED	Classes AR, BR, BR CHF HEDGED	Classes AI, BI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI CHF HEDGED, BI EUR HEDGED	Classes AM, BM, BM CHF HEDGED, BM EUR HEDGED, BM USD HEDGED, BCM
BL Equities America	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL American Small & Mid Caps	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%
BL Equities Europe	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Equities Europe PEA	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%
BL European Small & Mid Caps	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%
BL European Family Businesses	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%

BL

Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

Compartiments	Classes A, B, BC, B CHF HEDGED, B EUR HEDGED, B USD HEDGED	Classes AR, BR, BR CHF HEDGED	Classes AI, BI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI CHF HEDGED, BI EUR HEDGED	Classes AM, BM, BM CHF HEDGED, BM EUR HEDGED, BM USD HEDGED, BCM
BL Equities Japan	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Equities Asia	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Equities Emerging Markets	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%
BL Equities Dividend	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Global Impact	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Emerging Markets	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Global Flexible EUR	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Global Flexible USD	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Global Equities	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Global 75	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Global 50	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Global 30	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%
BL Global Bond Opportunities	0,60%	n.a.	0,30%	n.a.
BL Bond Euro	0,60%	n.a.	0,30%	n.a.
BL Bond Dollar	0,60%	n.a.	0,30%	n.a.
BL Bond Emerging Markets Euro	0,60%	n.a.	0,30%	n.a.
BL Bond Emerging Markets Dollar	0,60%	n.a.	0,30%	n.a.
BL Corporate Bond Opportunities	0,60%	n.a.	0,30%	n.a.

Note 4 - Rétrocession des commissions de gestion

Les rétrocessions des commissions de gestion reçues par la SICAV et liées à ses investissements dans des OPCVM ou autres OPC sont présentées dans la rubrique "Autres commissions reçues" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 5 - Frais d'administration centrale

La rubrique "Frais d'administration centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net est principalement composée des commissions d'agent administratif.

Note 6 - Commission sur émissions, rachats et conversions d'actions

Les actions de la SICAV sont émises à la Valeur Nette d'Inventaire qui suit le jour de la réception de la demande, majorée d'une commission de 5 % maximum revenant aux Agents Placeurs.

Aucun droit de sortie ne sera prélevé lors du remboursement des actions.

Le passage d'un compartiment à un autre peut s'effectuer chaque Jour d'Evaluation par conversion des actions d'un compartiment en actions d'un autre compartiment sauf cas de suspension de l'un ou des deux compartiments concernés. Aucune commission spécifique ne sera prélevée lors de la conversion des actions.

Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

Note 7 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de l'actif net, calculée et payable par trimestre sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

Conformément à l'article 175 a) de la Loi de 2010, la partie des actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement est exonérée de cette taxe.

Conformément à l'article 174 (2) de la Loi de 2010, un taux réduit de 0,01 % est applicable aux actions des classes AI, BI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI EUR HEDGED et BI CHF HEDGED qui sont réservées à des investisseurs institutionnels.

Note 8 - Taxe annuelle belge

La réglementation belge impose aux Organismes de Placement Collectif autorisés à la commercialisation au public en Belgique, le paiement d'une taxe annuelle. Cette taxe s'élève à 0,0925 % sur le total au 31 décembre de l'année précédente des montants nets souscrits en Belgique, à partir de leur inscription auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers.

Un taux réduit de 0,01 % est applicable pour les classes AI, BI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI EUR HEDGED et BI CHF HEDGED qui sont réservées à des investisseurs institutionnels.

La SICAV paie la taxe au plus tard le 31 mars de chaque année.

Cette taxe est enregistrée sous la rubrique "Autres impôts" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 9 - Réinvestissements

La rubrique "Réinvestissements" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net correspond à la somme des dividendes non distribués, que les actionnaires veulent réinvestir dans les compartiments BL Equities Dividend et BL Global Bond Opportunities.

Note 10 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition des portefeuille-titres pour la période de référence des états financiers peut être obtenue à titre gratuit auprès du Dépositaire et de l'Agent Payeur Principal de la SICAV.

Note 11 - Contrats de change à terme

Au 30 septembre 2023, les compartiments ci-dessous sont engagés auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG dans les contrats de change à terme suivants :

BL Equities America

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B EUR HEDGED et BM EUR HEDGED					
EUR	273.821.761,92	USD	299.208.598,93	10.10.2023	-9.176.862,53
EUR	151.075,34	USD	164.946,02	10.10.2023	-4.927,17

BL

Notes aux états financiers (suite)
au 30 septembre 2023

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
EUR	79.192,78	USD	87.113,17	10.10.2023	-3.232,26
EUR	1.410.000,00	USD	1.556.181,75	10.10.2023	-62.711,16
EUR	194.935,98	USD	214.968,58	10.10.2023	-8.492,58
EUR	64.672,30	USD	71.405,66	10.10.2023	-2.904,82
EUR	1.500.000,00	USD	1.671.640,50	10.10.2023	-82.842,00
EUR	1.440.000,00	USD	1.618.387,20	10.10.2023	-93.140,64
EUR	44.971,06	USD	50.566,27	10.10.2023	-2.932,97
EUR	1.680.000,00	USD	1.894.252,08	10.10.2023	-114.797,76
EUR	1.170.000,00	USD	1.319.035,77	10.10.2023	-79.772,94
EUR	360.000,00	USD	406.109,16	10.10.2023	-24.797,52
EUR	121.232,32	USD	136.746,18	10.10.2023	-8.337,03
EUR	1.740.000,00	USD	1.959.727,20	10.10.2023	-116.720,94
EUR	48.548,16	USD	54.547,16	10.10.2023	-3.125,00
EUR	990.000,00	USD	1.112.245,20	10.10.2023	-63.638,19
EUR	30.392,60	USD	34.012,88	10.10.2023	-1.821,07
EUR	1.500.000,00	USD	1.669.165,50	10.10.2023	-80.367,00
EUR	1.170.000,00	USD	1.295.863,92	10.10.2023	-56.601,09
EUR	150.503,07	USD	167.399,45	10.10.2023	-7.986,75
EUR	780.000,00	USD	866.523,06	10.10.2023	-40.347,84
EUR	44.672,81	USD	49.524,99	10.10.2023	-2.207,59
EUR	263.344,09	USD	290.577,82	10.10.2023	-11.644,02
EUR	53.233,83	USD	58.952,00	10.10.2023	-2.566,78
EUR	2.490.000,00	USD	2.759.980,74	10.10.2023	-122.575,23
EUR	109.800,00	USD	121.478,88	10.10.2023	-5.178,83
EUR	141.624,07	USD	155.264,45	10.10.2023	-5.256,38
EUR	624.867,79	USD	685.394,98	10.10.2023	-23.535,64
EUR	33.850,85	USD	37.439,55	10.10.2023	-1.584,76
EUR	2.610.000,00	USD	2.863.882,53	10.10.2023	-99.373,14
EUR	240.052,93	USD	264.962,02	10.10.2023	-10.698,20
EUR	32.951,27	USD	36.294,67	10.10.2023	-1.392,72
EUR	36.838,34	USD	40.701,39	10.10.2023	-1.682,26
EUR	30.000,00	USD	32.996,22	10.10.2023	-1.220,25
EUR	117.608,08	USD	129.388,29	10.10.2023	-4.817,93
EUR	1.470.000,00	USD	1.610.124,81	10.10.2023	-53.102,28
EUR	89.390,05	USD	97.744,80	10.10.2023	-3.062,95
EUR	84.692,59	USD	92.311,79	10.10.2023	-2.605,48
EUR	420.000,00	USD	456.716,82	10.10.2023	-11.853,24
EUR	38.738,18	USD	42.275,48	10.10.2023	-1.244,04
EUR	390.000,00	USD	423.879,69	10.10.2023	-10.792,08
EUR	116.176,90	USD	126.349,70	10.10.2023	-3.295,24
EUR	2.730.000,00	USD	2.967.567,33	10.10.2023	-75.954,06
EUR	35.358,80	USD	38.177,32	10.10.2023	-725,31
EUR	2.310.000,00	USD	2.501.545,20	10.10.2023	-54.795,51
EUR	79.699,68	USD	86.311,72	10.10.2023	-1.893,90
EUR	1.530.000,00	USD	1.661.994,63	10.10.2023	-41.420,16
EUR	3.180.000,00	USD	3.486.310,32	10.10.2023	-118.057,50
EUR	1.290.000,00	USD	1.402.644,09	10.10.2023	-36.277,38
EUR	900.000,00	USD	973.323,00	10.10.2023	-20.043,90
EUR	37.475,71	USD	40.573,53	10.10.2023	-879,30
EUR	215.473,69	USD	231.162,54	10.10.2023	-2.933,02
EUR	88.578,29	USD	94.996,76	10.10.2023	-1.174,72
EUR	51.111,68	USD	54.840,84	10.10.2023	-703,40
EUR	155.279,66	USD	167.113,68	10.10.2023	-2.641,62
EUR	1.440.000,00	USD	1.546.009,92	10.10.2023	-20.763,36
EUR	390.000,00	USD	416.565,63	10.10.2023	-3.478,02
EUR	1.440.000,00	USD	1.540.320,48	10.10.2023	-15.073,92
EUR	30.000,00	USD	32.105,01	10.10.2023	-329,04
EUR	156.917,25	USD	167.675,50	10.10.2023	-1.468,91
EUR	55.489,12	USD	59.532,11	10.10.2023	-758,09
EUR	39.245,17	USD	41.867,14	10.10.2023	-298,70
EUR	46.259,15	USD	49.338,16	10.10.2023	-340,51
EUR	510.000,00	USD	540.684,15	10.10.2023	-492,66
EUR	38.987,93	USD	41.007,82	10.10.2023	288,16
EUR	1.620.000,00	USD	1.715.604,30	10.10.2023	298,08
USD	326.573,70	EUR	300.000,00	10.10.2023	8.814,00
USD	109.483,43	EUR	103.648,83	10.10.2023	-301,31
USD	1.843.425,36	EUR	1.680.000,00	10.10.2023	63.971,04
USD	1.156.392,30	EUR	1.050.000,00	10.10.2023	44.233,35

BL

Notes aux états financiers (suite)
au 30 septembre 2023

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
USD	1.204.601,76	EUR	1.080.000,00	10.10.2023	60.666,84
USD	51.599,16	EUR	46.484,31	10.10.2023	2.363,03
USD	33.102,75	EUR	30.000,00	10.10.2023	1.326,78
USD	4.049.694,84	EUR	3.660.000,00	10.10.2023	173.026,50
USD	330.247,80	EUR	300.000,00	10.10.2023	12.488,10
USD	56.262,45	EUR	51.083,36	10.10.2023	2.155,01
USD	658.665,60	EUR	600.000,00	10.10.2023	23.146,20
USD	3.616.559,10	EUR	3.300.000,00	10.10.2023	121.202,40
USD	1.589.724,00	EUR	1.440.000,00	10.10.2023	64.477,44
USD	925.869,00	EUR	840.000,00	10.10.2023	36.141,84
USD	1.387.606,50	EUR	1.260.000,00	10.10.2023	53.015,76
USD	1.260.639,36	EUR	1.140.000,00	10.10.2023	53.152,50
USD	294.550,56	EUR	270.000,00	10.10.2023	8.566,83
USD	4.584.207,60	EUR	4.200.000,00	10.10.2023	135.571,80
USD	526.589,73	EUR	481.745,93	10.10.2023	16.324,92
USD	2.581.233,36	EUR	2.370.000,00	10.10.2023	70.931,73
USD	621.686,46	EUR	570.000,00	10.10.2023	17.943,03
USD	36.747,76	EUR	33.820,99	10.10.2023	924,60
USD	4.123.105,80	EUR	3.810.000,00	10.10.2023	87.557,61
USD	975.626,10	EUR	900.000,00	10.10.2023	22.347,00
USD	2.027.085,48	EUR	1.890.000,00	10.10.2023	25.199,37
USD	1.541.207,52	EUR	1.440.000,00	10.10.2023	15.960,96
USD	515.727,36	EUR	480.000,00	10.10.2023	7.311,84
USD	225.746,22	EUR	210.000,00	10.10.2023	3.314,43
USD	1.546.174,08	EUR	1.440.000,00	10.10.2023	20.927,52
USD	3.423.092,64	EUR	3.210.000,00	10.10.2023	23.063,85
USD	547.042,32	EUR	510.000,00	10.10.2023	6.850,83
USD	2.043.041,28	EUR	1.920.000,00	10.10.2023	9.379,20
USD	4.766.955,51	EUR	4.470.000,00	10.10.2023	32.335,98
USD	636.171,00	EUR	600.000,00	10.10.2023	651,60
USD	464.847,92	EUR	439.264,70	10.10.2023	-420,81
USD	4.101.384,30	EUR	3.900.000,00	10.10.2023	-29.491,80
USD	728.319,84	EUR	690.000,00	10.10.2023	-2.527,47
USD	124.714,06	EUR	114.177,01	10.10.2023	3.777,89
					<u>-9.619.584,66</u>

BL American Small & Mid Caps

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B EUR HEDGED, BI EUR HEDGED et BM EUR HEDGED					
EUR	44.135.511,65	USD	48.227.447,34	10.10.2023	-1.479.157,54
EUR	570.000,00	USD	629.094,75	10.10.2023	-25.351,32
EUR	90.000,00	USD	100.298,43	10.10.2023	-4.970,52
EUR	390.000,00	USD	438.313,20	10.10.2023	-25.225,59
EUR	150.000,00	USD	169.129,65	10.10.2023	-10.249,80
EUR	240.000,00	USD	270.739,44	10.10.2023	-16.531,68
EUR	45.775,67	USD	51.077,27	10.10.2023	-2.591,73
EUR	240.000,00	USD	266.622,48	10.10.2023	-12.414,72
EUR	180.000,00	USD	198.787,50	10.10.2023	-8.131,68
EUR	150.000,00	USD	166.263,90	10.10.2023	-7.384,05
EUR	914.719,09	USD	1.012.013,19	10.10.2023	-43.143,64
EUR	2.813.436,10	USD	3.099.745,42	10.10.2023	-119.756,72
EUR	330.000,00	USD	362.100,09	10.10.2023	-12.564,42
EUR	60.000,00	USD	65.512,32	10.10.2023	-1.960,38
EUR	150.000,00	USD	164.298,45	10.10.2023	-5.418,60
EUR	38.785,31	USD	42.338,55	10.10.2023	-1.257,19
EUR	30.000,00	USD	32.756,16	10.10.2023	-980,19
EUR	58.822,84	USD	63.935,31	10.10.2023	-1.630,22
EUR	360.000,00	USD	391.327,56	10.10.2023	-10.015,92
EUR	360.000,00	USD	389.851,20	10.10.2023	-8.539,56
EUR	240.000,00	USD	260.705,04	10.10.2023	-6.497,28
EUR	660.000,00	USD	723.573,84	10.10.2023	-24.502,50
EUR	330.000,00	USD	358.815,93	10.10.2023	-9.280,26
EUR	30.000,00	USD	32.444,10	10.10.2023	-668,13

BL

Notes aux états financiers (suite)
au 30 septembre 2023

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
EUR	150.000,00	USD	161.042,70	10.10.2023	-2.162,85
EUR	360.000,00	USD	385.080,12	10.10.2023	-3.768,48
EUR	108.395,62	USD	115.984,40	10.10.2023	-1.171,87
EUR	30.000,00	USD	31.804,95	10.10.2023	-28,98
EUR	180.000,00	USD	190.172,52	10.10.2023	483,30
EUR	450.000,00	USD	476.556,75	10.10.2023	82,80
USD	130.629,48	EUR	120.000,00	10.10.2023	3.525,60
USD	441.687,54	EUR	420.000,00	10.10.2023	-3.176,04
USD	362.101,41	EUR	330.000,00	10.10.2023	12.565,74
USD	33.759,60	EUR	30.000,00	10.10.2023	1.983,63
USD	401.533,92	EUR	360.000,00	10.10.2023	20.222,28
USD	98.201,98	EUR	88.320,35	10.10.2023	4.653,15
USD	132.800,88	EUR	120.000,00	10.10.2023	5.697,00
USD	46.113,21	EUR	41.609,63	10.10.2023	2.040,33
USD	630.690,18	EUR	570.000,00	10.10.2023	26.946,75
USD	38.913,37	EUR	35.151,02	10.10.2023	1.681,44
USD	98.799,84	EUR	90.000,00	10.10.2023	3.471,93
USD	723.311,82	EUR	660.000,00	10.10.2023	24.240,48
USD	231.834,75	EUR	210.000,00	10.10.2023	9.402,96
USD	760.535,25	EUR	690.000,00	10.10.2023	29.687,94
USD	52.800,39	EUR	47.855,27	10.10.2023	2.112,14
USD	363.420,75	EUR	330.000,00	10.10.2023	13.885,08
USD	80.924,43	EUR	73.495,17	10.10.2023	3.078,42
USD	66.349,44	EUR	60.000,00	10.10.2023	2.797,50
USD	949.585,86	EUR	870.000,00	10.10.2023	28.082,73
USD	849.519,84	EUR	780.000,00	10.10.2023	23.344,62
USD	349.745,74	EUR	320.592,06	10.10.2023	10.174,95
USD	321.373,90	EUR	295.601,31	10.10.2023	8.273,29
USD	486.981,00	EUR	450.000,00	10.10.2023	10.341,45
USD	132.856,46	EUR	122.726,83	10.10.2023	2.864,32
USD	260.166,96	EUR	240.000,00	10.10.2023	5.959,20
USD	87.657,33	EUR	80.631,36	10.10.2023	2.252,67
USD	42.267,10	EUR	39.053,47	10.10.2023	901,70
USD	772.223,04	EUR	720.000,00	10.10.2023	9.599,76
USD	96.325,47	EUR	90.000,00	10.10.2023	997,56
USD	56.935,87	EUR	53.129,71	10.10.2023	660,93
USD	354.562,56	EUR	330.000,00	10.10.2023	5.026,89
USD	419.242,98	EUR	390.000,00	10.10.2023	6.155,37
USD	48.722,52	EUR	45.425,15	10.10.2023	608,25
USD	450.967,44	EUR	420.000,00	10.10.2023	6.103,86
USD	96.023,97	EUR	90.000,00	10.10.2023	696,06
USD	35.720,70	EUR	33.468,60	10.10.2023	270,79
USD	47.283,02	EUR	44.297,79	10.10.2023	362,85
USD	351.906,72	EUR	330.000,00	10.10.2023	2.371,05
USD	70.190,13	EUR	65.446,01	10.10.2023	869,78
USD	95.767,56	EUR	90.000,00	10.10.2023	439,65
USD	1.023.775,68	EUR	960.000,00	10.10.2023	6.944,64
USD	1.320.387,66	EUR	1.208.828,50	10.10.2023	39.997,72
					<u>-1.506.673,30</u>

BL Equities Europe

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED					
CHF	20,37	EUR	21,43	10.10.2023	-0,39
CHF	138.354,54	EUR	142.487,53	10.10.2023	403,97
EUR	138.189,56	CHF	133.362,74	10.10.2023	453,17
EUR	4.785,03	CHF	4.592,39	10.10.2023	42,02
EUR	19,90	CHF	19,00	10.10.2023	0,28
					<u>899,05</u>

BL

Notes aux états financiers (suite) au 30 septembre 2023

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
EUR	131.385,58	USD	145.064,79	10.10.2023	-5.573,06
USD	256.964,55	EUR	235.253,69	10.10.2023	7.351,10
					<u>1.778,04</u>

BL European Small & Mid Caps

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
EUR	19.974,94	USD	21.700,04	10.10.2023	-512,42
EUR	139.809,24	USD	154.365,48	10.10.2023	-5.930,37
EUR	4.841,35	USD	5.132,63	10.10.2023	-4,41
EUR	6.889,45	USD	7.510,34	10.10.2023	-201,19
USD	282.613,97	EUR	258.736,00	10.10.2023	8.084,86
USD	7.490,58	EUR	6.769,77	10.10.2023	302,25
					<u>1.738,72</u>

BL European Family Businesses

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
EUR	18.550,40	USD	19.814,00	10.10.2023	-156,23
USD	419.201,76	EUR	383.783,53	10.10.2023	11.992,28
					<u>11.836,05</u>

BL Equities Japan

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en JPY)
Contrats de change à terme					
JPY	157.792,00	EUR	1.000,13	04.10.2023	-178
					<u>-178</u>

Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BI CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED

CHF	30.000,00	JPY	4.831.212,00	10.10.2023	60.623
CHF	30.000,00	JPY	4.861.219,00	10.10.2023	30.604
CHF	30.000,00	JPY	4.892.277,00	10.10.2023	-465
CHF	30.000,00	JPY	4.944.386,00	10.10.2023	-52.575
CHF	30.000,00	JPY	4.988.341,00	10.10.2023	-96.566
CHF	30.000,00	JPY	4.953.280,00	10.10.2023	-61.492
CHF	2.647.181,80	JPY	422.464.929,00	10.10.2023	9.185.535
JPY	4.764.603,00	CHF	30.000,00	10.10.2023	-127.208
JPY	23.970.125,00	CHF	151.541,31	10.10.2023	-740.258
JPY	4.768.931,00	CHF	30.000,00	10.10.2023	-122.880
JPY	4.799.460,00	CHF	30.000,00	10.10.2023	-92.351
JPY	24.501.597,00	CHF	148.407,75	10.10.2023	302.173
JPY	4.904.289,00	CHF	30.000,00	10.10.2023	12.478
JPY	4.885.603,00	CHF	30.000,00	10.10.2023	-6.208
JPY	4.957.281,00	CHF	30.000,00	10.10.2023	65.470
JPY	12.545.556,00	CHF	76.238,70	10.10.2023	114.045
JPY	4.968.407,00	CHF	30.000,00	10.10.2023	76.596
JPY	4.870.928,00	CHF	30.000,00	10.10.2023	-20.883
					<u>8.526.638</u>

Contrats de change à terme liés aux actions de classe B EUR HEDGED, BI EUR HEDGED et BM EUR HEDGED

EUR	30.000,00	JPY	4.641.720,00	10.10.2023	94.844
EUR	540.000,00	JPY	83.899.351,00	10.10.2023	1.357.380
EUR	450.000,00	JPY	69.895.837,00	10.10.2023	1.151.439
EUR	300.000,00	JPY	46.646.736,00	10.10.2023	718.115
EUR	450.000,00	JPY	71.185.401,00	10.10.2023	-138.125
EUR	48.136,27	JPY	7.578.652,00	10.10.2023	21.239

BL

Notes aux états financiers (suite)
au 30 septembre 2023

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en JPY)
EUR	390.000,00	JPY	61.434.151,00	10.10.2023	140.155
EUR	990.000,00	JPY	151.651.794,00	10.10.2023	4.652.213
EUR	120.000,00	JPY	19.007.352,00	10.10.2023	-61.412
EUR	660.000,00	JPY	104.006.357,00	10.10.2023	196.315
EUR	270.000,00	JPY	42.176.711,00	10.10.2023	451.655
EUR	240.000,00	JPY	37.711.454,00	10.10.2023	180.427
EUR	510.000,00	JPY	80.400.563,00	10.10.2023	119.683
EUR	840.000,00	JPY	132.466.817,00	10.10.2023	154.765
EUR	150.000,00	JPY	23.758.029,00	10.10.2023	-75.666
EUR	90.000,00	JPY	13.801.832,00	10.10.2023	407.963
EUR	300.000,00	JPY	47.661.354,00	10.10.2023	-296.503
EUR	450.000,00	JPY	71.116.044,00	10.10.2023	-68.768
EUR	89.465,60	JPY	13.833.923,00	10.10.2023	291.160
EUR	270.000,00	JPY	42.476.933,00	10.10.2023	151.433
EUR	210.000,00	JPY	33.098.151,00	10.10.2023	57.292
EUR	90.000,00	JPY	14.192.321,00	10.10.2023	17.149
EUR	360.000,00	JPY	56.739.648,00	10.10.2023	98.173
EUR	78.234.860,62	JPY	12.110.182.024,00	10.10.2023	241.759.620
EUR	90.000,00	JPY	14.126.282,00	10.10.2023	83.243
EUR	420.000,00	JPY	66.111.594,00	10.10.2023	199.197
EUR	67.587,72	JPY	10.656.328,00	10.10.2023	14.625
EUR	390.000,00	JPY	60.956.747,00	10.10.2023	617.559
EUR	660.000,00	JPY	102.989.231,00	10.10.2023	1.213.441
EUR	540.000,00	JPY	83.467.244,00	10.10.2023	1.789.487
EUR	510.000,00	JPY	78.467.961,00	10.10.2023	2.052.285
EUR	180.000,00	JPY	27.727.885,00	10.10.2023	691.601
EUR	480.000,00	JPY	74.505.174,00	10.10.2023	1.278.587
EUR	570.000,00	JPY	89.419.495,00	10.10.2023	573.721
JPY	153.596.442,00	EUR	990.000,00	10.10.2023	-2.707.565
JPY	110.942.564,00	EUR	720.000,00	10.10.2023	-2.733.078
JPY	55.397.213,00	EUR	360.000,00	10.10.2023	-1.440.608
JPY	77.808.908,00	EUR	510.000,00	10.10.2023	-2.711.338
JPY	775.901.121,00	EUR	5.073.738,54	10.10.2023	-25.155.107
JPY	125.575.033,00	EUR	810.000,00	10.10.2023	-2.310.064
JPY	449.812.924,00	EUR	2.901.584,71	10.10.2023	-8.297.498
JPY	9.371.137,00	EUR	60.000,00	10.10.2023	-101.833
JPY	35.058.828,00	EUR	225.438,59	10.10.2023	-534.056
JPY	224.925.367,00	EUR	1.457.924,00	10.10.2023	-5.255.808
JPY	69.095.840,00	EUR	450.000,00	10.10.2023	-1.951.436
JPY	13.520.737,00	EUR	89.131,04	10.10.2023	-551.524
JPY	5.983.619,00	EUR	38.531,04	10.10.2023	-99.771
JPY	135.507.517,00	EUR	870.000,00	10.10.2023	-1.850.550
JPY	9.287.047,00	EUR	59.661,92	10.10.2023	-132.546
JPY	92.856.618,00	EUR	600.000,00	10.10.2023	-1.873.083
JPY	20.491.809,00	EUR	131.230,12	10.10.2023	-227.174
JPY	42.253.817,00	EUR	270.000,00	10.10.2023	-374.549
JPY	34.323.933,00	EUR	219.963,60	10.10.2023	-404.544
JPY	103.833.919,00	EUR	660.000,00	10.10.2023	-368.753
JPY	33.205.941,00	EUR	210.000,00	10.10.2023	50.546
JPY	5.622.786,00	EUR	35.630,76	10.10.2023	-2.699
JPY	71.108.445,00	EUR	450.000,00	10.10.2023	61.169
JPY	65.942.236,00	EUR	420.000,00	10.10.2023	-368.555
JPY	157.275.965,00	EUR	1.000.000,03	10.10.2023	-606.875
JPY	5.153.977,00	EUR	32.878,21	10.10.2023	-36.928
JPY	103.648.674,00	EUR	660.000,00	10.10.2023	-553.998
JPY	53.548.044,00	EUR	340.032,92	10.10.2023	-137.318
JPY	70.662.196,00	EUR	450.000,00	10.10.2023	-385.080
JPY	99.375.840,00	EUR	630.000,00	10.10.2023	-90.346
JPY	37.604.975,00	EUR	240.000,00	10.10.2023	-286.906
JPY	61.494.948,00	EUR	390.000,00	10.10.2023	-79.358
JPY	75.580.432,00	EUR	480.000,00	10.10.2023	-203.329
JPY	104.213.820,00	EUR	660.000,00	10.10.2023	11.148
JPY	155.227.664,00	EUR	990.000,00	10.10.2023	-1.076.343
JPY	28.375.850,00	EUR	180.000,00	10.10.2023	-43.060
JPY	47.213.336,00	EUR	300.000,00	10.10.2023	-151.515
JPY	219.742.666,00	EUR	1.403.584,00	10.10.2023	-1.859.156

BL

Notes aux états financiers (suite)
au 30 septembre 2023

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en JPY)
JPY	80.191.503,00	EUR	510.000,00	10.10.2023	-328.743
JPY	42.566.349,00	EUR	270.000,00	10.10.2023	-62.017
					194.664.044
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
JPY	64.117.734,00	USD	450.000,00	10.10.2023	-2.958.685
JPY	35.738.116,00	USD	240.000,00	10.10.2023	-35.974
JPY	17.826.093,00	USD	120.000,00	10.10.2023	-60.952
JPY	8.866.756,00	USD	60.000,00	10.10.2023	-76.767
JPY	70.704.996,00	USD	480.000,00	10.10.2023	-843.184
JPY	48.564.512,00	USD	330.000,00	10.10.2023	-624.862
JPY	26.500.674,00	USD	180.000,00	10.10.2023	-329.894
JPY	26.424.116,00	USD	180.000,00	10.10.2023	-406.452
JPY	36.632.608,00	USD	250.499,98	10.10.2023	-706.596
JPY	7.384.009,00	USD	50.500,01	10.10.2023	-143.457
JPY	13.113.846,00	USD	90.000,00	10.10.2023	-301.438
JPY	44.031.669,00	USD	300.000,00	10.10.2023	-685.944
JPY	26.400.627,00	USD	180.000,00	10.10.2023	-429.941
JPY	39.169.570,00	USD	270.000,00	10.10.2023	-1.076.281
JPY	30.264.923,00	USD	210.000,00	10.10.2023	-1.037.406
JPY	26.050.594,00	USD	180.000,00	10.10.2023	-779.974
JPY	13.001.542,00	USD	90.000,00	10.10.2023	-413.742
JPY	43.249.991,00	USD	300.000,00	10.10.2023	-1.467.622
JPY	17.039.300,00	USD	120.000,00	10.10.2023	-847.745
JPY	38.092.778,00	USD	270.000,00	10.10.2023	-2.153.073
JPY	51.071.094,00	USD	360.000,00	10.10.2023	-2.590.041
JPY	24.956.090,00	USD	180.000,00	10.10.2023	-1.874.478
JPY	4.200.587,00	USD	30.000,00	10.10.2023	-271.174
JPY	19.550.828,00	USD	142.002,89	10.10.2023	-1.615.939
JPY	45.645.595,00	USD	330.000,00	10.10.2023	-3.543.779
JPY	740.824.795,00	USD	5.421.559,53	10.10.2023	-67.305.870
JPY	28.699.724,00	USD	210.000,00	10.10.2023	-2.602.605
JPY	25.139.624,00	USD	180.000,00	10.10.2023	-1.690.944
JPY	46.327.179,00	USD	330.000,00	10.10.2023	-2.862.195
JPY	17.874.745,00	USD	120.000,00	10.10.2023	-12.300
USD	60.000,00	JPY	8.706.633,00	10.10.2023	237.154
USD	36.987.313,55	JPY	5.246.523.856,00	10.10.2023	266.757.357
USD	270.000,00	JPY	39.671.599,00	10.10.2023	574.252
USD	30.000,00	JPY	4.474.811,00	10.10.2023	-3.053
USD	210.000,00	JPY	31.203.946,00	10.10.2023	98.493
USD	210.000,00	JPY	30.028.122,00	10.10.2023	1.275.628
USD	180.000,00	JPY	26.433.448,00	10.10.2023	397.563
USD	150.000,00	JPY	21.276.119,00	10.10.2023	1.082.687
USD	180.000,00	JPY	25.353.099,00	10.10.2023	1.479.117
USD	30.000,00	JPY	4.404.837,00	10.10.2023	66.999
USD	90.000,00	JPY	13.119.996,00	10.10.2023	295.288
USD	180.000,00	JPY	25.552.955,00	10.10.2023	1.277.613
USD	270.000,00	JPY	38.004.001,00	10.10.2023	2.241.850
USD	120.000,00	JPY	17.401.974,00	10.10.2023	485.612
USD	210.000,00	JPY	29.286.651,00	10.10.2023	2.017.927
USD	90.000,00	JPY	12.486.607,00	10.10.2023	928.677
USD	210.000,00	JPY	29.296.110,00	10.10.2023	2.006.219
USD	240.000,00	JPY	34.893.970,00	10.10.2023	880.120
USD	120.000,00	JPY	17.394.294,00	10.10.2023	493.301
USD	60.000,00	JPY	8.751.101,00	10.10.2023	192.636
USD	240.000,00	JPY	33.119.983,00	10.10.2023	2.654.107
USD	210.000,00	JPY	28.781.486,00	10.10.2023	2.520.843
USD	30.000,00	JPY	4.118.243,00	10.10.2023	353.913
USD	450.000,00	JPY	61.445.059,00	10.10.2023	5.631.360
USD	390.000,00	JPY	56.810.576,00	10.10.2023	1.322.321
USD	180.000,00	JPY	26.398.603,00	10.10.2023	432.447
USD	30.000,00	JPY	4.171.657,00	10.10.2023	300.104
USD	120.000,00	JPY	17.351.806,00	10.10.2023	535.836
USD	120.000,00	JPY	17.251.943,00	10.10.2023	635.811
USD	300.000,00	JPY	43.488.150,00	10.10.2023	1.229.463
USD	180.000,00	JPY	26.518.255,00	10.10.2023	312.313
					198.964.644

BL

Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

BL Equities Dividend

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED					
CHF	460.922,91	EUR	474.691,82	10.10.2023	1.345,80
EUR	14.960,74	CHF	14.472,90	10.10.2023	13,22
EUR	147.155,39	CHF	142.015,40	10.10.2023	482,58
					1.841,60
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED, BI USD HEDGED et BM USD HEDGED					
EUR	245.874,10	USD	270.000,00	10.10.2023	-9.038,05
EUR	217.623,12	USD	240.000,00	10.10.2023	-8.965,73
EUR	110.150,25	USD	120.000,00	10.10.2023	-3.143,80
EUR	56.790,54	USD	60.000,00	10.10.2023	144,01
EUR	171.003,02	USD	180.000,00	10.10.2023	1.063,59
EUR	56.594,96	USD	60.000,00	10.10.2023	-51,63
EUR	84.804,46	USD	90.000,00	10.10.2023	-165,45
EUR	168.631,38	USD	180.000,00	10.10.2023	-1.308,72
EUR	139.714,50	USD	150.000,00	10.10.2023	-1.902,49
EUR	28.033,01	USD	30.000,00	10.10.2023	-290,36
EUR	28.661,22	USD	30.626,23	10.10.2023	-253,37
EUR	56.173,62	USD	60.000,00	10.10.2023	-473,09
EUR	111.646,81	USD	120.000,00	10.10.2023	-1.646,81
EUR	170.934,24	USD	183.397,23	10.10.2023	-2.213,48
EUR	140.021,12	USD	150.000,00	10.10.2023	-1.595,78
EUR	27.945,50	USD	30.000,00	10.10.2023	-377,90
EUR	42.389,75	USD	45.476,19	10.10.2023	-544,91
EUR	55.288,28	USD	60.000,00	10.10.2023	-1.358,68
EUR	27.590,75	USD	30.000,00	10.10.2023	-732,75
EUR	85.386,36	USD	92.470,18	10.10.2023	-1.916,17
EUR	82.764,63	USD	90.000,00	10.10.2023	-2.205,86
EUR	27.475,75	USD	30.000,00	10.10.2023	-847,78
EUR	137.599,28	USD	150.000,00	10.10.2023	-4.018,31
EUR	192.207,01	USD	210.000,00	10.10.2023	-6.057,73
EUR	56.656,42	USD	60.000,00	10.10.2023	9,85
EUR	106.375,34	USD	120.000,00	10.10.2023	-6.919,77
EUR	130.698,12	USD	146.266,49	10.10.2023	-7.395,57
EUR	81.916,93	USD	90.000,00	10.10.2023	-3.053,80
EUR	109.486,75	USD	120.000,00	10.10.2023	-3.807,48
EUR	135.786,54	USD	150.000,00	10.10.2023	-5.831,56
EUR	135.965,01	USD	150.000,00	10.10.2023	-5.653,04
EUR	27.106,98	USD	30.000,00	10.10.2023	-1.216,66
EUR	82.427,24	USD	90.000,00	10.10.2023	-2.543,35
USD	330.000,00	EUR	308.849,09	10.10.2023	2.707,86
USD	22.224.832,56	EUR	20.347.063,14	10.10.2023	635.795,29
USD	120.000,00	EUR	109.197,53	10.10.2023	4.096,79
USD	60.000,00	EUR	55.298,06	10.10.2023	1.348,90
USD	30.000,00	EUR	27.361,60	10.10.2023	961,96
USD	90.000,00	EUR	84.579,79	10.10.2023	390,19
USD	60.000,00	EUR	55.464,14	10.10.2023	1.182,77
USD	180.000,00	EUR	165.741,43	10.10.2023	4.199,49
USD	30.000,00	EUR	27.629,93	10.10.2023	693,56
USD	120.000,00	EUR	108.452,62	10.10.2023	4.841,91
USD	30.000,00	EUR	27.188,07	10.10.2023	1.135,54
USD	150.000,00	EUR	135.132,34	10.10.2023	6.485,94
USD	90.000,00	EUR	81.324,76	10.10.2023	3.646,14
USD	60.000,00	EUR	53.965,42	10.10.2023	2.681,91
USD	60.000,00	EUR	55.939,78	10.10.2023	706,99
USD	90.000,00	EUR	80.173,17	10.10.2023	4.798,05
USD	30.000,00	EUR	27.951,65	10.10.2023	371,75
USD	30.000,00	EUR	26.629,53	10.10.2023	1.694,24
USD	90.000,00	EUR	79.895,67	10.10.2023	5.075,63
USD	90.000,00	EUR	80.141,05	10.10.2023	4.830,18
USD	90.000,00	EUR	80.770,15	10.10.2023	4.200,90
USD	60.000,00	EUR	55.814,89	10.10.2023	831,92
USD	120.000,00	EUR	109.566,33	10.10.2023	3.727,88
					612.093,16

BL

Notes aux états financiers (suite)
au 30 septembre 2023

BL Global Flexible EUR

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
EUR	19.593.935,29	USD	20.000.000,00	27.10.2023	725.658,41
EUR	49.778.634,41	USD	50.000.000,00	08.11.2023	2.634.072,84
EUR	120.096.927,46	USD	130.000.000,00	20.12.2023	-2.231.469,49
EUR	36.063.132,12	USD	40.000.000,00	08.07.2024	-1.232.084,58
EUR	52.578.631,34	USD	60.000.000,00	18.07.2024	-3.359.981,09
EUR	68.626.580,81	USD	75.000.000,00	13.09.2024	-1.075.294,98
					<u>-4.539.098,89</u>

Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED

CHF	30.000,00	EUR	31.495,70	10.10.2023	-511,67
CHF	3.767.582,04	EUR	3.880.129,06	10.10.2023	11.000,52
CHF	62.706,80	EUR	65.767,49	10.10.2023	-1.003,86
CHF	30.000,00	EUR	31.581,87	10.10.2023	-597,80
CHF	30.000,00	EUR	31.364,02	10.10.2023	-380,05
CHF	30.000,00	EUR	31.244,83	10.10.2023	-260,91
CHF	30.000,00	EUR	31.507,28	10.10.2023	-523,24
EUR	31.040,09	CHF	30.000,00	10.10.2023	56,26
EUR	31.098,04	CHF	30.000,00	10.10.2023	114,19
EUR	31.356,48	CHF	30.000,00	10.10.2023	372,51
EUR	31.351,57	CHF	30.000,00	10.10.2023	367,60
EUR	62.860,86	CHF	60.000,00	10.10.2023	892,85
EUR	31.327,01	CHF	30.000,00	10.10.2023	343,05
EUR	30.980,79	CHF	30.000,00	10.10.2023	-3,01
EUR	31.438,66	CHF	30.000,00	10.10.2023	454,65
EUR	126.521,74	CHF	121.521,47	10.10.2023	1.014,69
EUR	30.918,46	CHF	30.000,00	10.10.2023	-65,31
EUR	30.939,19	CHF	30.000,00	10.10.2023	-44,59
EUR	31.374,52	CHF	30.000,00	10.10.2023	390,54
					<u>11.616,42</u>

BL Global 75

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED					
CHF	674.183,18	EUR	694.322,70	10.10.2023	1.968,47
EUR	27.069,49	CHF	26.000,00	10.10.2023	216,76
EUR	126.781,50	CHF	121.770,97	10.10.2023	1.016,77
					<u>3.202,00</u>

En vertu des dispositions de l'*European Market Infrastructure Regulation* "EMIR" visant à atténuer le risque de contrepartie pour les contreparties financières contractant des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (p. ex. des contrats de change à terme et des opérations de swap de change), les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré contractés par la SICAV auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG sont soumis à des variations de marge quotidiennes. En fonction de la valorisation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, les variations de marge sont soit versées, soit perçues par la SICAV. Les variations de marge sont versées ou perçues au comptant dans la devise de référence du compartiment et sont soumises à un seuil minimum et à un montant minimum de transfert.

Si le résultat non réalisé pour la SICAV sur les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré conclu par la SICAV auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG est positif, le compartiment percevra les variations de marge, soumises à l'application d'un seuil minimum et d'un montant minimum de transfert. Les variations de marge perçues par le compartiment sont présentées sous la rubrique "Avoirs bancaires" dans l'état du patrimoine. Parallèlement, lorsque les variations de marge perçues sont remboursables, les variations de marge perçues et remboursables à la BANQUE DE LUXEMBOURG sont présentées sous la rubrique "Garantie en espèces reçue à rembourser".

BL**Notes aux états financiers (suite)**

au 30 septembre 2023

Si le résultat non réalisé pour la SICAV sur les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré conclus par la SICAV auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG est négatif, le compartiment versera les variations de marge, soumises à l'application d'un seuil minimum et d'un montant minimum de transfert. Les variations de marge payées par le compartiment sont présentées sous la rubrique "Avoirs bancaires" dans l'état du patrimoine. Parallèlement, lorsque les variations de marge payées sont remboursables, les variations de marge payées à et devant être perçues par la BANQUE DE LUXEMBOURG sont présentées sous le poste "A recevoir sur garantie en espèces payée".

Note 12 - Contrats de futures

Au 30 septembre 2023, les compartiments ci-dessous sont engagés dans les contrats de futures suivants :

BL Global Flexible USD

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en USD)	Résultat non réalisé (en USD)
Vente	155	S&P 500 Index FUT 12/23 CME	USD	-33.522.625,00	1.437.237,50
					<u>1.437.237,50</u>

BL Global 75

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	900	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 12/23 EUX	EUR	-37.836.000,00	684.642,86
Vente	180	S&P 500 Index FUT 12/23 CME	USD	-36.764.094,82	1.578.760,98
					<u>2.263.403,84</u>

BL Global 50

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	300	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 12/23 EUX	EUR	-12.612.000,00	228.214,29
Vente	120	S&P 500 Index FUT 12/23 CME	USD	-24.509.396,54	1.052.507,32
					<u>1.280.721,61</u>

BL Global 30

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	100	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 12/23 EUX	EUR	-4.204.000,00	76.071,43
Vente	40	S&P 500 Index FUT 12/23 CME	USD	-8.169.798,85	350.835,77
					<u>426.907,20</u>

Les comptes de marge sur les contrats de futures reflétant les variations de marge quotidiennes sont repris dans les rubriques "Autres créances" / "Autres dettes" figurant dans l'état du patrimoine des compartiments BL Global Flexible USD, BL Global 75, BL Global 50 et BL Global 30.

Note 13 - Evènements significatifs durant la période de référence des états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé avec effet au 15 mars 2023 de :

- modifier la dénomination du compartiment BL Sustainable Horizon en BL Global Impact.
- modifier la dénomination du compartiment BL Bond Emerging Markets Sustainable en BL Bond Emerging Markets Dollar.

Les compartiments BL Global Bond Opportunities, BL Bond Euro, BL Bond Emerging Markets Euro et BL Bond Emerging Markets Dollar ont fait l'objet d'un changement de classification SFDR, de l'article 9 vers l'article 8.

Depuis le 24 février 2022, la guerre en cours en Ukraine et les sanctions connexes visant la Fédération de Russie ont eu et continuent d'avoir un impact sur les économies européennes et mondiales. Les deux compartiments suivants détiennent une exposition directe à des titres ukrainiens, russes et/ou biélorusses:

- BL Bond Emerging Markets Euro: une position dans une émission émise par le Ministère des Finances de la Fédération de Russie, représentant 0,10% des actifs nets du compartiment au 30 septembre 2023;
- BL Bond Emerging Markets Dollar : une position dans une émission émise par le Ministère des Finances de la Fédération de Russie, représentant 0,68% des actifs nets du compartiment au 30 septembre 2023.

Même si l'exposition de la SICAV à des titres ukrainiens, russes et/ou biélorusses est relativement faible, l'impact général de la guerre sur la conjoncture économique générale pourrait, au cours du prochain exercice social, engendrer une révision de certaines hypothèses et estimations, y compris des ajustements significatifs de la valeur de certains actifs en portefeuille. À ce stade, la SICAV n'est pas en mesure d'estimer cet impact. Le Conseil d'Administration de la SICAV avec la Société de Gestion continuent de surveiller l'évolution des marchés et, en consultation et coordination avec les principaux prestataires de service de la SICAV, d'évaluer leurs incidences sur les actifs nets de la SICAV, ses activités et son organisation. Les activités de la SICAV ont été assurées à tout moment.

Note 14 - Evènements significatifs subséquents

Par résolution circulaire en date du 6 octobre 2023, le Conseil d'Administration de la SICAV a approuvé la modification du modèle de délégation de l'administration centrale, en désignant UI efa S.A. comme Administration Centrale, par délégation de la Société de gestion, en remplacement de BDL, avec effet à compter du 1er octobre 2023.

Note 15 - Réémission des états financiers

Les états financiers de la SICAV pour l'exercice clôturant au 30 septembre 2023 ont été réémis afin de présenter une version amendée des informations en matière de durabilité reprises dans la section « Informations supplémentaires (non-auditées) ». Les amendements effectués concernent les réponses relatives aux questions suivantes:

Question	Compartiment concerné
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? <i>Une réponse a été ajoutée.</i>	BL Equities America BL Equities Japan BL Global Impact
Quelle était l'allocation des actifs ? <i>Le graphique a été ajusté.</i>	Tous les compartiments sauf le compartiment BL Bond Dollar

BL

Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

Question	Compartiment concerné
<p>Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?</p> <p><i>Le graphique « 2. Alignement des investissements sur la Taxinomie, hors obligations souveraines » a été ajusté.</i></p>	<p>BL Bond Emerging Markets Dollar BL Bond Emerging Markets Euro BL Bond Euro BL Emerging Markets BL Global 30 BL Global 50 BL Global 75 BL Global Bond Opportunities BL Global Flexible EUR BL Global Flexible USD</p>
<p>Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?</p> <p><i>Les arrondis ont été ajustés.</i></p>	<p>BL Bond Emerging Markets Dollar BL Equities Asia BL Equities Europe BL Global 30 BL Global Equities BL Global Flexible EUR BL Global Impact</p>

Il n'y a pas eu d'autres changements effectués qui impactent les états financiers réémis.

1 - Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le risque global de la SICAV, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("*Value at Risk*").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2 - Rémunération

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments s'aligne sur celle en vigueur au sein de sa maison-mère, la Banque de Luxembourg. Cette politique respecte les dispositions réglementaires et les valeurs auxquelles s'identifie BLI - Banque de Luxembourg Investments sur le long terme.

BLI - Banque de Luxembourg Investments respecte un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération totale de ses collaborateurs. La composante fixe représente une part suffisamment importante de la rémunération totale pour qu'une liberté complète puisse être exercée en matière de politique relative aux composantes variables de la rémunération, et notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. BLI - Banque de Luxembourg Investments se réserve le droit de revenir sur toute attribution de rémunération variable s'il s'avère que celle-ci a été accordée dans des conditions de mauvaise conduite. Dans de tels cas, BLI - Banque de Luxembourg Investments pourra exiger du collaborateur le remboursement de tout ou partie du montant alloué, jusqu'à trois années après son versement.

L'évolution de la rémunération des collaborateurs est liée à l'expérience accumulée et à la prise de nouvelles responsabilités, mais également à une appréciation annuelle de chaque collaborateur par la hiérarchie. Celle-ci s'appuie sur des critères qualitatifs plutôt que sur des critères quantitatifs. Lorsque critères quantitatifs il y a, ils s'expriment et s'apprécient davantage par rapport à l'atteinte d'objectifs de groupe. En aucun cas, le montant de la gratification n'est corrélé avec les performances financières qu'aurait pu générer un collaborateur.

Conformément à l'article 5 du règlement européen n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments prend en compte les risques en matière de durabilité.

De manière concrète, BLI - Banque de Luxembourg Investments considère que la transition vers une économie équilibrée et durable fait partie intégrante de ses objectifs et que chacun a un rôle actif à y jouer. Les facteurs de durabilité étant intégrés dans les critères d'appréciation qualitative de la rémunération au même titre que les autres critères pertinents, chaque collaborateur participe activement à l'atteinte des objectifs de BLI - Banque de Luxembourg Investments en matière de durabilité.

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments est revue chaque année et son implémentation fait l'objet d'une évaluation annuelle indépendante.

Au cours de l'exercice social 2022, une rémunération totale de EUR 9,532 millions a été payée à un nombre moyen de 64 employés, avec une composante variable pondérée à 30%. La rémunération totale payée aux 20 preneurs de risques matériels identifiés s'élevait à EUR 5,409 millions, avec une composante variable pondérée à 43%.

Le détail de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution

BL

Informations supplémentaires (non-auditées) (suite)

au 30 septembre 2023

des rémunérations et des avantages, la composition du comité de rémunération et l'intégration des facteurs de durabilité, est disponible sans frais sur simple demande des investisseurs sur www.bli.lu.

3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

4 - Total Expense Ratio ("TER")

Les TER présentés dans la page "Statistiques" de chaque compartiment sont calculés conformément à la Directive pour le calcul et la publication du "Total Expense Ratio" (TER) pour les placements collectifs de capitaux, émise le 16 mai 2008 et telle que modifiée par l'*Asset Management Association Switzerland* en date du 5 août 2021.

Chaque TER est calculé sur les 12 derniers mois précédant la date de ce rapport.

Les frais sur transactions ne sont pas repris dans le calcul des TER.

5 - Informations en matière de durabilité

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) tel que modifié, il est noté que :

- pour le compartiment BL Bond Dollar, référencé à l'article 6 :

Les investissements sous-jacents du compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- pour tous les autres compartiments, référencés sous l'article 8 ou 9, l'annexe (non auditée) du RTS est présentée dans les pages ci-après.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities America

Identifiant d'entité juridique : 549300BWW5Y2B8XNPD44

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,4%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Avant la mise en œuvre de la politique d'investissement, le gestionnaire a veillé à réduire l'univers d'investissements du produit financier de 20% à travers l'exclusion des émetteurs sur base de leur notation ESG ainsi que de leur intensité carbone.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 45,4% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Dans le contexte du label ISR détenu par le compartiment, le gestionnaire s'est engagé à surperformer les indicateurs d'impact concrets et mesurables par rapport à son marché de référence².

	BL Equities America	MSCI USA
Score ESG	5,57	5,40
Environnement	6,67	6,13
Intensité carbone	27,50 (100%)	109,88 (100%)
Climate Change Theme Score	9,27 (100%)	8,94 (100%)
Social	5,16	4,96
Human Capital Theme Score	4,44 (100%)	4,38 (100%)
Nombre de controverses graves liées aux ressources humaines	17,16% (100%)	26,04% (100%)
Gouvernance	5,60	5,53
Corporate Governance Theme Score	6,61 (100%)	6,49 (100%)
Normes Globales		0
Signataires du UN Global Compact	36,02% (100%)	32,81% (99%)
UN Global Compact Watchlist	16,1% (100%)	19,4% (100%)
UN Global Compact Fail	0% (100%)	0% (100%)

Scores sur 10

(%) : Couverture des données du fonds et de l'univers respectivement

Le fonds exclue 20% des valeurs les pires notées en termes ESG de son univers d'investissement

Les objectifs liés aux indicateurs d'impact consistent à surperformer l'indice de référence sur le long terme

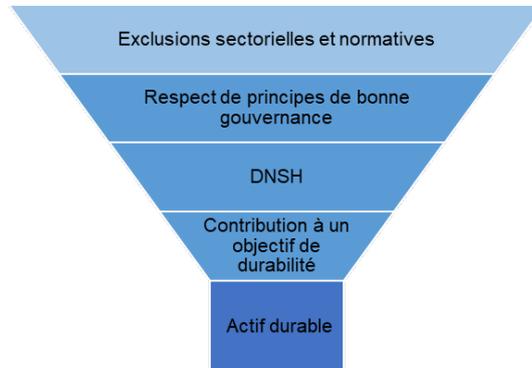
● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

² L'indice de marché MSCI USA est utilisé à des fins d'illustration uniquement. Il ne représente pas un indice de référence dans le sens de l'article 9 SFDR. Par ailleurs, il ne représente pas un indice de référence dans le sens du règlement (UE) 2016/1011.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

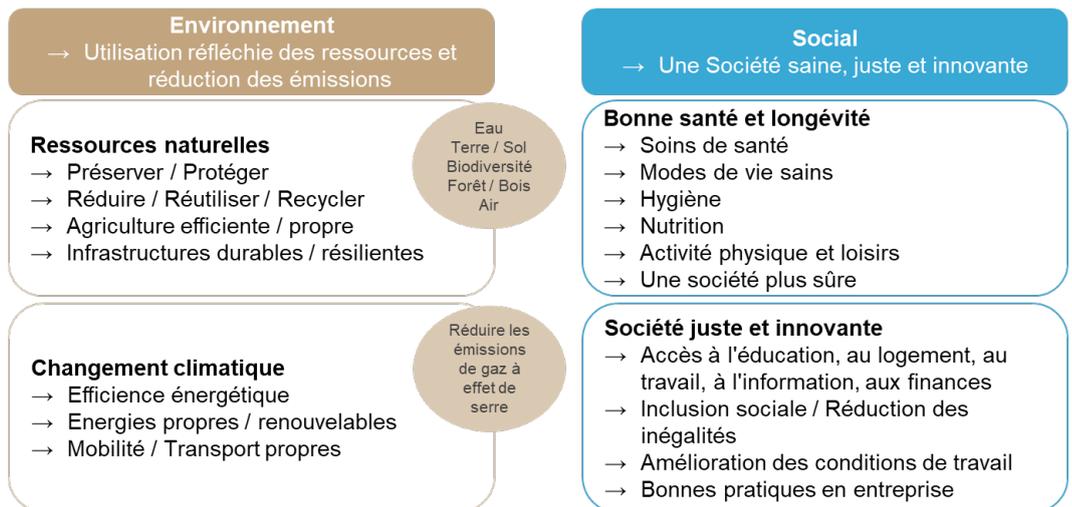
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs
Microsoft	Technologie de l'information	9,39%
Visa	Finance	6,06%
MasterCard	Finance	4,91%
Apple	Technologie de l'information	4,67%
Becton Dickinson	Santé	4,40%
Unitedhealth Group	Santé	4,22%
Constellation Brands	Consommation de base	4,05%
Lowes Companies	Consommation discrétionnaire	3,99%
Nike	Consommation discrétionnaire	3,55%
TJX	Consommation discrétionnaire	3,22%
Adobe	Technologie de l'information	3,16%
Alphabet	Communication	3,04%
Amazon.com	Consommation discrétionnaire	2,76%
Abbott Laboratories	Santé	2,70%
Roper Industries	Technologie de l'information	2,70%

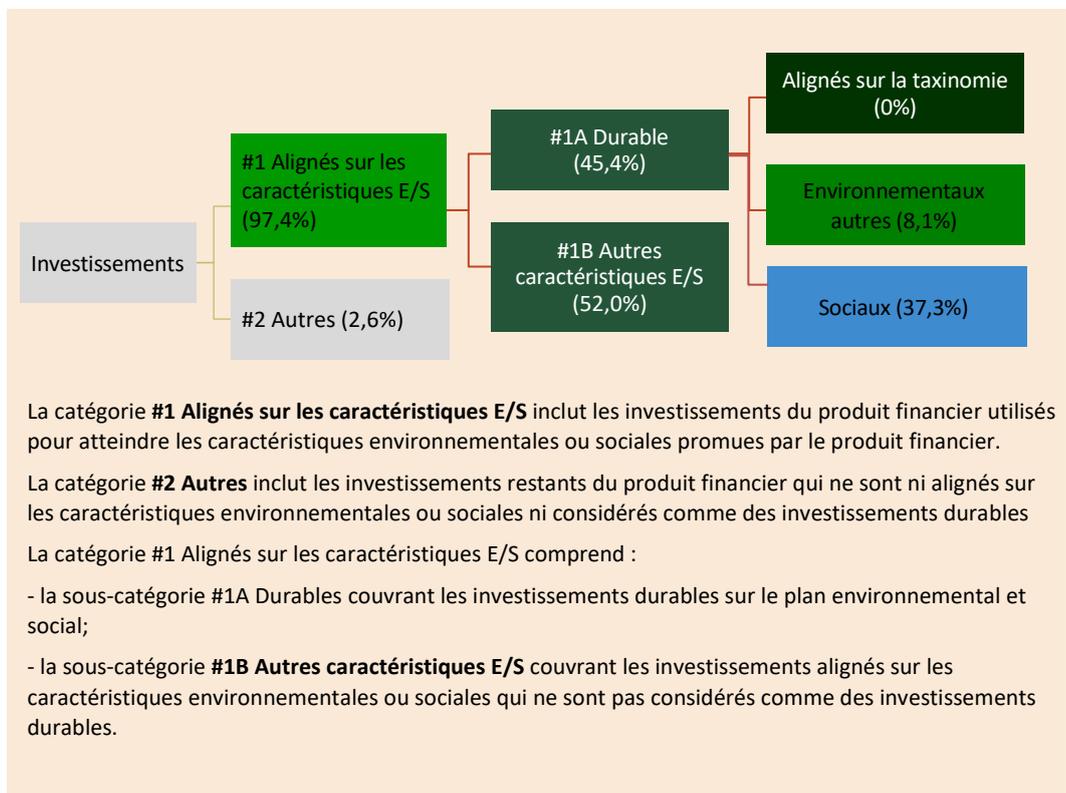


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

45,4% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	0,6%	Matériaux	0,6%
Industrie	12,1%	Biens d'équipement	7,4%
		Services commerciaux et professionnels	1,5%
		Transports	3,2%
Consommation discrétionnaire	17,2%	Automobiles et composants automobiles	1,4%
		Biens de consommation durables et habillement	3,6%
		Services consommateurs	1,5%
		Vente au détail	10,7%
Biens de consommation de base	9,4%	Produits alimentaires, boissons et tabac	8,5%
		Produits domestiques et de soin personnel	0,9%
Soins de santé	21,6%	Équipements et services de santé	11,3%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	10,3%
Finance	12,6%	Services financiers diversifiés	12,6%
Technologies de l'information	20,7%	Logiciels et services	15,2%
		Matériel et équipements liés aux technologies	4,7%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	0,7%
Services de communication	3,0%	Médias et divertissement	3,0%



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

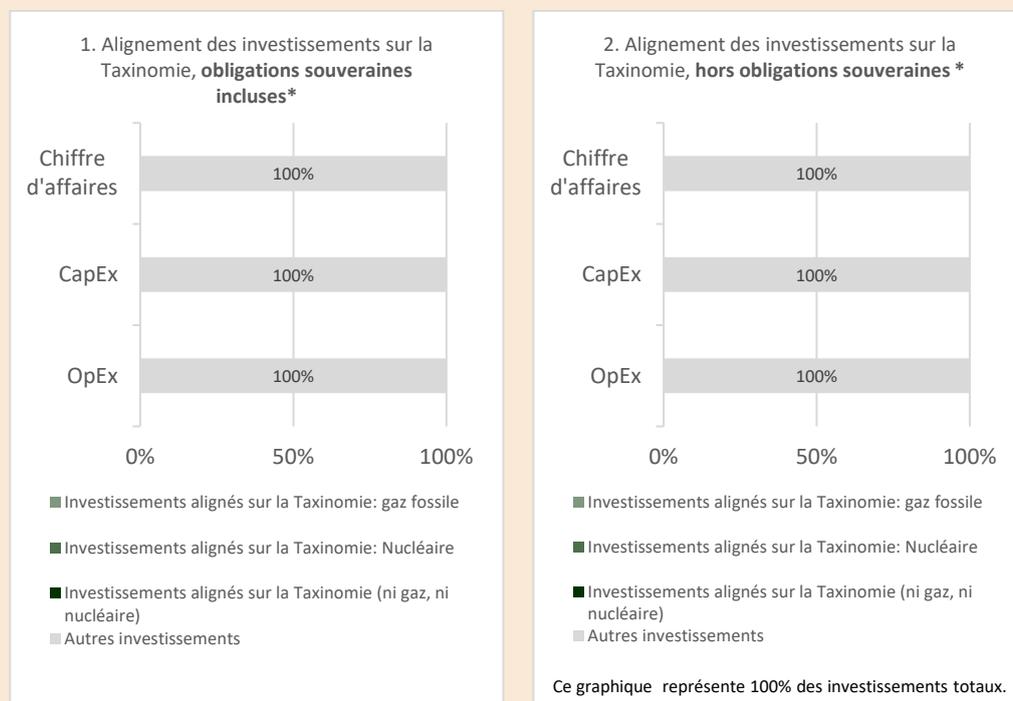
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

8,1% des actifs nets du produit financier. Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

37,4% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur

- sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
 - d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.
- Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.
- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL American Small & Mid Caps

Identifiant d'entité juridique : 5493005EJRBRK3M8BG76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 59,2%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 59,2% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

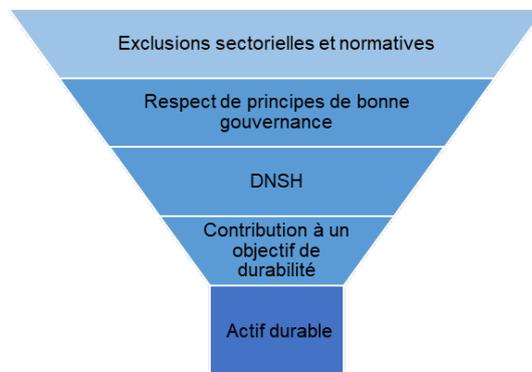
d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

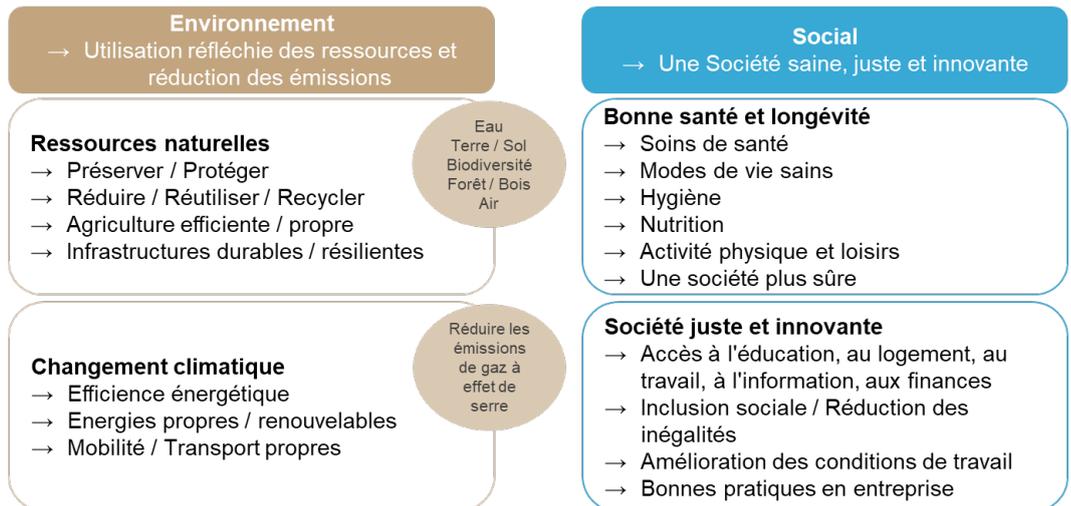
L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques

de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site

web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs
Verisk Analytics	Industrie	4,51%
Tyler Technologies	Technologie de l'information	3,73%
Resmed	Santé	3,54%
SiteOne Landscape Supply	Industrie	3,16%
Chemed	Santé	3,01%
Pool	Consommation discrétionnaire	2,85%
Verisign Inc	Technologie de l'information	2,81%
Check Point Software	Technologie de l'information	2,75%
MSCI	Finance	2,67%
Aptargroup	Matériaux	2,66%
Waters	Santé	2,59%
CDW Corp	Technologie de l'information	2,57%
Church + Dwight	Consommation de base	2,55%
ANSYS	Technologie de l'information	2,53%
Jack Henry + Associates	Finance	2,33%



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

59,2% des actifs nets du produit financier.

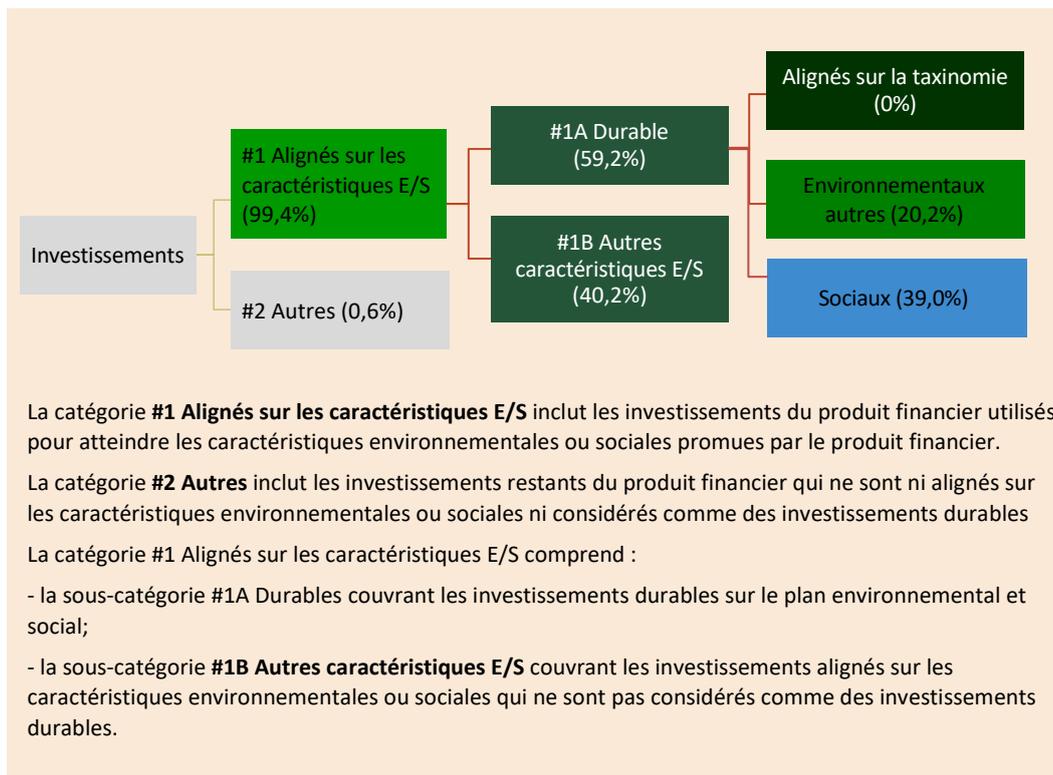
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	2,7%	Matériaux	2,7%
Industrie	26,2%	Biens d'équipement	15,0%
		Services commerciaux et professionnels	11,2%
Consommation discrétionnaire	12,1%	Services consommateurs	2,3%
		Vente au détail	9,9%
Biens de consommation de base	6,3%	Produits alimentaires, boissons et tabac	2,7%
		Produits domestiques et de soin personnel	3,6%
Soins de santé	21,3%	Équipements et services de santé	15,1%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	6,2%
Finance	5,0%	Services financiers diversifiés	5,0%
Technologies de l'information	25,2%	Logiciels et services	18,2%
		Matériel et équipements liés aux technologies	7,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

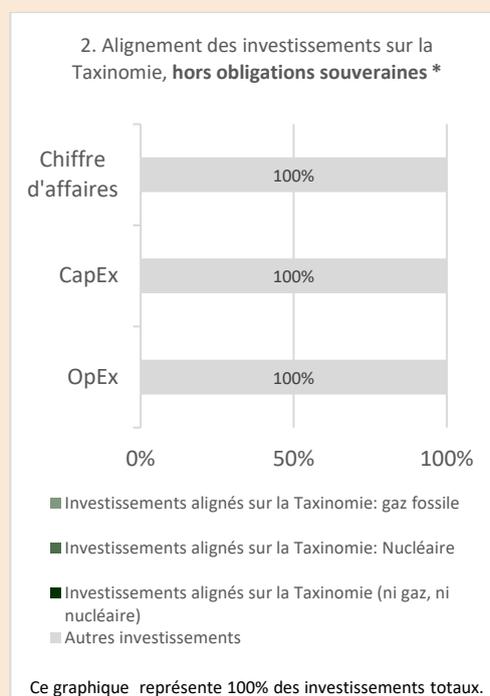
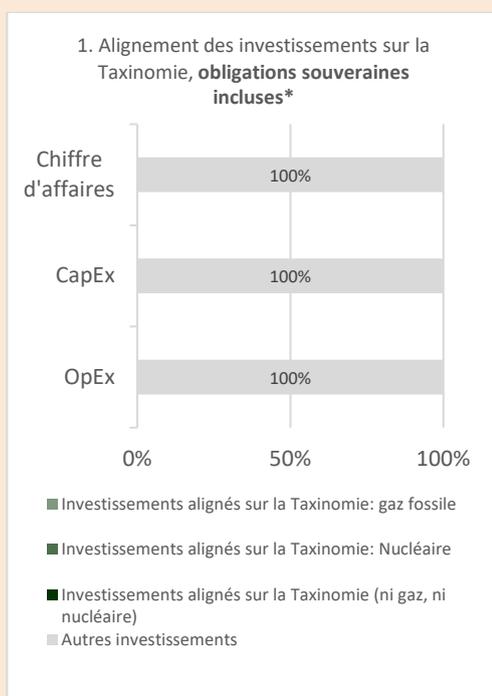
■ Oui

■ Dans le gaz fossile

■ Dans l'énergie nucléaire

✘ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

20,2% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

39,0% des actifs nets du produit financier



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des évènements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

caractéristiques environnementales ou sociales promues?

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

n.a.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Europe

Identifiant d'entité juridique : 549300R5SEH47LOQIG19

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71,1%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Avant la mise en œuvre de la politique d'investissement, le gestionnaire a veillé à réduire l'univers d'investissements du produit financier de 20% à travers l'exclusion des émetteurs sur base de leur notation ESG ainsi que de leur intensité carbone.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 71,1% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Dans le contexte du label ISR détenu par le compartiment, le gestionnaire s'est engagé à surperformer les indicateurs d'impact concrets et mesurables par rapport à son marché de référence².

	BL Equities Europe	MSCI Europe
Score ESG	6,2	6,0
Environnement	6,4	6,4
Intensité carbone	71,1 (100%)	93,5 (100%)
Climate Change Theme Score	9,4 (100%)	8,9 (100%)
Social	5,4	5,3
Human Capital Theme Score	5,7 (100%)	5,4 (100%)
Nombre de controverses graves liées aux ressources humaines	3,44% (100%)	7,94% (100%)
Gouvernance	6,7	6,4
Corporate Governance Theme Score	7,7 (100%)	7,6 (100%)
Normes Globales		
Signataires du UN Global Compact	86% (100%)	87% (99%)
UN Global Compact Watchlist	8,8% (100%)	15,9% (100%)
UN Global Compact Fail	0,00% (100%)	1,00% (100%)

Scores sur 10

(%): Couverture des données du fonds et de l'univers respectivement

Le fonds exclue 20% des valeurs les pires notées en termes ESG de son univers d'investissement

Les objectifs liés aux indicateurs d'impact consistent à surperformer l'indice de référence sur le long terme

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

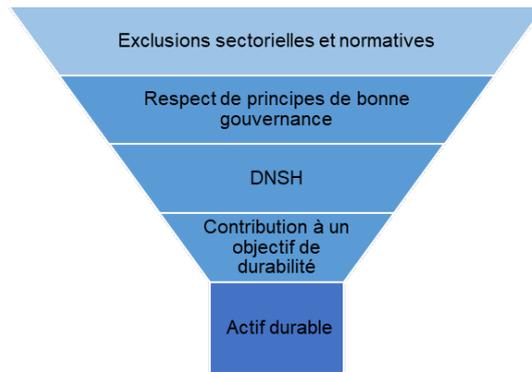
n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus

² L'indice de marché MSCI Europe est utilisé à des fins d'illustration uniquement. Il ne représente pas un indice de référence dans le sens de l'article 9 SFDR. Par ailleurs, il ne représente pas un indice de référence dans le sens du règlement (UE) 2016/1011.

d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

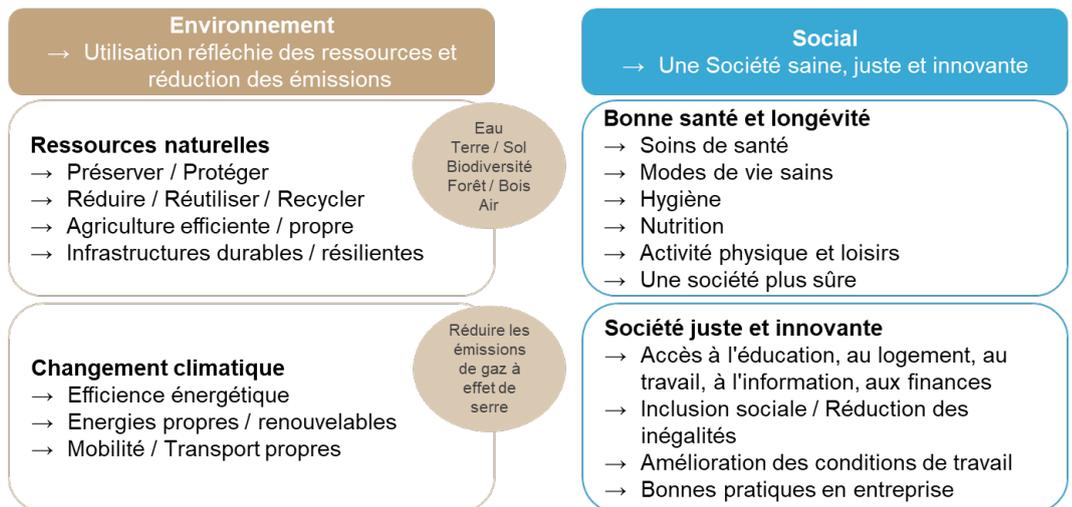
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales

incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Nestlé	Consommation de base	4,8%	Suisse
Reckitt Benckiser	Consommation de base	4,7%	Royaume Uni
Roche Holding	Santé	4,4%	Suisse
SGS SA	Industrie	4,3%	Suisse
Air Liquide	Matériaux	4,1%	France
SAP	Technologie de l'information	4,0%	Allemagne
Assa Abloy	Industrie	3,8%	Suède
Unilever	Consommation de base	3,8%	Royaume Uni
Legrand	Industrie	3,7%	France
LVMH	Consommation discrétionnaire	3,5%	France
EssilorLuxottica	Santé	3,4%	France
Diageo	Consommation de base	3,4%	Royaume Uni
Pernod Ricard	Consommation de base	3,2%	France
Alcon Inc Reg	Santé	3,2%	Suisse
Deutsche Boerse	Finance	3,0%	Allemagne

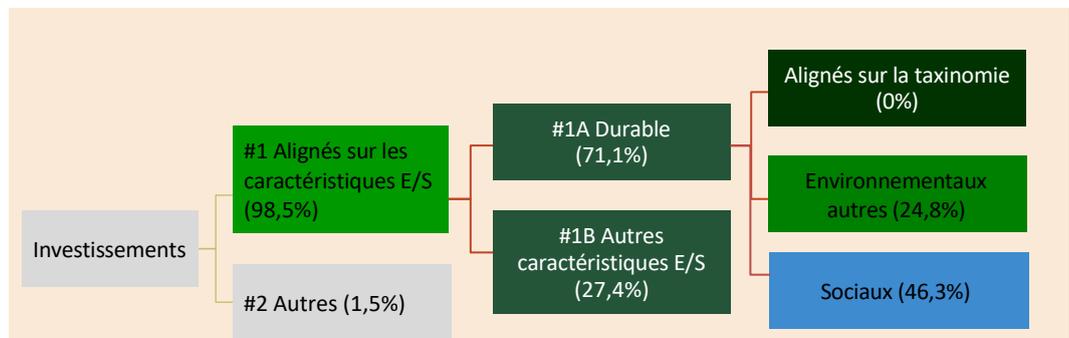


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

71,1% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	13,3%	Matériaux	13,3%
Industrie	25,9%	Biens d'équipement	16,2%
		Services commerciaux et professionnels	9,6%
Consommation discrétionnaire	7,7%	Biens de consommation durables et habillement	5,8%
		Vente au détail	1,9%
Biens de consommation de base	22,4%	Produits alimentaires, boissons et tabac	11,5%
		Produits domestiques et de soin personnel	11,0%
Soins de santé	17,3%	Équipements et services de santé	7,8%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	9,5%
Finance	3,0%	Services financiers diversifiés	3,0%
Technologies de l'information	8,9%	Logiciels et services	5,0%
		Matériel et équipements liés aux technologies	2,1%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	1,8%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³** ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

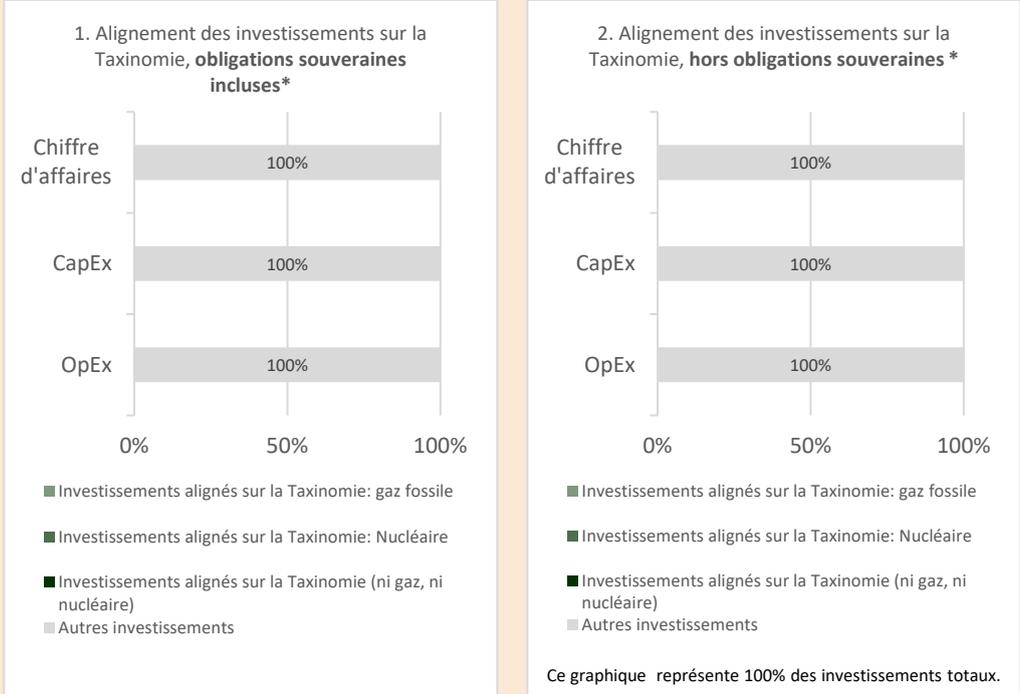
Non

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

24,8% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

46,3% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des évènements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;

- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
 - d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.
- Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.
- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Europe PEA

Identifiant d'entité juridique : 5493003QYLWCFCA29Z56

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 76,0%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 76,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

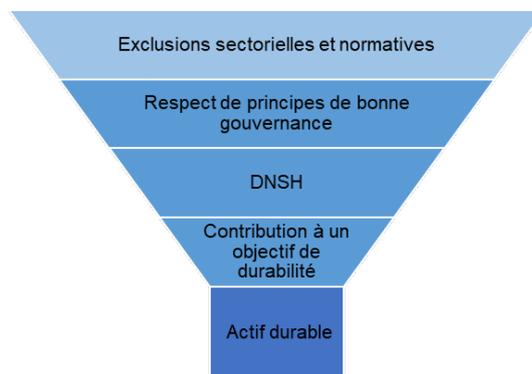
d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

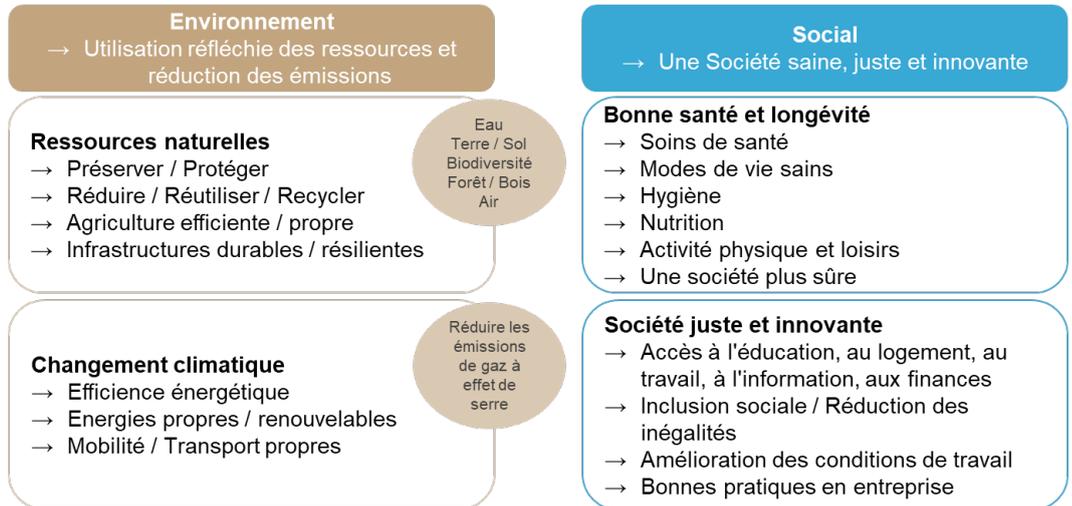
L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées.

L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP	Technologie de l'information	4,0%	Allemagne
Assa Abloy	Industrie	4,0%	Suède
Air Liquide	Matériaux	4,0%	France
LVMH	Consommation discrétionnaire	3,5%	France
Legrand	Industrie	3,5%	France
Industria De Diseno Textil	Consommation discrétionnaire	3,5%	Espagne
EssilorLuxottica	Santé	3,4%	France
Wolters Kluwer	Industrie	3,3%	Pays-Bas
L'Oreal	Consommation de base	3,3%	France
Pernod Ricard	Consommation de base	3,3%	France
Deutsche Boerse	Finance	3,2%	Allemagne
Novo Nordisk	Santé	3,2%	Danemark
Schneider Electric	Industrie	3,0%	France
Heineken NV	Consommation de base	2,5%	Pays-Bas
Nestlé	Consommation de base	2,4%	Suisse

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS)..



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

76,0% des actifs nets du produit financier.

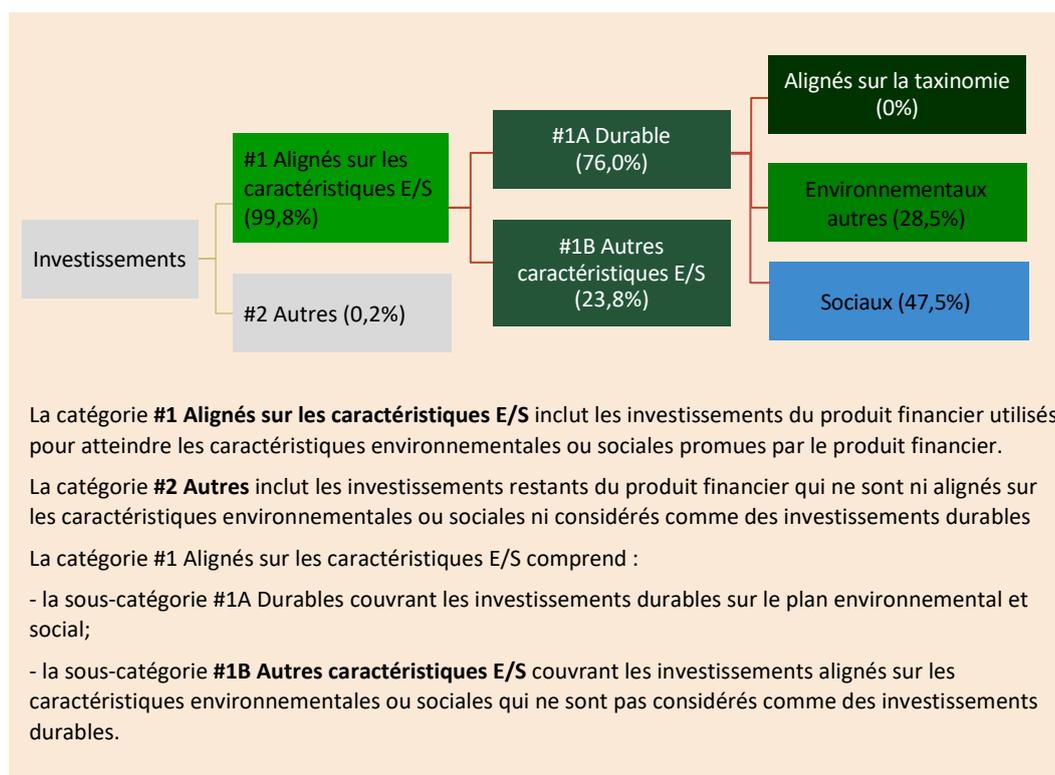
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	13,9%	Matériaux	13,9%
Industrie	24,7%	Biens d'équipement	19,2%
		Services commerciaux et professionnels	5,5%
Consommation discrétionnaire	9,6%	Biens de consommation durables et habillement	6,2%
		Vente au détail	3,5%
Biens de consommation de base	18,1%	Produits alimentaires, boissons et tabac	11,0%
		Produits domestiques et de soin personnel	7,2%
Soins de santé	17,4%	Équipements et services de santé	7,9%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	9,6%
Finance	3,2%	Services financiers diversifiés	3,2%
Technologies de l'information	11,8%	Logiciels et services	7,3%
		Matériel et équipements liés aux technologies	2,7%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	1,7%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

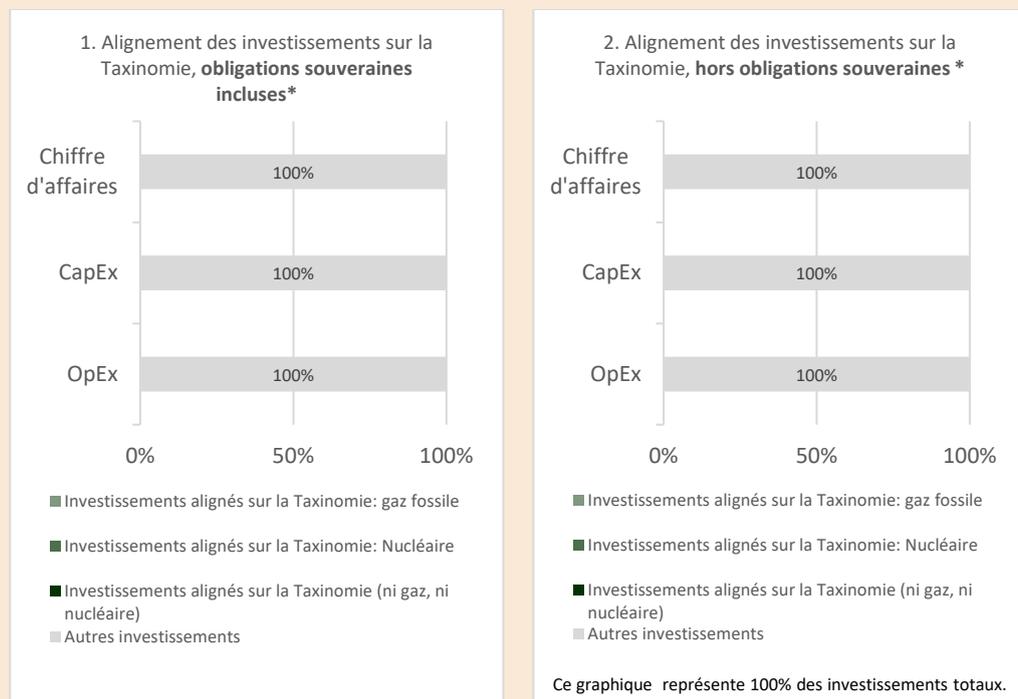
■ Oui

■ Dans le gaz fossile

■ Dans l'énergie nucléaire

✗ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

28,5% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

47,5% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des évènements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL European Small & Mid Caps

Identifiant d'entité juridique : 549300Y8KC3XJXBFIP12

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 48,1%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 48,1% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

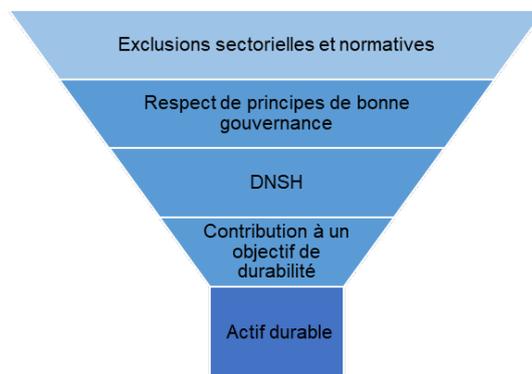
d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

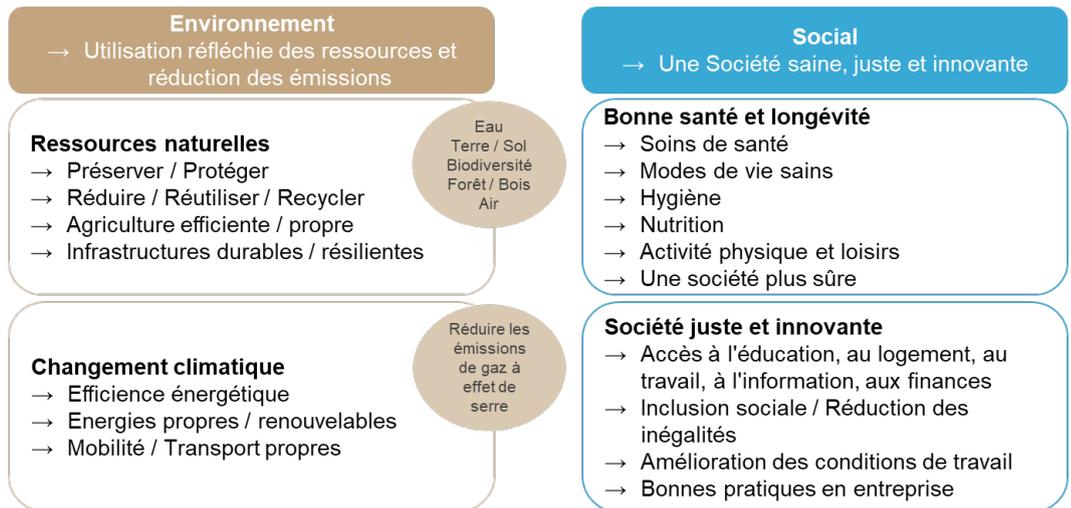
L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées.

L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site

web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sopra Steria Group	Technologie de l'information	4,94%	France
Amplifon	Santé	4,85%	Italie
Viscofan	Consommation de base	4,70%	Espagne
Brunello Cucinelli	Consommation discrétionnaire	4,43%	Italie
Gerresheimer	Santé	4,28%	Allemagne
Krones	Industrie	4,17%	Allemagne
Virbac	Santé	3,99%	France
Loomis	Industrie	3,83%	Suède
Interpump	Industrie	3,54%	Italie
Fagron	Santé	3,33%	Belgique
Mycronic	Technologie de l'information	3,24%	Suède
De'Longhi	Consommation discrétionnaire	3,03%	Italie
Rotork	Industrie	2,73%	Royaume-Uni
Carl Zeiss Meditec	Santé	2,66%	Allemagne
Interroll Holding	Industrie	2,63%	Suisse

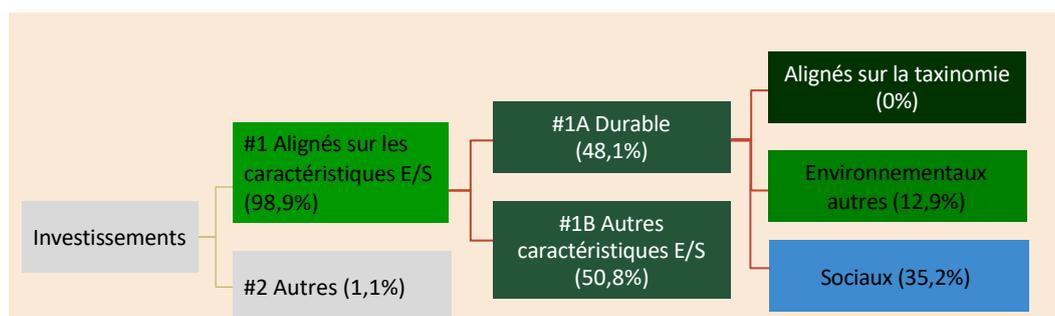
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

48,1% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Industrie	32,2%	Biens d'équipement	27,6%
		Services commerciaux et professionnels	4,6%
Consommation discrétionnaire	9,4%	Biens de consommation durables et habillement	9,4%
Biens de consommation de base	17,1%	Produits alimentaires, boissons et tabac	17,1%
Soins de santé	21,1%	Équipements et services de santé	12,9%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	8,3%
Technologies de l'information	17,1%	Logiciels et services	6,3%
		Matériel et équipements liés aux technologies	10,8%
Services de communication	1,0%	Médias et divertissement	1,0%
Immobilier	0,9%	Immobilier	0,9%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

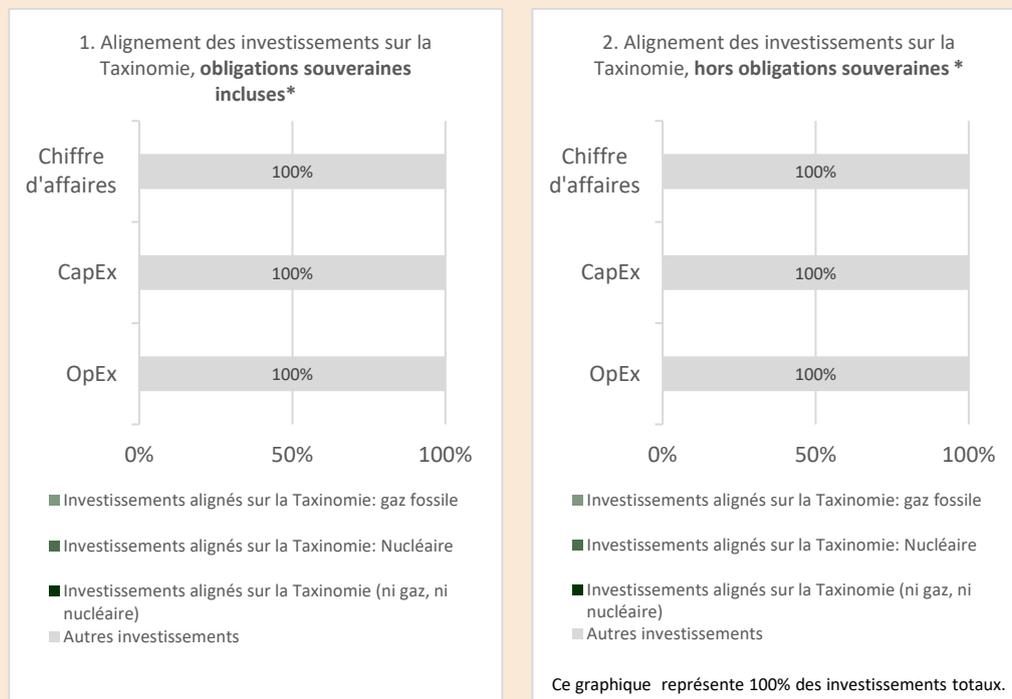
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

12,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

35,2% des actifs nets du produit financier



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité

carbone sur une période de 5 ans) ;

- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL European Family Businesses

Identifiant d'entité juridique : 549300K7642E0RMERZ36

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 49,1%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 49,1% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

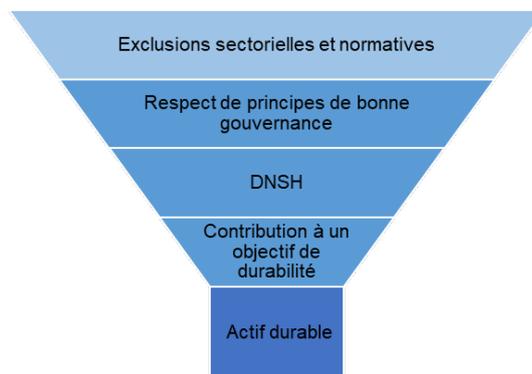
d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

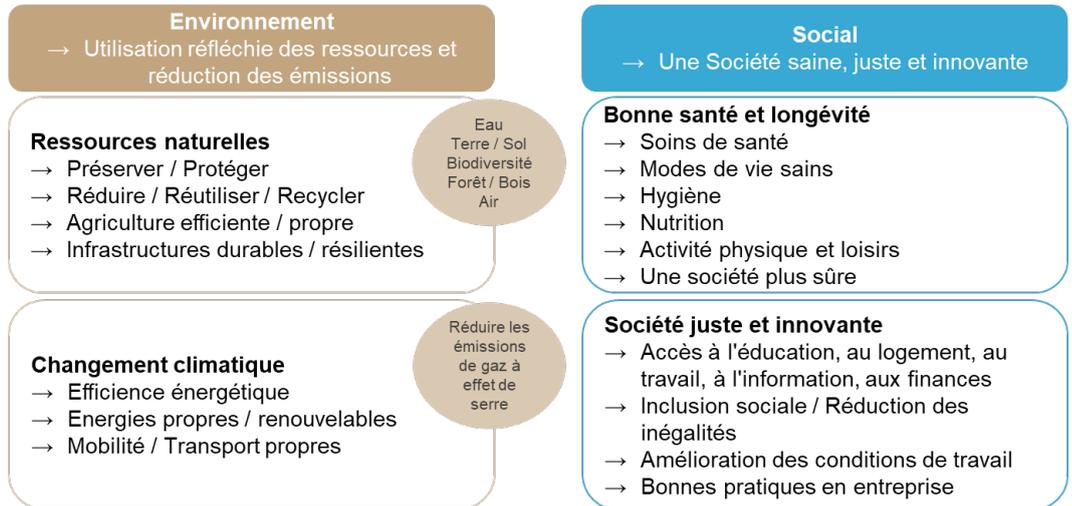
L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées.

L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Virbac	Santé	4,41%	France
Bossard	Industrie	4,34%	Suisse
Sol	Matériaux	4,13%	Italie
Kinopolis	Communications	3,98%	Belgique
LVMH	Consommation discrétionnaire	3,91%	France
Belimo Holding	Industrie	3,56%	Suisse
Interpump	Industrie	3,45%	Italie
Warehouses De	Immobilier	3,44%	Belgique
Stroeer SE	Communications	3,42%	Allemagne
Brunello Cucinelli	Consommation discrétionnaire	3,06%	Italie
De'Longhi	Consommation discrétionnaire	2,94%	Italie
EssilorLuxottica	Santé	2,92%	France
Daive Campari	Consommation de base	2,86%	Pays-Bas
Robertet	Matériaux	2,85%	France
Technogym	Consommation discrétionnaire	2,84%	Italie

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

49,1% des actifs nets du produit financier.

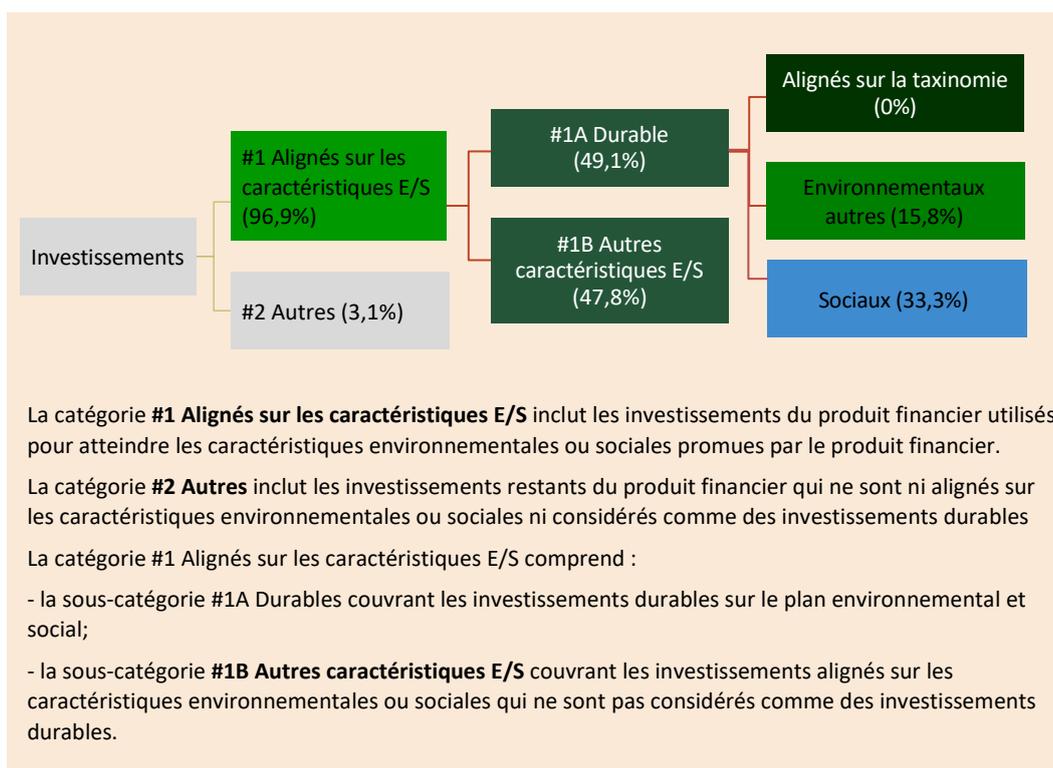
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	7,0%	Matériaux	7,0%
Industrie	26,5%	Biens d'équipement	22,4%
		Services commerciaux et professionnels	2,1%
		Transports	2,0%
Consommation discrétionnaire	15,5%	Biens de consommation durables et habillement	15,5%
Biens de consommation de base	9,5%	Produits alimentaires, boissons et tabac	7,5%
		Produits domestiques et de soin personnel	2,0%
Soins de santé	18,9%	Équipements et services de santé	11,9%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	6,9%
Technologies de l'information	8,8%	Logiciels et services	4,7%
		Matériel et équipements liés aux technologies	4,1%
Services de communication	7,4%	Médias et divertissement	7,4%
Immobilier	3,4%	Immobilier	3,4%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

■ Oui

■ Dans le gaz fossile

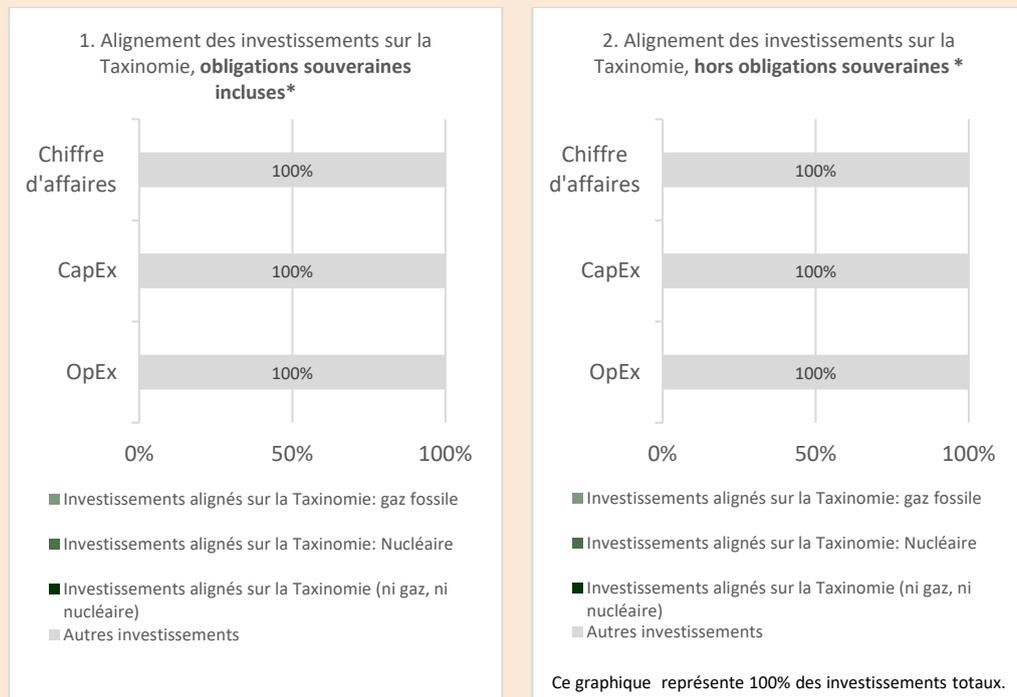
■ Dans l'énergie nucléaire

✗ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

activités transitoires et habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

15,8% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

33,3% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des évènements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Japan

Identifiant d'entité juridique : 549300GYWJW4JSSE9560

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 63,7%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Avant la mise en œuvre de la politique d'investissement, le gestionnaire a veillé à réduire l'univers d'investissements du produit financier de 20% à travers l'exclusion des émetteurs sur base de leur notation ESG ainsi que de leur intensité carbone.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 63,7% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Dans le contexte du label ISR détenu par le compartiment, le gestionnaire s'est engagé à surperformer les indicateurs d'impact concrets et mesurables par rapport à son marché de référence².

	BL Equities Japan	MSCI Japan
ESG Quality Score	7,12	7,34
Environnement		
Intensité carbone	45,5 (100%)	81,1 (100%)
Score de controverses environnementales	10,00 (100%)	9,65 (100%)
Social		
Score de controverses sociales	8,50 (100%)	6,16 (100%)
Gouvernance		
Score de controverses liées à la gouvernance	9,94 (100%)	8,25 (100%)
Normes Globales		
Signataires du UN Global Compact	56,5% (100%)	59,9% (100%)
UN Global Compact Compliant	100,0% (100%)	98,1% (100%)
UN Global Compact Watchlist	0,0% (100%)	1,7% (100%)
UN Global Compact Fail	0,0% (100%)	0,2% (100%)

Scores sur 10

(%): Couverture des données du fonds et de l'univers respectivement

Le fonds exclut 20% des valeurs les moins bien notées en termes ESG de son univers d'investissement

Le fonds vise à surperformer l'indice sur l'intensité carbone et le score de controverses sociales

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

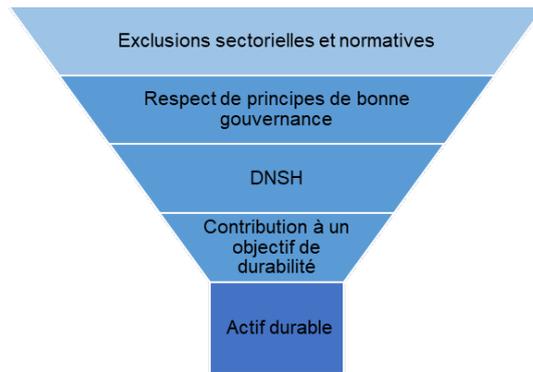
n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus

² L'indice de marché MSCI Japan est utilisé à des fins d'illustration uniquement. Il ne représente pas un indice de référence dans le sens de l'article 9 SFDR. Par ailleurs, il ne représente pas un indice de référence dans le sens du règlement (UE) 2016/1011.

d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

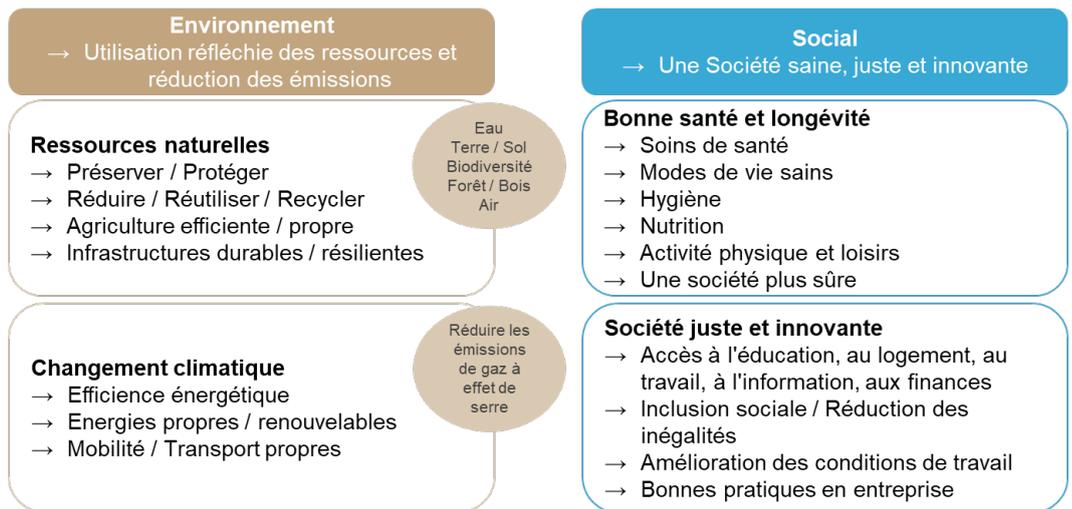
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

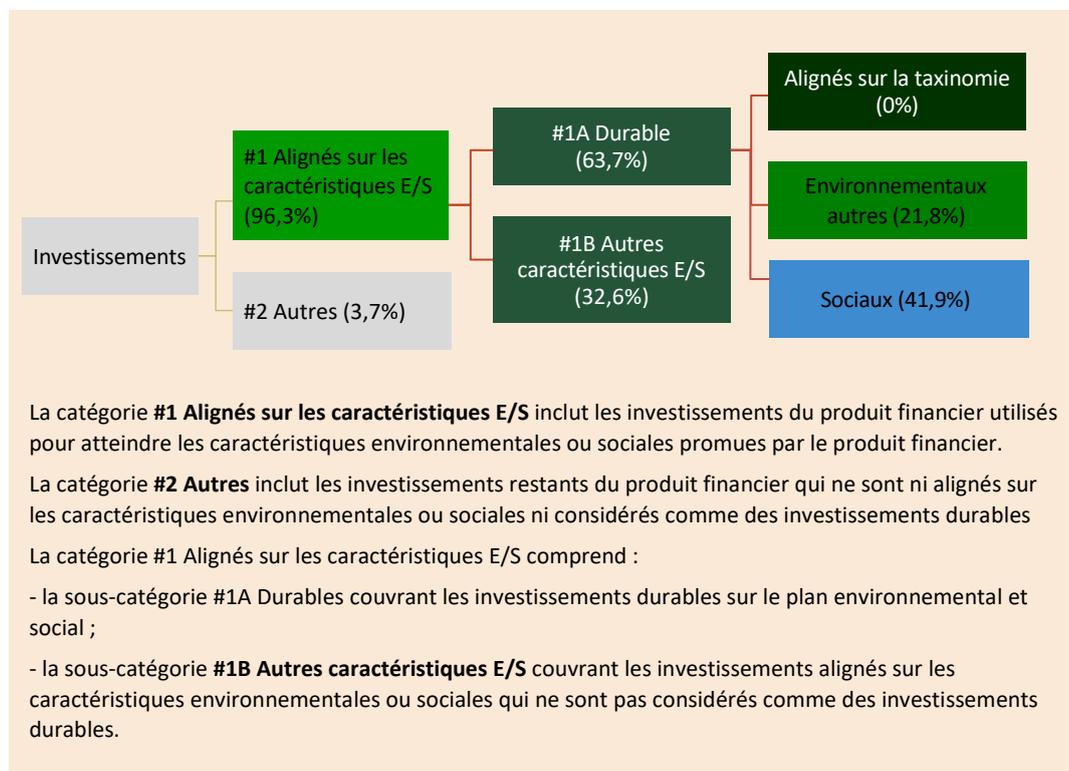
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs
SECOM	Industrie	3,3%
Rohto Pharmaceutical	Consommation de base	3,0%
Nichirei Corp	Consommation de base	2,9%
Unicharm	Consommation de base	2,5%
Disco	Technologie de l'information	2,4%
Japan Exchange Group Inc	Finance	2,4%
Nomura Research Institute Ltd Reg	Technologie de l'information	2,4%
MatsukiyoCocokara	Consommation de base	2,3%
Keyence	Technologie de l'information	2,3%
Otsuka	Technologie de l'information	2,3%
Murata Manufacturing	Technologie de l'information	2,3%
Recruit Holdings	Industrie	2,1%
Asahi Intecc	Santé	2,1%
Calbee	Consommation de base	2,1%
OBIC	Technologie de l'information	2,1%

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

63,7% des actifs nets du produit financier.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	4,5%	Matériaux	4,5%
Industrie	24,6%	Biens d'équipement	17,0%
		Services commerciaux et professionnels	7,6%
Consommation discrétionnaire	5,9%	Automobiles et composants automobiles	1,5%
		Biens de consommation durables et habillement	3,2%
		Vente au détail	1,2%
Biens de consommation de base	23,7%	Vente au détail de produits alimentaires et de produits de première nécessité	4,3%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	8,7%
		Produits domestiques et de soin personnel	10,8%
Soins de santé	11,4%	Équipements et services de santé	9,6%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	1,8%
Finance	2,4%	Services financiers diversifiés	2,4%
Technologies de l'information	20,3%	Logiciels et services	8,4%
		Matériel et équipements liés aux technologies	6,1%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	5,9%
Services de communication	2,9%	Médias et divertissement	2,9%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

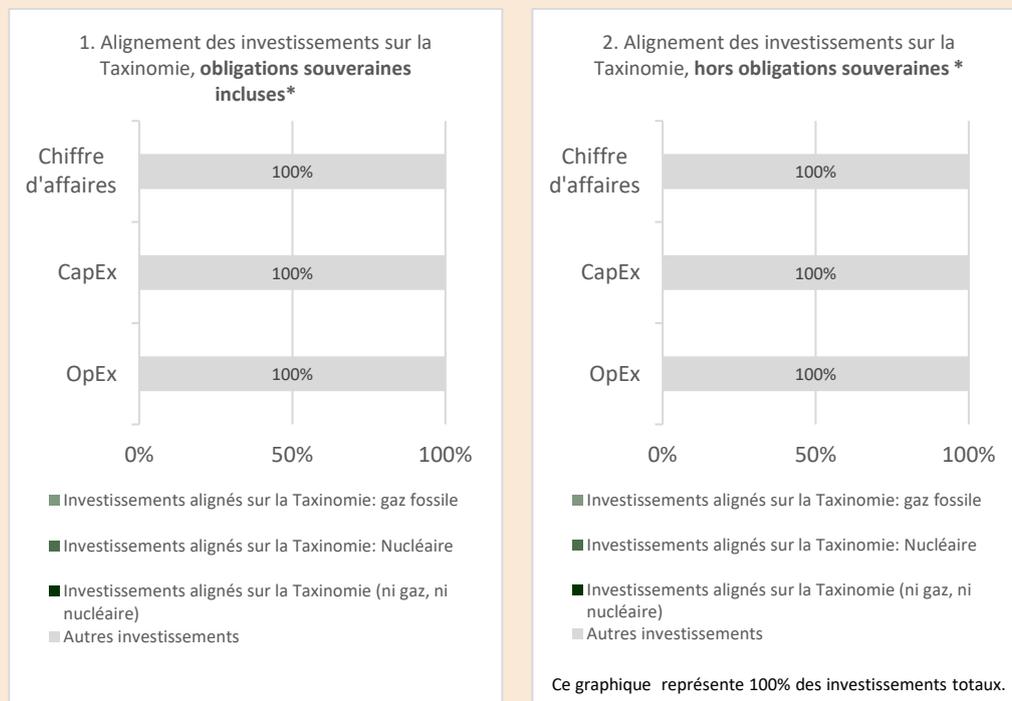
Non

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

21,8% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

41,9% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des évènements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;

- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
 - d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.
- Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.
- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Asia

Identifiant d'entité juridique : 549300JRZVSYK4B77Q10

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23,9%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 23,9% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

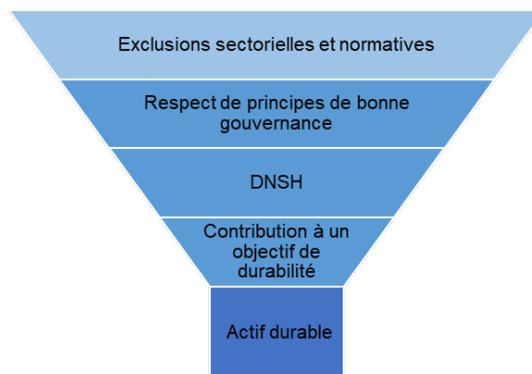
d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

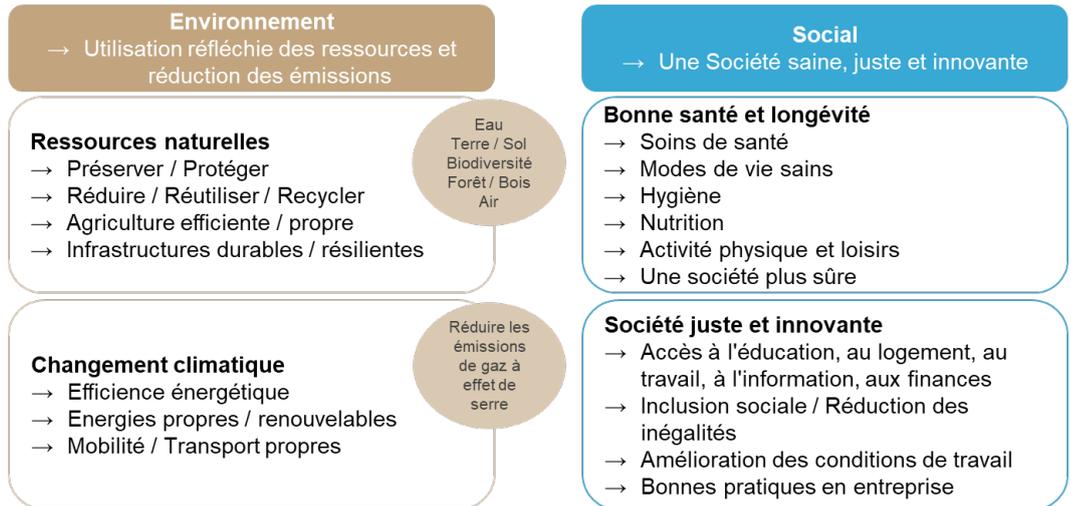
L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées.

L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Technologie de l'information	7,89%	Taiwan
Netease	Communication	5,86%	Chine
Samsung Electronics	Technologie de l'information	5,48%	Corée du Sud
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	4,91%	Chine
Tata Consultancy Services	Technologie de l'information	4,35%	Inde
Yum China Holdings	Consommation discrétionnaire	4,05%	Chine
Kweichow Moutai	Consommation de base	3,98%	Chine
Thai Beverage	Consommation de base	3,78%	Thaïlande
Hong Kong Exchange & Clearing	Finance	3,69%	Hong Kong
President Chain Store	Consommation de base	3,52%	Taiwan
Kalbe Farma	Santé	2,86%	Indonésie
Vietnam Dairy Product	Consommation de base	2,74%	Vietnam
Infosys	Technologie de l'information	2,64%	Inde
Want Want China	Consommation de base	2,46%	Chine
CP All	Consommation de base	2,38%	Thaïlande

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

23,9% des actifs nets du produit financier.

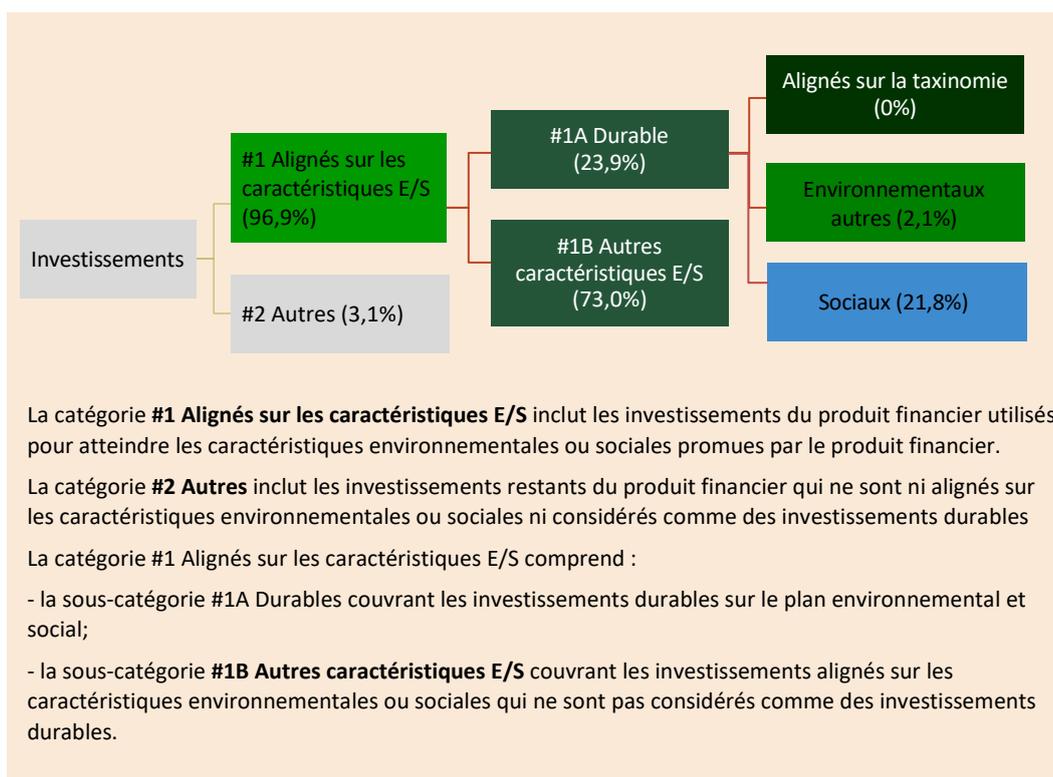
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	1,0%	Matériaux	1,0%
Industrie	6,5%	Biens d'équipement	2,1%
		Services commerciaux et professionnels	2,0%
		Transports	2,3%
		Automobiles et composants automobiles	1,5%
Consommation discrétionnaire	14,6%	Biens de consommation durables et habillement	1,1%
		Services consommateurs	5,3%
Biens de consommation de base	33,6%	Vente au détail	6,8%
		Vente au détail de produits alimentaires et de produits de première nécessité	6,8%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	23,7%
		Produits domestiques et de soin personnel	3,1%
Soins de santé	2,9%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	2,9%
Finance	3,7%	Services financiers diversifiés	3,7%
Technologies de l'information	28,1%	Logiciels et services	7,0%
		Matériel et équipements liés aux technologies	7,9%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	13,2%
Services de communication	6,3%	Médias et divertissement	6,3%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

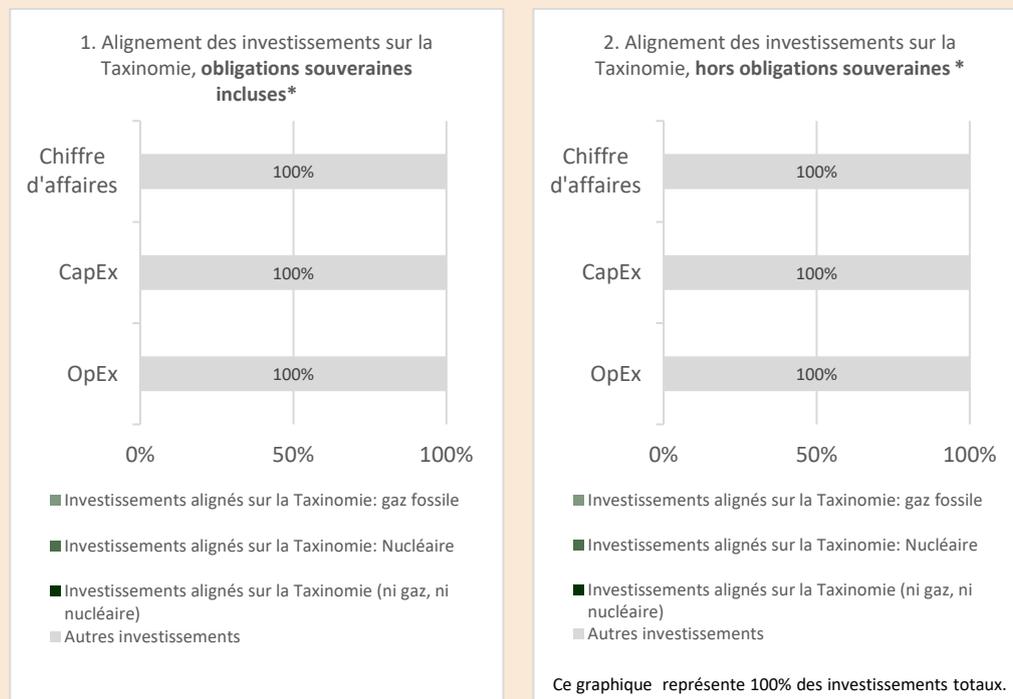
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

2,1% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

21,8% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des évènements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;

- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
 - d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.
- Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.
- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Emerging Markets

Identifiant d'entité juridique : 549300L24DQ2715SMG66

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 35,8%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Avant la mise en œuvre de la politique d'investissement, le gestionnaire a veillé à réduire l'univers d'investissements du produit financier de 20% à travers l'exclusion des émetteurs sur base de leur notation ESG ainsi que de leur intensité carbone.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 35,8% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Dans le contexte du label ISR détenu par le compartiment, le gestionnaire s'est engagé à surperformer les indicateurs d'impact concrets et mesurables par rapport à son marché de référence².

	BL Equities Emerging Markets	MSCI Emerging Markets
ESG Quality Score	6,45	5,62
Environnement		
Intensité carbone	80,59 (100%)	322,21 (100%)
Score de controverses environnementales	9,63 (100%)	9,28 (100%)
Social		
Score de controverses sociales	7,58 (100%)	6,59 (100%)
Gouvernance		
Score de controverses liées à la gouvernance	8,43 (100%)	7,42 (100%)
Normes Globales		
Signataires du UN Global Compact	49,9%	32,3%
	100,0%	98,2%
UN Global Compact Compliant	100,0%	90,8%
	100,0%	99,9%
UN Global Compact Watchlist	0,0%	7,9%
	100,0%	100,0%
UN Global Compact Fail	0,0%	1,3%
	100,0%	100,0%

Scores sur 10

(%): Couverture des données du fonds et de l'univers respectivement

Le fonds exclut 20% des valeurs les moins bien notées en termes ESG de son univers d'investissement

Le fonds vise à surperformer l'indice sur l'intensité carbone et le score de controverses sociales

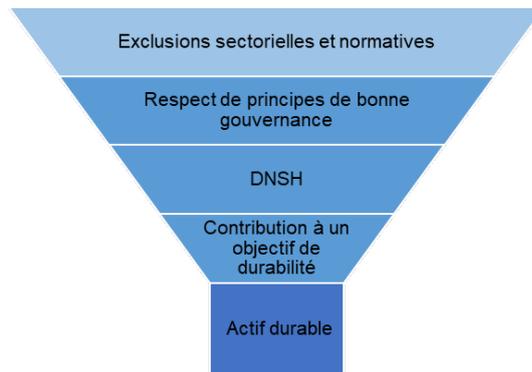
● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

² L'indice de marché MSCI Emerging Markets est utilisé à des fins d'illustration uniquement. Il ne représente pas un indice de référence dans le sens de l'article 9 SFDR. Par ailleurs, il ne représente pas un indice de référence dans le sens du règlement (UE) 2016/1011.

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

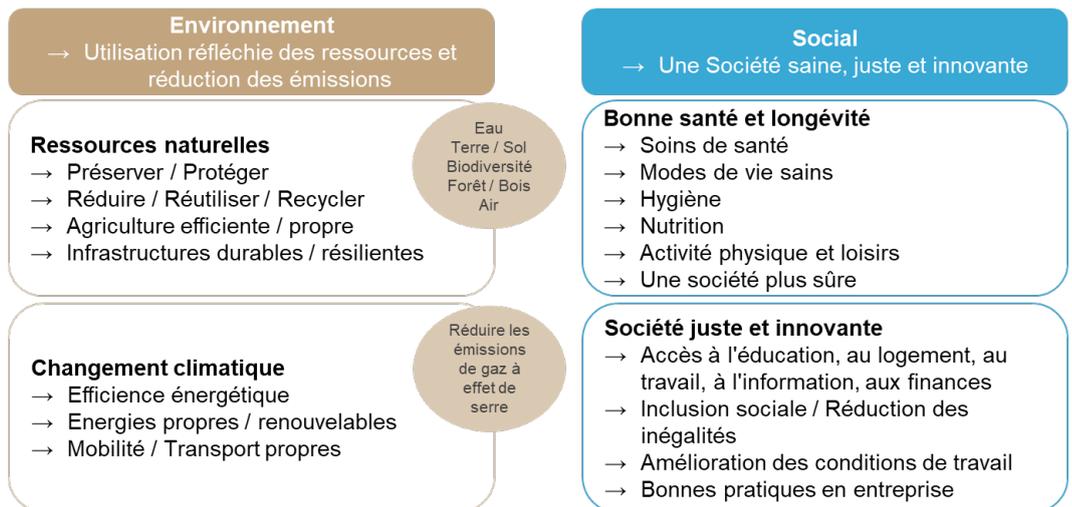
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Technologie de l'information	5,80%	Taiwan
Samsung Electronics	Technologie de l'information	4,83%	Corée du Sud
Netease	Communication	4,36%	Chine
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	3,90%	Chine
Hong Kong Exchange & Clearing	Finance	3,78%	Hong Kong
Yum China Holdings	Consommation discrétionnaire	3,35%	Chine
Ambev	Consommation de base	3,11%	Brésil
Odontoprev	Santé	3,10%	Brésil
President Chain Store	Consommation de base	3,10%	Taiwan
Tata Consultancy Services	Technologie de l'information	3,03%	Inde
Kimberly Clark de Mexico	Consommation de base	2,85%	Mexique
Budweiser Brewing Co	Consommation de base	2,82%	Hong Kong
Raia Drogasil	Consommation de base	2,73%	Brésil
ASM Pacific Technology	Technologie de l'information	2,66%	Hong Kong
Clicks Group	Consommation de base	2,45%	Afrique du Sud

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

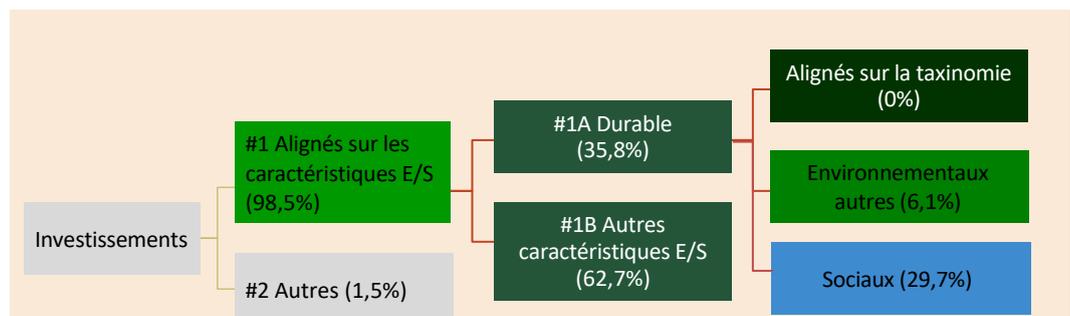


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

35,8% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	1,2%	Matériaux	1,2%
Industrie	7,1%	Biens d'équipement	4,0%
		Services commerciaux et professionnels	3,0%
Consommation discrétionnaire	14,0%	Automobiles et composants automobiles	1,1%
		Biens de consommation durables et habillement	1,5%
		Services consommateurs	5,4%
		Vente au détail	6,1%
Biens de consommation de base	40,0%	Vente au détail de produits alimentaires et de produits de première nécessité	12,4%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	21,6%
		Produits domestiques et de soin personnel	6,0%
Soins de santé	4,5%	Équipements et services de santé	3,1%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	1,4%
Finance	3,8%	Services financiers diversifiés	3,8%
Technologies de l'information	22,7%	Logiciels et services	4,9%
		Matériel et équipements liés aux technologies	6,7%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	11,1%
Services de communication	5,0%	Médias et divertissement	5,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

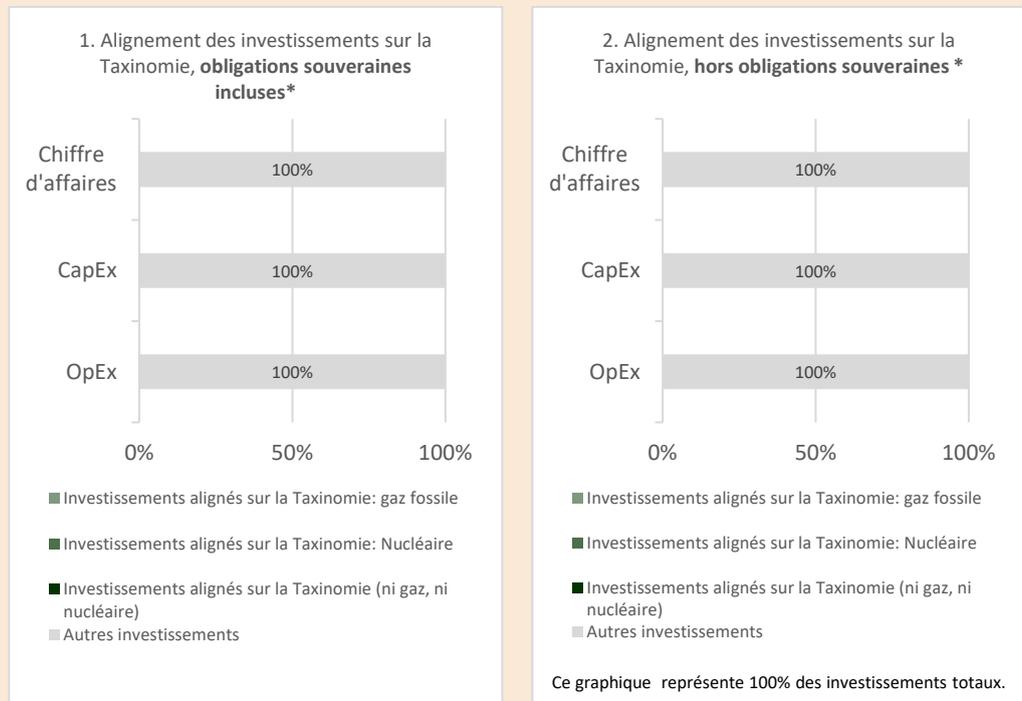
Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

6,1% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

29,7% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de

façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement;

- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Dividend

Identifiant d'entité juridique : 549300MUHXHEXP2DCV78

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 50,0%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 50,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

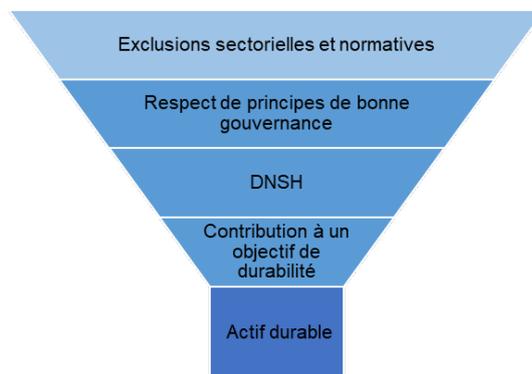
d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

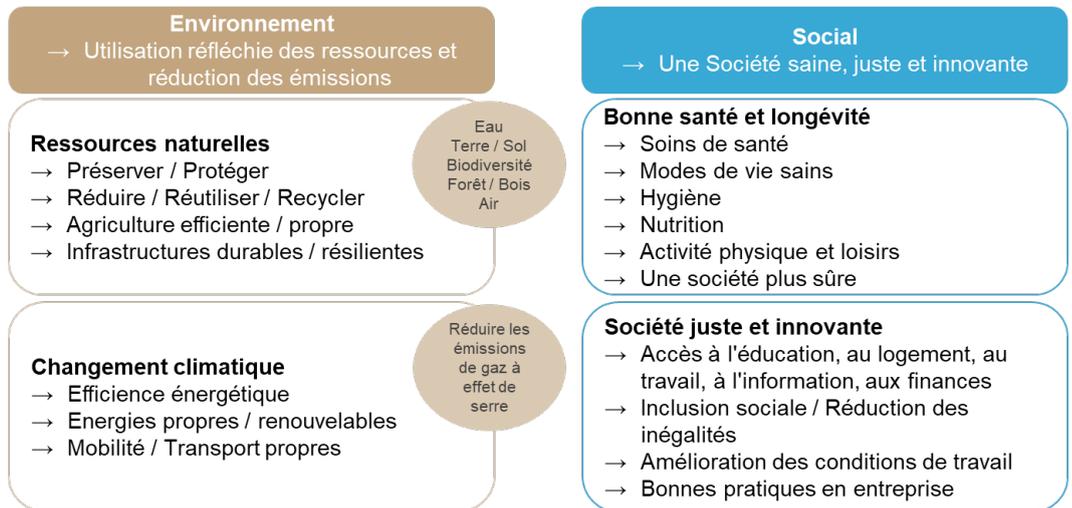
L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées.

L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Unilever	Consommation de base	5,7%	Royaume-Uni
Reckitt Benckiser	Consommation de base	4,8%	Royaume-Uni
Nestlé	Consommation de base	4,7%	Suisse
Givaudan	Matériaux	4,6%	Suisse
Union Pacific	Industrie	4,38%	Etats-Unis
SGS SA	Industrie	4,3%	Suisse
Canadian National Railway Co	Industrie	4,2%	Canada
Colgate Palmolive	Consommation de base	4,0%	Etats-Unis
Accenture	Technologie de l'information	4,0%	Etats-Unis
National Grid	Services publics	3,7%	Royaume-Uni
L'Oreal	Consommation de base	3,5%	France
Intertek	Industrie	3,5%	Royaume-Uni
Philip Morris International	Consommation de base	3,4%	Etats-Unis
PepsiCo	Consommation de base	3,4%	Etats-Unis
Microsoft	Technologie de l'information	3,4%	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

50,0% des actifs nets du produit financier.

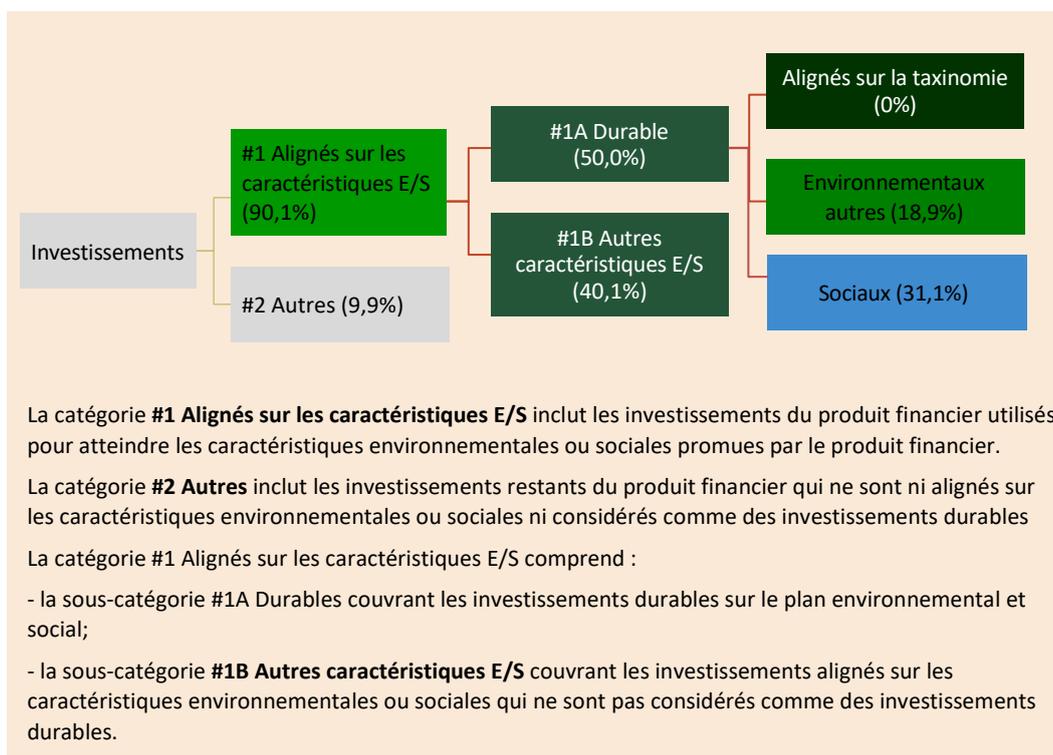
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	4,6%	Matériaux	4,6%
Industrie	20,8%	Biens d'équipement	2,6%
		Services commerciaux et professionnels	9,7%
		Transports	8,5%
Consommation discrétionnaire	7,0%	Biens de consommation durables et habillement	6,1%
		Services consommateurs	0,9%
Biens de consommation de base	34,3%	Produits alimentaires, boissons et tabac	14,1%
		Produits domestiques et de soin personnel	20,2%
Soins de santé	4,0%	Équipements et services de santé	4,0%
Finance	1,3%	Services financiers diversifiés	1,3%
Technologies de l'information	9,6%	Logiciels et services	7,3%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	2,3%
Services aux collectivités	8,6%	Services d'intérêt public	8,6%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des

activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

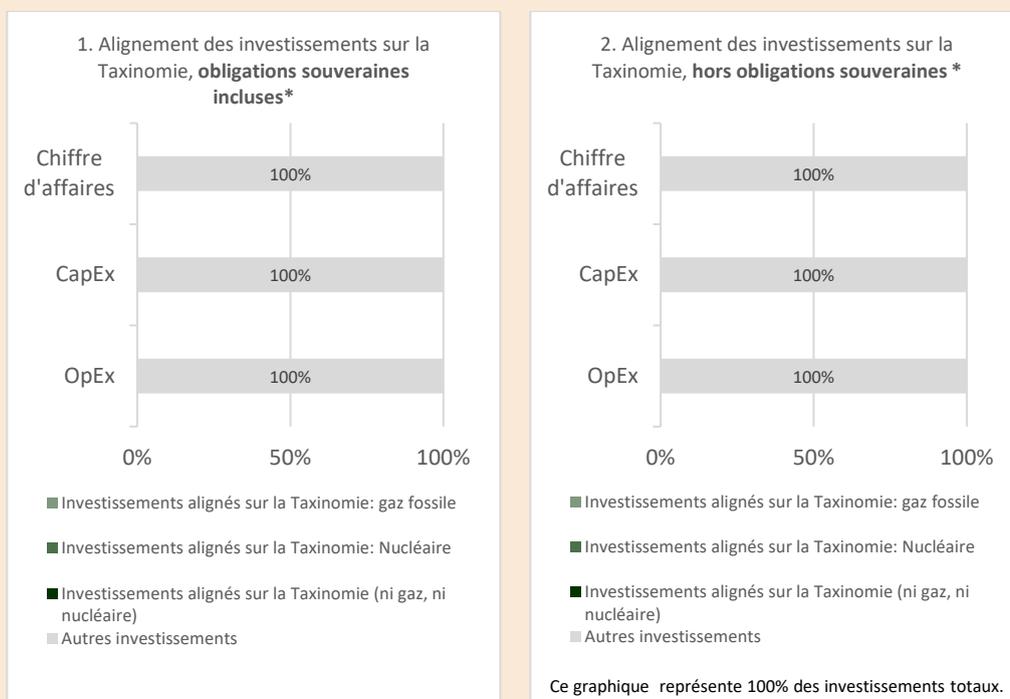
■ Oui

■ Dans le gaz fossile

■ Dans l'énergie nucléaire

✗ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

18,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

31,1% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
 - d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
 - d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
 - favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
 - de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
 - d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
 - d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.
- Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.
- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

ANNEXE V

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Global Impact

Identifiant d'entité juridique : 549300MQ8UIOZCRAQG18

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif**

Environnemental : 39,1%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 55,3%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le fonds a pour objectif l'investissement durable. Ainsi la génération d'impact et la durabilité étaient au cœur de l'approche mise en œuvre par le gestionnaire et la stratégie d'investissement a été de cibler des entreprises affichant des activités durables et proposant des solutions du futur.

La durabilité étant au centre de l'approche, l'univers d'investissement a été réduit à plusieurs reprises afin de garantir que les candidats à l'investissement soient dotés d'un profil de durabilité suffisamment solide :

- 1) les exclusions sectorielles et normatives telles que définies dans la Politique d'Exclusion de BLI;
- 2) la réduction de l'univers d'investissements du produit financier de 20% à travers l'exclusion des émetteurs sur base de leur notation ESG ainsi que de leur intensité carbone.

La mise en œuvre de la politique d'investissement durable et responsable s'est ensuite traduite à deux niveaux :

- Le gestionnaire a exclusivement investi en entreprises dont les produits et services contribuent directement ou indirectement à la réalisation d'un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD). Il a ainsi cherché à exposer le portefeuille aux entreprises qui servent non seulement les intérêts de leurs actionnaires mais également ceux de la Société dans un sens plus large. L'objectif ultime ayant été de contribuer par les investissements du fonds à la réalisation d'un meilleur équilibre en matière économique, sociale et environnementale. Une analyse détaillée du modèle économique de chaque candidat à l'investissement a été effectuée pour identifier l'effet de ses activités sur un ou plusieurs ODD. Le résultat de cette analyse fondamentale a été matérialisé à travers une thèse d'investissement d'impact mettant en évidence les éléments d'impact positifs et négatifs identifiés, leur envergure chiffrée et leur interprétation.

L'impact et la performance en matière de durabilité des investissements effectués a été mesurée au travers des différents ODD soutenus par les émetteurs.

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a d'ailleurs déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

- Par ailleurs, le gestionnaire a cherché à surperformer l'univers représentatif du fonds sur différents indicateurs d'impact ESG jugés pertinents ; ces indicateurs ont fait l'objet d'un suivi régulier et ont été publiés dans le rapport mensuel du fonds :
 - Performance environnementale : intensité carbone moyenne du portefeuille et

alignement des émetteurs aux accords de Paris ;

- Performance sociale : conditions de travail de qualité ;
- Respect des Droits Humains : conformité et adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Performance de Gouvernance : pourcentage de membres du Conseil d'Administration indépendants et féminins.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Globalement le fonds présente une bonne qualité ESG. En effet, sur l'ensemble de la période sous revue, il a bénéficié d'une notation AAA de la part de MSCI alors que l'indice de marché représentatif MSCI All Countries World² dispose d'une notation A.

Les scores des trois piliers individuels E, S et G constituant de la note sont également supérieurs à ceux de l'indice de marché représentatif sur l'ensemble de la période, attestant ainsi d'un positionnement favorable du fonds sur ces différents facteurs de durabilité.

Dans le cadre du label français ISR attribué au fonds, le gestionnaire avait choisi les indicateurs suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable (calculés sur l'ensemble des entreprises dans le portefeuille) :

- Performance environnementale :
 - Intensité carbone inférieure à celle de son univers d'investissement ;
- Performance sociale :
 - Nombre de controverses sévères dans le domaine de la gestion des ressources humaines inférieures à celle de son univers d'investissement ;
 - Conformité des émetteurs avec le UN Global Compact.
- Performance en termes de gouvernance :
 - Diversité hommes-femmes au sein des conseils d'administrations des émetteurs supérieure à celle de son univers d'investissement ;
 - Indépendance des membres des conseils d'administrations des émetteurs supérieurs à celle de son univers d'investissement.

² L'indice de marché MSCI ACWI est utilisé à des fins d'illustration uniquement. Il ne représente pas un indice de référence dans le sens de l'article 9 SFDR. Par ailleurs, il ne représente pas un indice de référence dans le sens de la <benchmark réglementation>

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

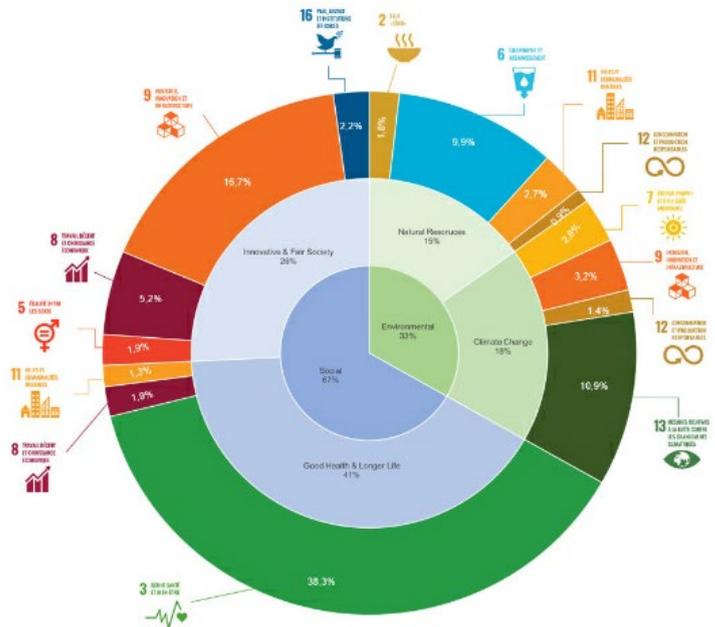
Sur l'ensemble de ces indicateurs et l'exercice social sous revue, le fonds présentait une meilleure performance que celle de l'indice de marché représentatif.

	BL Global Impact	MSCI ACWI	
Rating	AAA	A	Rating AAA-CCC (du meilleur au pire)
			(%) : couverture des données du fonds et de l'univers respectivement
Environnement	6,5	6,1	* Scores /10
Intensité Carbone (t CO2 / mio USD chiffre d'affaires)	91,4 (98%)	135,0 (100%)	
Entreprises alignées avec Accords de Paris ¹	17 de 34		¹ L'objectif à long terme de l'Accord de Paris en matière de température est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 °C. Source : Base de données des objectifs scientifiques (SBT)
Social	5,8	5,1	
Controverses sévères - gestion RH	0,0% (96%)	19,5% (100%)	
Gouvernance	5,7	5,7	
% CA Indépendant	81,5% (98%)	78,2% (100%)	
% de femmes au CA	36% (98%)	33% (100%)	
Normes Globales			
Signataires UN Global Compact	24 of 34		
UN Global Compact Watchlist	0,0% (98%)	16,0% (100%)	
UN Global Compact Fail	0,0% (98%)	0,6% (100%)	

Rapport d'impact

→ **74.5% des revenus** générés par les entreprises du portefeuille **sont alignés aux ODD**

Graphique représentant la répartition par thématiques et ODD individuels de la moyenne pondérée des revenus effectivement alignés aux ODD – prise en compte de l'ODD principal identifié; des impacts connexes sur d'autres ODD étant possibles. Données à fin septembre 2023



● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire :

www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a appliqué la méthodologie interne qui décrit :

- L'analyse des principales incidences négatives définies dans le cadre de SFDR permettant de prendre en compte les impacts négatifs en matière de durabilité d'une entreprise et de son activité sur ses différentes parties prenantes ; ainsi que
- Son intégration dans la méthodologie de BLI qui permet d'identifier les produits financiers définis comme actifs durables.

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN. Ces informations ont été détaillées dans le rapport annuel du fonds. Le gestionnaire a publié la liste des PIN suivis et a défini son approche en la matière sur son site internet : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Novo Nordisk	Santé	5,7%	Danemark
Air Liquide	Matériaux	4,4%	France
Schneider Electric	Industrie	4,3%	France
ANSYS	Technologie de l'information	3,9%	Etats Unis
Advanced Drainage Systems	Industrie	3,8%	Etats Unis
Waters	Santé	3,7%	Etats Unis
CSL	Santé	3,4%	Australie
Ilex Corp	Industrie	3,3%	Etats Unis
Edwards Lifesciences	Santé	3,3%	Etats Unis
LKQ	Consommation discrétionnaire	3,2%	Etats Unis
Keysight Technologies	Technologie de l'information	3,2%	Etats Unis
Wolters Kluwer	Industrie	3,2%	Pays Bas
SECOM	Industrie	3,1%	Japon
Canadian National Railway	Industrie	3,1%	Canada
Coloplast	Santé	3,0%	Danemark

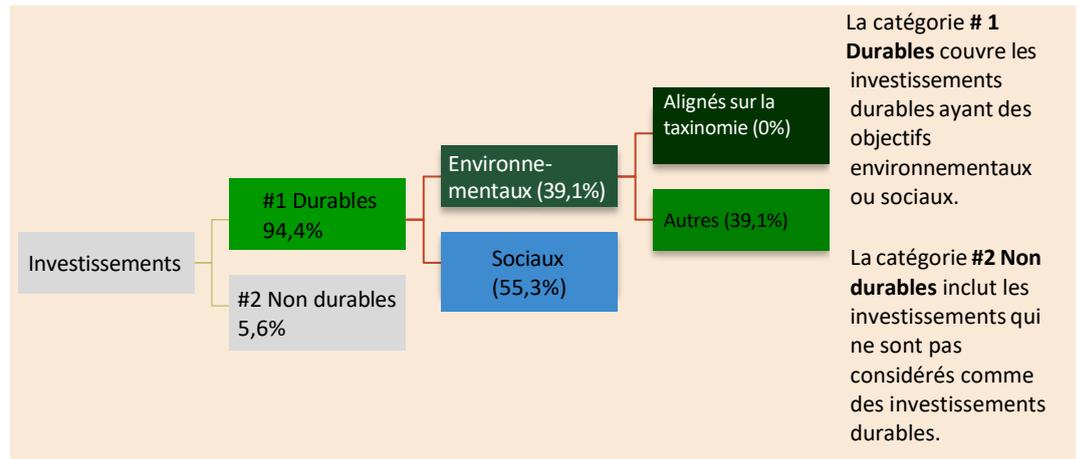
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

94,4% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	8,2%	Matériaux	8,2%
Industrie	36,5%	Biens d'équipement	21,8%
		Services commerciaux et professionnels	11,6%
		Transports	3,1%
Consommation discrétionnaire	3,2%	Vente au détail	3,2%
Biens de consommation de base	1,9%	Produits domestiques et de soin personnel	1,9%
Soins de santé	29,9%	Équipements et services de santé	17,2%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	12,7%
Technologies de l'information	14,6%	Logiciels et services	9,2%
		Matériel et équipements liés aux technologies	3,2%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	2,2%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³?**

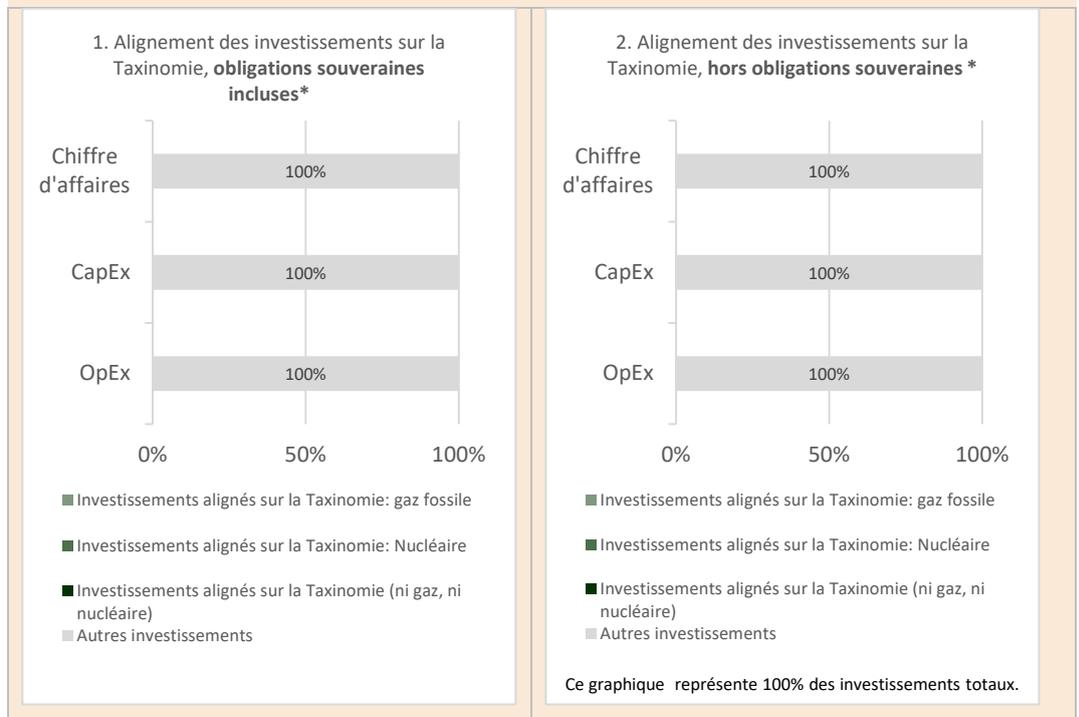
■ Oui

■ Dans le gaz fossile

■ Dans l'énergie nucléaire

✘ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements sous-jacents à ce produit financier qui ciblent les activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE avait été estimée à 0% de l'actif net du compartiment et n'a pas été mesurée au cours de la période sous revue.

- OÙ se situait **le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

39,1% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

55,3% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gestionnaire a poursuivi un objectif d'investissement durable selon les axes suivants :

- Investissement en entreprise à impact positif

Le fonds était investi à concurrence de minimum 75% de ses actifs nets en actifs durables environnementaux ou sociaux. Le gestionnaire a investi dans des entreprises dont la notation ESG était supérieure à un minimum défini et qui contribuaient, directement ou indirectement, à la réalisation d'objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

Dans ce contexte, le fonds cherchait principalement à atteindre les objectifs durables suivants :

Catégorie	Objectifs de développement durable des Nations Unies	Objectifs d'investissement durable du fonds
<i>Environment</i>	Limitation du réchauffement climatique	Intensité carbone de son portefeuille inférieure à l'univers d'investissement
<i>Social</i>	Mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises	Nombre de controverses sévères liées à la gestion des ressources humaines inférieure à l'univers d'investissement
<i>Gouvernance</i>	Parité et indépendance des conseils d'administration	Diversité hommes-femmes au sein des conseils d'administrations des entreprises en portefeuille, ainsi que l'indépendance de ses membres, supérieures à l'univers d'investissement

- Exclusions

Le gestionnaire a effectué une analyse de durabilité préliminaire qui se traduit par l'application d'exclusions normatives et sectorielles suivi d'une réduction de l'univers d'investissement.

Ainsi le gestionnaire a vérifié que le fonds ne contient pas des actifs de pays figurant sur les listes de sanctions de l'UE, de l'ONU ou encore de l'OFAC. Toute liste de sanctions luxembourgeoise supplémentaire a également été prise en compte.

Le gestionnaire a exclu les

- sociétés actives dans les secteurs suivants
- Fabrication, utilisation ou détention d'armes controversées : mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri ;
- Fabrication, utilisation ou détention d'armes nucléaires ;
- Charbon : les titres repris sur la Global Coal Exit List (GCEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald ;
- Mines aurifères ;
- Hydrocarbures non conventionnels : les titres repris sur la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald et dont la production d'hydrocarbures est réalisée pour plus de 25% à partir de gisements ou techniques

non conventionnels.

- ainsi que les entreprises générant 5% ou plus de leurs revenus dans les activités controversées suivantes :
- Armement ;
- Energie nucléaire ;
- Energie fossile ;
- Jeux d'argent ;
- Tabac ;
- Alcool.

Ont également été écartées

- les entreprises classées comme « défaillantes » (Fail) ou placées sur liste de surveillance (Watch List) par MSCI ESG Research par rapport au respect des principes du Pacte Mondial (UNGC);
- les sociétés faisant l'objet d'une controverse sévère ou très sévère et catégorisée rouge ou orange par MSCI .

- Univers d'investissement restreint

Finalement le gestionnaire a réduit de 20% son univers d'investissement en excluant les émetteurs avec les notations extra-financières les plus basses. Ces notations reposaient sur une combinaison des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) établis par MSCI ESG Research, un prestataire de service externe et indépendant. Dans le cas où cette notation minimale n'a pas été suffisante pour atteindre une réduction de l'univers de 20%, les sociétés ayant la plus forte intensité carbone (scope 1 et 2) étaient inéligibles.

- Identification des ODD ciblés et alignement

Le gestionnaire a identifié pour chaque candidat à l'investissement, les ODD ciblés par les produits et services. Si cette identification préalable s'est avérée fructueuse, une analyse plus approfondie a été réalisée.

Afin de déterminer le type d'impact généré, notamment en termes de répartition entre les thématiques environnementales et sociales, le gestionnaire a fait le choix de travailler au travers du prisme de quatre grandes catégories d'impact (E : ressources naturelles, changement climatique ; S : bonne santé et longévité, société juste et innovante).

Pour chacune d'entre elles, l'équipe de gestion a également identifié des sous-thématiques et les ODD susceptibles d'être ciblés.

Ensuite L'analyse approfondie de l'impact identifié a été réalisée sur la base de cinq dimensions d'analyse jugées pertinentes pour la compréhension exhaustive des éléments influençant la culture d'entreprise ainsi que l'impact (actuel et futur) des produits et services offerts (Rayonnement, Qualité, Potentiel, Culture,

Revenus).

Finalement l'analyse de durabilité et d'impact est formalisé dans une fiche d'analyse visant à reprendre les grands points d'attention : Description de l'activité ; Importance de l'activité sur le plan de la durabilité et de l'impact (quel impact, quelles preuves empiriques, etc.) ; Aperçu des dimensions d'impact ; Alignement aux ODD (pourcentage des revenus).

- Engagement

Au cas par cas, et notamment en veillant à préserver les intérêts de ses actionnaires et à atteindre ses objectifs ESG, le gestionnaire a engagé un dialogue avec les équipes dirigeantes des entreprises et exercé son droit de vote afin d'influencer les entreprises de son portefeuille sur des questions ESG matérielles.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact. Le gestionnaire a également procédé aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité. Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
n.a.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Emerging Markets

Identifiant d'entité juridique : 549300Z6228CBHQT2X50

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 28,0%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 28,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

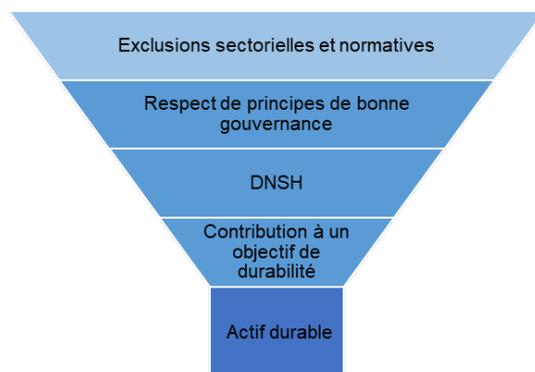
En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

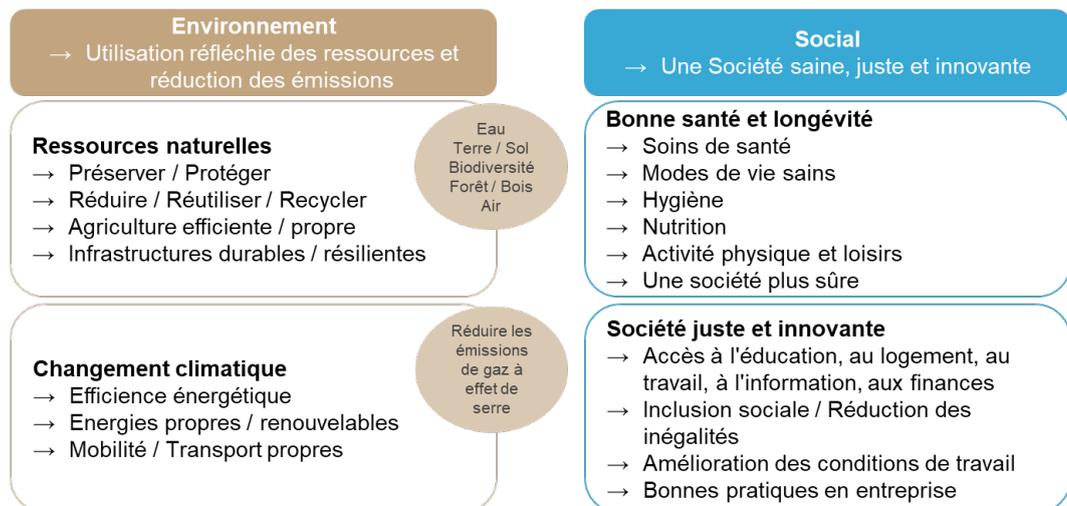
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille.

Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Technologie de l'information	3,35%	Taiïwan
Samsung Electronics	Technologie de l'information	3,20%	Corée du Sud
Vietnam Dairy Product	Consommation de base	2,69%	Viêtnam
Thai Beverage	Consommation de base	2,65%	Thaïlande
Netease	Communication	2,56%	Chine
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	2,34%	Chine
Ambev	Consommation de base	2,31%	Brésil
Yum China Holdings	Consommation discrétionnaire	2,27%	Chine
Taiwan Secom	Industrie	2,17%	Taiïwan
Indofood	Consommation de base	2,16%	Indonésie
Want Want China	Consommation de base	2,14%	Chine
Coca Cola Femsa	Consommation de base	1,97%	Mexique
President Chain Store	Consommation de base	1,95%	Taiïwan
CCU	Consommation de base	1,90%	Chili
L'Occitane	Consommation de base	1,88%	Hong Kong



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

28,0% des actifs nets du produit financier.

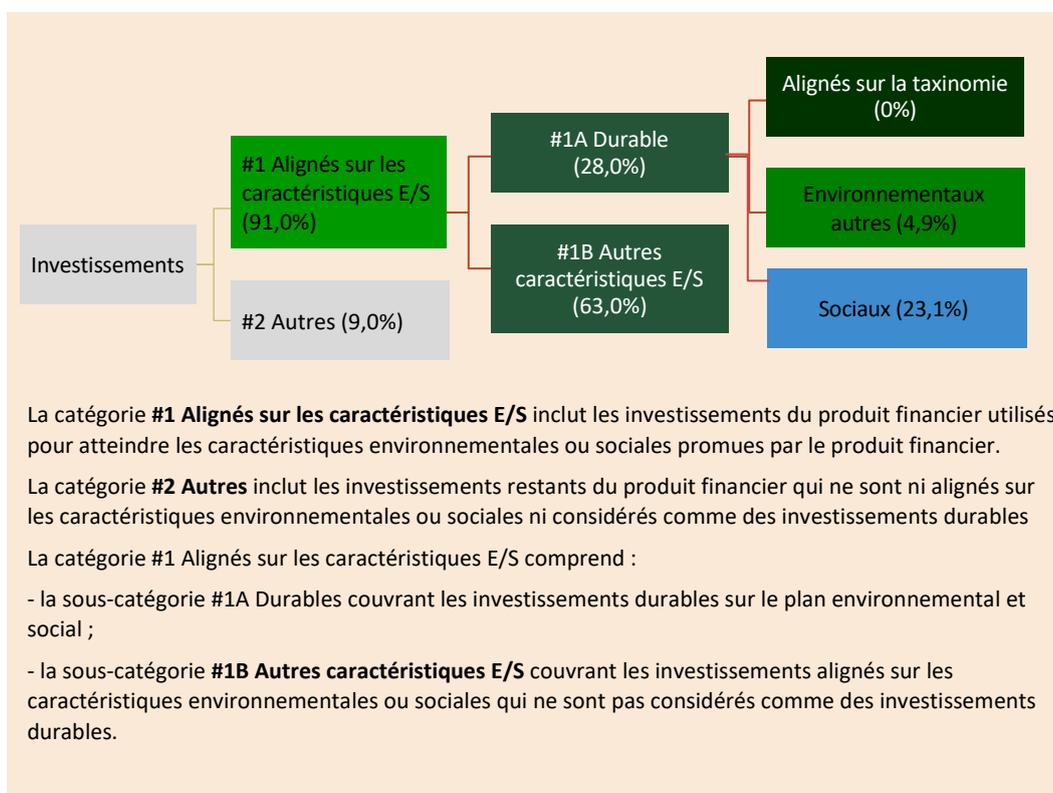
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Actions	84,8%
Liquidités	9,3%
Obligations marchés émergents devises fortes	5,9%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Matériaux	1,7%	Matériaux	1,7%
Industrie	6,8%	Biens d'équipement	2,1%
		Services commerciaux et professionnels	3,5%
		Transports	1,2%
Consommation discrétionnaire	9,7%	Automobiles et composants automobiles	0,8%
		Biens de consommation durables et habillement	0,6%
		Services consommateurs	3,4%
		Vente au détail	4,9%
Biens de consommation de base	43,1%	Vente au détail de produits alimentaires et de produits de première nécessité	8,4%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	29,9%
		Produits domestiques et de soin personnel	4,8%
Soins de santé	4,1%	Équipements et services de santé	2,8%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	1,3%
Finance	1,7%	Services financiers diversifiés	1,7%
Technologies de l'information	14,6%	Logiciels et services	1,5%
		Matériel et équipements liés aux technologies	5,4%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	7,8%
Services de communication	3,1%	Médias et divertissement	3,1%
Obligations			
Obligations souveraines	5,9%	Obligations souveraines	5,9%
Liquidités	9,3%	Liquidités	9,3%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

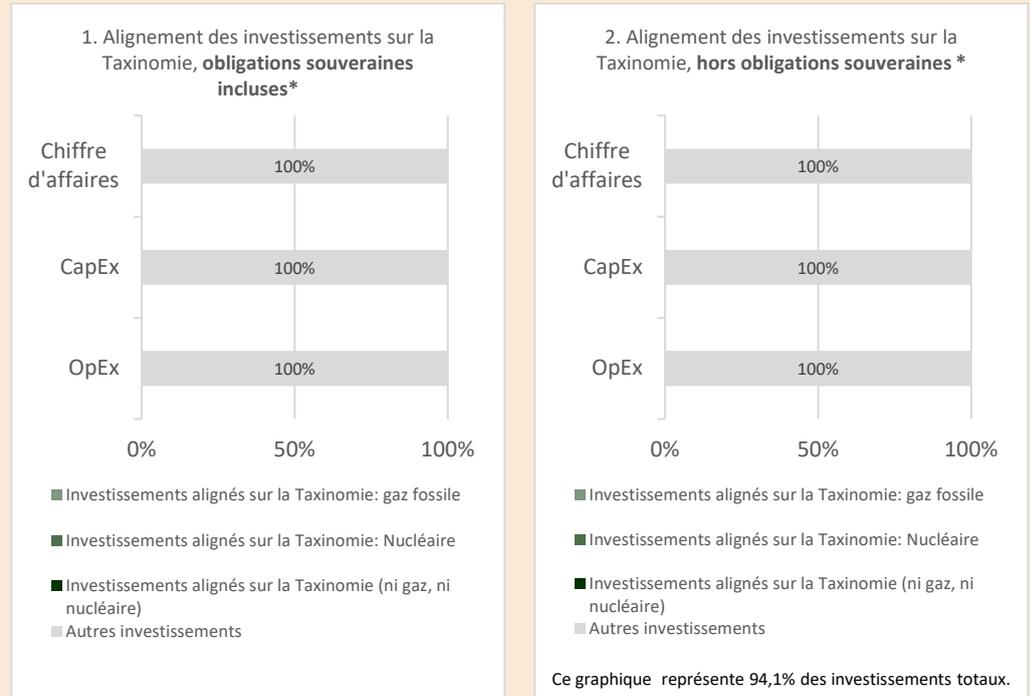
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ?**

4,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.**



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

23,1% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement (pour la partie actions uniquement)
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé (pour la partie actions uniquement)
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes

d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité ;

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global Flexible EUR

Identifiant d'entité juridique : 549300YU581XU1Q0JQ17

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,9%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Avant la mise en œuvre de la politique d'investissement, le gestionnaire a veillé à réduire l'univers d'investissements du produit financier de 20% à travers l'exclusion des émetteurs sur base de leur notation ESG ainsi que de leur intensité carbone.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 45,9% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Dans le contexte du label ISR détenu par le compartiment, le gestionnaire s'est engagé à surperformer les indicateurs d'impact concrets et mesurables par rapport à son marché de référence².

² L'indice de marché MSCI ACWI est utilisé à des fins d'illustration uniquement. Il ne représente pas un indice de référence dans le sens de l'article 9 SFDR. Par ailleurs, il ne représente pas un indice de référence dans le sens du règlement (UE) 2016/1011.

	BL Global Flexible EUR	MSCI ACWI
ESG_Quality_Score	7,56	6,79
Environnement		
Intensité carbone (t / par mio. d'USD de chiffre d'affaires)	45,1 (99%)	135,0 (100%)
Score de controverses environnementales	9,10 (99%)	8,88 (100%)
Social		
Score de controverses sociales	6,03 (100%)	4,55 (100%)
Gouvernance		
Score de controverses liées à la gouvernance	8,44 (100%)	6,91 (100%)
Normes Globales		
Signataires du UN Global Compact	67,7% (100%)	44,0% (99%)
UN Global Compact Compliant	90,4% (100%)	83,4% (100%)
UN Global Compact Watchlist	9,6% (100%)	16,0% (100%)
UN Global Compact Fail	0,0% (100%)	0,6% (100%)

(*) Méthodologie d'analyse portant uniquement sur les investissements en actions (y compris les valeurs aurifères) du portefeuille.
Scores sur 10

(%): Couverture des données du fonds et de l'univers respectivement

Le fonds exclut 20% des valeurs les pires notées en termes ESG de son univers d'investissement

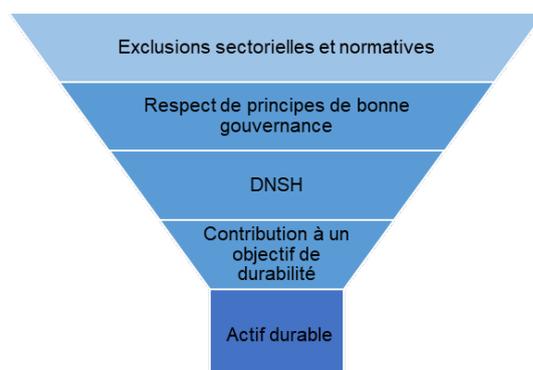
Le fonds vise à surperformer l'indice sur l'intensité carbone et le score de controverses sociales

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus

d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

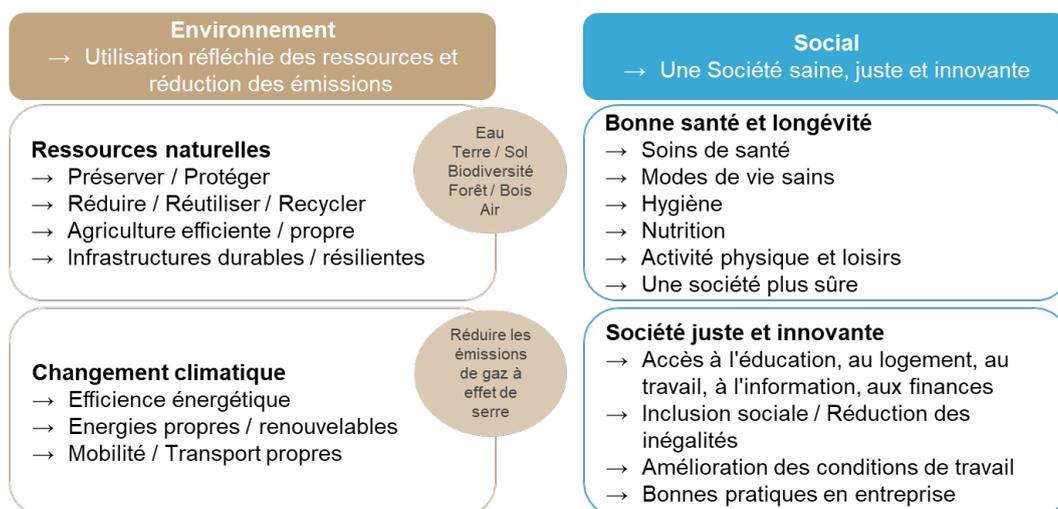
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de

chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Roche Holding	Santé	4,8%	Suisse
Franco Nevada	Métaux précieux	4,5%	Canada
Wheaton Precious Metals Corp	Métaux précieux	3,8%	Canada
US 2% 15-08-51	Souverain	3,6%	Etats-Unis
US 1,25% 15-5-2050	Souverain	3,5%	Etats-Unis
US TIPS 15-02-2050	Souverain	3,2%	Etats-Unis
Nestlé	Consommation de base	3,1%	Suisse
Royal Gold	Métaux précieux	3,1%	Etats-Unis
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	2,7%	Chine
Enbridge	Énergie	2,7%	Canada
Unilever	Consommation de base	2,6%	Royaume-Uni
SECOM	Industrie	2,5%	Japon
SGS SA	Industrie	2,3%	Suisse
Hong Kong Exchange & Clearing	Finance	2,3%	Hong Kong
Reckitt Benckiser	Consommation de base	2,2%	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

45,9 des actifs nets du produit financier.

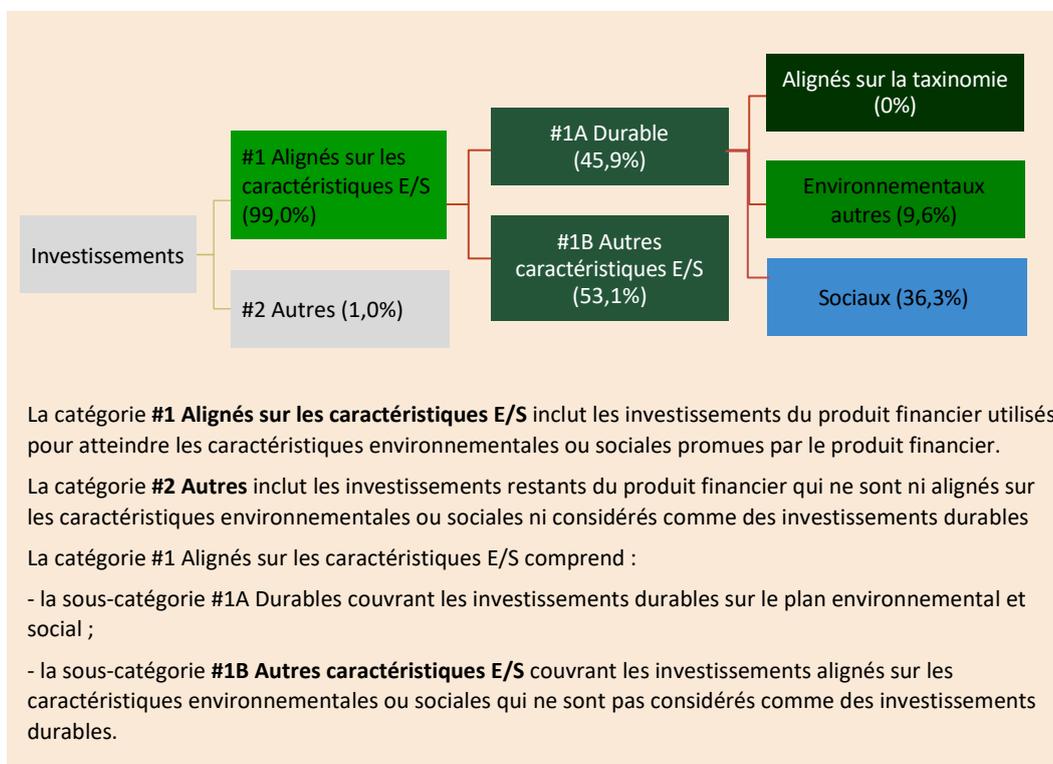
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Actions	74,3%
Obligations étatiques	10,3%
Métaux précieux	13,9%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Énergie	4,5%	Énergie	4,5%
Matériaux	2,2%	Matériaux	2,2%
Industrie	15,4%	Biens d'équipement	7,7%
		Services commerciaux et professionnels	7,1%
		Transports	0,7%
Consommation discrétionnaire	6,1%	Biens de consommation durables et habillement	3,4%
		Vente au détail	2,7%
Biens de consommation de base	11,6%	Produits alimentaires, boissons et tabac	5,0%
		Produits domestiques et de soin personnel	6,6%
Soins de santé	16,2%	Équipements et services de santé	4,7%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	11,5%
Finance	2,3%	Services financiers diversifiés	2,3%
Technologies de l'information	14,1%	Logiciels et services	6,9%
		Matériel et équipements liés aux technologies	3,2%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	4,0%
Services de communication	1,5%	Médias et divertissement	1,5%
Obligations souveraines	10,3%	Obligations souveraines	10,3%
Entreprises aurifères	13,9%	Entreprises aurifères	13,9%
Liquidités	1,8%	Liquidités	1,8%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

- Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

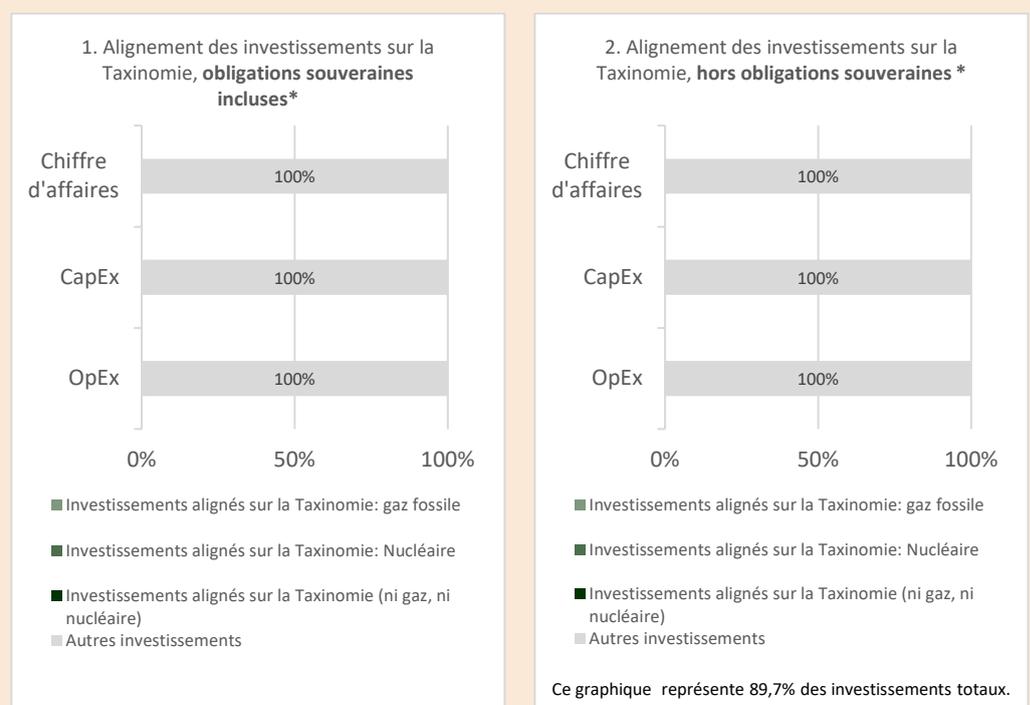
Non

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.**



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

9,6% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

36,3% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement (pour la partie actions uniquement)
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé (pour la partie actions uniquement)
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes

d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global Flexible USD

Identifiant d'entité juridique : 549300V2PVMVQ7L08T83

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 31,2%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 31,2% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

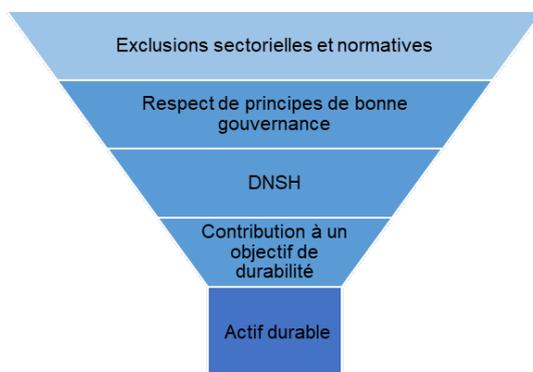
En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

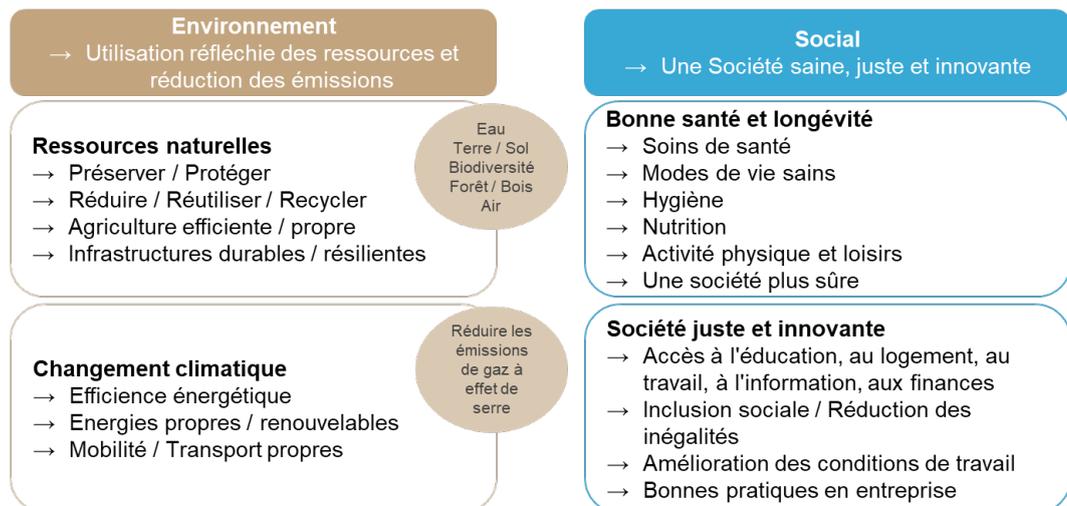
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille.

Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?



Investissements les plus importants

Secteur

% d'actifs

Pays

Visa	Finance	6,5%	Etats-Unis
Microsoft	Technologie de l'information	5,6%	Etats-Unis
US Treasuries 2,5% 31-3-2027	Souverain	4,0%	Etats-Unis
Lowes Companies	Consommation discrétionnaire	3,9%	Etats-Unis
Alphabet	Communication	3,9%	Etats-Unis
MasterCard	Finance	3,7%	Etats-Unis
Apple	Technologie de l'information	3,2%	Etats-Unis
US Treasuries 2,625% 15-4-2025	Souverain	3,1%	Etats-Unis
Nike	Consommation discrétionnaire	2,5%	Etats-Unis
Johnson + Johnson	Santé	2,5%	Etats-Unis
LVMH	Consommation discrétionnaire	2,4%	France
Honeywell International	Industrie	2,3%	Etats-Unis
TJX	Consommation discrétionnaire	2,2%	Etats-Unis
Constellation Brands	Consommation de base	2,1%	Etats-Unis
T.Rowe Price US Large Cap Value Equity	Fonds d'investissements	2,1%	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?
31,2% des actifs nets du produit financier.

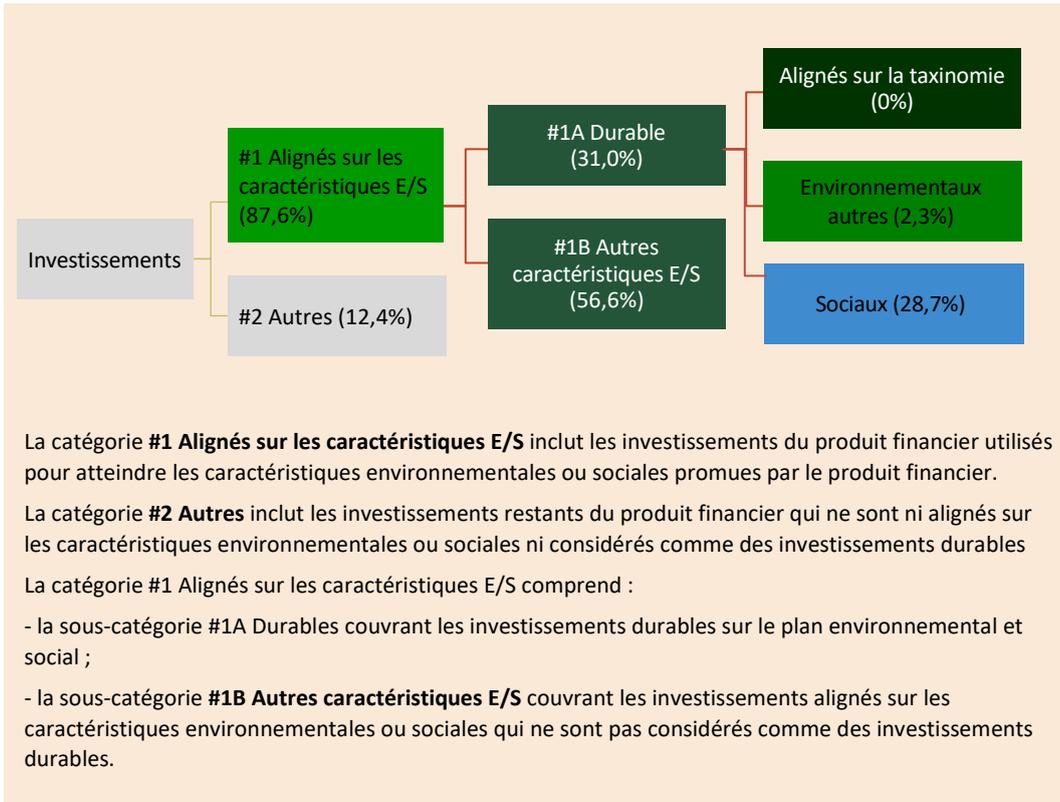
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Actions	79,8%
Liquidités	12,6%
Obligations	7,6%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Matériaux	3,3%	Matériaux	3,3%
Industrie	7,3%	Biens d'équipement	4,8%
		Services commerciaux et professionnels	1,2%
		Transports	1,3%
Consommation discrétionnaire	15,7%	Biens de consommation durables et habillement	5,2%
		Vente au détail	10,5%
Biens de consommation de base	10,1%	Vente au détail de produits alimentaires et de produits de première nécessité	0,7%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	7,7%
		Produits domestiques et de soin personnel	1,7%
Soins de santé	11,3%	Équipements et services de santé	5,0%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	6,4%
Finance	10,3%	Services financiers diversifiés	10,3%
Technologies de l'information	14,3%	Logiciels et services	9,9%
		Matériel et équipements liés aux technologies	3,4%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	1,0%
Services de communication	5,3%	Médias et divertissement	5,3%
Fonds d'investissement	2,1%	Fonds d'investissement	2,1%
Obligations souveraines	7,6%	Obligations souveraines	7,6%
Liquidités	12,6%	Liquidités	12,6%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

- Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

Oui

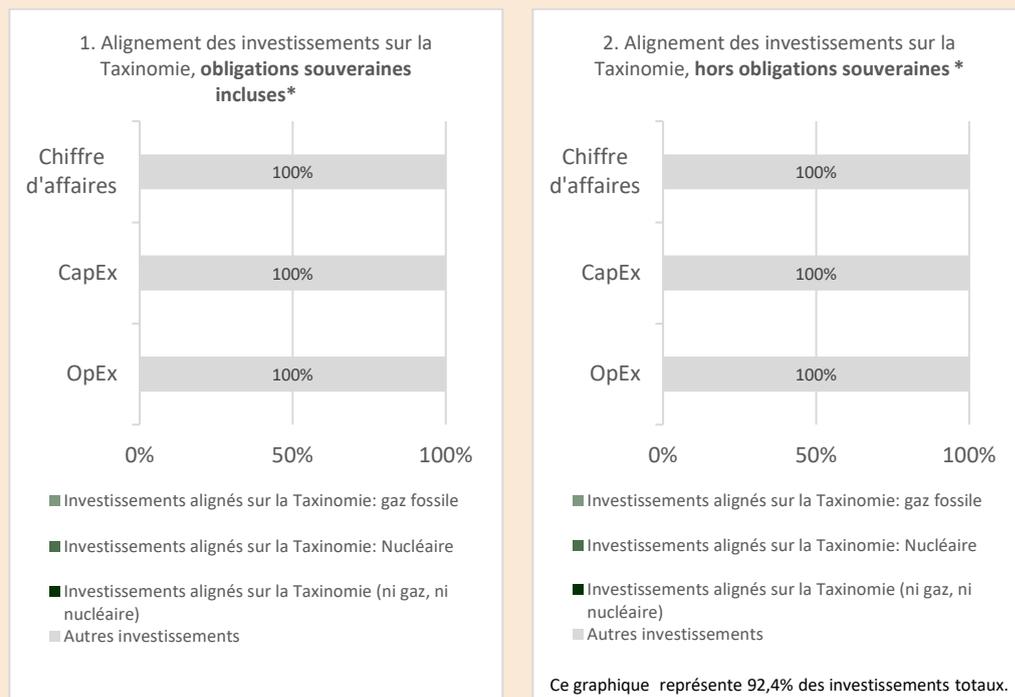
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

✘ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

2,3% des actifs nets du produit financier.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

28,7% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement (pour la partie actions uniquement)
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé (pour la partie actions uniquement)
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue

actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité ;

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;

de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global Equities

Identifiant d'entité juridique : 5493005MYQO4STNH2J77

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 58,0%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 58,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

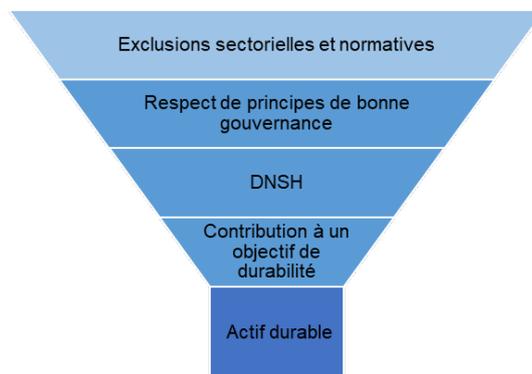
d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

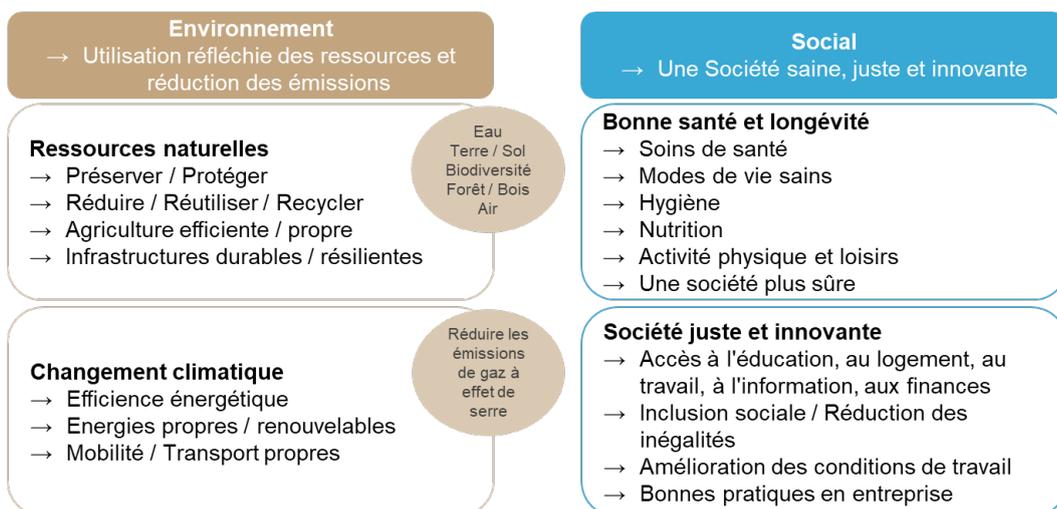
L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées.

L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft	Technologie de l'information	4,5%	Etats-Unis
MasterCard	Finance	4,4%	Etats-Unis
Alphabet	Communication	3,0%	Etats-Unis
Reckitt Benckiser	Consommation de base	2,9%	Royaume-Uni
Verisk Analytics	Industrie	2,8%	Etats-Unis
Roche Holding	Santé	2,7%	Suisse
Resmed	Santé	2,6%	Etats-Unis
Novo Nordisk	Santé	2,5%	Danemark
Rollins	Industrie	2,5%	Etats-Unis
Adobe	Technologie de l'information	2,4%	Etats-Unis
TSMC	Technologie de l'information	2,3%	Taiwan
Amazon.com	Consommation discrétionnaire	2,3%	Etats-Unis
Unilever	Consommation de base	2,2%	Royaume-Uni
Coloplast	Santé	2,2%	Danemark
Givaudan	Matériaux	2,1%	Suisse

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

58,0% des actifs nets du produit financier.

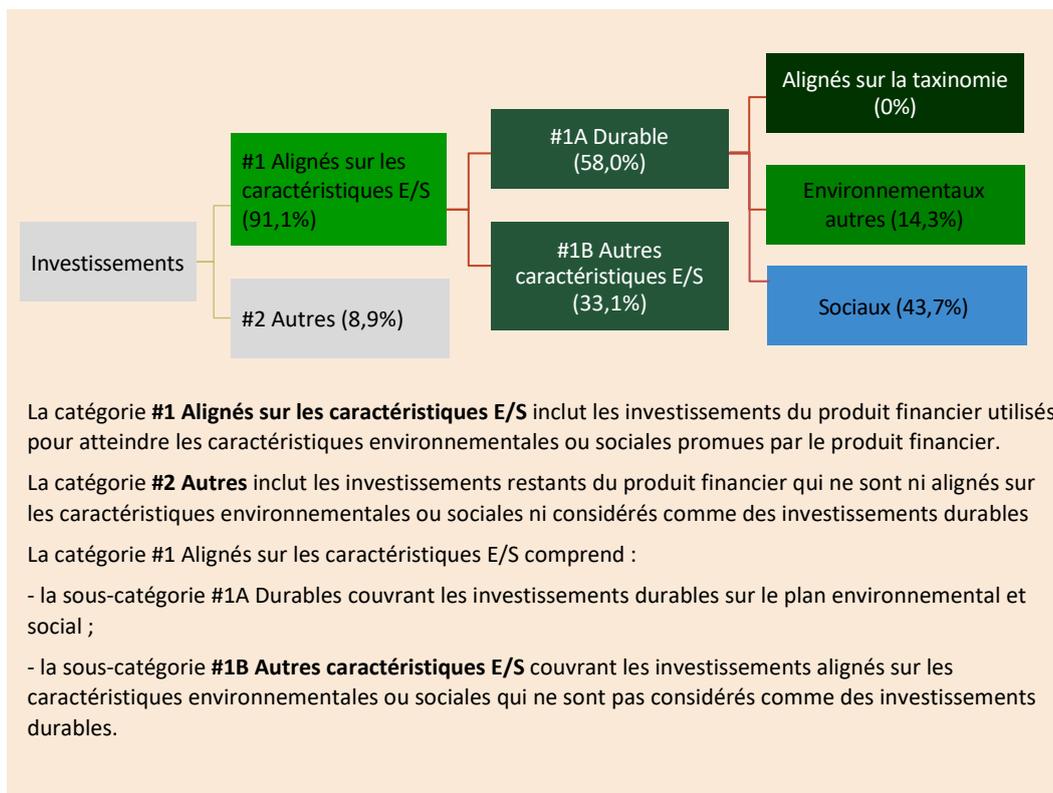
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	7,7%	Matériaux	7,7%
Industrie	13,9%	Biens d'équipement	1,5%
		Services commerciaux et professionnels	10,7%
		Transports	1,6%
Consommation discrétionnaire	5,5%	Biens de consommation durables et habillement	3,3%
		Vente au détail	2,3%
Biens de consommation de base	16,5%	Produits alimentaires, boissons et tabac	9,5%
		Produits domestiques et de soin personnel	7,0%
Soins de santé	18,1%	Équipements et services de santé	8,2%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	9,9%
Finance	7,6%	Services financiers diversifiés	7,6%
Technologies de l'information	18,9%	Logiciels et services	14,3%
		Matériel et équipements liés aux technologies	1,8%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	2,8%
Services de communication	3,0%	Médias et divertissement	3,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des

activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

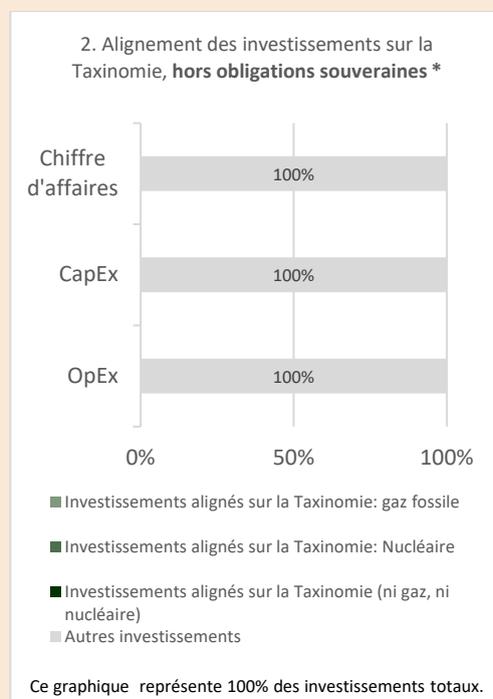
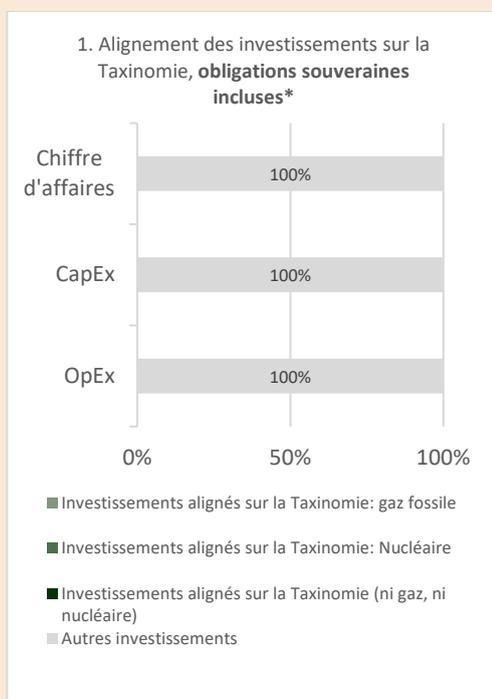
■ Oui

■ Dans le gaz fossile

■ Dans l'énergie nucléaire

✗ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

14,3% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

43,7% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
 - d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
 - d'identifier des évènements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
 - favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
 - de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
 - d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
 - d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.
- Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.
- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global 75

Identifiant d'entité juridique : 549300C9ZSGYVXCDTZ89

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 33,7%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 33,7% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de

leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

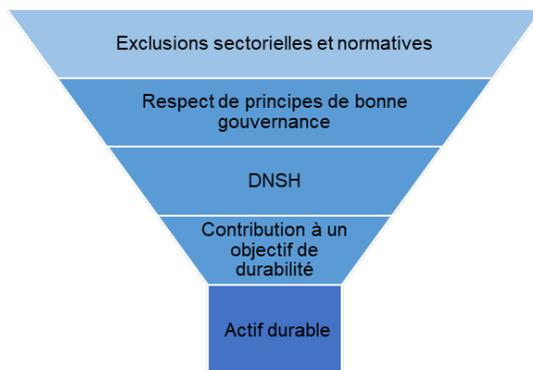
En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

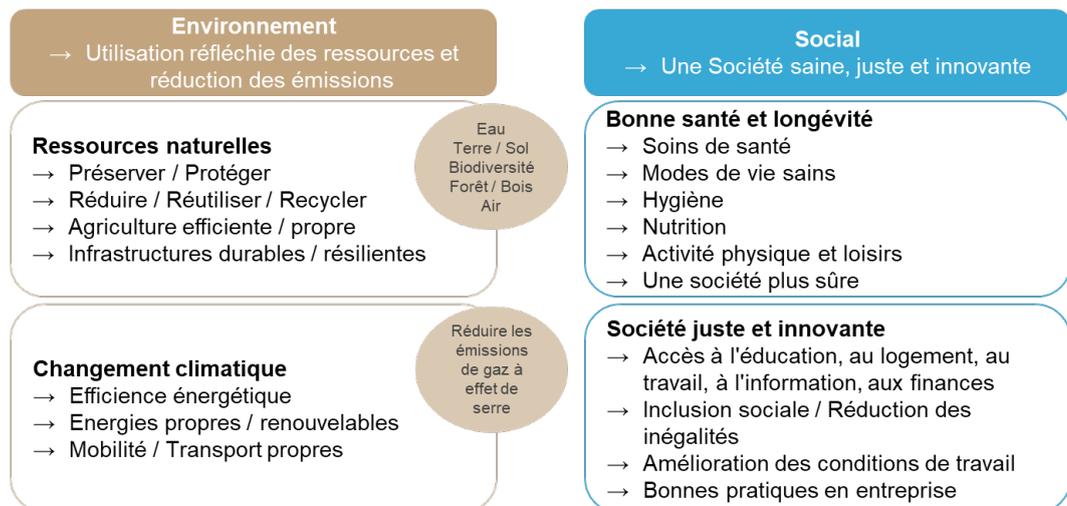
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille.

Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Invesco Physical Gold ETC	Métaux précieux	5,7%	Irlande
iShares Physical Metals Certificate Gold	Métaux précieux	5,0%	Irlande
Xetra-Gold	Métaux précieux	4,5%	Allemagne
Unilever	Consommation de base	3,6%	Royaume-Uni
Reckitt Benckiser	Consommation de base	3,6%	Royaume-Uni
Roche Holding	Santé	3,3%	Suisse
Nestlé	Consommation de base	3,0%	Suisse
Novartis	Santé	2,8%	Suisse
Novo Nordisk	Santé	2,7%	Danemark
Amundi Physical Metals	Métaux précieux	2,5%	France
Microsoft	Technologie de l'information	2,3%	Etats-Unis
GSK Plc	Santé	2,1%	Royaume-Uni
Deutschland 0,25% 15-02-27	Souverain	1,9%	Allemagne
Deutschland 0,5% 15-02-25	Souverain	1,8%	Allemagne
Agnico Eagle Mines	Matériaux	1,8%	Canada

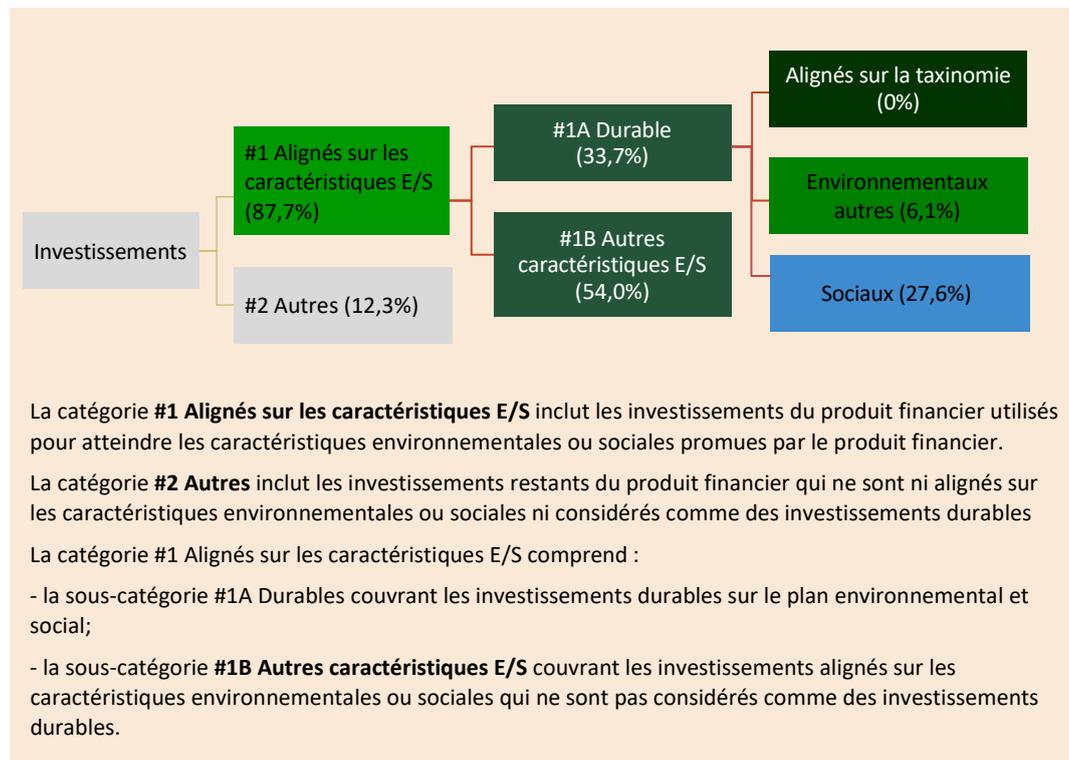


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

33,7% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Actions	60,6%
Métaux précieux	20,4%
Liquidités	12,3%
Obligations étatiques	6,7%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Matériaux	2,7%	Matériaux	2,7%
Industrie	5,8%	Biens d'équipement	2,6%
		Services commerciaux et professionnels	2,8%
		Transports	0,4%
Consommation discrétionnaire	4,2%	Biens de consommation durables et habillement	3,5%
		Vente au détail	0,7%
Biens de consommation de base	18,1%	Produits alimentaires, boissons et tabac	8,7%
		Produits domestiques et de soin personnel	9,4%
Soins de santé	16,3%	Équipements et services de santé	2,1%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	14,2%
Finance	1,7%	Services financiers diversifiés	1,7%
Technologies de l'information	7,7%	Logiciels et services	4,3%
		Matériel et équipements liés aux technologies	1,4%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	2,0%
Services de communication	1,4%	Médias et divertissement	1,4%
Obligations			
Obligations souveraines	6,7%	Obligations souveraines	6,7%
Métaux précieux			
ETC sur Or	18,9%	ETC sur Or	18,9%
ETC sur Argent	1,6%	ETC sur Argent	1,6%
Entreprises aurifères	2,6%	Entreprises aurifères	2,6%
Liquidités	12,3%	Liquidités	12,3%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²**?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

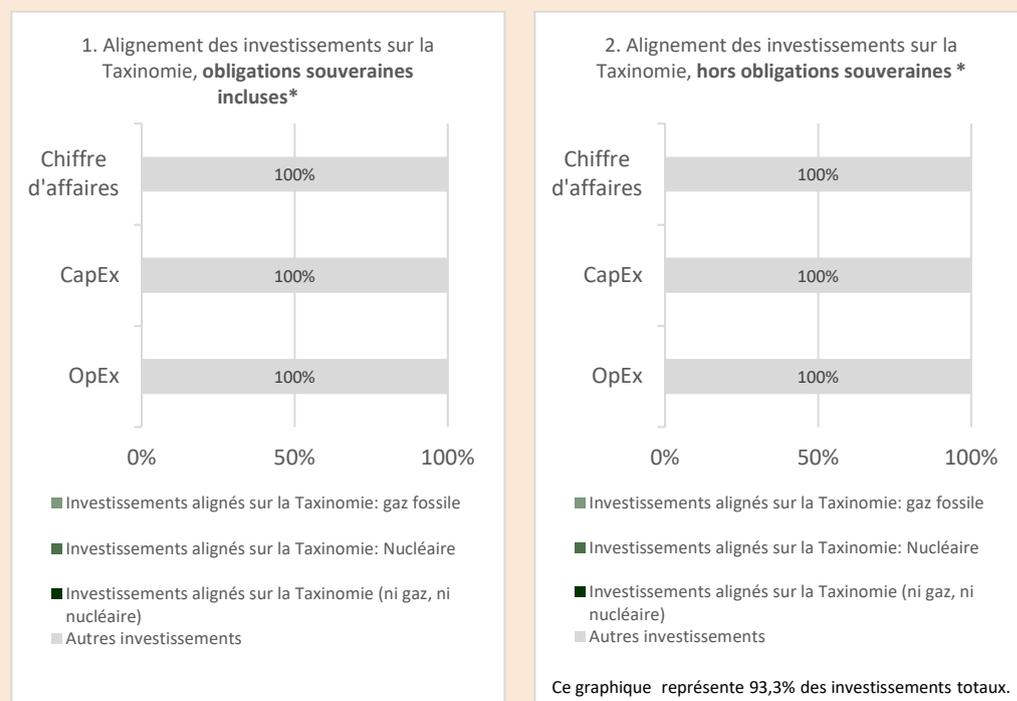
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

10

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

6,1% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

27,6% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement (pour la partie actions uniquement)
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un fournisseur externe spécialisé (pour la partie actions uniquement)
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes

d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité ;

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global 50

Identifiant d'entité juridique : 5493000H36UICAPIWC06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 43,8%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 43,8% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

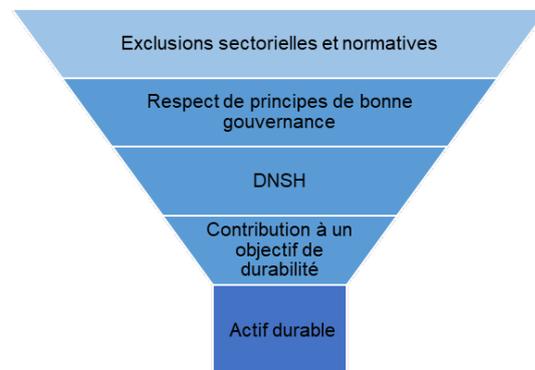
En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

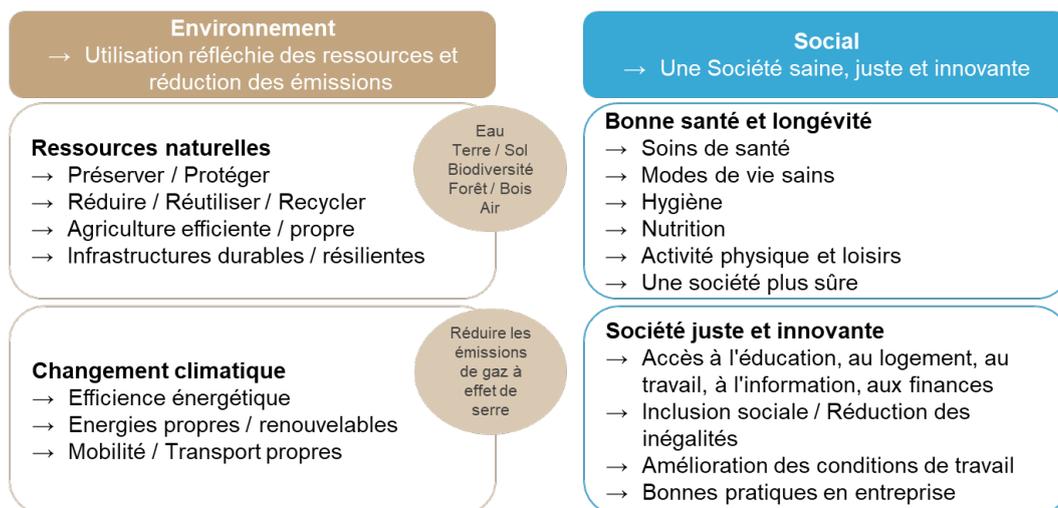
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille.

Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Invesco Physical Gold ETC	ETC sur Or	7,1%	Irlande
Xetra-Gold	ETC sur Or	5,7%	Allemagne
iShares Physical Metals Certificate Gold	ETC sur Or	4,5%	Irlande
Deutschland 0% 15-08-26	Obligations souveraines	4,0%	Allemagne
Deutschland 0,25% 15-02-27	Obligations souveraines	4,0%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0,5% 15-8-2027	Obligations souveraines	3,7%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-5-2035	Obligations souveraines	3,1%	Allemagne
Novo Nordisk	Santé	2,5%	Danemark
Reckitt Benckiser	Consommation de base	2,5%	Royaume Uni
Amundi Physical Metals	ETC sur Or	2,4%	France
Unilever	Consommation de base	2,3%	Royaume Uni
Nestlé	Consommation de base	2,2%	Suisse
Roche Holding	Santé	2,0%	Suisse
Wisdomtree Physical Silver	ETC sur Argent	1,8%	Jersey
Novartis	Santé	1,8%	Suisse

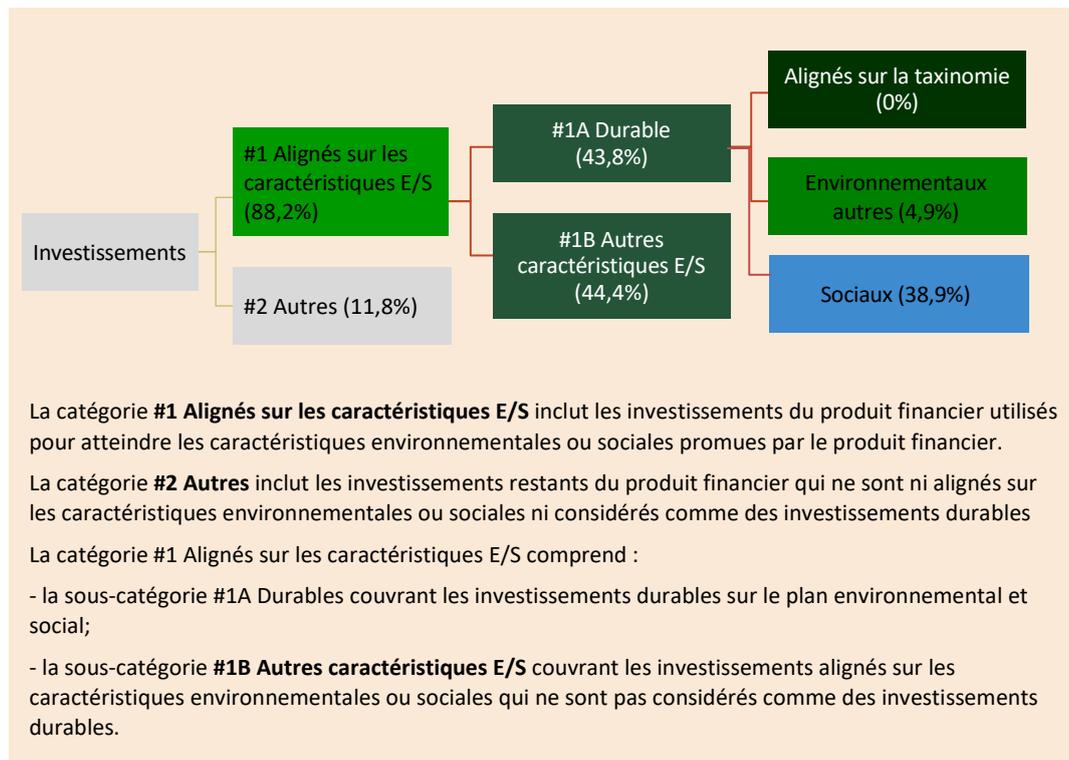


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

43,8% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Actions	39,3%
Obligations étatiques	24,3%
Métaux précieux	24,6%
Liquidités	11,8%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Matériaux	2,3%	Matériaux	2,3%
Industrie	4,0%	Biens d'équipement	2,1%
		Services commerciaux et professionnels	1,6%
		Transports	0,2%
Consommation discrétionnaire	3,0%	Biens de consommation durables et habillement	2,5%
		Vente au détail	0,5%
Biens de consommation de base	11,6%	Produits alimentaires, boissons et tabac	5,8%
		Produits domestiques et de soin personnel	5,8%
Soins de santé	10,9%	Équipements et services de santé	1,1%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	9,8%
Finance	1,3%	Services financiers diversifiés	1,3%
Technologies de l'information	5,2%	Logiciels et services	2,9%
		Matériel et équipements liés aux technologies	0,9%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	1,4%
Services de communication	1,0%	Médias et divertissement	1,0%
Obligations			
Obligations souveraines	24,3%	Obligations souveraines	24,3%
Métaux précieux			
ETC sur Or	20,8%	ETC sur Or	20,8%
ETC sur Argent	1,8%	ETC sur Argent	1,8%
Entreprises aurifères	2,0%	Entreprises aurifères	2,0%
Liquidités	11,8%	Liquidités	11,8%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?

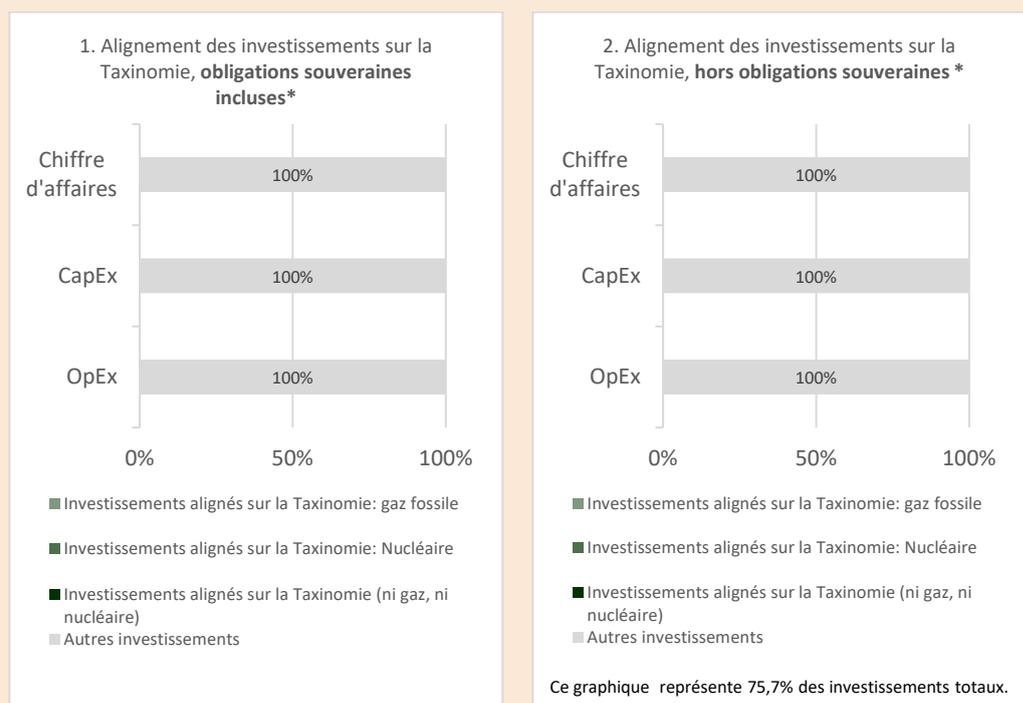
■ Oui

■ Dans le gaz fossile

■ Dans l'énergie nucléaire

✗ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

4,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

38,9% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses

- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement (pour la partie actions uniquement)
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un avec un fournisseur externe spécialisé (pour la partie actions uniquement)
- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global 30

Identifiant d'entité juridique : 549300SNRKDS1XUFN363

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52,3%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large. Plus précisément, le gestionnaire a visé à atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance concrets, à savoir la limitation du réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles, la mise en place de conditions de travail de qualité au sein des entreprises, le respect des Droits Humains (tels que définis par les Nations Unies), la promotion d'une composition adéquate du Conseil d'administration.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 52,3% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

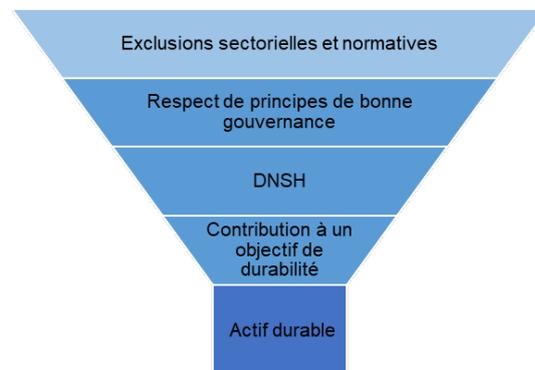
En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

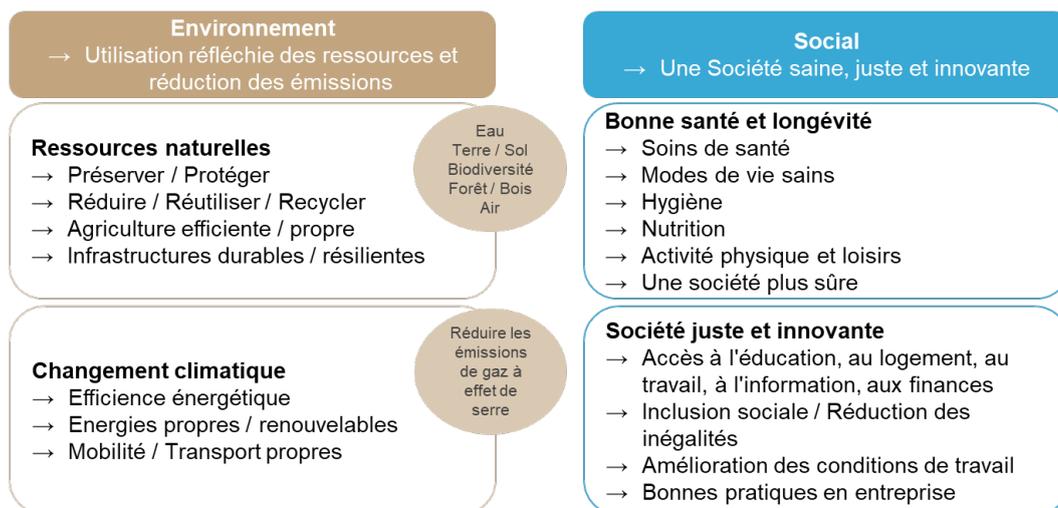
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

L'analyse de la matérialité « inside-out » s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence

négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Invesco Physical Gold ETC	Métaux précieux	6,8%	Irlande
Deutschland 0% 15-08-26	Souverain	6,6%	Allemagne
Deutschland 0,25% 15-02-27	Souverain	6,6%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0,5% 15-8-2027	Souverain	6,6%	Allemagne
iShares Physical Metals Certificate Gold Xetra-Gold	Métaux précieux	5,4%	Irlande
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2029	Souverain	3,8%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-2-2030	Souverain	3,8%	Allemagne
Deutschland 0,5% 15-02-25	Souverain	2,6%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-5-2035	Souverain	2,6%	Allemagne
Deutschland 0% 11-04-25	Souverain	2,6%	Allemagne
Wisdomtree Physical Silver	Métaux précieux	2,1%	Argent
Amundi Physical Metals	Métaux précieux	1,9%	France
Deutschland 0,5% 15-02-2026	Souverain	1,7%	Allemagne
Unilever	Consommation de base	1,7%	Royaume-Uni

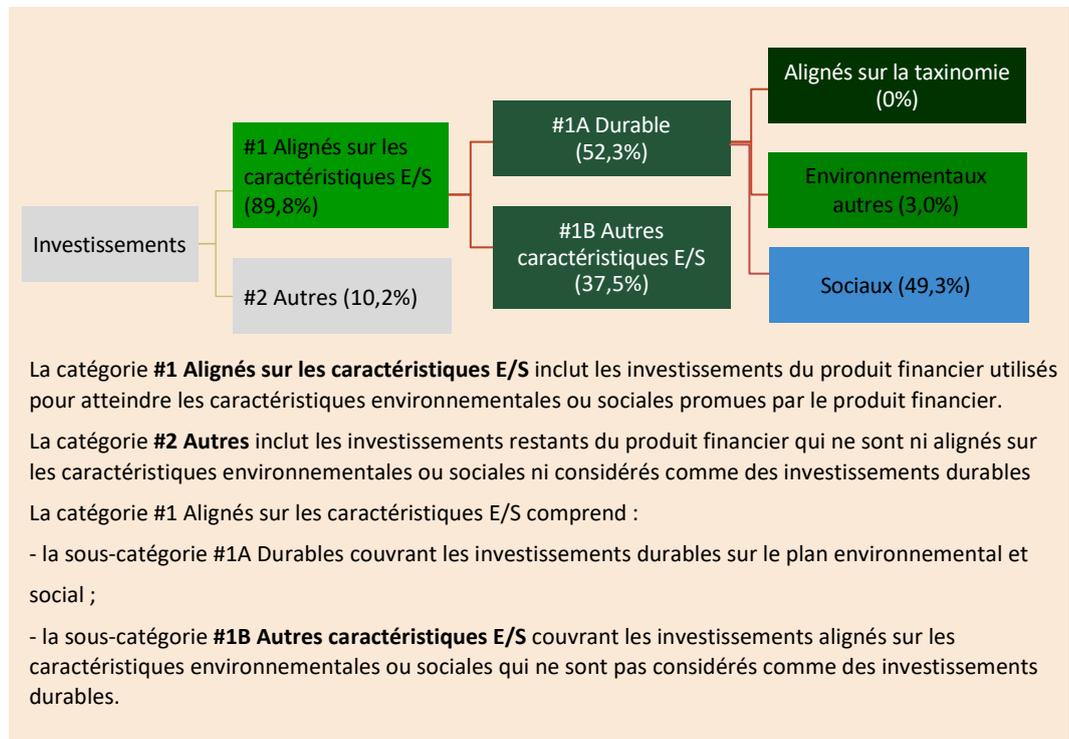


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

52,3% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Obligations	40,1%
Actions	27,0%
Métaux précieux	22,7%
Liquidités	10,2%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Matériaux	1,4%	Matériaux	1,4%
Industrie	2,5%	Biens d'équipement	1,4%
		Services commerciaux et professionnels	1,0%
		Transports	0,2%
Consommation discrétionnaire	1,9%	Biens de consommation durables et habillement	1,6%
		Vente au détail	0,4%
Biens de consommation de base	7,9%	Produits alimentaires, boissons et tabac	3,7%
		Produits domestiques et de soin personnel	4,1%
Soins de santé	6,9%	Équipements et services de santé	0,8%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	6,0%
Finance	0,9%	Services financiers diversifiés	0,9%
Technologies de l'information	3,6%	Logiciels et services	2,0%
		Matériel et équipements liés aux technologies	0,7%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	0,9%
Services de communication	0,6%	Médias et divertissement	0,6%
Obligations			
Obligations souveraines	40,1%	Obligations souveraines	40,1%
Métaux précieux			
ETC sur Or	20,8%	ETC sur Or	20,8%
ETC sur Argent	2,1%	ETC sur Argent	2,1%
Entreprises aurifères	1,4%	Entreprises aurifères	1,4%
Liquidités	10,0%	Liquidités	10,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à**

L'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?

■ Oui

■ Dans le gaz fossile

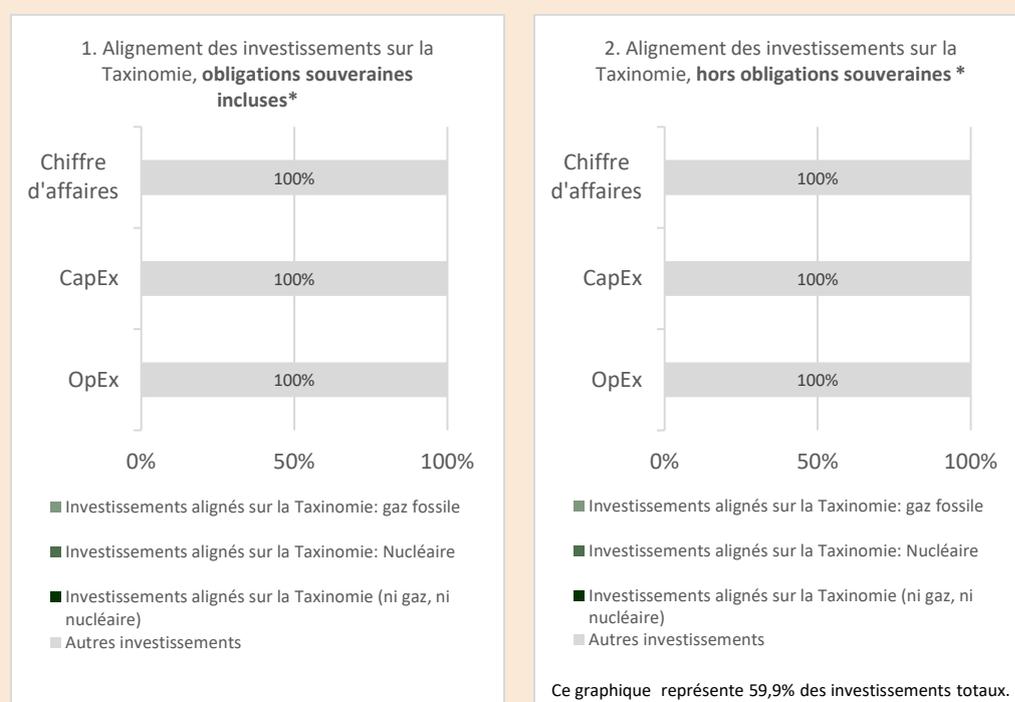
■ Dans l'énergie nucléaire

✗ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels

10

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

(aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

3,0% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

49,3% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation et dans les décisions d'investissement (pour la partie actions uniquement)
- 4) Application d'une politique de vote durable en collaboration avec un

avec un fournisseur externe spécialisé (pour la partie actions uniquement)

- 5) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l’alignement de l’indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promus?***
n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de référence ?***
n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de marché large ?***
n.a.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global Bond Opportunities

Identifiant d'entité juridique : 5493000BGDJNZOGE8090

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 62,2%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

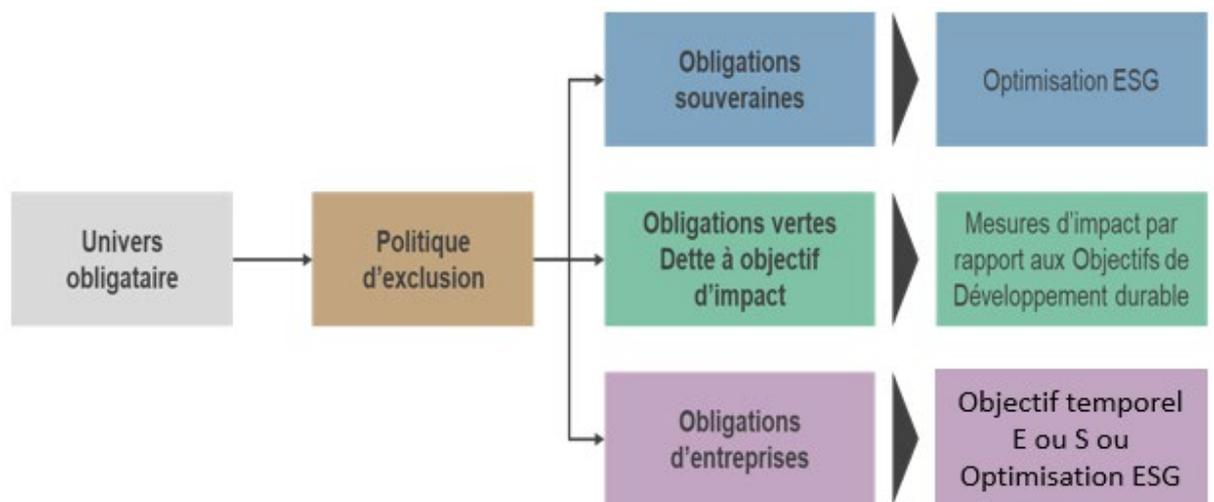
¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que de certains secteurs. Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 62,2% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 26,9% des actifs nets du produit financier
- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 62,2% des actifs nets du produit financier

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

n.a.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

26,9% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

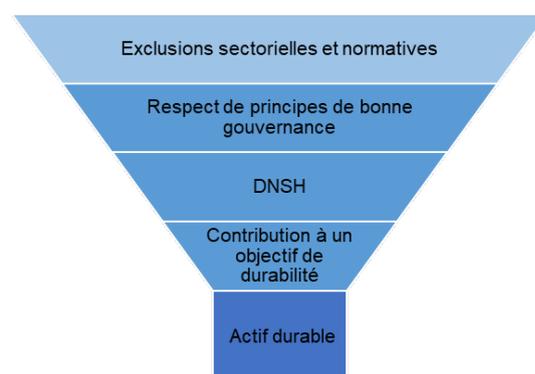
2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations vertes, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuent à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le

concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

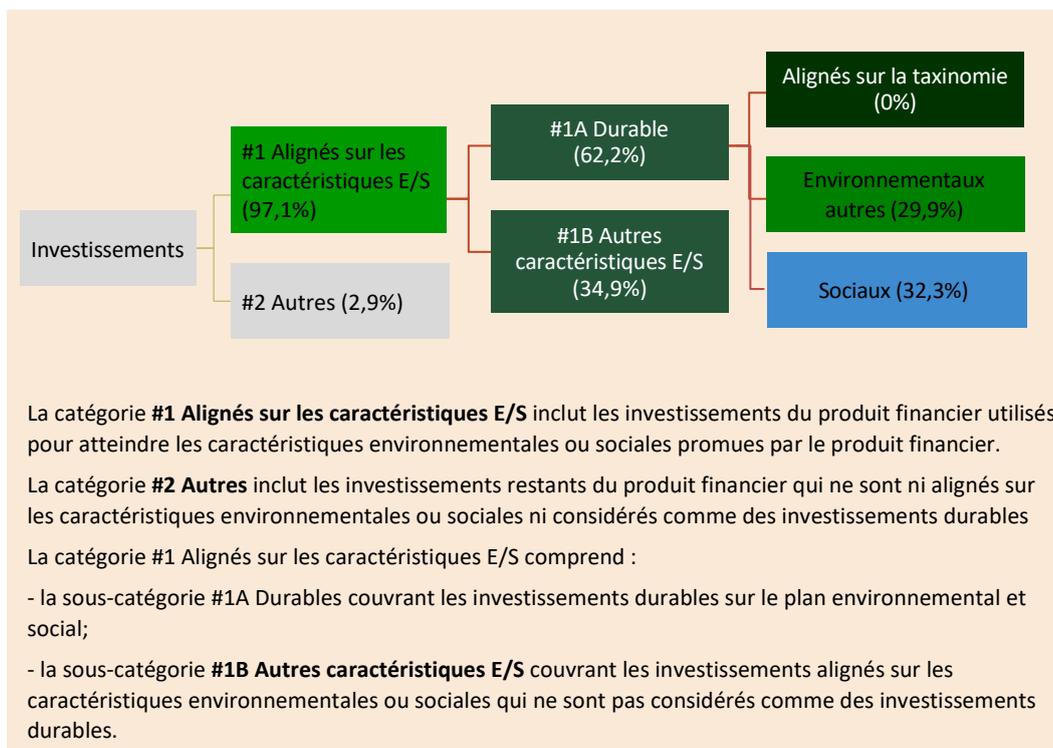
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Opportunity Sa 3,4% 31-10-2025	Microfinance	4,5%	Supranational
Bundesrepub. Deutschland 2.1% 15-11-2029	Souverain	3,3%	Allemagne
US Treasuries 4.75% 31-7-2025	Souverain	3,2%	Etats-Unis
US Treasuries 4.125% 15-6-2026	Souverain	3,2%	Etats-Unis
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-2-2030	Souverain	2,8%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2030	Souverain	2,8%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2031	Souverain	2,7%	Allemagne
Netherlands Government 0.5% 15-7-2032	Souverain	2,7%	Pays-Bas
France 1,25% 25-05-36	Souverain	2,6%	France
Grand Duchy Of Luxembour 0% 14-9-2032	Souverain	2,5%	Luxembourg
Ireland Government Bond 1.35% 18-3-2031	Souverain	2,4%	Irlande
Ireland 1% 15-05-26	Souverain	2,4%	Irlande
France 0,5% 25-6-2044	Souverain	2,3%	France
Bundesrepub. Deutschland 2.3% 15-2-2033	Souverain	2,3%	Allemagne
Netherlands 0,25% 15-07-29	Souverain	2,0%	Pays-Bas

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

62,2% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Obligations pays industrialisés	44,7%
Obligations étatiques marchés émergents	22,2%
Obligations d'entreprises pays industrialisés	17,8%
Microfinance	5,2%
Obligations supranationales	5,2%
Liquidités	3,9%
Obligations d'entreprises marchés émergents	1,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

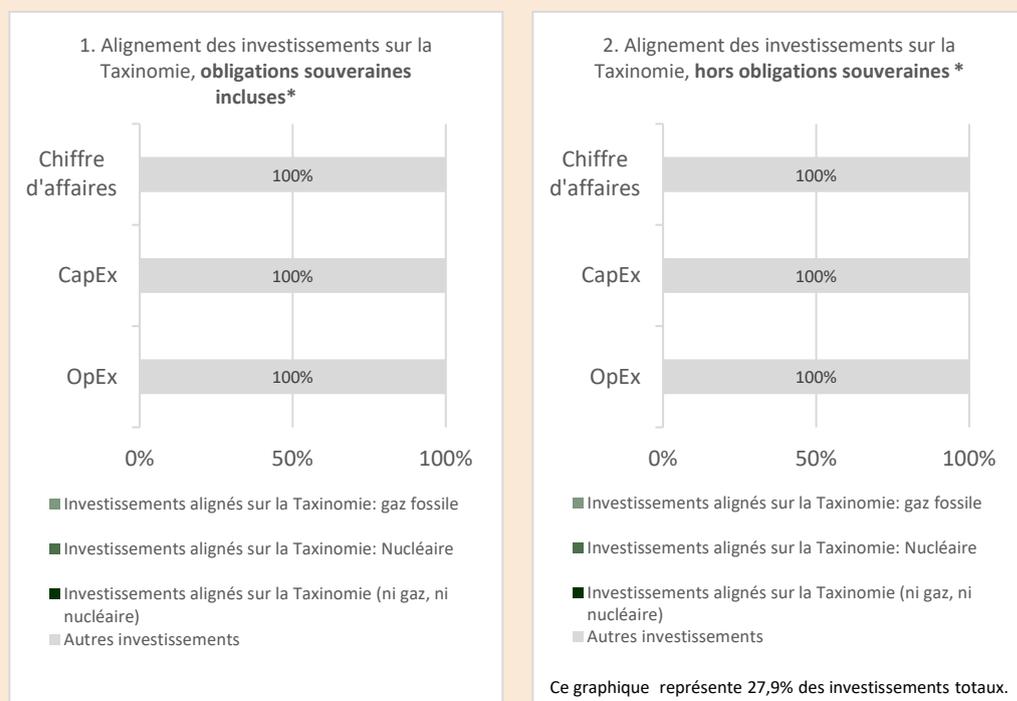
● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

29,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

32,3% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

La politique d'engagement ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Bond Euro

Identifiant d'entité juridique : 549300K14MRSP9648W84

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 98,4%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

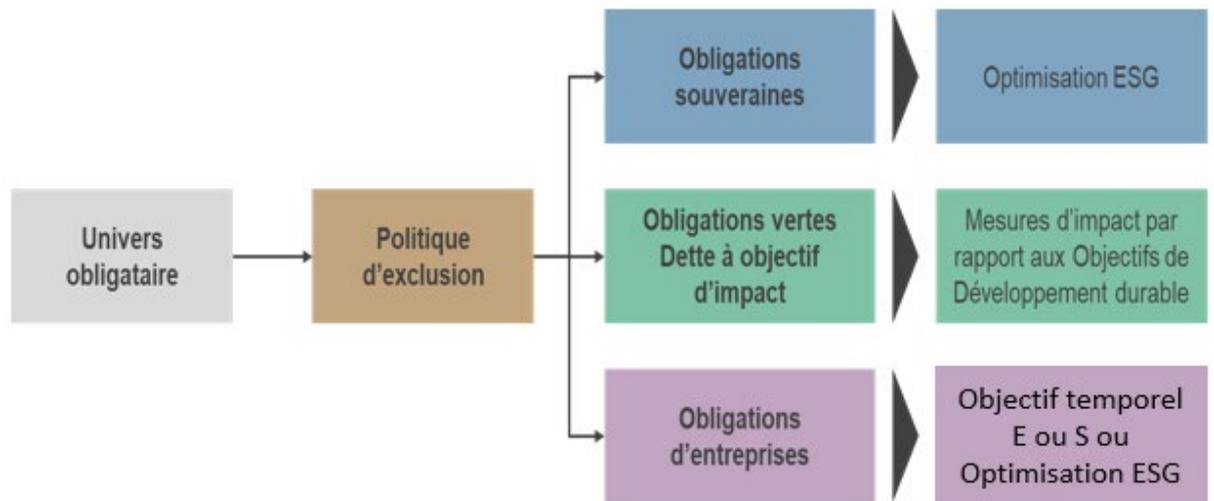
¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que de certains secteurs. Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 98,4% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 97,5% des actifs nets du produit financier
- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 98,4% des actifs nets du produit financier

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

n.a.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

97,5% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

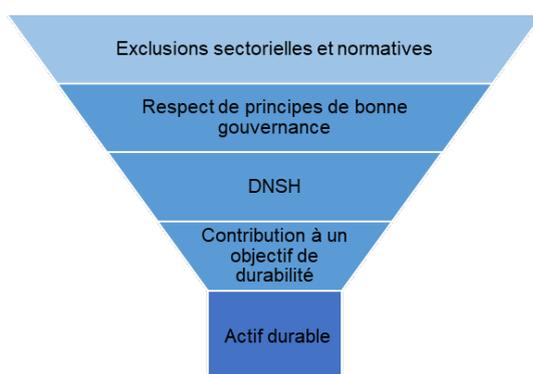
2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations vertes, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un

objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2031	Souverain	6,9%	Allemagne
Ireland Government Bond 1.35% 18-3-2031	Souverain	6,3%	Irlande
Belgium Kingdom 2.75% 22-4-2039	Souverain	6,2%	Belgique
Kfw 0% 15-6-2029	Souverain	5,9%	Allemagne
EIB 1,25% 13-11-26	Quasi- souverain	4,9%	Supranational
Caisse D'Amort Dette Soc 3% 25-5-2028	Souverain	4,9%	France
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2030	Souverain	4,6%	Allemagne
France 0,5% 25-6-2044	Souverain	3,8%	France
European Investment Bank 2.75% 28-7-2028	Quasi- souverain	3,6%	Supranational
France 1,75% 25-06-39	Souverain	3,6%	France
Grand Duchy Of Luxembourg 0% 14-9-2032	Souverain	3,4%	Luxembourg
Republic Of Austria 2.9% 23-5-2029	Souverain	3,4%	Autriche
European Union 0% 4-7-2029	Quasi-souverain	3,4%	Supranational
Asian Development Bank 0% 24-10-29	Quasi-souverain	3,4%	Supranational
Neder Waterschapsbank 3% 20-4-2033	Quasi-souverain	3,4%	Pays-Bas

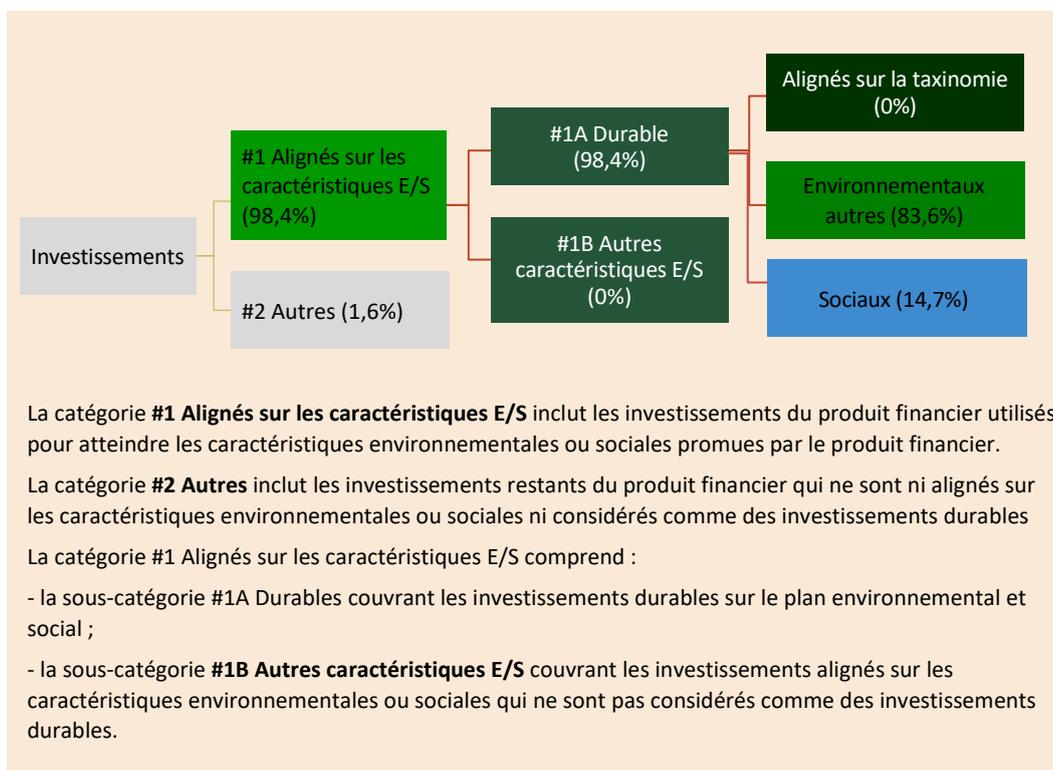
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

98,4% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Obligations pays industrialisés	88,8%
Obligations marchés émergents devises fortes	9,3%
Liquidités	1,9%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

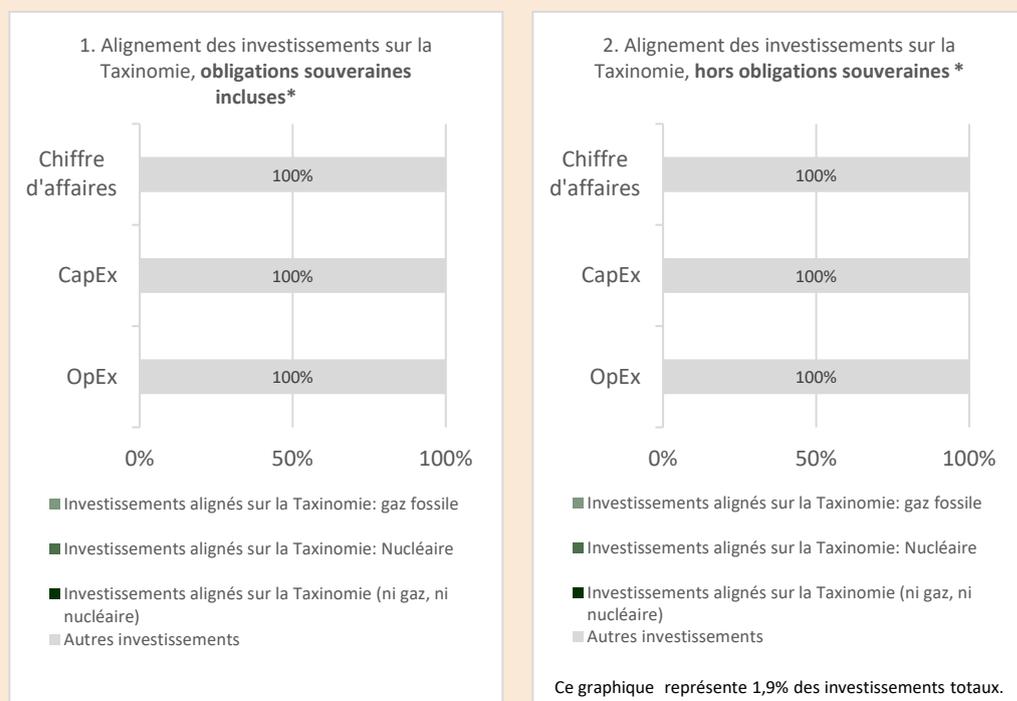
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

83,6% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

14,7% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

La politique d'engagement ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Bond Emerging Markets Euro

Identifiant d'entité juridique : 549300UYOQRBK8DYE598

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46,9%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

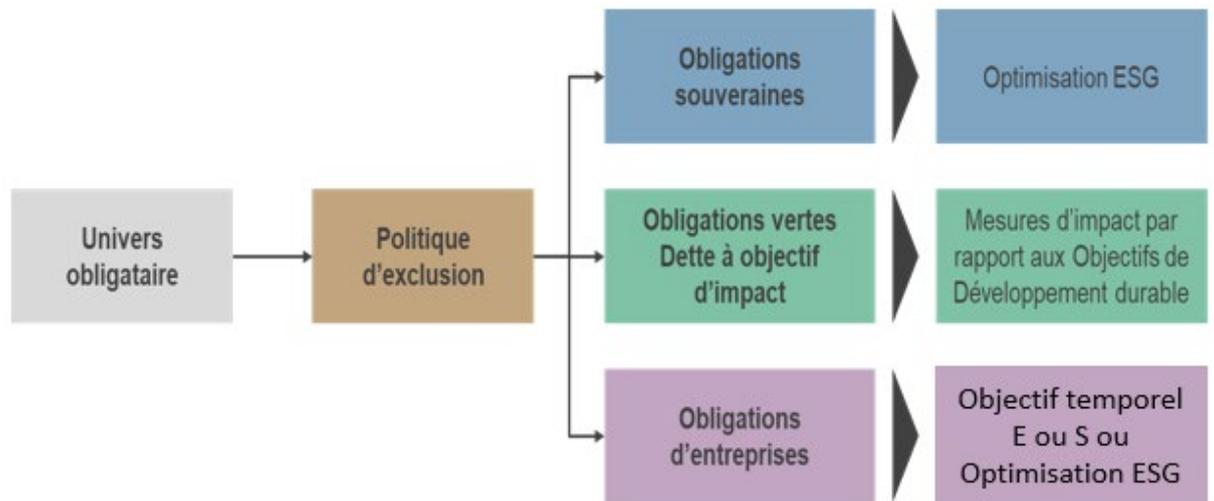
¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que de certains secteurs. Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 46,9% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 11,8% des actifs nets du produit financier
- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 46,9% des actifs nets du produit financier

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

n.a.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

11,8% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

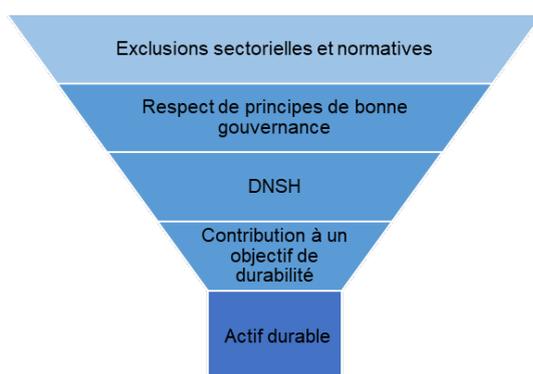
2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations vertes, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un

objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Opportunity Sa 3,4% 31-10-2025	Microfinance	3,83%	Supranational
Colombia 3.875% 22-03-26	Souverain	3,07%	Colombie
South Africa 3,75% 24-07-26	Souverain	3,02%	Afrique du Sud
Romania 4,125% 11-3-2039	Souverain	2,43%	Romanie
Philippines 1,2% 28-04-33	Souverain	2,35%	Philippines
Kingdom of Saudi Arabia 2% 09-07-39	Souverain	2,20%	Arabie Saoudite
Chile 1,875% 27-05-30	Souverain	2,15%	Chili
Republic Of Peru 1,25% 11-3-2033	Souverain	2,06%	Pérou
Morocco 1.5% 27-11-31	Souverain	1,98%	Maroc
Philippines 0,875% 17-05-27	Souverain	1,94%	Philippines
Senegal 4,75% 13-03-28	Souverain	1,92%	Sénégal
Bulgaria 3,125% 26-03-35	Souverain	1,87%	Bulgarie
Albania 3,5% 09-10-25	Souverain	1,87%	Albanie
Emirates Telecom 0,375% 17-05-28	Souverain	1,85%	Supranational
Republic Of Montenegro 2,55% 3-10-2029	Souverain	1,79%	Monténégro

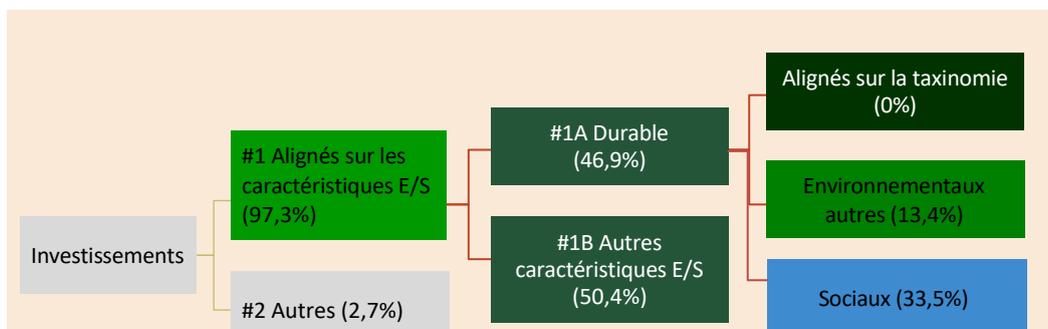
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

46,9% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Obligations marchés émergents devises fortes	89,4%
Microfinance	4,5%
Liquidités	2,8%
Obligations marchés émergents devises locales	2,1%
Obligations pays industrialisés	1,3%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

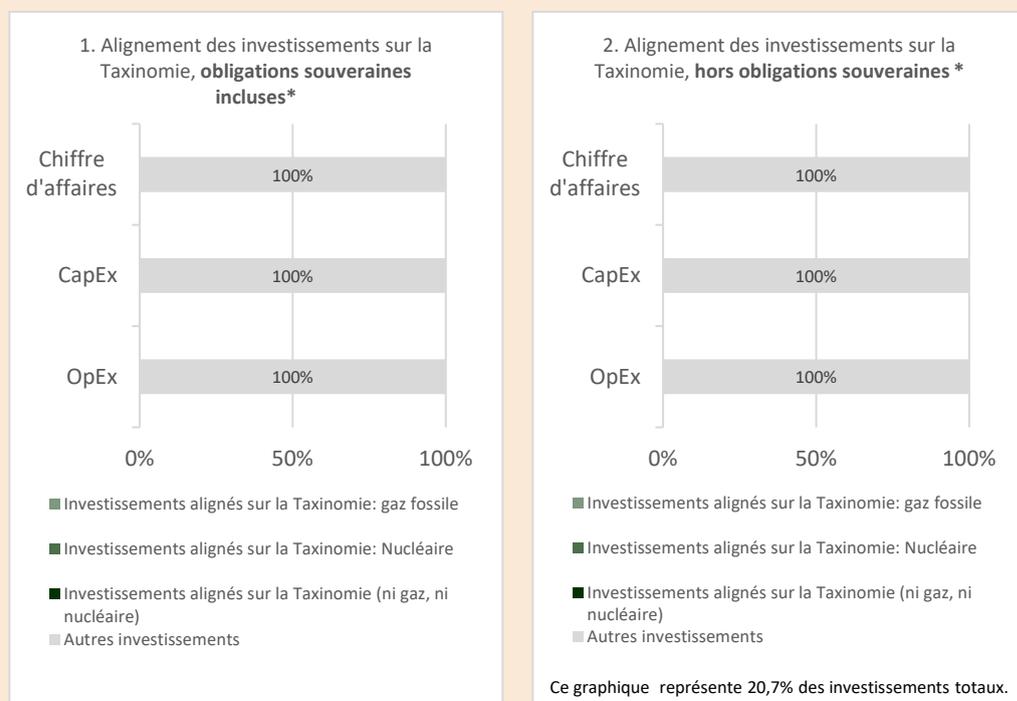
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

13,4% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

33,5% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

La politique d'engagement ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Bond Emerging Markets Dollar

Identifiant d'entité juridique : 54930084MY1KR1SNLF06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 49,7%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

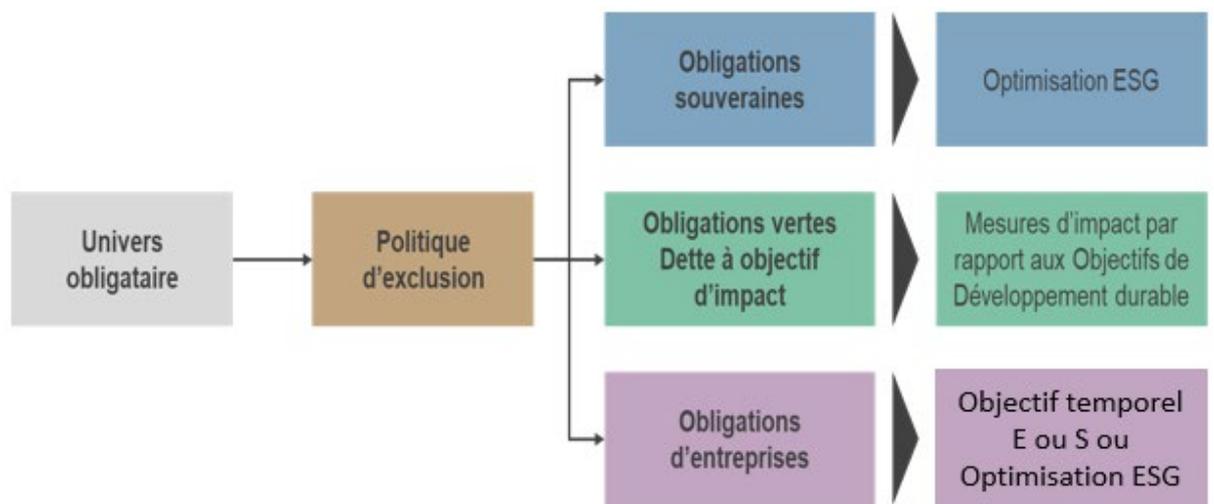
¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que de certains secteurs. Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 49,7% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 16,5% des actifs nets du produit financier
- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 49,7% des actifs nets du produit financier

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

n.a.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

16,5% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

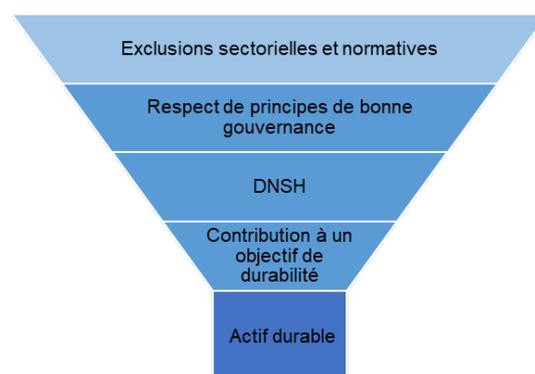
2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations vertes, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un

objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Opportunity Sa 3,4% 31-10-2025	Microfinance	4,8%	Supranational
Chile 2,45% 31-01-31	Souverain	4,2%	Chili
Republic Of Colombia 10,375% 28-1-2033	Souverain	3,5%	Colombie
Republic of Namibia 5,25% 29-10-25	Souverain	3,4%	Namibie
Dominican Republic 5,3% 21-1-2041	Souverain	3,4%	République
Republic Of Philippines 6,375% 23-10-2034	Souverain	3,3%	Philippines
State Of Qatar 9.75% 15-6-2030	Souverain	3,3%	Qatar
Republic Of Indonesia 8,5% 12-10-2035	Souverain	3,2%	Indonésie
Republic Of Peru 8,75% 21-11-2033	Souverain	3,1%	Perou
Panama 6,7% 26-01-2036	Souverain	3,1%	Panama
Republic Of Panama 9.375% 1-4-2029	Souverain	3,0%	Panama
Serbia 2,125% 01-12-30	Souverain	3,0%	Serbie
Sultanate of Oman 4,75% 15-06-26	Souverain	3,0%	Oman
Inversiones CMPC 4,375% 04-04-27	Industrie	2,9%	Chili
Republic Of South Africa 6,25% 8-3-2041	Souverain	2,7%	Afrique du Sud

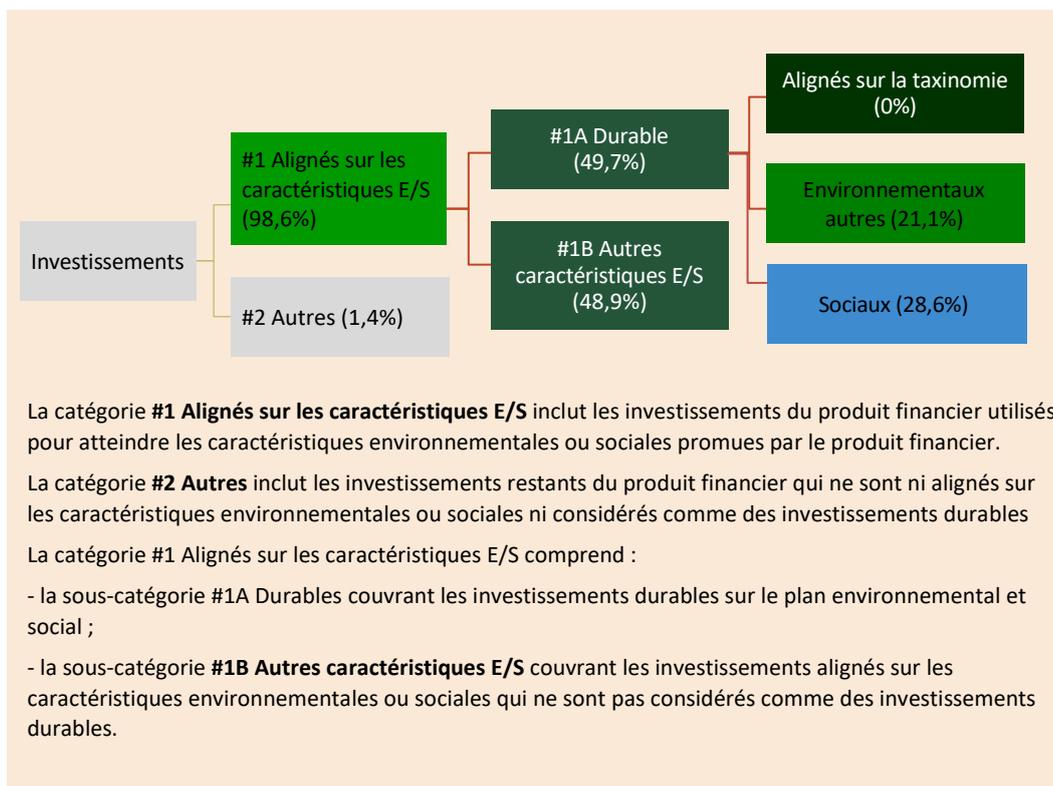
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

49,7% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Obligations marchés émergents devises fortes	90,5%
Microfinance	5,7%
Liquidités	2,9%
Obligations pays industrialisés	1,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

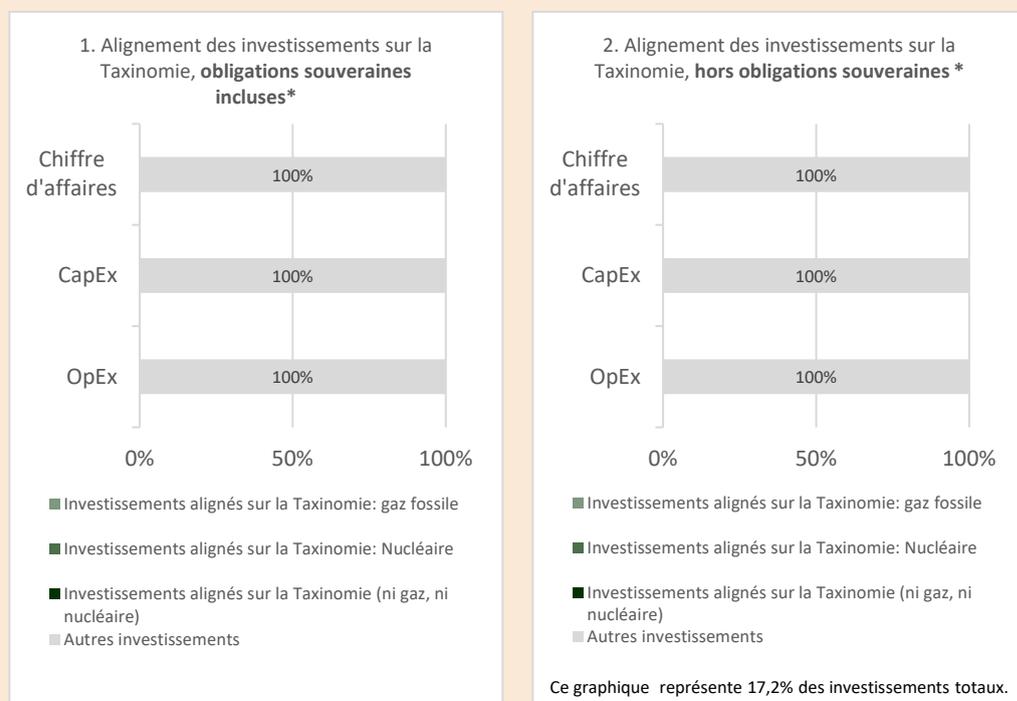
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

 **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

21,1% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

 **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

28,6% des actifs nets du produit financier.

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

La politique d'engagement ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Corporate Bond Opportunities

Identifiant d'entité juridique : 549300Q8RYV12ZRTBT80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 47,7%¹ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

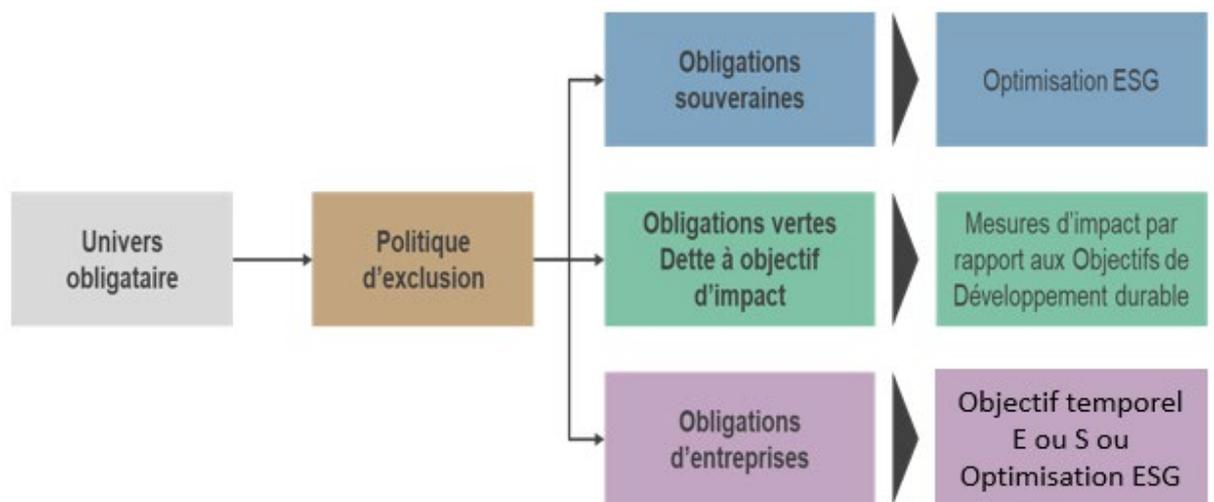
¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que de certains secteurs. Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 47,7% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 31,9% des actifs nets du produit financier
- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 47,7% des actifs nets du produit financier

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

n.a.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

31,9% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La

performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

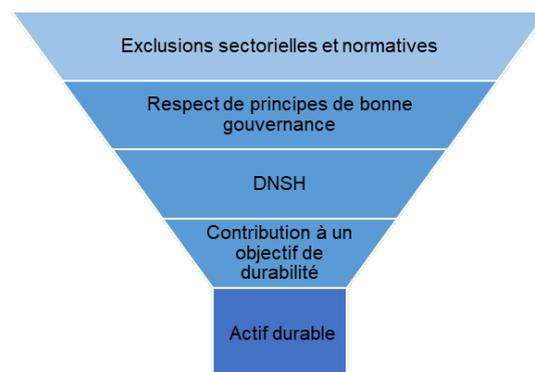
2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations vertes, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire :

www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5

indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice

significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour

chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Kfw 2.75% 14-2-2033	Paraétatique	1,9%	Allemagne
European Investment Bank 1.5% 15-6-	Supranational	1,5%	Supranational
Signify 2,375% 11-05-27	Industrie	1,4%	Etats-Unis
Roche Finance Europe Bv 3.204% 27-8-	Santé	1,4%	Etats-Unis
Cred Mutuel Arkea 3-5% 09-02-29	Finance	1,4%	France
Unicredit Spa 0,5% 9-4-2025	Finance	1,4%	Italie
Smurfit Kappa 2,875% 15-01-26	Matériaux	1,4%	Irlande
Metsa Board Corp 2,75% 29-09-27	Matériaux	1,4%	Finlande
Rci Banque Sa 4,75% 6-7-2027	Consommation	1,3%	France
Norsk Hydro 1,125% 11-04-25	Matériaux	1,3%	Norvège
Wabtec Transportation 1,25% 03-12-27	Industrie	1,3%	Etats-Unis
LKQ 4,125% 01-04-28	Consommation	1,3%	Etats-Unis
Traton Finance Lux Sa 0.125% 24-3-2025	Industrie	1,3%	Allemagne
Swedbank 0,2% 12-01-28	Finance	1,2%	Suède
Apple 0,5% 15-11-31	Technologie de l'information	1,2%	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

47,7% des actifs nets du produit financier.

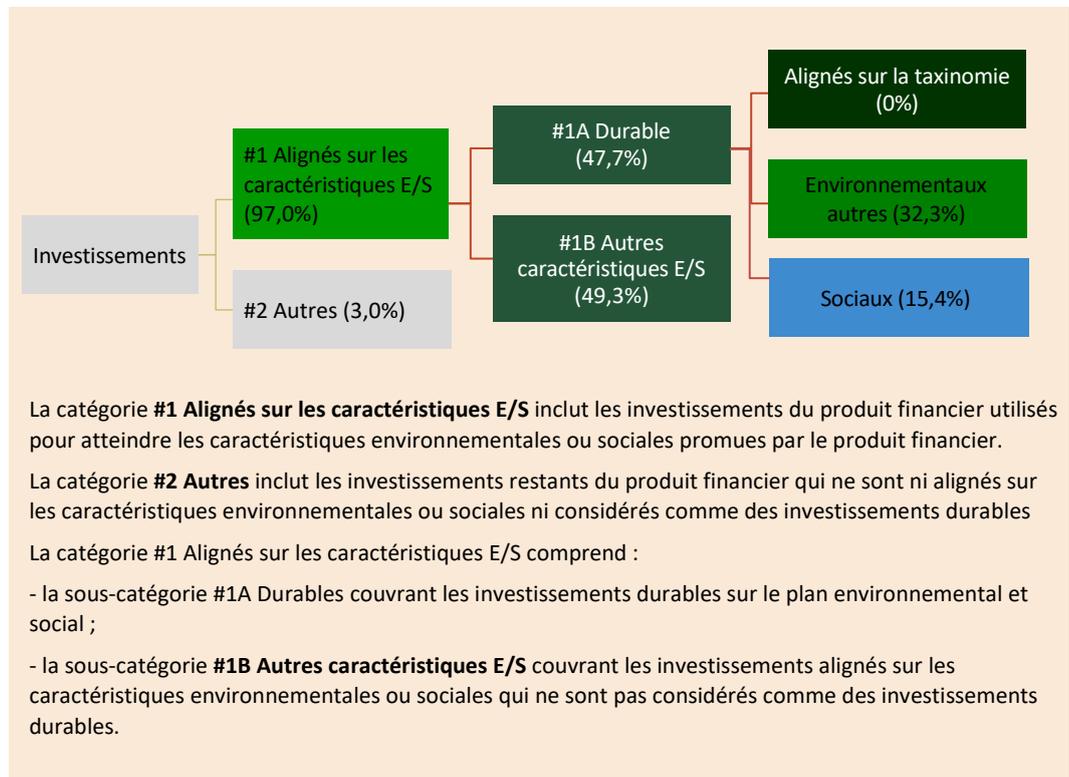
● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Énergie	1,4%	Raffinage & Distribution	1,0%
		Pétrole intégré	0,3%
Matériaux	10,1%	Production de de matériaux de construction	1,6%
		Produits chimiques	2,0%
		Containeurs & Emballage	4,1%
		Production de papier	1,1%
		Métaux & Mines	1,3%
Industrie	14,1%	Production de machines	4,9%
		Déchets & Services environnementaux & Equipements	0,6%
		Transports & Logistique	3,1%
		Production d'équipements électriques	2,2%
		Chemins de fer	1,3%
		Biens manufacturés	1,4%
		Autres industries	0,5%
Consommation discrétionnaire	8,2%	Voyage & Logement	1,9%
		Rénovation d'habitations	0,8%
		Production de parts automobiles	4,2%
		Production automobiles	1,3%
Biens de consommation de base	5,5%	Supermarchés et pharmacies	0,8%
		Produits de consommation	1,8%
		Produits alimentaires & Boissons	2,9%
Soins de santé	4,6%	Production d'équipements médicaux	0,7%
		Produits pharmaceutiques	3,9%
Finance	25,5%	Banques	16,0%
		Banques diversifiées	6,8%
		Finance au détail	1,0%
		Finance	0,6%
		Services financiers	1,1%
Technologies de l'information	5,6%	Equipements de communication	3,9%
		Logiciels & Services	1,7%
Services de communication	6,9%	Téléphonie fixe	0,7%
		Téléphonie sans fil	5,4%
		Publicité & Marketing	0,8%
Services aux collectivités	9,0%	Génération d'énergie	3,0%
		Services publics	6,0%
Souverain	6,1%	Banques de développement publiques	3,6%
		Supranationaux	2,6%



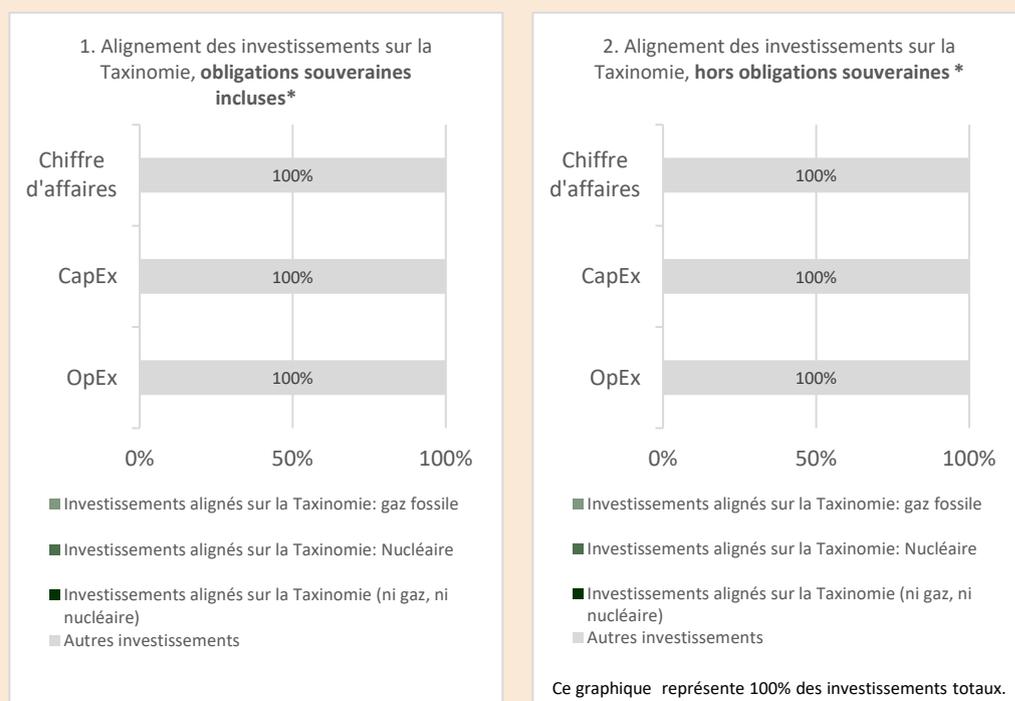
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- ✗ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

32,3% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

15,4% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement du fonds est constitué de différentes étapes successives :

- 1) Considération de critères d'exclusion
- 2) Analyse de controverses
- 3) Mise en pratique d'une politique d'engagement (individuel et collaboratif)

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.**

- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

La politique d'engagement ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.